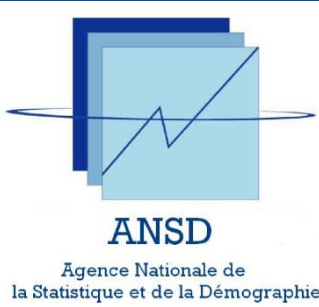


**AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE**



Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Dakar



**SITUATION ECONOMIQUE ET
SOCIALE REGIONALE
2010**

Décembre 2015

**D
A
K
A
R

2
0
1
0**

COMITE DE DIRECTION

Directeur Général	Aboubacar Sédikh BEYE
Directeur Général Adjoint	Babacar NDIR
Conseiller à l'Action Régionale	Mamadou DIENG

COMITE DE REDACTION

Chef de service	Samba NDIAYE
Chef de service Adjoint	Mariama FALL
Agent d'Appui	Babacar Ibn Aliou BA Babacar NDIAYE
Secrétaire	Fatou Diouf DIARISSO
Chauffeur	Abdoulaye Guèye Sambarga,

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rue de Diourbel X Rue de St-Louis - Point E - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de DAKAR

CITE SAGEF VILLA N°54 – Dakar Téléphone : 33 8205123

SOMMAIRE

SOMMAIRE	iii
LISTE DE TABLEAUX	vi
LISTE DES GRAPHIQUES	viii
SIGLES ET ABREVIATIONS	ix
AVANT PROPOS	11
Chapitre 1 : PRESENTATION DE LA REGION	12
1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE	12
1.2. HISTORIQUE DE DAKAR	12
1.3. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL	14
1.4. ENVIRONNEMENT NATIONAL	14
1.5. AIRE D'INFLUENCE DE LA REGION	15
1.6. CLIMAT	16
1.7. GEOMORPHOLOGIE	16
1.8. ORGANISATION ADMINISTRATIVE	17
Chapitre 2 : DEMOGRAPHIE	18
2.1. STRUCTURE ET EVOLUTION	18
2.2. REPARTITION SPATIALE	22
Chapitre 3 : URBANISATION, CONSTRUCTION ET HABITAT	26
3.1 URBANISATION	26
3.2. HABITAT ET CONSTRUCTION	29
3.3. BILAN DE LA DIRECTION DE L'HABITAT	32
Chapitre 4 : EDUCATION ET FORMATION	34
4.1. PRESCOLAIRE	35
4.2. ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE	41
4.3. ENSEIGNEMENT MOYEN GENERAL	52
4.4. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL	57
4.5. ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE	59
4.6. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	61
4.7. EDUCATION NON FORMELLE	63
4.8. EDUCATION SPECIALE	65
Chapitre 5 : SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE	68
5.1. INFRASTRUCTURES	69
5.2. BILAN DES ACTIVITES MENEES ET DES RESULTATS OBTENUS	70
5.3. QUALITE DES SOINS DANS LES FORMATIONS SANITAIRES	76
5.4. HYGIENE PUBLIQUE	79
Chapitre 6 : ASSISTANCE SOCIALE ET LUTTE CONTRE LES INCENDIES	83
6.1. ACTION SOCIALE	83
6.2. ACTIVITES MENEES PAR LE GROUPEMENT NATIONAL DES SAPEURS POMPIERS	86

Chapitre 7 : EAU ET ASSAINISSEMENT	89
7.1. L'EAU _____	89
7.2. ASSAINISSEMENT _____	91
Chapitre 8 : ENVIRONNEMENT	104
8.1. COLLECTE, EVACUATION ET GESTION DES DECHETS SOLIDES _____	105
8.2. POLLUTION ATMOSPHERIQUE _____	107
8.9. EROSION COTIERE _____	108
Chapitre 9 : JUSTICE	110
9.1. ADMINISTRATION PENITENCIAIRE _____	110
9.2. EDUCATION SURVEILLEE _____	115
Chapitre 10 : JEUNESSE ET SPORTS	122
10.1. JEUNESSE _____	122
10.2. SPORT _____	126
Chapitre 11 : ACTIVITES ECONOMIQUES	131
11.1. STATUT DES INVESTISSEURS _____	131
11.2. SECTEURS D'INTERVENTION DES INVESTISSEURS _____	132
11.3. LA NATURE DES INVESTISSEMENTS _____	132
11.4. LE SERVICE REGIONAL DU COMMERCE DE DAKAR _____	133
Chapitre 12 : AGRICULTURE	135
12.1. PLUVIOMETRIE _____	135
12.2. HORTICULTURE _____	135
12.3. MARAICHAGE _____	136
12.3 FLORICULTURE _____	138
12.4 AUTRES SPECULATIONS AGRICOLES _____	138
Chapitre 13 : ELEVAGE	140
13.1. SANTE ANIMALE _____	140
13.2.PRODUCTION ANIMALE _____	141
Chapitre 14 : PECHE	145
14.1. PECHE ARTISANALE _____	145
14.2. LA FLOTTE _____	145
14.3. LES MISES A TERRE _____	146
14.4. PECHE INDUSTRIELLE _____	147
Chapitre 15 : EAUX ET FORETS	148
15.1. GESTION DU DOMAINE FORESTIER DE LA REGION _____	148
15.2. PRODUCTION DE PLANTS ET AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE _____	150
15.3. PRODUCTION FORESTIERE _____	151
Chapitre 16 : INDUSTRIE ET ENERGIE	154
16.1.INDUSTRIE _____	154
16.2. ENERGIE _____	160
Chapitre 17 : TOURISME ET ACTIVITES CULTURELLES	164
17.1.ENTREES DES VOYAGEURS A L'AEROPORT LSS _____	164

17.2. LES ACTIVITES CULTURELLES	167
Chapitre 18 : TRANSPORT	168
18.1. TRANSPORT TERRESTRE	168
18.2. TRANSPORT FERROVIAIRE	170
18.3. TRANSPORT MARITIME	170
18.4. TRANSPORT AERIEN	174
Chapitre 19 : ARCHIVES.....	175
19.1. LA CAMPAGNE DE VISIBILITE	175
19.2. LES ACTIVITES AVEC LES STRUCTURES ADMINISTRATIVES ET SCOLAIRES	175
19.3. LA COMMUNICATION DES DOSSIERS D'ARCHIVES	176
A N N E X E S	177

LISTE DE TABLEAUX

Tableau 2.1 : Structure par groupes d'âges quinquennaux et par sexe de la population de la région de Dakar en 2010 .	19
Tableau 2.2 : Evolution de la population résidente de la région de Dakar entre 1976 et 2010	21
Tableau 2.3 : Densités de population des départements de la région de Dakar en 2010	23
Tableau 2.4: Répartition de la population de la région de Dakar selon le sexe et la subdivision administrative en 2010 .	24
Tableau 4.1: Effectifs du DIPE en 2010 selon le statut et le genre.....	36
Tableau 4.2 : Structures du DIPE en 2010 selon le statut	37
Tableau 4.3: Personnels du DIPE en 2010 selon le statut et le genre	38
Tableau 4.4: Effectifs dans l'enseignement préscolaire de la région de Dakar selon le statut en 2009/2010	39
Tableau 4.5: Evolution du Taux Brut de Scolarisation entre 2009 et 2010	39
Tableau 4.6 : Evolution du ratio élèves/éducateurs entre 2009 et 2010.....	40
Tableau 4.7 : Evolution du ratio manuels/éducateurs entre 2009 et 2010	41
Tableau 4.8 : Structures de l'Elémentaire en 2010 selon le statut	42
Tableau 4.9 : Structures par statut et par IDEN	42
Tableau 4.11 : Effectifs de l'élémentaire en 2009/2010 selon le statut et le genre	44
Tableau 4.12: Evolution des indicateurs de performance entre 2009 et 2010.....	47
Tableau 4.13: Evolution du taux d'accès entre 2008 et 2010	47
Tableau 4.14 : Evolution du TBS de la région de 2008 en 2010.....	48
Tableau 4.15 : Taux brut de scolarisation par département en 2010.....	49
Tableau 4.16: Quelques indicateurs pour l'élémentaire.....	50
Tableau 4.17 : Quelques indicateurs de l'élémentaire en 2010 (manuels et écoles)	50
Tableau4.18 : Evolution et fonctionnement des CGE dans l'élémentaire en 2010.....	51
Tableau 4.19: Répartition des établissements d'enseignement moyen de la région de Dakar selon le département en 2009/2010.....	52
Tableau 4.20 :Effectifs du Moyen en 2010 selon le statut et le genre.....	53
Tableau 4.21: Répartition des effectifs scolarisés dans l'enseignement moyen de la région de Dakar selon le département en 2010	54
Tableau 4.22 : Nombre de Groupes Pédagogiques (GP) et Effectifs/GP de l'enseignement moyen général dans la région de Dakar selon le secteur et le département en 2010.....	54
Tableau 4.23 : Répartition des enseignants du moyen et secondaire dans la région de Dakar selon le secteur le sexe et le département en 2010	55
Tableau 4.24 : Répartition des enseignants du moyen et secondaire public dans la région de Dakar selon le statut et le département en 2010	55
Tableau 4.25 : Prévision des indicateurs de résultatsentre 2009 et 2010	56
Tableau 4.26 : Prévision des indicateurs de performance entre 2009 et 2010	56
Tableau 4.27 : Répartition des effectifs scolarisés dans l'enseignement secondaire de la région de Dakar selon le secteur et le département en 2010	58
Tableau 4.28 : Nombre de Groupes Pédagogiques (GP) et Effectifs/GP de l'enseignement secondaire général dans la région de Dakar selon le secteur et le département en 2010.....	58
Tableau 4.29 : Evolution de l'effectif dans les CETF et CRETF entre 2007 et 2010.....	60
Tableau 4.30: Effectifs du Non Formel en 2010 selon le genre	64
Tableau 4.31: Structures du Non Formel en 2010	65
Tableau 4.32 : Personnels du Non Formel en 2010	65
Tableau 5.1 : Liste des EPSNH rattachés selon les domaines techniques de compétences	70
Tableau5.2: Evolution des CPN1 et 4 de 2005 à 2009	70
Tableau 5.3 : Bilan du PEV dans la région de Dakar en 2008.....	72
Tableau 5.4: Résultats de la surveillance des maladies à potentiel épidémique, des maladies à éradiquer et des MAPI dans la région de Dakar selon le département et le district en 2008	73
Tableau 5.5 : répartition des personnes atteintes de tuberculose qui ont subi un test de dépistage et recevant un traitement en fonction des départements en 2008.....	74
Tableau 5.6 : Résultats des campagnes de supplémentation en vitamine A et de déparasitage menées dans la région de Dakar en 2008.....	76
Tableau 7.1 : Analyses bactériologiques physico-chimiques en 2010	90
Tableau 7.2 :Principales caractéristiques de la STEP	91
Tableau 7.3 : Moyennes mensuelles 2010.....	92
Tableau 7.4 : Abattement de la pollution	93
Tableau 7.4 : Flux annuels de pollution	93

Tableau 7.5: Ligne de boue	94
Tableau 7.6: Mesure de la charge polluante.....	95
Tableau 7.7: Données de base de dimensionnement.....	96
Tableau 9.1: Répartition des structures de prise en charge de l'éducation surveillée dans la région de Dakar en 2010.	116
Tableau 9.2: Répartition du personnel éducateur dans les départements en 2009 et 2010	117
Tableau 9.3 : Evolution des effectifs d'enfants pris en charge dans les structures d'éducation surveillée de la région de Dakar entre 2008, 2009 et 2010 selon le motif de la prise en charge et le sexe	119
Tableau 9.4: Répartition des effectifs en fonction des sexes des apprenants dans les sections scolaires des différentes structures.....	119
Tableau 9.5: Répartition des effectifs scolaires en fonction des cycles en 2009 et 2010.....	120
Tableau 9.6 : Répartition des mineurs selon les types de métiers des centres sauvegarde de Pikine, Sébikotane et Cambérène.....	120
Tableau 10.1 : Activités pour la jeunesse.....	123
Tableau 10.2 : Répartition des projets par département	124
Tableau 10.3 : Bénéficiaires selon la nature de la formation	125
Tableau 10.4 : Répartition des ASC dans la région.....	128
Tableau 10.5: Répartition des clubs d'arts martiaux	129
Tableau 10.6 : Répartition des différents sports de balles	129
Tableau 10.7: Répartition des clubs de la ligue athlétisme.....	130
Tableau 10.8: Répartition des autres sports.....	130
Tableau 11.1.: répartition des projets selon le type d'investisseurs.....	131
Tableau 11.2: Répartition des investissements agréés selon le secteur d'intervention	132
Tableau 11.3.: Répartition des investissements agréés selon leur nature	133
Tableau 11.4.: Comparaison avec 2009	134
Tableau 12.1: Evolution des rendements entre les campagnes de 2009 et de 2010	137
Tableau 12.2: Production céréalière dans la région en 2010.....	138
Tableau 12.3: Production de cultures industrielles dans la région en 2010	138
Tableau 13.10: Sorties des animaux en fonction de la destination en 2010	143
Tableau 15.1: Production globale de plants par pépinière en régie	151
Tableau 16.1: répartition de la consommation en électricité dans la région selon le type d'abonnement	163
Tableau 17.1 : répartition des entrées à l'aéroport LSS.....	164
Tableau 17.2 : entrées des non résidents par nationalité.....	165
Tableau 17.3: Entrées des non-résidents par motif de séjour	166
Tableau 17.4 : Entrées des non-résidents par type d'hébergement.....	166
Tableau 18.1. immatricuations selon le département.....	169

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 2.1 : Pyramide des âges de la région de Dakar.....	20
Graphique 2.2: Rapport de masculinité par groupe d'âges	21
Graphique 2.3: Répartition de la population de la région de Dakar selon le département de résidence en 2010	22
Graphique 3.1 : Répartition de la population urbaine de la région de Dakar selon la ville ou commune de résidence en 2010	27
Graphique 4.1 : Répartitions des effectifs dans le préscolaire durant les années scolaires 2008/2009 et 2009/2010 dans la région de Dakar selon le département.....	36
Graphique 4.2: Répartition des unités d'accueil de la petite enfance selon le type (2009/2010).....	37
Graphique4.3: Répartition du personnel d'encadrement de la DIPE selon le type de contrat et par département.....	38
Graphique 4.6 : Répartition des effectifs d'élèves selon le département en 2009/2010	44
Graphique 4.7 : Répartition des élèves selon le secteur et par département en 2009/2010.....	45
Graphique 4.8: Taux de réussite au CFE entre 2006 et 2010	46
Graphique 4.9: Evolution du taux d'achèvement entre 2008 et 2010.....	48
Graphique 4.10 : Evolution du TBS entre 2008 et 2010.....	48
Graphique 4.11 : Taux brut de scolarisation par département en 2010 selon le sexe	49
Graphique 4.12 : Effectifs du 1er cycle en 2010 selon le département et le statut	53
Graphique 4.13 : Répartition des effectifs d'étudiants de l'UCAD selon la faculté.....	62
Graphique 9.1: Répartition de la population carcérale dans la région	111
Graphique 9.2: Répartition de la population carcérale par nationalité selon le type de détention.....	111
Graphique 9.3: Répartition de la population carcérale étrangère par pays d'origine	112
Graphique 9.4: Répartition des détenus selon la peine à purger	113
Graphique 9.5: Répartition de la population carcérale selon l'infraction.....	114
Graphique 9.6: Répartition des différents mouvements dans les prisons de Dakar	115
Graphique9.7: Répartition des éducateurs spécialisés exerçant dans la région de Dakar selon le département en 2010	117
Graphique 10.1: Répartition des infrastructures sportives dans la région selon le département.....	126
Graphique10.2 : Part de contribution de chaque club.....	127
Graphique 11.1. : bilan de l'année 2010	133
Graphique 12.1 : Superficies emblavées selon les spéculations.....	136
Graphique 12.2: Répartition de la production en fonction des spéculations	137
Graphique 13.1 : Campagne de vaccination du cheptel en 2010 dans la région de Dakar.....	140
Graphique13.2.: Répartition des effectifs dans la région de Dakar par département et par espèce	142
Graphique 13.3: Les productions contrôlées de cuirs et peaux à Rufisque	143
Tableau 14.1: Débarquements de la pêche artisanale dans la région de Dakar	146
Graphique 15.1: Production de plants par catégorie d'espèces dans les pépinières en régie	150
Graphique16.1 : Evolution de l'indice harmonisé de la production industrielle au cours des quatre trimestres de 2010	155
Graphique 16.2: Evolution du nombre d'abonnés à la SENELEC de 2009 à 2010 dans la région de Dakar et au Sénégal 160	160
Graphique16.3 : Répartition des abonnés de la SENELEC dans la région de Dakar selon le département	160
Graphique 16.4: Répartition des abonnés selon le type d'abonnement	161
Graphique 16.5: répartition de la consommation d'énergie électrique en fontion des départements	162
Graphique 18.1 : Répartition des immatriculations.....	168

SIGLES ET ABREVIATIONS

Sigles et abréviations	Significations
AATR	Agence Autonome des Travaux Routiers
ADM	Agence de Développement Municipal
AGETIP	Agence des Travaux d'Intérêt Public contre le Sous-emploi
AGR	Activités Génératrices de Revenus
ANEJ	Agence Nationale pour l'Emploi des jeunes
ANOCI	Agence Nationale pour l'Organisation de la Conférence Islamique
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
AOC	Œufs A Couvrir
AOF	Afrique Occidentale Française
APIX	Agence de Promotion des Investissements et des Grands Travaux
ASC	Association Socio Culturelle
BCG	Vaccin contre la tuberculose
BCI	Budget Consolidé d'Investissement
BIT	Bureau International du Travail
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CETUD	Conseil Exécutif des Transports Urbains de Dakar
CNE	Caisse Nationale d'Epargne
CPRS	Centre de Promotion et de Réinsertion Sociale
CSS	Caisse de Sécurité Sociale
DESPS	Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECV	Enfant Complètement Vacciné
ENFHT	Ecole Nationale de Formation Hôtelière et Touristique
EPS	Etablissements Publics de Santé
ERP	Etablissement Recevant du Public
ESPS	Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
FONDEF	Fonds de Développement de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
IDEN	Inspection Départementale de l'Education Nationale
IEC	Informations Education Communication
IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
IPRES	Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal
IREF	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
IRSV	Inspection Régionale des Services Vétérinaires
IST	Infection Sexuellement Transmissible
LPSE	Lettre de Politique Sectorielle de l'Environnement
LPSH	Lettre de politique Sectorielle de l'Habitat
LPUAT	Lettre de politique Sectorielle de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire
MAPI	Manifestation Post vaccinale Indésirable Identifiée
OCI	Organisation de la Conférence Islamique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement

Sigles et abréviations	Significations
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONAS	Office National de l'Assainissement du Sénégal
ONFP	Office National de la Formation Professionnelle
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAD	Port Autonome de Dakar
PAIS	Programme d'Alphabétisation Intensive du Sénégal
PAPA	Projet d'Appui à la Promotion des Aînés
PEBD	Projet Educative dans la Banlieue de Dakar
PELT	Projet d'Approvisionnement en Eau à Long terme
PENTA	Diphthérie, tétanos, coqueluche, poliomyélite, hépatite B
PEPAM	Programme Eau Potable Assainissement pour le Millénaire
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PFA	Paralysies Flasques Aigues
RBC	Réhabilitation à Base Communautaire
SAR	Société Africaine de Raffinage
SDE	Sénégalaise Des Eaux
SENELEC	Société Nationale d'Electricité du Sénégal
SICAP	Société Immobilière du Cap Vert
SIDA	Syndrome Immuno Déficience Acquise
SNHLM	Société Nationale des Habitations à Loyer Modéré
SNIS	Service National de l'Information sanitaire
SOGAS	Société de Gestion des Abattoirs du Sénégal
SONATEL	Société Nationale de Télécommunications
SONES	Société Nationale des Eaux du Sénégal
SRAS	Service Régional de l'Action Sociale
SRH	Service Régional d'Hygiène
SST	Service des Statistiques du Travail
TOM	Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères
VAR	Vaccin anti rougeoleux
VAT	Vaccin antitétanique
VIH	Virus Immunodéficience Humaine
VRD	Voirie, Réseau et Divers

AVANT PROPOS

Avec l'appui des partenaires au développement, le Sénégal a engagé depuis 2004 une réforme du Système Statistique National (SSN) pour le rendre plus performant. Cette réforme vise essentiellement à doter notre pays d'un système d'informations statistique capable d'appuyer efficacement les stratégies de développement.

Au terme de l'échéance du Schéma Directeur de la Statistique, notre pays s'engage pour une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) pour la période 2003–2018 afin que la production statistique se fasse de manière transparente et conformément aux besoins des utilisateurs et aux normes internationales.

D'ailleurs, cette stratégie élaborée selon une démarche participative a permis, non seulement de diagnostiquer l'ensemble du Système Statistique National pour en identifier toutes les insuffisances à corriger et les acquis à conserver, mais également et surtout, de s'accorder sur une vision et un plan d'actions à mettre en œuvre pour permettre au SSN de se hisser au niveau des plus performants du monde.

Ces réformes ont permis d'ériger les bureaux régionaux de la statistique en Services Régionaux de la Statistique et de la Démographie (SRSD). Cela, pour matérialiser l'ambition de tendre vers une décentralisation plus poussée des activités opérationnelles du SNS.

Au-delà de l'appui qu'il apporte aux services techniques régionaux et de sa fonction opérationnelle pour les enquêtes et recensements, le SRSD produit chaque année la Situation Economique et Sociale (SES) de la région pour l'année précédente. La SES figure en bonne place parmi les produits phares de l'ANSD. Elle épouse la démarche de la SES nationale mais se focalise sur les particularités économiques et sociales de la région.

La présente édition, comme celles qui l'ont précédée, essaie d'embrasser la quasi-totalité des secteurs de l'activité économique et sociale de la région de Dakar. Elle met surtout en relief l'information quantitative et tente, par des analyses sommaires, de décrire la situation de chaque secteur d'activité au niveau régional. Les données consignées dans ce document sont pour la plupart des données produites par les sectoriels.

Nous voudrions donc, à l'occasion de la publication du présent rapport, exprimer toute notre gratitude et toute notre reconnaissance aux sectoriels pour leurs collaborations durant tout le processus.

Nous remercions vivement les autorités administratives de la région de Dakar, qui ont appuyé le Service Régional de la Statistique et de la Démographie de la région tout le long de cette opération.

Directeur Général
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

Chapitre 1 : PRESENTATION DE LA REGION

1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE

La région de Dakar est située dans la presqu'île du Cap Vert et s'étend sur une superficie de 550 km², soit 0,28 % du territoire national. Elle est comprise entre les 17° 10 et 17° 32 de longitude Ouest et les 14° 53 et 14° 35 de latitude Nord. Elle est limitée à l'Est par la région de Thiès et par l'Océan Atlantique dans ses parties Nord, Ouest et Sud.

1.2. HISTORIQUE DE DAKAR

La presqu'île du Cap Vert a été habitée dans les zones occidentales, dès les temps paléolithiques (soit près de 100 000 ans avant Jésus-Christ) avant d'être occupée dans son entier, aux temps néolithiques.

En 1444, le navigateur portugais Denis DIAS découvre le Cap Vert, d'une étendue de 100 km². En ce temps là, la presqu'île était peuplée de Mandingues qui en sont les premiers habitants.

Entre, 1580 et 1617, s'est déroulée l'installation des Lébus originaires du royaume du Tekkrour, au Nord Est du fleuve Sénégal.

Entre 1765 et 1766, le Gouverneur Poncet de la Rivière s'était fait céder les pointes de Daccard et Bin et même toute la Presqu'île jusqu'au ruisseau de Mbao et au village de Yoff exclus.

En 1845, Gorée devient le chef lieu de la division navale des côtes occidentales d'Afrique.

Le 25 mai 1857 est officiellement fondée la Ville de Dakar par Pinet LAPRADE et le pavillon français est hissé.

En juin 1858, on assiste à l'Élaboration du 1er plan cadastral de Dakar.

En 1859, ce fut le début de construction d'un phare sur le mont le plus élevé des mamelles (cônes volcaniques du nord ouest). Durée des travaux : quatre ans.

En Juin 1862, on élabora un nouveau plan d'alignement de la ville car Dakar est " un véritable labyrinthe de rues et d'impasses, de tours et de détours " dont l'initiateur de ce cadastre : Pinet LAPRADE.

En 1872, La commune de Gorée est créée.

En 1875, Dakar devient centre d'arrondissement à la place de Gorée.

En 1876, intervient le nouveau plan cadastral de Dakar.

En 1878, Dakar compte environ 1600 habitants.

Le 17 Juin 1887, Dakar devient une commune distincte et moins dépendante de Gorée.

Le 9 Décembre 1887, Jean Alexandre est le premier Maire de Dakar.

En 1891, Gorée compte 2100 habitants, Dakar 8737.

En 1902, Dakar devient la capitale de l'Afrique Occidentale Française.

De 1903 à 1908, le gouverneur Général ROUME transforme Dakar par un très gros effort d'urbanisation.

En 1904, Dakar compte 18 500 habitants environ.

En 1909, Dakar compte 25 000 habitants environ.

En 1910, Dakar est déjà le premier port du Sénégal.

En **1920**, Blaise DIAGNE est élu Maire de Dakar, il le restera jusqu'en 1934, date de sa mort. Dans la même année, un cours secondaire est ouvert, qui deviendra bientôt (1936) le lycée Van Vollenhoven (actuel lycée Lamine GUEYE) du nom d'un éphémère Gouverneur qui s'oppose au recrutement d'indigènes pour la première guerre mondiale.

En 1921, Dakar compte 32 440 habitants dont 1 661 européens. Gorée se vide de 1000 âmes.

Les premières arrivées de Libanais se passent dans la même année. Ils s'installent bientôt dans le petit et moyen commerce.

En 1926, Dakar compte 33 679 habitants dont 2 939 européens, tandis que Gorée ne compte plus que 700 habitants.

En 1929, Gorée est rattachée à Dakar.

Le 2 Avril 1946, SENGHOR, député du Sénégal, réclame l'égalité des droits pour tous, populations colonisées comme métropolitaines.

En 1947, Dakar compte 135 000 habitants environ. Pénurie de logements, d'emplois et de matières premières.

En 1950, Inauguration de l'Institut des Hautes Études (I.H.E) qui deviendra en 1957, l'université de Dakar.

Le 26 Août 1958, Le Général DE GAULLE, qui vient d'imposer une nouvelle constitution à la France et de créer la communauté (à la place de l'union française) est accueilli fraîchement par des manifestations réclamant l'indépendance du Sénégal.

Le 11 Juin 1958, le transfert de la capitale de Saint Louis vers Dakar est réalisé

En 1960, Pose de la première pierre de la grande mosquée de Dakar

En 1962, Abbé Thiandoum est nommé archevêque de Dakar

En 1963, Les Jeux de l'amitié sont organisés à Dakar

En 1964, La Grande Mosquée de Dakar est édifiée.

En 1971, Visite à Dakar du président de la république française, Georges Pompidou

En 1973, Installation des tuyaux d'eau du lac de Guiers dans la région de Dakar

En juin 1978, Le siège de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est transféré de Paris à Dakar

En 1980, Amadou Clédor Sall élu maire de Dakar

En 1983, Création des mouvements ruraux de Sankalkam et de Sébikotane

Le 3 avril 2010, le Monument de la Renaissance africaine est inauguré pour le cinquantenaire de l'indépendance sénégalaise. Il s'agit de la plus grande statue au monde (hauteur de 52 mètres).

1.3. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

La région de Dakar, constituant l'un des points les plus avancés du continent africain, occupe une position de carrefour qui en fait un passage obligé pour la plupart des moyens de transport faisant la liaison entre l'Europe et les Amériques.

Son port autonome, implanté le long de la baie de Hann est une référence mondiale et reçoit depuis la crise ivoirienne la quasi-totalité des importations à destinations de l'intérieur du continent ouest africain. Aussi, on note la proximité des industries de transformation des produits locaux qui sont destinés à l'exportation. En effet, la quasi-totalité des unités industrielles est implantée le long de la baie de Hann. De fait, Dakar joue le rôle de pôle industriel dans la sous région.

La région constitue également un creuset culturel avec la présence de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar et de prestigieuses écoles supérieures de formation dont les rayonnements dépassent largement les frontières nationales à l'image de l'ISM et de l'IAM. En outre, la région est le siège du fleuron de la recherche dans le domaine de la culture avec l'IFAN qui y est implantée depuis près d'un siècle.

L'indépendance des pays de l'AOF a fait régresser le rôle de l'économie dakaroise dans la sous région, mais elle conserve encore aujourd'hui ses rôles culturels et politiques en Afrique et dans le monde.

Par rapport à la communication, la région est à la tête d'un vaste réseau de communication et possède un tissu d'infrastructures très développé qui en fait une région qui est interconnectée avec le monde entier.

Le port et l'aéroport de Dakar forment un trait d'union permettant la jonction entre l'Europe, l'Afrique de l'Ouest et les Amériques et sont aussi une porte de sortie pour les pays limitrophes. Les télécommunications aussi jouissent des efforts qualitatifs et quantitatifs déployés par les opérateurs ces dernières années. Ainsi, contribuent-elles pour beaucoup à la préservation de la place de la région dans le nouveau contexte de la mondialisation.

1.4. ENVIRONNEMENT NATIONAL

Sur les plans démographique et de l'équipement, Dakar est à la tête de toutes les régions du pays. En effet, elle concentre la quasi-totalité des infrastructures et plus du quart de la population nationale.

Aucune autre région n'est en mesure de concurrencer Dakar, ni au plan démographique, ni au plan des services publics, des équipements, de l'emploi ou des activités. Dakar doit cette suprématie à l'accaparement progressif des activités autrefois réparties en divers points du pays.

Depuis juin 1958, la région est devenue le siège du Gouvernement en devenant la capitale du pays et elle concentre en même temps l'essentiel des établissements commerciaux et financiers ainsi que du tissu industriel.

Malgré une bonne politique nationale d'aménagement du territoire, de développement régional et de décentralisation, la région de Dakar regroupe la plupart des emplois permanents du pays. La capacité polarisatrice de la région de Dakar a été et est encore favorisée par la faiblesse de la densité du réseau routier du pays. En outre, celui-ci favorise les liaisons verticales nécessaires à l'économie d'exportation. Ainsi, 75% des trajets intérieurs de marchandises ont pour origine ou pour destination Dakar. Ceci résulte du poids économique de la région que le tracé des réseaux routiers et des voies ferrées a fortement renforcé.

1.5. AIRE D'INFLUENCE DE LA REGION

Elle se définit comme étant la zone où les échanges de produits agricoles et halieutiques en particulier, se déroulent sous le contrôle direct de la capitale.

Rufisque dont une grande partie des habitants travaille quotidiennement à Dakar et dont la petite zone industrielle est en fait un prolongement de la grande zone industrielle dakaroise peut être considérée comme un satellite de la capitale. Thiès et Mbour, par contre, entretiennent avec la région des relations quotidiennes, mais de natures différentes.

Dans les environs de l'agglomération dakaroise, les activités des producteurs sont tournées vers la satisfaction des besoins des populations de la région (cas des maraîchers de Sangalkam, Sébikhotane, des pêcheurs de la Petite Côte jusqu'à Yenne). Il en est de même de Kayar, dans la région de Thiès, qui déverse quotidiennement d'importantes quantités de produits halieutiques dans la région.

Les régions de Diourbel, Saint-Louis, Kaolack et Louga entretiennent des relations plus timides avec Dakar du fait de la distance qui les sépare.

Il faudrait aussi signaler que malgré les longues distances qui les séparent de la capitale, les régions de Kolda, Tambacounda et Ziguinchor ont tissé avec Dakar des relations privilégiées.

Ainsi, la région de Dakar voit son influence s'étendre sur l'ensemble du pays, voire au-delà des frontières.

1.6. CLIMAT

Le climat de type canarien subit fortement l'influence des facteurs géographiques et atmosphériques. Par la présence d'une façade maritime ceinturant presque toute la région, la région est caractérisée, pendant une bonne période de l'année, par un microclimat marqué par l'influence de l'alizé maritime ; d'où l'existence d'une fraîcheur et d'une humidité quasi permanente et relativement forte de l'ordre de 25%. Toutefois, l'harmattan qui est un alizé continental saharien, se fait sentir faiblement en saison sèche et au fur et à mesure que l'on s'éloigne des côtes.

La température varie entre 17 degrés Celsius ($^{\circ}$ C) et 25° C de décembre à avril et de 27° à 30° C de mai à novembre. Le régime des vents est marqué par l'influence prédominante de l'alizé. Ce dernier est issu de l'anticyclone des Açores. Sa direction principale varie du Nord-Nord-Ouest au Nord-Nord-Est.

La pluviométrie est caractérisée par une durée relativement courte de l'hivernage, variant entre trois à quatre mois, de juin à octobre. Elle est marquée, d'une part, par une inégale répartition dans le temps et dans l'espace et, d'autre part, par une faiblesse des quantités d'eau enregistrées.

Il est important de souligner que la région de Dakar se situe entre les isohyètes 300 et 600 mm et les normes saisonnières de 1930 à 1960 et de 1951 à 1980 sont respectivement de 552,2 mm et 472,5 mm.

1.7. GEOMORPHOLOGIE

Sur le plan géomorphologique, la région de Dakar peut être divisée en trois (3) grandes parties d'Ouest en Est :

- a) L'extrémité occidentale qui se divise elle-même en trois zones :
- la zone Sud-Est, d'altitude comprise entre 15 m et 40 m, est formée de coulées volcaniques et d'affleurements du substratum (limons, marnes et calcaires) recouvert au centre d'une cuirasse latéritique. Cette zone correspond aux quartiers du Plateau dans le département de Dakar ;
 - la zone centrale qui présente une altitude inférieure à 10 m. Elle est constituée de sables reposant sur un substratum argilo calcaire avec quelques affleurements. Cette zone abrite les quartiers d'habitation populaire de la Médina et les quartiers résidentiels de Fenêtre Mermoz, Point E et la zone industrielle ;
 - la partie Nord-Ouest qui correspond au second massif d'origine volcanique dont l'altitude moyenne est la plus élevée de la région (plus de 60 m). Cette zone abrite les villages traditionnels de Ouakam, Ngor et Yoff ainsi que l'aéroport international Léopold Sédar Senghor de Dakar.

b) La deuxième grande partie de la presqu'île du Cap Vert :

Elle comprend un ensemble de cordons dunaires reposant sur un substratum marneux et sur lesquels sont bâties les villes de Pikine et de Guédiawaye. Entre ces dunes, s'est établie une série de lacs asséchés et de bas fonds très fertiles appelés « Niayes ». C'est le domaine de la culture maraîchère et de la floriculture. Les sables aquifères qui sont sous les sables superficiels abritent la nappe infra basaltique et la nappe de Thiaroye.

c) La partie orientale de la région :

Elle comprend un ensemble de collines et de plateaux d'altitudes inférieures à 50 m. Elle abrite le territoire du département de Rufisque. Sa couverture géologique comprend une alternance de marnes et de calcaires dont les plus perméables, les calcaires paléocènes de Sébikhotane, les sables et les grès du mæstrichien, renferment des nappes aquifères importantes. On y observe le prolongement des bas fonds fertiles et des sols aptes au maraîchage et à l'arboriculture particulièrement dans la zone rurale.

1.8. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'organisation administrative de la région de Dakar a connu des mutations de plusieurs ordres depuis l'époque coloniale.

Mais, depuis 2002, par décret n° 2002 – 166 du 21 Février 2002 fixant le ressort territorial et le chef-lieu des régions et départements, la région de Dakar est organisée administrativement en :

- Quatre départements : Dakar, Pikine, Guédiawaye et Rufisque ;
- Dix arrondissements : quatre (04) dans le département de Dakar (Almadies, Dakar Plateau, Grand Dakar, Parcelles Assainies), un(01) dans celui de Guédiawaye et qui porte le même nom que le département, trois (03) dans celui de Pikine (Dagoudane, Niayes, Thiaroye) et deux (02) dans celui de Rufisque (Rufisque, Sangalkam) ;
- Quarante-trois (43) communes d'arrondissements : dix neuf (19) dans le département de Dakar, cinq (05) dans celui de Guédiawaye, seize (16) dans celui de Pikine et trois (03) dans celui de Rufisque ;
- Deux (02) communautés rurales situées toutes dans le département de Rufisque : Tivaouane peulh, Niagha et Yène ;
- Quatre (04) villes : Dakar, Pikine, Guédiawaye et Rufisque ;
- Huit (08) communes : Bambilor, Bargny, Diamniadio, Sangalkam, Sendou, Diakhay, Niakoulrab et Sébikhotane.

Chapitre 2 : DEMOGRAPHIE

INTRODUCTION

Toutes les données qui sont utilisées dans ce chapitre proviennent du RGPH de 2002 et des projections qui sont basées sur cette dernière. Aussi, nous donnons exprès la priorité à la population de droit qui est composée des résidents présents et absents. Aussi, les visiteurs et la population comptée à part c'est-à-dire les prisonniers, les étudiants, les hommes confinés dans les cantonnements militaires ou para militaires ne sont pas intégrés dans les chiffres avancés dans ce chapitre.

L'analyse de ces différentes informations va porter sur la structure et l'évolution de la population régionale et sa répartition spatiale.

En l'absence de nouvelles données d'enquêtes portant sur la nuptialité et la fécondité, les résultats des enquêtes les plus récentes ayant déjà fait l'objet d'analyses dans les précédentes éditions de la situation économique et sociale régionale, ces deux thèmes ne seront pas analysés dans ce document.

2.1. STRUCTURE ET EVOLUTION

La population de la région de Dakar est estimée en décembre 2009 à 2 535 169 et en décembre 2010 à 2 592 191 habitants. En 2009 et 2010, on estimait la gent masculine à respectivement 50,03% et 50,05% contre respectivement 49,97% et 49,95% de femmes.

La population régionale représente plus du cinquième (20,7%) de la population totale du pays, estimée à 12 509 434 habitants. Cela fait de la région de Dakar la plus peuplée du pays.

Cette situation est due au fait qu'elle est de loin la région la mieux dotée en infrastructures économiques, sociales et culturelles, faisant ainsi d'elle une terre privilégiée pour trouver un emploi et mieux gagner sa vie par rapport à la campagne. La conséquence directe est l'exode rural et l'émigration internationale du fait de sa situation géographique, car étant aussi une région de transit.

La jeunesse de la population nationale se reflète aussi au niveau de la structure de population régionale. On peut dire que c'est un effet de structure qui s'est maintenu à travers la dispersion des personnes à travers les régions.

Ainsi, on constate que plus de la moitié de la population nationale (57,03%) est âgée de moins de 20 ans, mais il n'en est pas de même pour la région, car on compte 48,98% de jeunes. Les adultes âgés de 20 à 34 ans sont de 25,83%. La frange d'individus âgés de 35 à 60 ans n'est pas dominante et représente 20,32%. Enfin, la classe des aînés, c'est-à-dire ceux qui ont plus de 60 ans, compte pour 4,88%, ce qui fait de cette classe la plus faible en termes de représentativité.

Cette jeunesse de la population est certainement à l'origine des nombreuses mesures prises depuis quelques années par les pouvoirs publics appuyés par les partenaires au développement. Ces mesures visent entre autres, à accroître sensiblement les infrastructures scolaires et universitaires et, de sorte, à booster la création d'emplois. Ce qui permettra à terme d'augmenter les capacités d'accueil du secteur de l'éducation, de la formation et facilitera l'insertion des jeunes dans le monde du travail.

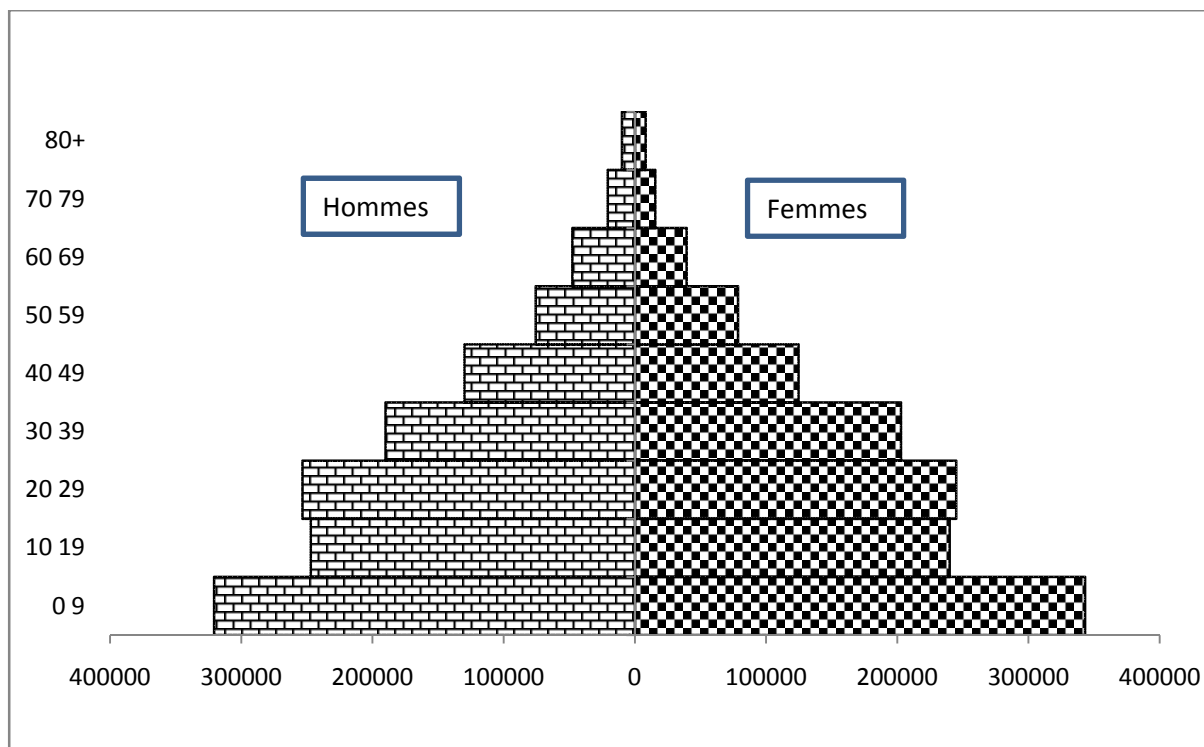
Tableau 2.1 : Structure par groupes d'âges quinquennaux et par sexe de la population de la région de Dakar en 2010

Groupes d'âge quinquennaux	Hommes		Femmes	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
0-4 ans	182844	14,09%	179442	13,86%
5 - 9 ans	160287	12,35%	141323	10,90%
10 - 14 ans	120491	9,29%	115180	8,90%
15 - 19 ans	119448	9,21%	131877	10,20%
20 - 24 ans	124827	9,62%	130964	10,10%
25 - 29 ans	120105	9,26%	122445	9,50%
30 - 34 ans	109015	8,40%	103189	8,00%
35 - 39 ans	93780	7,23%	86808	6,70%
40 - 44 ans	71613	5,52%	76894	5,90%
45 - 49 ans	53124	4,09%	52956	4,10%
50 - 54 ans	44056	3,40%	40222	3,10%
55 - 59 ans	34526	2,66%	35389	2,70%
60 - 64 ans	21382	1,65%	28114	2,20%
65 - 69 ans	18078	1,39%	19508	1,50%
70 - 74 ans	9522	0,73%	12132	0,90%
75 - 79 ans	5968	0,46%	8534	0,70%
80+	8284	0,64%	9864	0,80%
Total	1297350	100,00%	1294841	100,00%

Source : ANSD

Cette jeunesse de la population est illustrée par la pyramide des âges ci-après qui présente une base très large avec un sommet rétréci, caractéristique des populations jeunes. Quant aux personnes âgées de 60 ans ou plus, elles ne représentent que 5,4% de la population (4,9% chez les aînés de sexe masculin contre 6,0% chez ceux de sexe féminin). Ceci est certainement dû aux effets combinés de l'immigration qui concerne principalement les jeunes, mais aussi au fait que beaucoup d'anciens immigrants, une fois devenus avancés en âge, ont tendance à retourner dans leur terroir d'origine pour y passer leurs vieux jours.

Graphique 2.1 : Pyramide des âges de la région de Dakar en 2010



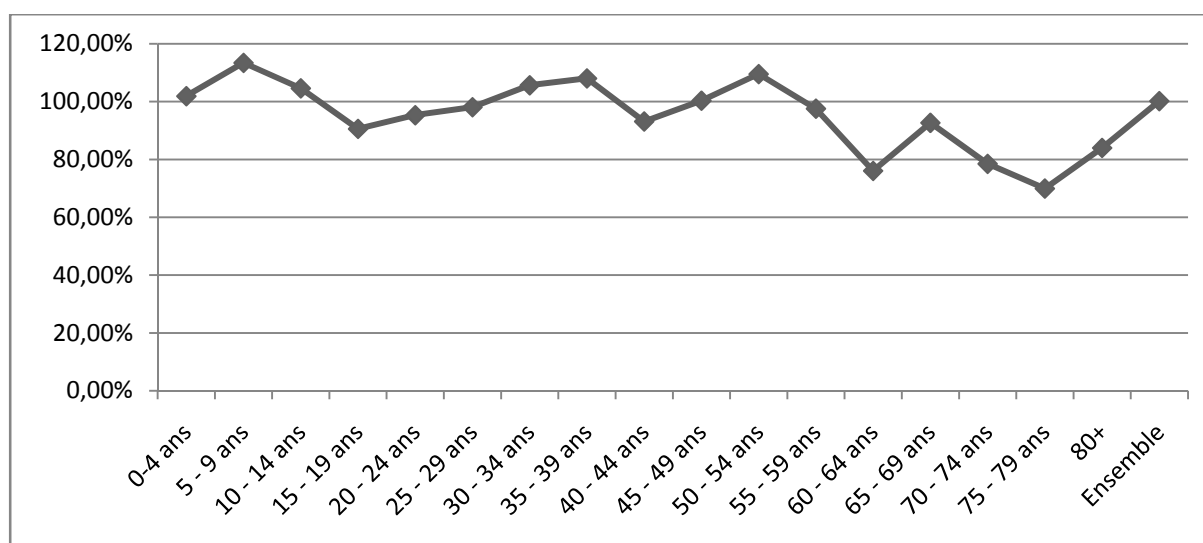
Source : ANSD

Rapport de masculinité

Le rapport de masculinité est le quotient de l'effectif des garçons sur celui des filles pour une même tranche d'âge. Pour analyser l'ensemble de ces rapports, on a tracé la courbe des rapports de masculinité pour toute la population régionale en 2010. La lecture de la courbe montre que de 0 à 14 ans, les garçons sont plus nombreux. Par contre de 15 à 29 ans, ce sont les filles qui sont les plus nombreuses. On peut penser que cela trouve son explication dans le fait que les hommes migrent dans la majorité des cas à moins de 30 ans. Donc sachant qu'il naît plus de garçons que de filles, on comprend que, jusqu'à 15 ans, les garçons soient plus nombreux et qu'au-delà, le flux de migrants sortant de la région contribue à la réduction du volume d'hommes.

Pour ce qui concerne les plus de 30 ans jusqu'à 60 ans, on notera que c'est les hommes qui sont quasiment les plus présents.

Graphique 2.2: Rapport de masculinité par groupe d'âges



Source : ANSD juin 2008

Par ailleurs, la densité de la population, qui était déjà la plus élevée du pays, s'est accrue en passant de 4 513 habitants au km² en 2008 à 4 609 habitants au km² en 2009 du fait des effets combinés de l'accroissement naturel de la population et de la migration.

Le taux d'accroissement annuel intercensitaire de la région de Dakar se situe à 4,4% entre 1976 et 1988 et à 2,7% entre 1988 et 2002. Et le taux d'accroissement moyen annuel entre 2002 et 2009 est de 2,8%.

Ainsi donc, le taux d'accroissement a été très élevé entre 1976 et 1988, sans doute à cause de l'exode rural massif consécutif à la longue sécheresse et à la crise économique qu'a connu le pays durant ces années, avant de se stabiliser depuis lors à un niveau moyen égal à 2,8%. Entre 2009 et 2010, le TAN est de 2,25% et cela correspond à une augmentation réelle de 57 022 personnes.

Tableau 2.2 : Evolution de la population résidente de la région de Dakar entre 1976 et 2010

	1976[1]	1988[2]	2002[3]	2009[4]	2010
Population résidente	892 127	1 488 941	2 167 793	2 535 169	2 592 191
Taux en %		4,4%	2,7%	2,8%	2.25%

Sources : ANSD

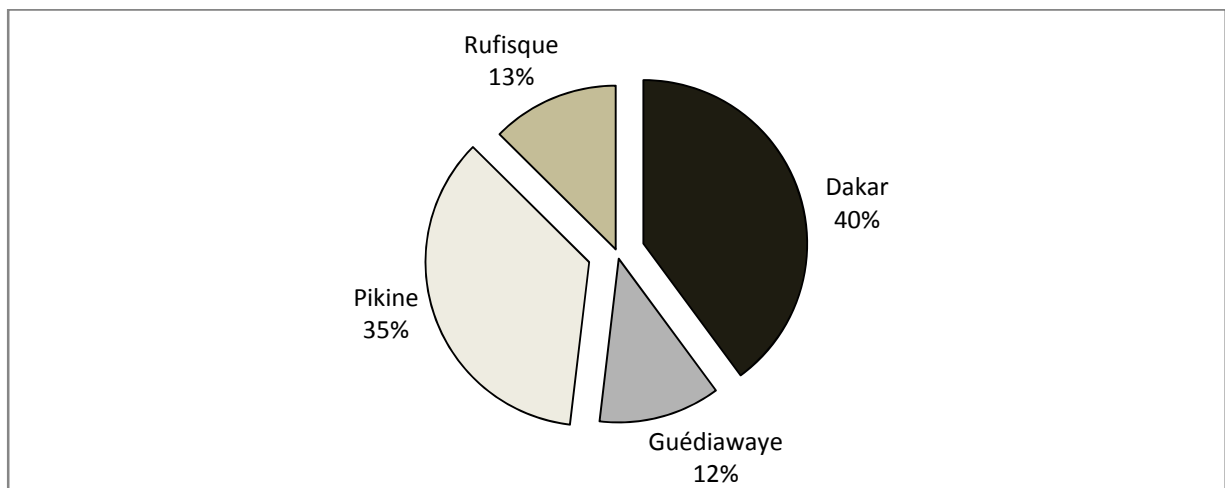
1. Recensement Général de la Population de 1976
2. Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1988
3. Recensement Général de la population et de l'Habitat de 2002
4. Projections de la population de la région de Dakar de 2002 à 2012.

Enfin, l'espérance de vie à la naissance en 2007 est de 59,8 ans dans la région de Dakar. Mais il est plus élevé chez les femmes (61,3 ans) que chez les hommes (58,4 ans). En 2009, on a une espérance de vie de 57,8 ans pour l'ensemble de la population, mais pour les femmes on a 59,2 ans et un peu moins pour les hommes, c'est-à-dire 56,4 ans.

Ces caractéristiques de tendance centrale notées dans la structure par sexe et par âge de la population régionale cachent des différences notoires entre les différentes entités administratives et locales qui composent la région comme cela est décrit dans le point suivant sur la répartition spatiale.

2.2. REPARTITION SPATIALE

Graphique 2.3: Répartition de la population de la région de Dakar selon le département de résidence en 2010



Source : ANSD

Parmi les quatre départements que compte la région, celui de Dakar, avec 39,9% de la population régionale, est le plus peuplé, suivi de près par le département de Pikine (35,5%). Quant aux départements de Guédiawaye (12,0%) et de Rufisque (12,6%), ils sont de loin les moins peuplés de la région.

Toutefois, il ne faudrait pas confondre le niveau de peuplement d'une localité, notion qui traduit ses capacités à accueillir de nombreuses populations, avec la densité d'habitation qui elle, reflète la façon dont l'espace physique est occupé.

Tableau 2.3 : Densités de population des départements de la région de Dakar en 2010

Départements	Population (hbts)	%	Superficie (km ²)	%	Densités (hbts/km ²)
Dakar	1033845	39,9	78,5	14,3	13 170
Guédiawaye	310800	12	12,9	2,3	24 093
Pikine	921469	35,5	86,8	15,8	10 616
Rufisque	326069	12,6	371,8	67,6	877
REGION	2 592182	100	550	100	4 609

Source : ANSD

En 2010, Les départements les plus densément peuplés et donc les plus attractifs du point de vue de l'habitat ne sont pas forcément ceux qui sont les plus peuplés du fait de l'importance de leur superficie. Pour preuve, le département de Guédiawaye qui, comparé aux autres départements de la région, n'est pas très peuplé est pourtant celui qui a la plus forte densité d'habitation (24 093 hbts/km²). Ce département est par conséquent le lieu d'habitation privilégié des populations de la région de Dakar, contrairement à l'idée populaire qui voudrait que ce soit le département de Dakar qui joue ce rôle. Guédiawaye est suivi des départements de Dakar (13 170 hbts/km²) et Pikine (10 616 hbts/km²). Le département de Rufisque (877hbts/km²) arrive en dernière position dans ce classement et s'avère par conséquent le département le moins attractif pour le moment.

La grande attractivité du département de Guédiawaye ne signifie pas que son cadre de vie est meilleur que celui des autres départements, mais seulement que ce département est le plus accueillant pour plusieurs raisons possibles. Parmi celles-ci, les plus probables à citer sont d'une part la proximité relative de Guédiawaye avec le département de Dakar qui concentre l'essentiel de l'activité économique de la région, et d'autre part le coût du loyer d'habitation qui, comparé à celui de Dakar, est assez modéré. Un autre facteur expliquant l'assaut de Guédiawaye par les populations de la région est la construction dans ce département de nouveaux habitats par une mise en utilisation progressive des réserves foncières acquises depuis longtemps. La combinaison de ces différents facteurs explique la forte concentration humaine observée à Guédiawaye.

D'un côté opposé, la faible attractivité de Rufisque pour l'habitat ne traduit pas un cadre ou des conditions de vie médiocres, même si cette éventualité n'est pas à exclure de prime abord. Cette faiblesse viendrait surtout du fait que Rufisque est « très » éloigné du département de Dakar et que cet éloignement est synonyme d'une difficulté permanente à rallier le centre ville. Ainsi, on peut penser à juste raison qu'à la fin des grands travaux de l'Etat pour faciliter la circulation automobile et piétonne dans la capitale, ce département fera l'objet d'une convergence des populations pour y résider. En effet, il y a un bon suivi

des lotissements, qui respectent les normes standards d'urbanisme, ensuite il y a de l'espace dans cette zone et surtout le loyer n'y coûte pas cher pour le moment.

De fait, il semblerait que la situation du Département de Rufisque est susceptible d'évoluer favorablement, à court terme. En effet, l'existence du projet d'autoroute à péage Dakar-Diamniadio et celui de la construction d'un nouvel aéroport à Ndiass sont des données importantes à prendre en considération.

Le projet de Diamniadio prévoit notamment la construction d'une autoroute à péage qui connecte Diamniadio, une commune du Département de Rufisque, à Dakar la capitale qui exerce le rôle d'un important pôle d'attraction économique. Cette nouvelle infrastructure routière vise à améliorer la mobilité des personnes et des biens au niveau de l'axe Dakar-Diamniadio. Elle devra aussi permettre de desservir le nouvel aéroport situé à Ndiass, à 42 km de Dakar.

Enfin, un autre attrait du Département de Rufisque est la transformation soutenue des zones de culture en habitations dans un milieu où les réserves foncières ne sont pas encore épuisées, contrairement aux autres départements de la région dakaroise.

Tableau 2.4: Répartition de la population de la région de Dakar selon le sexe et la subdivision administrative en 2010

SUBDIVISIONS ADMINISTRATIVES	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Département de Dakar	49,84%	50,16%	1033845
Département de Guédiawaye	49,77%	50,23%	310800
Département de Pikine	50,24%	49,76%	921469
Département de Rufisque	50,43%	49,57%	326069
REGION DE DAKAR	50,05%	49,95%	2592182

Source : ANSD

La différence entre les effectifs d'hommes et de femmes n'est pas significative à l'échelle de la population régionale. En effet, elle se situe à 0,05% en termes relatifs et à environ 5000 individus en termes absolus. Aussi en 2010, on remarquera que les femmes sont, contrairement à la tendance générale qui prévaut dans le pays, légèrement moins nombreuses que les hommes pour les raisons citées plus haut. En analysant les effectifs, on voit que cela est le fait des départements de Pikine et Rufisque, premiers départements d'accueil des immigrants provenant de l'intérieur du pays ou des pays limitrophes. Quant on sait que les flux migratoires sont, dans nos contrées, essentiellement composés d'hommes,

il est loisible de comprendre cet état de fait.

Enfin, la presque totalité (97,21%) de la population de la région de Dakar vit en milieu urbain. La région n'abrite en effet que deux communautés rurales que sont Yenne et Sangalkam situées dans l'arrondissement de Sangalkam dans le département de Rufisque. Cet arrondissement est peuplé de 72 137 de ruraux dont 51,1 7% sont des hommes et 49,9% des femmes.

Cette macrocéphalie de la région de Dakar est le résultat combiné de l'accroissement naturel de la population et de la migration due à plusieurs facteurs que nous allons examiner ci-après.

CONCLUSION

Il résulte de ce qui précède que la région de Dakar est la plus peuplée du pays. Elle a une population jeune et sa population a connu un accroissement très rapide, de plus de 4%, entre 1976 et 1988 avant de se stabiliser depuis lors autour de 2,5%. La région, qui ne couvre que 0,28% du territoire national, a la plus forte densité de population du pays. En outre, plus des trois quarts de sa population vivent dans les départements de Dakar et Pikine.

Enfin, 97,2% de la population régionale vit en milieu urbain. Ce qui fait qu'elle constitue la région la plus urbanisée du pays. Ainsi, une des particularités de la région de Dakar par rapport aux autres régions du pays est que la quasi-totalité de sa population réside en milieu urbain. C'est cette particularité que nous allons analyser dans la section qui suit.

Chapitre 3 : URBANISATION, CONSTRUCTION ET HABITAT

INTRODUCTION

Depuis l'époque coloniale, la région de Dakar demeure la plus urbanisée du pays. Son espace territorial est l'un des milieux géographiques du pays les plus densément pourvus en infrastructures et réseaux d'infrastructures. En effet, la région de Dakar, qui fait moins de 3% du territoire national, concentre près du tiers de la population sénégalaise et regroupe près de 90% des services, des sièges sociaux et des entreprises. Cette situation fait que Dakar continue de dévorer les ressources et les talents du reste du pays dans tous les domaines. L'agglomération dakaroise se comporte ainsi comme un aimant attirant l'essentiel de la population nationale. Elle attire de façon très dangereuse et non calculée des immigrés (exode rural et immigration internationale) de tout bord, des entreprises incontrôlées, des événements inattendus ...

Cette situation fait que Dakar est devenue surpeuplée et est en proie à de nombreuses maladies (inondations, problèmes de circulation, « cantinisation » des rues, insécurité, insalubrité, occupations illégales, quartiers spontanés...). Ce qui lui vaut d'être attaquée par tous les spéculateurs fonciers qui vont finir par lui enlever ses forêts classées et ses dernières réserves foncières. On y assiste, depuis une quinzaine d'années, à un boom sans précédent du secteur de l'immobilier.

Par ailleurs, le secteur de l'immobilier présente bon nombre d'imperfections dues au manque d'organisation, à une asymétrie d'information et aux nombreux cas de litiges sur les titres fonciers. Et les prix pratiqués sur le marché du logement suivent une tendance haussière défavorable aux consommateurs et donnant lieu à de la spéculation foncière. Ce « boom » du secteur de l'immobilier et la flambée des prix du loyer ont même fini de convaincre le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'ouest (GIABA) d'une circulation « de capitaux d'origine douteuse » dans le pays, en particulier dans la capitale sénégalaise.

Pour traiter de ce sujet, nous allons, dans un premier temps, faire l'état des lieux de l'urbanisation en 2010 et, dans un deuxième temps, analyser la situation de la construction et de l'habitat en 2010.

3.1 URBANISATION

La région de Dakar est marquée par son cachet éminemment urbain. En effet, son taux d'urbanisation est passé de 88,4% en 1976 à 97,2% en 2010. Avec un tel taux d'urbanisation, la région de Dakar demeure la région la plus urbanisée du pays.

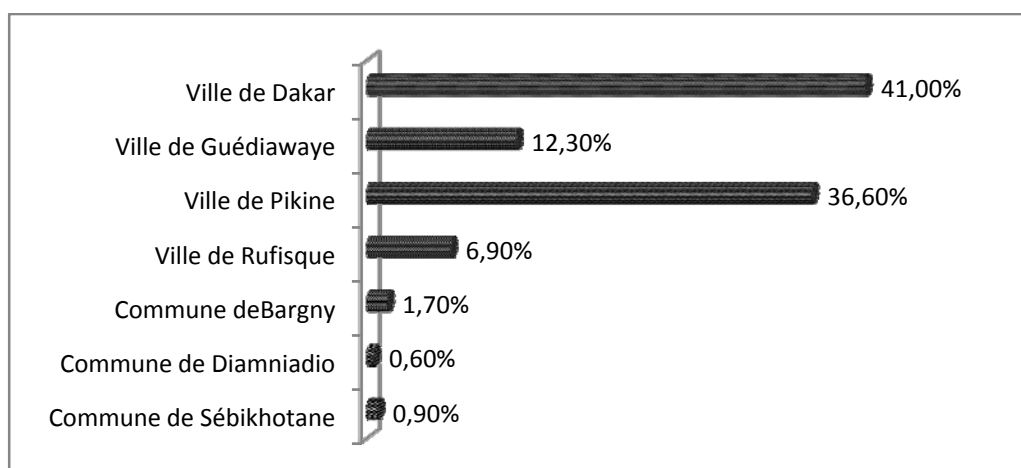
Cette population urbaine, estimée à 2 464 632 habitants en 2009, est passée à 2 520 054 citadins en 2010, répartie dans quatre (4) villes (Dakar, Pikine, Guédiawaye et Rufisque) et trois communes (Bargny, Diamniadio et Sébikhotane). Les quatre villes sont elles-mêmes subdivisées en 43 communes d'arrondissement (19 pour Dakar, 5 pour Guédiawaye, 16 pour Pikine et 3 pour Rufisque).

Son organisation spatiale est caractérisée par une structure urbaine déséquilibrée. En effet, les principaux équipements et activités sont encore concentrés dans la zone de Dakar Plateau (département de Dakar) et la zone industrielle (à cheval sur les départements de Dakar et de Pikine). Les efforts de décentralisation des équipements et des activités restent nettement insuffisants.

Aussi, la banlieue est-elle restée amorphe, sous équipée et disposant de peu d'emplois. Elle demeure très largement dépendante de la Ville de Dakar. Ce phénomène de périurbanisation est visible dans les départements de Pikine, Guédiawaye ou Rufisque qui assurent principalement la fonction de cités-dortoirs. Abritant une population de plus en plus importante installée sur des espaces éloignés du lieu de travail, ils supportent, en grande partie, les activités informelles dans les secteurs du transport, de l'artisanat, du commerce, etc.

Ce qui fait que, parmi les quatre villes et trois communes que compte la région, c'est celle de Dakar qui, avec 41,0% de la population urbaine régionale, est la plus peuplée, suivie de celle de Pikine (36,6% de la population urbaine). Mais contrairement à la répartition de la population par département (traitée dans le chapitre précédent), la ville de Guédiawaye, avec 12,3% de la population urbaine régionale est plus peuplée que la ville de Rufisque et 3 de ses communes réunies qui n'abritent ensemble que 10,1%.

Graphique 3.1 : Répartition de la population urbaine de la région de Dakar selon la ville ou commune de résidence en 2010



Source : ANSD

Dans le département de Dakar, qui se confond à la ville du même nom, c'est l'arrondissement des « Parcelles Assainies » qui est le plus peuplé, suivi de celui de « Grand Dakar ». Et au niveau des Communes d'arrondissement, c'est celle de Grand-Yoff qui est la plus peuplée, suivie de celle des « Parcelles Assainies ». Il convient de souligner que ces deux communes d'arrondissement sont toutes deux situées dans l'arrondissement des « Parcelles Assainies ».

Dans le département de Guédiawaye, qui se confond également à la ville et à l'arrondissement du même nom, c'est la commune d'arrondissement de « Golf sud » qui est la plus peuplée, suivie de celle de « Wakhinane ».

Dans le département de Pikine, qui, à l'instar des deux premiers se confond à la ville du même nom, c'est l'arrondissement de « Pikine Dagoudane » qui est le plus peuplé, suivi de celui des « Niayes ». Et au niveau des communes d'arrondissement, c'est celle de « Yeumbeul Nord » qui est la plus peuplée, suivie de très près par celle de « Diamaguene-Sicap-Mbao ».

Enfin, dans le département de Rufisque, qui est le seul de la région à abriter des communautés rurales, c'est la commune d'arrondissement de « Rufisque centre (dite aussi Rufisque nord) » qui est la collectivité locale la plus peuplée, suivie de celle de « Rufisque Est ».

Par ailleurs, à la faveur du « boom » démographique de la capitale et de l'accroissement de la demande en espaces qui en a suivi, on assiste à une urbanisation progressive de l'ensemble de la région. Ainsi, des villages traditionnels « lébous » ont été intégrés à la ville de Dakar. De nouvelles fonctions apparaissent à côté des anciens noyaux de peuplement : la zone de Ngor-Almadies est devenue une zone touristique. Cette expansion urbaine a fini par modifier le mode de vie des populations de ces villages, au point que les paillotes ont pratiquement disparu au profit des maisons en dur, tandis que les déplacements quotidiens vers Dakar rythment la vie de ces « banlieusards ».

Avec Pikine, d'autres lotissements de déguerpis se sont multipliés entre la route de Rufisque et le littoral (Diamaguene, Thiaroye, Guédiawaye, etc.), augmentant très largement la part des zones urbanisées. Rufisque, qui fut le premier centre des affaires du Sénégal à la fin du XIXe siècle grâce au négoce des arachides, est très dépendante de Dakar et ne joue plus aujourd'hui qu'un modeste rôle de relais (collecte et redistribution des produits alimentaires) sur un rayon de desserte très réduit. Avec le déclin de ses activités industrielles (fermetures de BATA, ICOTAF, etc.), Rufisque apparaît, à l'image de Pikine et des autres quartiers de déguerpis, comme une ville-satellite réservoir de main-d'œuvre.

La demande sans cesse croissante de Dakar en produits alimentaires a fini par transformer les activités traditionnelles du milieu rural de la région en les orientant vers une production visant à satisfaire les besoins des citoyens.

Sur le plan des échanges intra régionaux, l'intégration entre les différentes zones reste encore très faible et on note des distorsions :

- Pikine et Guédiawaye, qui sont appelées à jouer un rôle essentiel dans les différents plans de développement de la région, n'apportent essentiellement que leur main-d'œuvre. Aucune infrastructure d'envergure nationale ou régionale, pouvant motiver un déplacement des habitants de Dakar, ne s'y localise. A l'intérieur de ces villes, des quartiers entiers sont pratiquement inaccessibles aux véhicules.
- Rufisque, la seule ville qui dispose d'un arrière-pays à vocation rurale, oriente l'essentiel de ses activités vers Dakar. Les communautés rurales de Sébikhotane et Sangalkam sont beaucoup plus tournées vers Dakar.

Enfin, du point de vue sociologique, l'organisation urbaine actuelle ne favorise pas la vie communautaire. La structure des quartiers est diffuse et souvent les réseaux traditionnels de solidarité ne jouent plus pleinement leur rôle, à l'exception des villages traditionnels qui ont même subi certaines mutations. Une civilisation de la ville, de plus en plus individualiste, s'est instaurée.

Cette situation de l'urbanisation dans la région n'est pas sans conséquences sur l'habitat et la construction comme nous allons le constater ci-après.

3.2. HABITAT ET CONSTRUCTION

La région de Dakar est marquée par une augmentation sans cesse de la demande de logement, l'amenuisement des réserves foncières, la croissance exponentielle de prix du foncier et du logement, les lourdeurs administratives, la fiscalité élevée, la cherté des matériaux de construction et les difficultés d'accès au crédit.

En effet, la poussée démographique a entraîné la région dans ce que l'on peut qualifier de « croissance spatiale forcée des zones d'habitation ». Les espaces occupés par l'habitat ont plus que triplé de 1960 à la période actuelle. Toutes les communes, en particulier celles de Pikine, Guédiawaye et Rufisque, à la faveur de l'extension spontanée de leurs quartiers périphériques, se sont étendues dans les zones rurales et dépressionnaires avec une occupation anarchique des terrains. Ces extensions irrégulières se distinguent du reste de l'agglomération par des ruelles étroites et sinueuses, des parcelles de taille hétérogène.

L'occupation spatiale est caractérisée par l'habitat spontané, généralement dans les départements de Pikine et de Rufisque, ainsi que dans les localités dénommées villages traditionnels comme Ouakam, Yoff et Ngor. Les constructions irrégulières couvrent plus de 25% des zones urbanisées. Ce milieu se caractérise par une faible desserte des infrastructures et du réseau d'infrastructures.

De plus, l'urbanisation accélérée, qui aboutit au constat qu'un urbain sur deux vit à Dakar, fait que l'habitat couvre plus de 36,3% de la surface régionale. Parallèlement, les zones à vocation agricole et environnementale connaissent une occupation progressive qui les amenuise de jour en jour. Cette situation a été, pour une large part, renforcée par le choix longtemps opéré sur l'habitat horizontal au détriment de celui de type vertical fondé sur l'aménagement de parcelles collectives et la construction d'immeubles à étages multiples.

Pourtant, pour prévenir l'occupation irrégulière et anticiper sur les taudis, les services de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire ont eu recours depuis l'époque coloniale, à des aménageurs parapublics et privés (OHLM, SNHLM, SICAP, SCAT-URBAM, etc.) puis à l'option d'aménagement concerté, cette première option excluant totalement les populations les plus démunies.

Après une phase pilote de 10 ans dans le cadre du Projet « Appui à la Décentralisation et au Développement Urbain au Sénégal » (PADDUS), financé par la coopération française, la procédure « Zone d'Aménagement Concertée » (ZAC) est entrée dans sa phase opératoire avec une première expérience à Mbao/Gare, dans la région de Dakar. Aujourd'hui, un grand programme de ZAC est en cours sur l'initiative du Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, dans la banlieue de Dakar (Diamniadio).

De plus, l'Etat a aménagé ces dernières années, directement ou par le biais d'opérateurs privés, plusieurs sites à Dakar tels que Grand Yoff Sud, Hann Maristes, Nord Foire ou la zone de Mbao. Mais entre 2007 et 2008, on a assisté à la transformation de nombreuses réserves foncières en logements (réserves du CICES, du Stade LSS, zone de captage, pyrotechnie, etc.).

Malgré tout, en matière d'habitat dans la région, la demande demeure largement supérieure à l'offre. En plus, du fait que la possibilité de trouver des terrains accessibles aux réseaux de base tels que la voirie, l'assainissement et l'électricité s'amenuise de plus en plus, les terrains ou habitations proposées par les promoteurs qui prennent en charge les VRD (voirie, réseaux et divers) sont pratiquement inaccessibles aux populations. Ce qui a fait que le prix de l'immobilier à Dakar n'a cessé d'augmenter ces dernières années. Cette hausse est aussi bien constatée dans les quartiers résidentiels que populaires.

De plus, le nombre très réduit de programmes de construction de logements réellement sociaux et de filières souples d'aide à la construction pour les bas revenus, amène les habitants à entreprendre des initiatives individuelles en devenant leur propre promoteur. Ils financent et dirigent eux-mêmes l'opération de construction. Mais ces constructions se font souvent dans des sites très difficiles d'accès, très enclavés par rapport aux services que peut fournir la ville et dépourvus des équipements urbains les plus élémentaires. Ajouté à cela, le contrôle des dossiers souffre d'une mauvaise connaissance des textes réglementaires de la part de certaines populations qui ne jugent pas nécessaire de monter un dossier.

La commission nationale de qualification et de classification des entrepreneurs des bâtiments et travaux publics, placée sous la tutelle du Ministre chargé de la construction, procède à la catégorisation des entrepreneurs et artisans du secteur.

Selon la Direction de l'Habitat, les coopératives d'habitat agréées ont construit 452 logements. Il s'agit de logements enregistrés par les services de tutelle. Le plan « Jaxaay » a construit 1 500 logements sur des prévisions de 3 000 logements. Le reste est en cours de construction en même temps que les infrastructures éducatives, de santé et police. Le programme « une famille, un toit » a pour projet de construire 5 749 logements sociaux. L'enregistrement de la demande est en cours au niveau de la Direction de l'Habitat.

La région dispose de trois (3) catégories d'organismes s'adonnant à la spéculation dans le domaine du logement :

- Les organismes de crédit immobilier ;
- Les particuliers ou les sociétés constituées spécialement pour la construction, l'exploitation et l'entretien des grands immeubles (SICAP, HLM) ;
- Les entreprises dont la construction de logements n'est pas l'activité principale, mais qui possèdent des appartements mis en location.

En ce qui concerne la promotion immobilière, elle est libéralisée depuis 2000. Les activités du SRHC (Service Régional de l'Habitat et de la Construction) ne sont pas développées du fait :

- d'une réglementation très confuse,
- de la non implication du service dans l'exécution de ces programmes.

Les directions nationales (SNHLM, SICAP), du fait qu'elles sont implantées à Dakar, ont leur propre organe de contrôle et, de ce fait, se substituent aux services d'exécution.

Les promoteurs publics et privés, les coopératives d'habitat et les constructeurs autonomes produisent annuellement des logements pour satisfaire une demande sans cesse croissante.

3.3. BILAN DE LA DIRECTION DE L'HABITAT

Ce domaine étant sous la responsabilité directe de la Direction de l'Habitat, nous allons nous intéresser au bilan de ladite Direction. Ainsi, elle a mis en œuvre plusieurs projets ou activités dont chacun fait l'objet d'un paragraphe dans ce qui suit.

Mise en œuvre des Projets d'Habitat Social « Une Famille, Un toit »

La Direction de l'Habitat, bien que ne gérant pas ce projet, gère le portefeuille de clients du programme grâce à la base de données sur la demande en logement qu'elle dispose. C'est à ce titre qu'elle a contribué à la présélection des premiers attributaires sur la base des critères prédéfinis par le Comité de pilotage du projet.

Aujourd'hui, la base de données compte près de 10 000 inscrits demandeurs de logement social.

Les projets d'appui aux coopératives d'habitat

L'Etat a mis l'accent sur la consolidation du système de production de l'habitat économique par le biais de l'action coopérative à travers le Bureau d'Assistance aux Collectivités pour l'Habitat Social (BAHSO).

Par le biais de l'Appui Conseil, la mise en place des coopératives d'habitat s'est poursuivie (Pour l'année 2010, 46 coopératives d'habitat ont été agréées) ainsi que la mise en œuvre d'une mission de consultation visant à mettre à jour la base de données sur les coopératives d'habitat du Sénégal.

Ce projet est en cours d'exécution.

Par ailleurs, un projet d'appui aux coopératives d'habitat au Sénégal a été élaboré en collaboration avec l'union Nationale des Coopératives d'Habitat du Sénégal. Ce projet est au stade recherche de financement.

La participation aux salons de l'habitat

Conformément aux directives du Ministre d'Etat, l'organisation des salons a été transmise au Ministère des Sénégalais de l'Extérieur. Cependant, la Direction de l'Habitat continuera d'apporter son appui technique à cette manifestation.

Ainsi pour cette année 2010, l'organisation de cette manifestation est à l'initiative des promoteurs immobiliers publics et privés qui ont organisé du 24 septembre au 11 octobre 2010, un salon itinérant de l'habitat dans trois villes américaines : New York, Washington et Atlanta. 12 promoteurs immobiliers ont participé à cette 8ème édition avec une seule banque, la Banque de l'Habitat du Sénégal qui a accepté de sponsoriser l'évènement.

Coordination du Groupe de Travail Thématique « Habitat et cadre de vie » dans le cadre de la revue 2009 du DSRP II et de la préparation du prochain Document de Politique Economique et Sociale (DPES).

La Direction de l'Habitat, constituant le point focal du DSRP, a initié plusieurs réunions pour la collecte des données pour renseigner les indicateurs du secteur.

Cette collecte a permis au groupe de travail de rédiger le document de revue 2009 du secteur Habitat et cadre de vie, qui a été validé par l'ensemble des parties prenantes constituées par les différents démembrements du Ministère en charge de l'habitat.

Elle a participé à l'élaboration du Nouveau document de politique économique et sociale (DPES) du Sénégal.

Le projet de déplacement des cités collectives de la SICAP

Ce projet a démarré depuis 2006 et a concerné pour sa 1ère phase le quartier de KARACK où 82 familles sur 84 ont été relogées sur le site des parcelles assainies de Keur Massar. Une réunion d'évaluation de la 1ère phase du programme a eu lieu au mois d'août 2010.

La deuxième phase du projet va démarrer incessamment avec les quartiers de Rue 10 et Baobab.

Pour rappel, on a récapitulé durant l'année 2010 un nombre de 1075 unités de logements sociaux produits aussi bien par le secteur public que privé.

CONCLUSION

La région de Dakar est donc la plus urbanisée du pays. Et cette urbanisation est tellement rapide que les maigres réserves foncières et les zones de cultures ne cessent d'être transformées en zones d'habitation à un rythme inquiétant.

La forte concentration de la population du pays dans la région de Dakar ainsi que son fort taux d'urbanisation ont des répercussions négatives sur les conditions de vie des ménages, même si la région concentre l'essentiel des activités économiques ainsi que des infrastructures sociales et culturelles du pays. Si bien que la région de Dakar donne un profil d'une capitale aux conditions de vies précaires, même si elles sont sans commune mesure avec le reste du pays comme nous allons le voir dans le chapitre qui suit.

Les besoins en équipements, en infrastructures, en services, en énergie, en eau, en aliments, en transports, ne cesseront d'augmenter et notre territoire national ne s'agrandira pas, donc, il est indispensable de le maîtriser pour mieux l'organiser et utiliser judicieusement toutes ses ressources.

Chapitre 4 : EDUCATION ET FORMATION

INTRODUCTION

Depuis la rencontre de Jomtien (Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, Jomtien, Thaïlande, 5-9 mars 1990) en 1990, en passant par le Forum de Dakar en 2000, le Sénégal a opté pour le développement d'une éducation de qualité pour tous. Dans cette perspective, notre pays, avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), a élaboré à partir de 1998 un Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF) qui se fixe les objectifs suivants :

- Promouvoir l'accès à l'éducation pour tous ;
- Garantir une meilleure offre éducative de qualité à tous les niveaux du système ;
- Améliorer l'efficacité et l'efficience du pilotage et de la gestion du système éducatif.

La planification du Programme s'établit en trois phases : 2000/2004 (phase I), 2004/2007 (phase II) et 2008/2010 (phase III). Si la première phase avait mis l'accent sur l'élargissement de l'accès, la deuxième phase avait pour priorité l'amélioration de la qualité des enseignements et apprentissages dans l'enseignement élémentaire et l'enseignement technique et professionnel et la troisième phase, allant de 2008 à 2010, avait pour objet d'élargir le modèle.

L'utilisation d'un nouvel outil de planification budgétaire (Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme : CDSMT), la mise en œuvre de l'appui budgétaire avec les PTF et l'option d'une matrice des indicateurs de vérification des performances sont des caractéristiques marquantes de la deuxième phase. Ces mesures inaugurent un changement de paradigme dans la gestion et le pilotage du secteur.

Quant à la troisième phase, elle se fixe pour objectif d'améliorer le mode de gestion des structures et des ressources humaines ainsi que la déconcentration.

Par ailleurs, la nouvelle politique nationale d'enseignement supérieur et de recherche scientifique établit que pour relever valablement et durablement les défis de la mondialisation, éviter sa marginalisation dans la marche vers le développement durable, le Sénégal entend placer l'enseignement supérieur et la recherche scientifique au cœur de sa politique de développement, pour se hisser au rang de pays émergent à l'horizon 2015-2020.

Il s'agira donc pour notre pays d'élargir pour tous les citoyens, femmes et hommes, les possibilités d'accès à une formation de qualité à tous les niveaux du système et tout au long

de la vie.

L'éducation et la formation au Sénégal, dont il est question dans ce chapitre, comprennent plusieurs ordres d'enseignement, allant du préscolaire au supérieur.

4.1. PRESCOLAIRE

PRESENTATION DU PROGRAMME DEVELOPPEMENT INTEGRE DE LA PETITE ENFANCE

Les effectifs du préscolaire dans la région de Dakar ont augmenté de 4192 élèves entre les années scolaires 2007/2008 et 2008/2009, passant de 37 345 à 41 537 élèves. Cette hausse représente en termes relatifs un pourcentage de 11,2%. Relativement à l'année scolaire 2009/2010, on constate une hausse de 4 137 élèves en termes absolus par rapport à l'année précédente, ce qui représente 9,06%.

Il en est de même si on compare l'évolution de la contribution de la région à l'effort de scolarisation des enfants de moins de 7 ans dans le pays entre les années académiques 2008/2009 et 2009/2010. Ainsi, on constate une légère hausse de 32,6% à 32,8%.

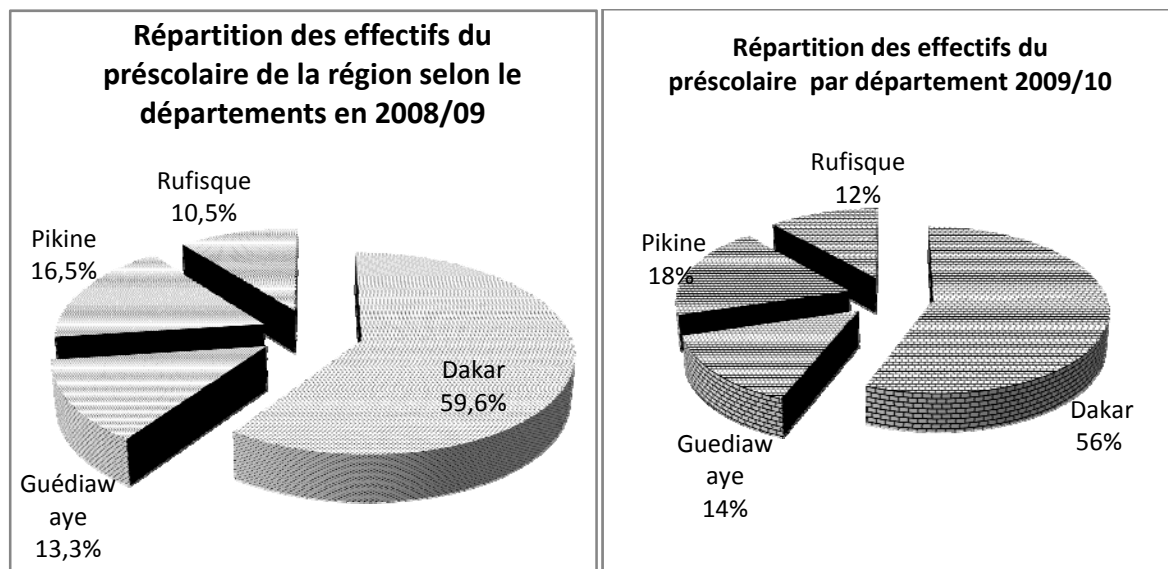
En 2008/2009, on avait près de deux tiers (59,6%) des effectifs préscolarisés dans la région et cette même proportion est observée dans le département de Dakar. En 2009/2010, ce pourcentage a légèrement baissé en se retrouvant à 56%. Cette baisse n'est pas due à une chute de l'effectif mais à une hausse des effectifs dans les autres départements. Tous les autres départements enregistrent un relèvement de leurs pourcentages. Ainsi, on note que Rufisque passe de 10,5% à 12% ; Guédiawaye passe de 13,3% à 14% ; et Pikine de 16,6% à 18%.

Malgré les nombreux efforts fournis par l'Etat dans l'amélioration de l'accès, on observe qu'en 2008, la prise en charge de la petite enfance dans la région de Dakar a été presque entièrement assurée par le secteur privé, puisque 87,1% des établissements relèvent de ce secteur. Et cet état de fait est plus marqué dans le département de Pikine où 95,4% des établissements appartiennent au secteur privé. On observe aussi que même les établissements communautaires (7,1%) sont plus nombreux que ceux du secteur public (5,8%).

Cet état de fait n'a pas évolué, sachant qu'en 2009/2010, c'est toujours les établissements privés qui contribuent le plus à la couverture des besoins en préscolarisation de la cible. En effet, ils contribuent à hauteur de 89,68%, alors que le secteur public prend en charge 3,56% et les communautaires enrôlent 6,76%.

Les rapports de masculinité dans les différents secteurs sont de 91,76%, 97,04%, 83,53% et de 95,87% respectivement pour le Public, le Privé, le communautaire et la région.

Graphique 4.1 : Répartitions des effectifs dans le préscolaire durant les années scolaires 2008/2009 et 2009/2010 dans la région de Dakar selon le département



Source : DPPE/MEN

Tableau 4.1: Effectifs du DIPE en 2010 selon le statut et le genre

Département	Public			Privé			Communautaire			Total		
	Garçon	Filles	Total	Garçon	Filles	Total	Garçon	Filles	Total	Garçon	Filles	Total
Dakar	532	549	1081	11449	11567	23016	686	815	1501	12667	12931	25598
Guédiawaye	68	86	154	2653	2929	5582	339	466	805	3060	3481	6541
Pikine	71	83	154	3906	3929	7835	139	146	285	4116	4158	8274
Rufisque	108	131	239	2164	2362	4526	241	255	496	2513	2748	5261
Total	779	849	1628	20172	20787	40959	1405	1682	3087	22356	23318	45674

Source : DIPE/MEN

Structures

En 2009/2010, la région de Dakar abrite 609 unités d'accueil de la petite enfance soit 38 unités de plus que l'année scolaire 2008/2009 où ce nombre se chiffrait à 571 unités.

Cette hausse est le fruit de la construction de nouvelles infrastructures d'accueil communautaires et privées (plus de 98% de contribution). Donc, la contribution du public est très faible dans la réalisation de nouvelles unités d'accueil.

La répartition selon le type d'établissement montre qu'en 2009/2010, les écoles maternelles représentent plus de la moitié des structures avec une proportion de 57,14%, les garderies comptent pour 37,11%, les cases des tout petits sont à 4,43% et enfin les cases

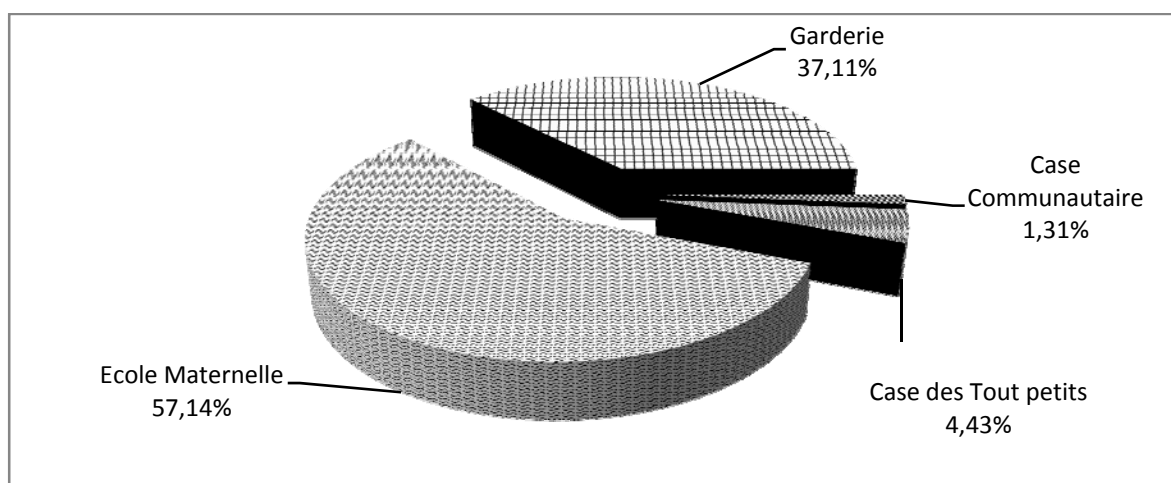
communautaires sont à 1,31%. De fait, on constate que par rapport à 2008/2009 les écoles maternelles ont légèrement augmenté en nombre et pourcentage. Il en est de même pour les cases des tout petits. Par contre, les garderies ont régressé en termes de pourcentage, de même que les cases communautaires.

Tableau 4.2 : Structures du DIPE en 2010 selon le statut

Département	Case Communautaire	Case des Tout Petits	Ecole Maternelle	Garderie	Total
Dakar	8	7	178	80	273
Guédiawaye		5	36	74	115
Pikine		5	104	42	151
Rufisque		10	30	30	70
Total	8	27	348	226	609

Source : IA Dakar / MEN

Graphique 4.2: Répartition des unités d'accueil de la petite enfance selon le type (2009/2010)



Source : IA Dakar / MEN

Cette augmentation des infrastructures favorise une hausse des effectifs d'enfants pris en charge mais aussi il reste une contrainte par rapport au personnel qualifié et de qualité qui doit accompagner la création de ces structures.

Personnels

L'effectif total des encadreurs du DIPE est de 102 dont 78 femmes et 24 hommes. Cette supériorité des femmes dans l'encadrement est normale vu qu'elles sont plus à l'aise pour gérer les enfants à bas âge. Ainsi, elles sont plus nombreuses dans tous les départements

mais aussi dans toutes catégories allant des fonctionnaires au simple animateur. On notera qu'il n'y a pas d'auxiliaire dans l'encadrement de la petite enfance ; par contre, on dénombre 60,78% de fonctionnaires, 20,59% de maitres contractuels, 11,76% de volontaires et 6,86% d'animateurs.

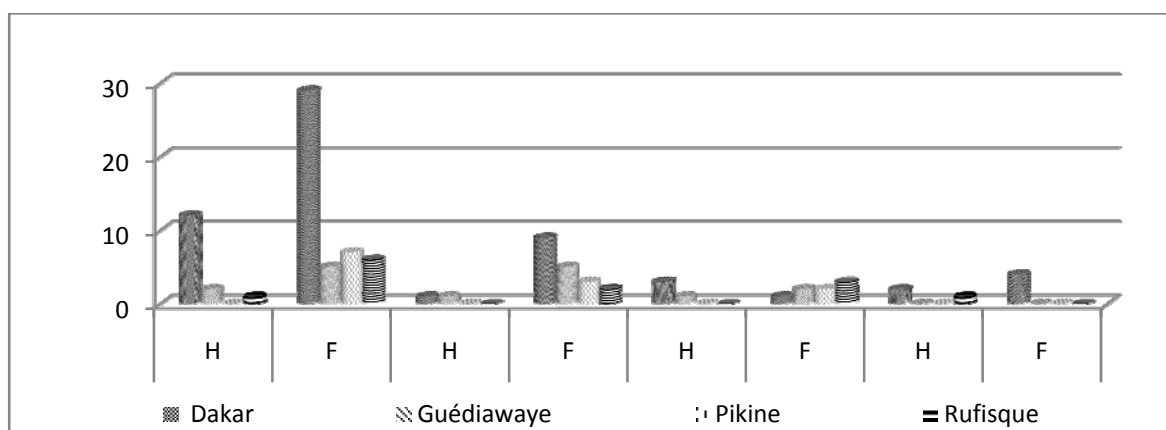
Par rapport à la répartition selon les départements, c'est Dakar qui est en tête avec 59,80%, il est suivi par Guédiawaye avec 15,69%, ensuite vient Rufisque avec 12,75% et le département de Pikine arrive en dernière position avec 11,76%.

Tableau 4.3: Personnels du DIPE en 2010 selon le statut et le genre

Département	Fonctionnaires			MC			VE			Animateurs			Total		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Dakar	12	29	42	1	9	10	3	1	4	2	4	6	18	43	61
Guédiawaye	2	5	7	1	5	6	1	2	3	0	0	0	4	12	16
Pikine	0	7	7	0	3	3	0	2	2	0	0	0	0	12	12
Rufisque	1	6	7	0	2	2	0	3	3	1	0	1	2	11	13
Total Région	15	47	62	2	19	21	4	8	12	3	4	7	24	78	102

Source : IA Dakar / MEN

Graphique4.3: Répartition du personnel d'encadrement de la DIPE selon le type de contrat et par département



Source : IA Dakar / MEN

En 2009/2010, la région compte 2348 éducateurs préscolaires dont 87,86% de femmes et 3,83% d'hommes. On voit nettement que les femmes continuent à dominer l'encadrement dans le préscolaire. En outre, le ratio élèves /personnel d'encadrement reste élevé, car se situant à 19,45%. En effet, il est difficile pour une seule personne de s'occuper d'un enfant correctement à plus forte raison pour une personne de s'occuper de plus de 10 enfants.

Tableau 4.4: Effectifs dans l'enseignement préscolaire de la région de Dakar selon le statut en 2009/2010

Statut	Communautaire			Privé			Public			Total
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	
Rural	20	3	23	46	21	67	0	0	0	90
Urbain	143	20	163	1775	214	1989	79	27	106	2258
Région	163	23	186	1821	235	2056	79	27	106	2348

Source : DPPE/MEN

RESULTATS DU PROGRAMME DEVELOPPEMENT INTEGRE DE LA PETITE ENFANCE EN 2009/2010

Analyse du TBPS

Pour le TBPS, les objectifs poursuivis ont été atteints par rapport à l'année de référence 2009 (16,2% contre un niveau de réalisation de 17,09% pour 2010). Mais il reste inférieur à la prévision de 2010 qui était de 18,06%. Un écart de 0,97% est enregistré.

Avec un écart de -0,06, l'indice de parité filles/garçons a connu une forte baisse par rapport à la prévision de 2010 qui était de 1,11 et encore d'avantage par rapport à l'année de référence 2009 (1,16).

Pour le TBPS, l'évolution de l'indicateur traduit des difficultés d'atteinte des résultats poursuivis. Les extrants n'ayant pas été satisfaits du fait de l'absence d'ouverture de nouvelles structures, il a faiblement évolué. Cette tendance est également notée pour l'indice de parité qui connaît un écart négatif.

TBPS : G= 16.5% ; F= 17.5%

Tableau 4.5: Evolution du Taux Brut de Scolarisation entre 2009 et 2010

Indicateurs de résultats	Référence en 2009	Prévu en 2010	Réalisé en 2010	Ecart	Cible phase 2012
TBPS	16.2%	14.9%	17.09%	2.19%	14.9%
Indice de parité fille/garçon du TBPS	1.16	1.0	1.06	+ 0.06	1.0

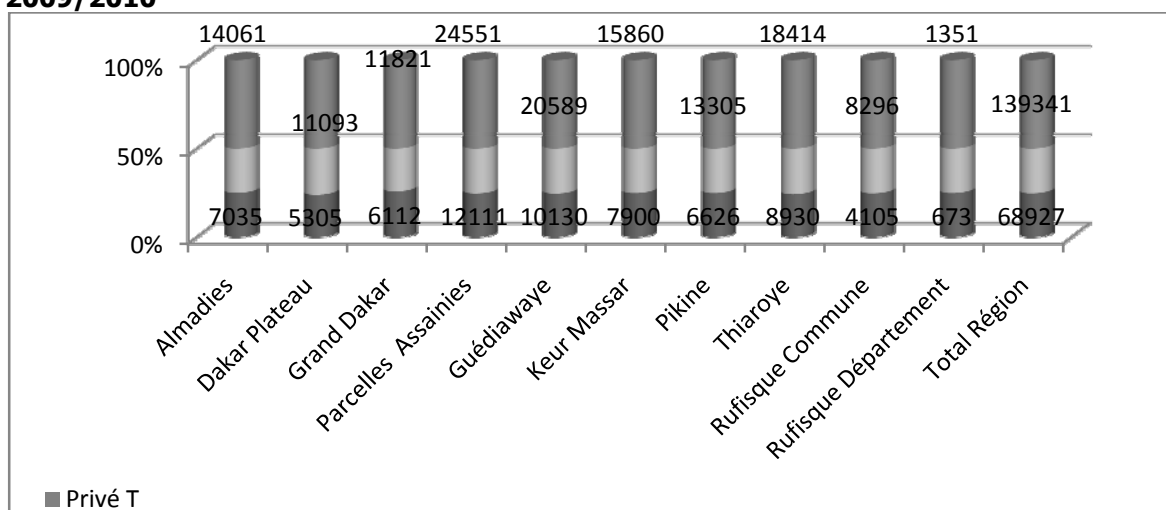
Source : IA Dakar, Cubes Olap 2010

Analyse des disparités inter IDEN dans la Préscolarisation

Dans l'Académie de Dakar, 9/10^e des IDEN ne recourent pas le découpage administratif ; donc la comparaison possible des disparités peut se situer uniquement sur les effectifs ou le nombre de structures publiques ou privées.

Le privé s'est plus développé dans les IDEN des Parcelles Assainies et Guédiawaye où les effectifs dépassent les vingt mille élèves, mais dans l'ensemble, il ya une présence remarquable de l'enseignement privé dans l'Académie de Dakar ; il représente 38.90% des effectifs de l'élémentaire.

Graphique 4.4 : Répartition des effectifs de la DIPE selon le statut de la structure et l'IDEN en 2009/2010



Source : IA Dakar, Cubes Olap 2010

Ratio élèves /éducateur

Une nette amélioration du ratio enfants/éducateur a été enregistrée. Il est passé de 35/1 en 2009 à 15/1 en 2010 dépassant de plus de 20 points la prévision de 2010 qui était de 35/1.

Tableau 4.6 : Evolution du ratio élèves/éducateurs entre 2009 et 2010

Indicateurs de résultats	Référence en 2009	Prévu en 2010	Réalisé en 2010	Ecart	Cible phase 2012
Ratio enfants / éducateur	35/1	35/1	15/1	20/1	
Taux d'encadrement des éducateurs		30 bil/inspec			

Source : IA Dakar, Cubes Olap 2010

Les manuels

On note une réduction du nombre de manuels par éducateur qui était de 1 manuel par éducateur pour la prévision de 2010 mais nulle en 2010, soit un écart de -1. En même temps, aucune dotation en manuels pour enfants n'a été enregistrée.

Tableau 4.7 : Evolution du ratio manuels/éducateurs entre 2009 et 2010

Indicateurs d'extrants	Référence en 2009	Prévu en 2010	Réalisé en 2010	Ecart	Cible phase 2012
Nombre de manuels par Educateur	1	1	0	-1	
Nombre de manuel par enfant	NR	NR	NR		
Ratio éducateurs / inspecteur	50/1	50/1	16/1	34	

Source : PRDE IA Dakar 2009/2011

4.2. ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE

Structures

En 2009/2010, la région de Dakar abrite 1004 établissements d'enseignement élémentaire. Le secteur public contribue dans cette offre d'établissement scolaire élémentaire à hauteur de 40,44% ce qui, dans l'absolu, laisse entendre une baisse de ce taux, car en 2008/09 il était de 42,4%. Par contre, le secteur privé a fourni des établissements à hauteur de 59,56% et enregistre une hausse légère de son taux de contribution dans l'offre d'établissements. Aussi, on constate que le secteur privé continue d'améliorer sa contribution à l'effort consenti pour atteindre l'un des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui consiste en la réalisation d'une éducation de qualité pour tous. Toutefois, le public contribue aussi, mais à un degré moindre.

Pour l'année scolaire 2009/2010, on note que dans tous les départements exception faite de Rufisque, c'est le secteur privé qui a plus construit et il en est de même pour le niveau régional. Ainsi, Dakar arrive en tête avec 371 établissements suivi de près par Pikine. Rufisque et Guédiawaye sont les moins lotis avec respectivement 158 et 152 établissements.

Par rapport à la distribution selon que l'établissement est privé ou public, de l'analyse des statistiques, on déduit que Pikine n'a rien à envier à Dakar, car comptant quasiment le même nombre d'unités scolaires. Par contre, en comparant l'un de ces deux départements à Guédiawaye ou même Rufisque, on remarque l'écart qu'il y a entre les départements. Cet écart traduit la mauvaise répartition des établissements bien que Rufisque soit moins

peuplé que les autres départements. Si on passe au secteur du public, il est fort aisé de voir que l'Etat essaye de respecter au maximum les critères de répartition afin de ne pas concentrer toutes les structures dans un seul département ou dans une seule zone.

Tableau 4.8 : Structures de l'Elémentaire en 2010 selon le statut

Département	Privé	Public	Total
Dakar	223	148	371
Guédiawaye	110	42	152
Pikine	220	103	323
Rufisque	45	113	158
Total	598	406	1004

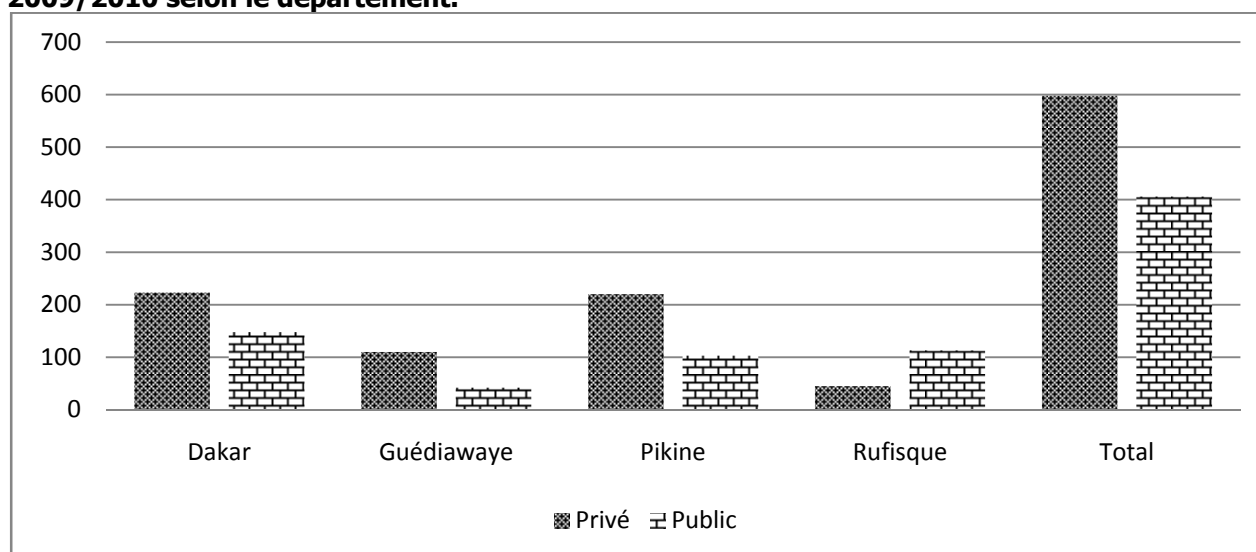
Source : DPPE/MEN

Tableau 4.9 : Structures par statut et par IDEN

Zone	Public	Privé	Total
Dakar-Banlieue	71	150	221
Dakar-Médina	16	10	26
Dakar-Ville	14	10	24
Grand-Dakar 2	26	26	52
Grand-Dakar 1	26	19	45
Guédiawaye	42	104	146
Pikine	32	25	57
Thiaroye	72	182	254
Rufisque 1	26	17	43
Rufisque 2	87	16	103
Région de Dakar	412	559	971

Source : DPPE/MEN

Graphique 4.5: Répartition des écoles élémentaires de la région de Dakar durant l'année scolaire 2009/2010 selon le département.



Source : DPPE/MEN

En 2009/2010, le nombre de classes comptabilisées dans la région est de 8766 (18,82% du total national de classes) soit une augmentation de 251 unités par rapport à 2008/2009 soit 2,95% en termes relatifs. Dans le milieu urbain, se trouvent les 95,37% des classes et le reste dans le milieu rural. Parmi ces classes, une bonne partie a été construite par les acteurs du privé et ils contribuent ainsi pour 47,29 % du total régional de classes.

Tableau 4.10 : Répartition du nombre de classes par milieu et niveau en 2009/2010

ZONE	STATUT	CI	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
Rural	Privé	9	8	8	5	6	3	39
	Public	72	66	66	59	55	49	367
	Total Rural	81	74	74	64	61	52	406
Urbain	Privé	722	720	718	694	641	612	4107
	Public	721	732	730	715	702	653	4253
	Total Urbain	1443	1452	1448	1409	1343	1265	8360
Total IA		1524	1526	1522	1473	1404	1317	8766

Source : DPPE/MEN

Effectifs

Concernant l'année scolaire 2009/2010, nous avons enregistré un effectif de 358136 élèves dont 51,01 % de filles et 48,99% de garçons. En outre, cet effectif est réparti dans les établissements privés et publics avec respectivement 61,09% dans le public et le reste dans le privé. On en déduit que le public, contrairement à ce qui se passe dans le préscolaire,

contribue plus à l'effort de scolarisation universelle au niveau régional.

Par rapport à l'année précédente, on enregistre une hausse d'environ 1,6%, soit en termes absolus 5632 élèves. De fait, on assiste à une évolution en dents de scie de l'effectif total d'élèves sur les trois dernières années suite à la baisse et à la hausse successivement enregistrées respectivement entre 2007/2008 et 2008/2009 et entre 2008/2009 et 2009/2010.

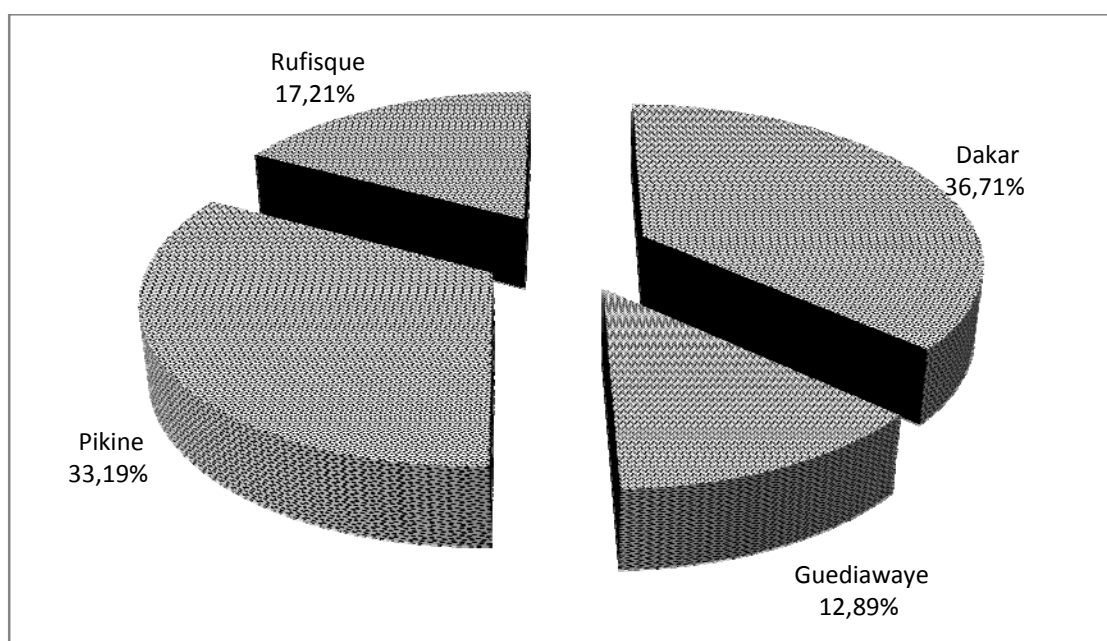
Tableau 4.11 : Effectifs de l'élémentaire en 2009/2010 selon le statut et le genre

Département	Public			Privé			Total		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Dakar	33795	36139	69934	30563	30963	61526	64358	67102	131460
Guédiawaye	12227	13344	25571	10130	10459	20589	22357	23803	46160
Pikine	34533	36764	71297	23456	24123	47579	57989	60887	118876
Rufisque	25986	26007	51993	4778	4869	9647	30764	30876	61640
Total	106541	112254	218795	68927	70414	139341	175468	182668	358136

Source : DPRE/MEN

En résumé, on constate qu'entre 2008/2009 et 2009/2010, il y a eu une augmentation globale du nombre d'écoles élémentaires suivi de celui du nombre de groupes pédagogiques. Cependant, si on considère les effectifs d'élèves, ils ont augmenté aussi dans une proportion relativement raisonnable si on tient compte de l'évolution du nombre de classes et d'écoles.

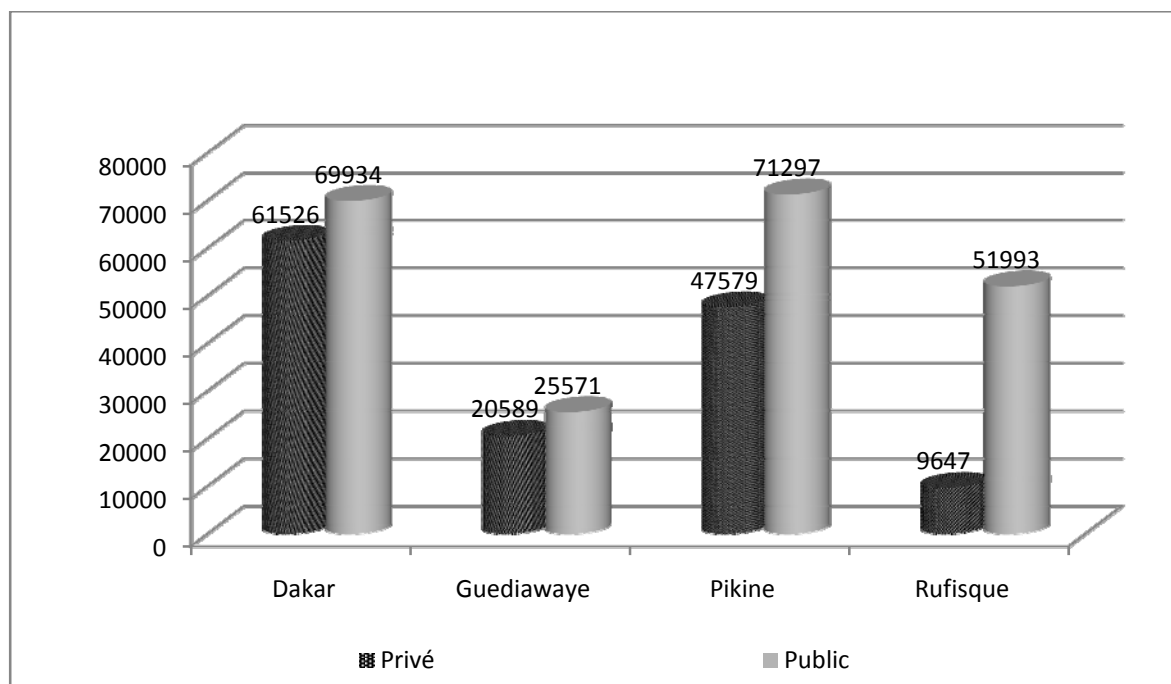
Graphique 4.6 : Répartition des effectifs d'élèves selon le département en 2009/2010



Source : DPRE/MEN

Quant à la participation du secteur privé dans l'effort de scolarisation des enfants, même si elle est plus modeste que dans le préscolaire, elle demeure importante dans l'élémentaire puisqu'il scolarise 38,91%. Ce qui permet de dire que le secteur privé de la région est leader dans ce domaine ; il se place loin devant les autres.

Graphique 4.7 : Répartition des élèves selon le secteur et par département en 2009/2010



Source : DPPE/MEN

Personnels

En 2009/2010, la région a vu son nombre d'enseignants augmenter de 404 personnes par rapport à 2008/2009 où l'effectif était de 10 040. Cet effectif qui représente 20,73% de l'effectif national d'enseignants place la région de Dakar très loin devant les autres régions dans ce domaine.

RESULTATS DU PROGRAMME ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE EN 2009/2010

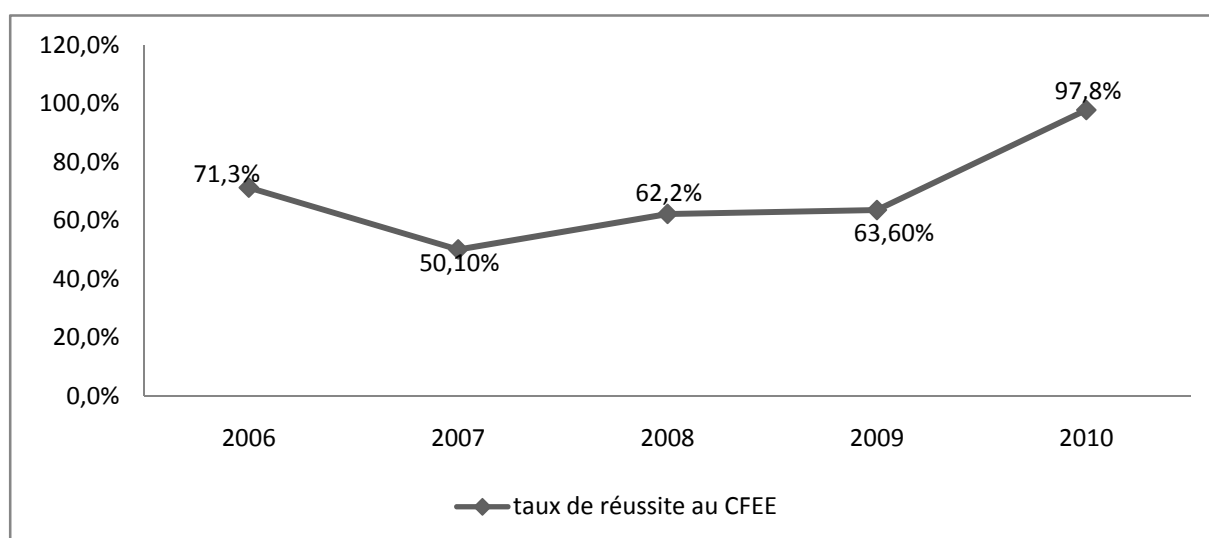
En 2009/2010, le taux brut d'admission au CI (qui mesure l'accès à l'école élémentaire par rapport aux attentes des enfants en provenance ou non du préscolaire) est de 116.3%. Comparé à l'année scolaire 2008/2009, le taux brut global d'admission au CI a connu un taux d'accroissement annuel de 8.5%. Le taux d'admission des filles (134,9%) a subi un accroissement important de 3.9% alors que celui des garçons a baissé de 2% en 2009/2010 par rapport à l'année précédente.

Avec des taux brut de scolarisation (TBS) dans l'élémentaire, qui mesurent la proportion d'élèves en scolarité par rapport au nombre d'enfants normalement attendus dans le système, de 117,1%(128,8% chez les filles contre 107%chez les garçons), la région de Dakar affiche en 2009/2010l'un des plus forts TBS du pays. Ce qui n'est guère étonnant, vu la dotation de la région en infrastructures et personnel enseignant et les nombreuses campagnes menées depuis quelques années en faveur de la scolarisation des enfants en général, des filles en particulier.

La scolarisation universelle telle que définie dans la nouvelle Lettre de Politique Sectorielle de l'Education Nationale, vise l'achèvement de cycle. L'objectif est de permettre à 85 % des enfants âgés de 12 ans d'accéder en sixième année d'études à l'horizon 2010. La région de Dakar constitue l'une des rares qui a déjà atteint cet objectif. En effet, en 2009/2010, la région de Dakar a enregistré le taux d'achèvement du cycle de l'élémentaire le plus élevé des régions du pays, puisqu'il se situe à 91,5%(86,7% chez les garçons et 96,6% % chez les filles).

Enfin les résultats aux examens du CFEE montre que le taux de réussite a connu un bond significatif depuis 2006 allant jusqu'à 97,8% en 2010, des performances jamais égalées dans l'histoire du système éducatif de la région de Dakar. Par ailleurs, les garçons réussissent plus que les filles avec un écart de 0,4% en 2010. Plusieurs facteurs peuvent être à l'origine de cette évolution, parmi lesquels on peut mentionner l'entrée massive des volontaires de l'éducation, l'accroissement des structures primaires surtout dans le privé

Graphique 4.8: Taux de réussite au CFEE entre 2006 et 2010



Source : DPPE/MEN

RESULTATS DU PROGRAMME ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE EN 2009/2010

De 115.7% en 2009, le TBA est passé à 116.29% en 2010 soit faible progrès de 0.59% enregistré.

L'accès au CI avec un indice de parité fille/garçon de 1.24 en 2009 a atteint 1.32 en 2010, soit un écart de 0.08 dans l'absolu. Cela reflète l'efficacité de la SCOFI dans la région.

Le TBS est resté relativement stable malgré un écart négatif de 2.6 entre 2009 et 2010.

En même temps, l'indice de parité fille/garçon pour la scolarisation à l'élémentaire connaît une légère hausse de 0.1.

Le Taux d'achèvement du primaire est passé de 96.0% en 2009 à 91.5% en 2010, soit une baisse de 4,5%.

Tableau 4.12: Evolution des indicateurs de performance entre 2009 et 2010

Indicateurs de résultats		Référence en 2009	Prévu en 2010	Réalisé en 2010	Ecart	Cible phase* 2012
Accès au CI	TBA	115.7%	126.16	116.29	-9.87	74.21%
	Indice de parité fille/garçon	1.24	1.26	1.32	0.06	1.1
Scolarisation à L'Elémentaire	TBS	119.7	113.92	117.1%	3.2	108.3%
	Indice de parité fille/garçon	1.1	1.1	1.2	0.1	1.0
Achèvement du cycle Elémentaire	TA	96.0%	0	91.5	91.5	NR
	Indice de parité fille/garçon	1.07	0	1.11	1.11	NR

Source : IA Dakar

ANALYSE DE LA SCOLARISATION A L'ELEMENTAIRE

La baisse du TA révèle les difficultés du système en termes d'efficacité à atteindre un taux d'achèvement optimal de 100%. Comme pour tous les autres indicateurs, l'indice de parité filles/garçons est resté positif. Cela montre qu'il ya encore plus de filles que de garçons.

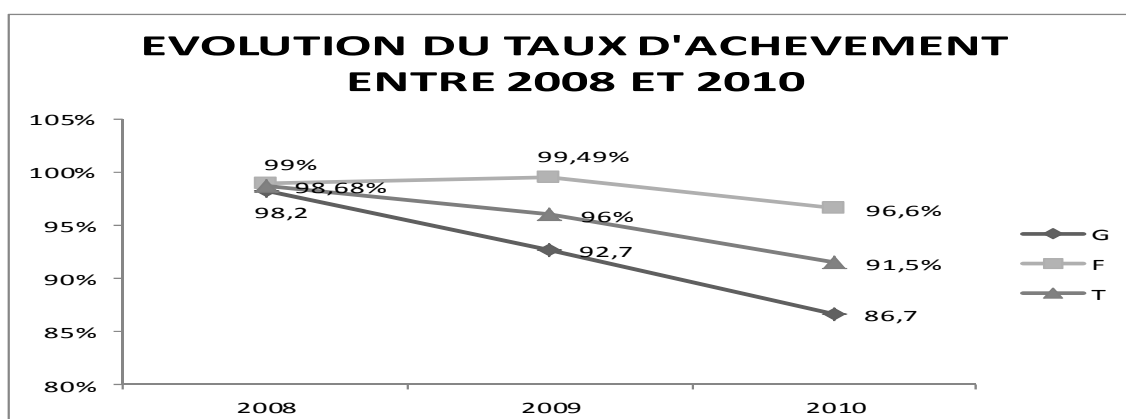
En trois ans, le taux d'achèvement à l'élémentaire a chuté de 7.1%. C'est plus remarqué chez les garçons où la différence est de 11.5%.

Tableau 4.13: Evolution du taux d'accès entre 2008 et 2010

Année \ Sexe	2008	2009	2010
G	98.2%	92.7%	86.7%
F	99.0%	99.4%	96.6%
T	98.6%	96.0%	91.5%

Source : IA Dakar

Graphique 4.9: Evolution du taux d'achèvement entre 2008 et 2010



Source :

DPRE/MEN

ANALYSE DE L'ACHEVEMENT DU CYCLE ELEMENTAIRE

Analyse du TBS au niveau de l'académie

Malgré la chute du TBS d'année en année depuis 2008, la région est toujours au dessus du niveau de la scolarisation universelle et se met à la première place des régions du Sénégal. Toutefois, il faut noter que cet indicateur n'est pas le meilleur pour mesurer la scolarisation universelle.

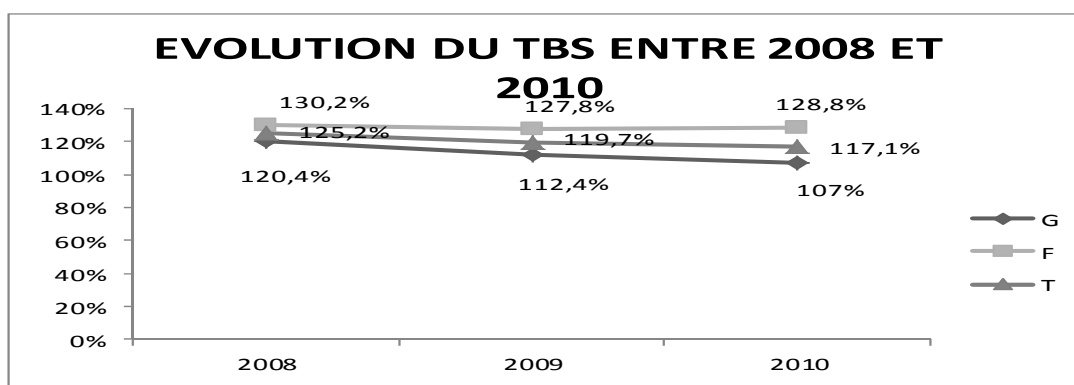
Le TBS des filles reste plus constant, malgré une légère diminution du taux régionale.

Tableau 4.14 : Evolution du TBS de la région de 2008 en 2010

Année Genre	2008	2009	2010
G	120.4%	112.4%	107.0%
F	130.2%	127.8%	128.8%
T	125.2%	119.7%	117.1%

Source : IA Dakar

Graphique 4.10 : Evolution du TBS entre 2008 et 2010



Source : IA Dakar

- *Analyse du TBS global de l'académie*

Partout dans la région de Dakar, le TBS dépasse les 100% qui est l'indice de la scolarisation universelle.

L'analyse du TBS selon les départements montre que Rufisque détient le plus grand TBS, suivi de Guédiawaye et Pikine. Le département de Dakar a le plus faible TBS. Comme cela a été déjà dit précédemment, il faut faire attention dans l'analyse des TBS, car ils ne révèlent pas exactement la réalité en termes de scolarisation universelle. En effet, il faut savoir que si le TBS dépasse les 100%, c'est du forcément aux élèves qui sont en retard dans le système. Donc, un très fort TBS révélerait plus un fort taux de redoublement.

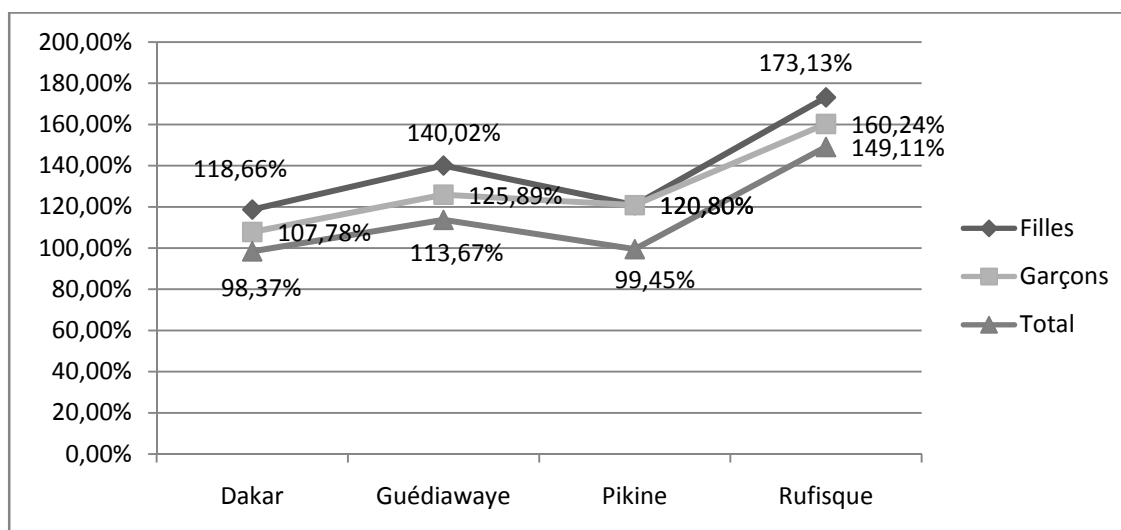
Tableau 4.15 : Taux brut de scolarisation par département en 2010

Département	Garçons	Filles	Total
Dakar	98,37%	118,66%	107,78%
Guédiawaye	113,67%	140,02%	125,89%
Pikine	99,45%	120,80%	109,34%
Rufisque	149,11%	173,13%	160,24%
Région de Dakar	106,97%	128,83%	117,11%

Source :IA Dakar

Nous observons que le département de Rufisque a le TBS le plus élevé suivi de Guédiawaye, Dakar vient en dernière position. En outre, c'est les filles qui sont encore plus présentes dans le système et on peut dire que le programme de scolarisation des filles a plutôt réussi dans la région, mais un peu plus dans le département de Rufisque. En effet, on constate une forte intégration des filles dans le système et un bon taux de maintien.

Graphique 4.11 : Taux brut de scolarisation par département en 2010 selon le sexe



Source :IA Dakar

Analyse de quelques indicateurs de la Scolarisation à l'Elémentaire

Le taux de redoublement de 8,1% en 2010, reste encore élevé, même si on peut noter une baisse en 2010 de 0,4% par rapport à l'année de référence.

Le taux de réussite au CFEE connaît une augmentation de 8,4% entre 2009 et 2010.

Quant aux indicateurs, %d'écoles se référant aux progressions harmonisées et quantum horaire, l'efficacité est effective avec des taux de réalisation net de couverture de 100%.

Tableau 4.16: Quelques indicateurs pour l'élémentaire

Indicateurs de résultats	Référence en 2009	Prévu en 2010	Réalisé en 2010	Ecart	Cible phase 2012
Taux de redoublement	8.5%	7.0%	8.1%	1.1	
Taux de réussite au CFEE	63.66%	78.73%	73.5%	-5.23	
% d'écoles se référant aux progressions harmonisées et aux évaluations standardisées	100%	100%	100%	0	
Quantum horaire (Nombre d'heures annuelles d'apprentissage à l'élémentaire)	900	900	900	0	

Source :IA Dakar

Les 82 projets d'écoles prévus dans la planification ne sont pas financés. Toutefois, à la décharge de l'Etat, il faut noter les crises économiques mondiales qui ne manquent pas d'impacter sur l'économie du pays, d'où la restriction budgétaire qui expliquerait la non réalisation des projets d'écoles.

Le ratio manuels/élèves n'a pas atteint le taux prévu. Il faut noter que l'on est loin des résultats prévus, surtout pour la 2^{ème} et la 3^{ème} étape.

Tableau 4.17 : Quelques indicateurs de l'élémentaire en 2010 (manuels et écoles)

Indicateurs d'extrants	Référence en 2009	Prévu en 2010	Réalisé en 2010	Ecart	Cible phase 2012
Nombre de projets d'école financés	0	46	0	-46	
Nombre de manuels par élève à la 1 ^{ère} étape	1.3	3	1.3	-1.7	///..
Nombre de manuels par élève à la 2 ^{ème} étape	2.3	5	2.1	-2.9	
Nombre de manuels par élève à la 3 ^{ème} étape	2.7	5	2.9	-2.1	

Source :IA Dakar

ANALYSE DES RESULTATS

Les objectifs de performance en termes de réduction du taux de redoublement sont encore loin d'être atteints. Les prévisions d'un taux de redoublement de 8,0 % en 2010 révèlent un peu les difficultés à surmonter. Et, vu le niveau de progression de l'indicateur entre 2009 et 2010, l'objectif de 7% sera difficilement atteint si des mesures particulières ne sont pas prises.

Malgré un bond qualitatif de 8,4%, le taux de réussite au CFEE n'atteint pas encore les prévisions de 2010. Cependant si le rythme de progression est maintenu, les résultats vont sans doute s'améliorer. Il convient néanmoins de constater que la convocation d'indicateurs tels que les seuils de maîtrise contribuerait à mieux mesurer le niveau de qualité de l'éducation.

A travers la circonscription académique, la pratique des évaluations standardisées et la gestion du quantum horaire sont devenues une réalité. Toutes les projections ont été réalisées à 100%.

GESTION

Tableau4.18 : Evolution et fonctionnement des CGE dans l'élémentaire en 2010

Indicateurs de résultats	Référence en 2009	Prévu en 2010	Réalisé en 2010	Ecart	Cible phase 2012
% de CGE fonctionnel	319	NP	412	412	
Taux d'exécution du budget de l'éducation alloué à l'Elémentaire	NR	NR	NR	NR	

Source: IA Dakar

Les résultats, au niveau de l'accès, sont plus que satisfaisants, mais ils restent mitigés en ce qui concerne la qualité. Les difficultés au niveau de l'élémentaire tournent autour de la mise en place des intrants (respect des ratios prévus), le suivi pédagogique et l'encadrement des maîtres (ratio inspecteurs/maîtres 1/160). L'absence de cantines scolaires est à déplorer, compte tenu de la paupérisation et du seuil de pauvreté dans certaines zones.

Aussi, est-il recommandé un renforcement des capacités des enseignants en élaboration et pilotage de politiques éducatives, un suivi régulier des innovations, une redynamisation des districts avec des moyens conséquents.

Par ailleurs, embourbé dans un cycle délétère d'oppositions et de conflits dont les principaux protagonistes ne sont plus les « potaches » et l'Etat mais, pur paradoxe, les syndicats d'enseignants et les pouvoirs publics, le système éducatif sénégalais traverse depuis 2005 des crises récurrentes qui fragilisent chaque année davantage son rendement interne.

Pour cause, les divergences entre ces acteurs du système, des oppositions plus financières et matérielles que pédagogiques, selon beaucoup d'observateurs, se sont traduites dans les faits par divers mots d'ordre de grève s'échelonnant sur toute l'année scolaire écoulée, perturbant les apprentissages et délitant la qualité des enseignements dans tout le système, même si le sous-secteur de l'éducation élémentaire est dit avoir été le plus touché, avec la baisse notable du quantum horaire (moins de 550 heures).

4.3. ENSEIGNEMENT MOYEN GENERAL

En 2010, la région de Dakar compte 311 établissements d'enseignement moyen dont 230 (soit 74,0%) sont privés. On note une prédominance du Privé et le déplacement des populations vers les nouvelles zones. Cependant, si l'on considère les classes pédagogiques d'enseignement moyen, au nombre de 2765 dans la région. Il apparaît aussi que la part du privé par rapport au nombre de salles de classe est prédominante; elle occupe plus de 52%.. Par rapport à 2009, il y'a eu une augmentation de 15 nouvelles créations d'établissements d'enseignement moyen, dont 12 privés.

C'est dans le département de Dakar que sont installés près de la moitié (42.1%) des établissements, le département de Pikine suivant loin derrière avec 24.4% des effectifs. La part du secteur privé dans le nombre d'établissements d'enseignement moyen est supérieure à la moyenne régionale dans les départements de Guédiawaye (86,9%) et Pikine (76,3%).

Tableau 4.19: Répartition des établissements d'enseignement moyen de la région de Dakar selon le département en 2009/2010

Départements	Privé			Public			Total général	
	Eff.	% ligne	%col	Eff.	% ligne	%col	Eff.	%col
Dakar	93	71,0%	40,4%	38	29,0%	46,9%	131	42,1%
Guédiawaye	53	86,9%	23,0%	8	13,1%	9,9%	61	19,6%
Pikine	58	76,3%	25,2%	18	23,7%	22,2%	76	24,4%
Rufisque	26	60,5%	11,3%	17	39,5%	21,0%	43	13,8%
Région	230	74,0%	100,0%	81	26,0%	100,0%	311	100%

Source : DPRE/MEN

Il convient de souligner qu'avec les projets de construction de 42 nouveaux établissements d'enseignement moyen dans la région, dont 18 privés, nul doute que l'offre sera considérablement élargie. Cependant, le pourcentage de créations évolue en dents de scie. De plus, ces créations n'ont pas permis de répondre correctement à la demande, sans compter la problématique du parachèvement des collèges.

Effectifs

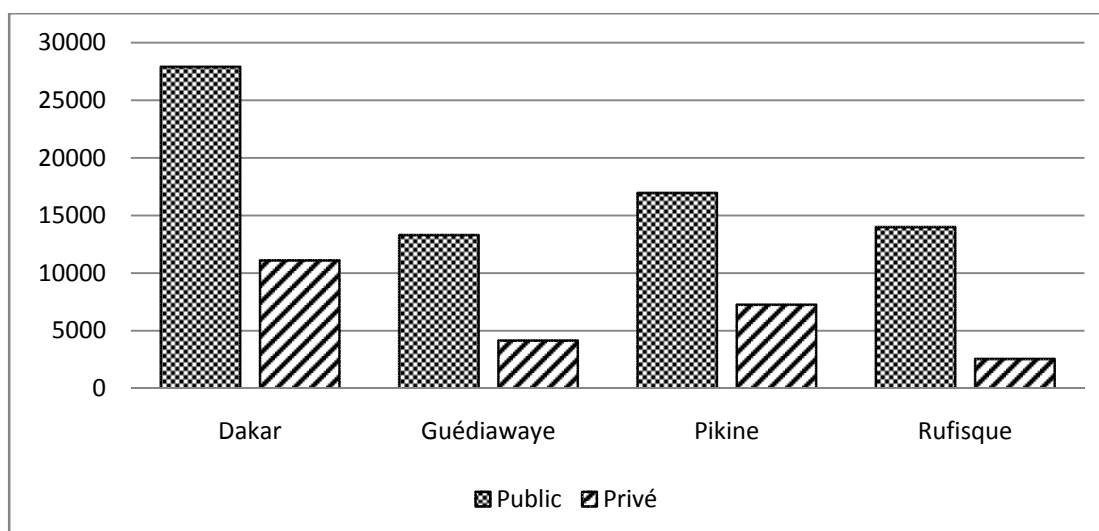
En 2009/2010, les effectifs dans le moyen sont au total de 144 933 élèves dont 74 386 filles, ce qui correspond à 51,32%. On enregistre 36,95% d'élèves enrôlés dans le privé.

Tableau 4.20 : Effectifs du Moyen en 2010 selon le statut et le genre

Département	Public			Privé			Total		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Dakar	15995	18044	34039	12543	13760	26303	28538	31804	60342
Guédiawaye	6560	6740	13300	4087	4707	8794	10647	11447	22094
Pikine	14221	13827	28048	6412	6939	13351	20633	20766	41399
Rufisque	8136	7859	15995	2593	2510	5103	10729	10369	21098
Total	44912	46470	91382	25635	27916	53551	70547	74386	144933

Source : DPRE/MEN

Graphique 4.12 : Effectifs du 1er cycle en 2010 selon le département et le statut



Source :DPRE/MEN

En 2010, les effectifs de l'enseignement moyen dans la région de Dakar sont de 144933 élèves, dont 551,3% de filles. De plus, 63,1% des élèves fréquentent les écoles publiques. Au niveau régional, le rapport fille/garçon est de 1.05 attestant ainsi que, dans l'enseignement moyen de la région, les filles sont plus nombreuses que les garçons.

Cependant, si dans le secteur public, 50,9% des élèves sont des filles, leur proportion se monte à 52,1% dans le privé. L'effectif moyen par classe est de 52 élèves (69 dans le public contre 37 dans le privé).

Par rapport à 2009, les effectifs ont augmenté en 2010 de 11 108 élèves en valeur absolue et de 8,3% en valeur relative. Le taux brut de scolarisation global s'est amélioré entre 2009 et 2010, passant de 71,7% à 80,1%. Celui des garçons est passé de 73,1% à 79,4% pendant que celui des filles l'a été de 70,5% à 80,8%. C'est le département de Dakar qui en regroupe près de la moitié (41,6%), suivi de celui de Pikine (28,6%).

Tableau 4.21: Répartition des effectifs scolarisés dans l'enseignement moyen de la région de Dakar selon le département en 2010

Départements	Privé			Public			Total		
	Filles	Garçons	Ens.	Filles	Garçons	Ens.	Filles	Garçons	Ens.
Dakar	49,3%	48,9%	49,1%	38,8%	35,6%	37,2%	42,8%	40,5%	41,6%
Guédiawaye	16,9%	15,9%	16,4%	14,5%	14,6%	14,6%	15,4%	15,1%	15,2%
Pikine	24,9%	25,0%	24,9%	29,8%	31,7%	30,7%	27,9%	29,2%	28,6%
Rufisque	9,0%	10,1%	9,5%	16,9%	18,1%	17,5%	13,9%	15,2%	14,6%
Région	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : DPRE/MEN

Par ailleurs, l'indisponibilité de terrain pour la création de nouveaux collèges dans la région ne permet pas d'accueillir l'important flux d'élèves provenant des classes de CM2. Ce qui fait que l'objectif d'une taille moyenne des classes pédagogiques de 52 élèves n'est atteint que dans le secteur privé (37). Les collèges publics de la région ont des classes pléthoriques de 69 élèves en moyenne.

Tableau 4.22 : Nombre de Groupes Pédagogiques (GP) et Effectifs/GP de l'enseignement moyen général dans la région de Dakar selon le secteur et le département en 2010

Départements	Privé		Public		Total	
	GP	Eleves/GP	GP	Eleves/GP	GP	Eleves/GP
Dakar	652	40	545	62	1197	50
Guediawaye	267	33	185	72	452	49
Pikine	342	39	349	80	691	60
Rufisque	188	27	237	67	425	50
Région	1449	37	1316	69	2765	52

Source : DPRE/MEN

En 2010, l'enseignement moyen et secondaire général emploie dans la région 7 545 enseignants dont 51,4% sont dans le secteur public. C'est le département de Dakar qui compte la plus forte proportion (49,7% suivi de celui Guédiawaye (19,8%) et de Pikine (19,0%). A Dakar, le corps enseignant reste encore peu féminisé (19,5%). Ces dernières sont concentrées davantage dans le département de Dakar (61,2%).

Tableau 4.23 : Répartition des enseignants du moyen et secondaire dans la région de Dakar selon le secteur le sexe et le département en 2010

Départements	Privé			Public			Total		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Dakar	64,4%	53,4%	54,7%	60,0%	39,4%	45,0%	61,2%	46,9%	49,7%
Guédiawaye	17,7%	22,9%	22,3%	14,7%	18,4%	17,4%	15,6%	20,8%	19,8%
Pikine	11,5%	16,9%	16,3%	13,9%	24,3%	21,5%	13,2%	20,4%	19,0%
Rufisque	6,5%	6,8%	6,7%	11,4%	17,9%	16,2%	10,0%	12,0%	11,6%
Région	418	3 248	3 666	1 052	2 827	3 879	1 470	6 075	7 545

Source : DPRE/MEN

La répartition des enseignants du secteur public selon le statut indique que, contrairement aux autres régions, plus des deux tiers (66,7%) des enseignants du moyen et du secondaire sont des fonctionnaires. Cette proportion se situe même à près des quatre cinquièmes (74,1%) dans le département de Dakar qui abrite presque la moitié (49,9%) des enseignants fonctionnaires de la région. Quant aux professeurs contractuels, bien que le département de Dakar en abrite le plus grand nombre (35,7%), c'est dans le département de Pikine que leur proportion est la plus importante (36,6%). La proportion la plus grande des vacataires parmi les enseignants du moyen et du secondaire (8,0%) s'observe dans le département de Rufisque, mais c'est le département de Pikine qui en regroupe le plus grand nombre (31,3%).

Tableau 4.24 : Répartition des enseignants du moyen et secondaire public dans la région de Dakar selon le statut et le département en 2010

Départements	Contractuel			Fonctionnaire			Vacataire			Total	
	Effectifs	% colonne	% ligne	Effectifs	% colonne	% ligne	Effectifs	% colonne	% ligne	Effectifs	% colonne
Dakar	381	35,7%	21,8%	1292	49,9%	74,1%	70	31,3%	4,0%	1744	45,0%
Guédiawaye	198	18,6%	29,3%	437	16,9%	64,7%	40	17,9%	5,9%	675	17,4%
Pikine	305	28,6%	36,6%	464	17,9%	55,7%	64	28,6%	7,7%	833	21,5%
Rufisque	183	17,2%	29,2%	394	15,2%	62,8%	50	22,3%	8,0%	627	16,2%
Région	1 067	100%	27,5%	2587	100%	66,7%	224	100%	5,8%	3879	100%

Source : DPRE/MEN

Le taux de réussite au BFEM dans la région est de 42,3% en 2010, en dessous du niveau national qui est de 47,5%. Par rapport à 2009, où il était de 32,2%, les résultats de la session du Brevet de Fin d'Etudes Moyennes de 2010 ont connu une amélioration. L'analyse selon le genre montre que les garçons (44,9%) réussissent plus au BFEM par rapport aux filles (40,1%). Plusieurs facteurs peuvent être à l'origine de cette évolution, parmi lesquels on peut mentionner l'entrée massive des volontaires de l'éducation, l'accroissement des structures surtout dans le privé et les stratégies pertinentes mises en place par le PDEF en vue d'améliorer la qualité des apprentissages.

RESULTATS DU PROGRAMME ENSEIGNEMENT MOYEN SECONDAIRE EN 2010

Le taux de transition attendu en 2010 était de 88%, mais on ne l'a pas atteint et l'écart est de 11 points. Par rapport au TBS, il faut noter que là aussi, on n'a pas atteint l'objectif de 81,86%, mais cette fois, l'écart est minime, car il se situe à 1,05 point.

Tableau 4.25 : Prévision des indicateurs de résultats entre 2009 et 2010

Indicateurs de résultats		Référence en 2009	Prévu en 2010	Réalisé en 2010	Ecart
Transition du CM2 en 6 ^{ème}	Taux	65.31%	88%	76.84%	-11.16%
	Indice de parité fille/garçon	0.98	1.0	0.98	- 0.3
Scolarisation au Moyen	TBS	73.03%	81.86%	80.01%	-1.05%
	Indice de parité fille/garçon	0.96	1.0	1.01	0.1
Taux de transition 3 ^{ème} /2 ^{nde}	Taux	53.78%	88.0	52.8%	-35.2%
	Indice de parité fille/garçon	1.05	0.08	0.92	0.84
Scolarisation au Secondaire	TBS	32.01%	44.32	33.4%	-0.92
	Indice de parité fille/garçon	0.86	1	0.83	-0.17

Source : CDSMT 2010-2012

Tableau 4.26 : Prévision des indicateurs de performance entre 2009 et 2010

Indicateurs de résultats	Référence en 2009	Prévu en 2010	Réalisé en 2010	Ecart
Taux de Redoublement au Moyen	14.4%	14.56%	14.37%	+ 1.19%
Taux de Redoublement au Secondaire	15.3%	17.62%	15.0%	+ 2.62%
Taux de réussite au BFEM	32.2%	42.96%	42.3%	- 0.66%
Taux de réussite au BAC	36.1%	31.79%	39.0%	+ 7.21%

Source : DPPE/MEN

4.4. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL

L'obtention d'une moyenne annuelle de 10/20 en classe de troisième (fin du premier cycle du secondaire) suffit pour passer en seconde (première année du second cycle du secondaire) indépendamment de la réussite à l'examen du Brevet de Fin d'Etudes Moyennes (BFEM). Par conséquent, le taux de transition de la classe de troisième du collège à la classe de seconde est supérieur au taux de réussite au BFEM. On peut toutefois signaler qu'une partie des élèves de troisième s'oriente vers des filières professionnelles.

En 2010, le taux de transition de la troisième au Secondaire Général est de 52,8% dans la région de Dakar contre 50,1% pour l'ensemble du pays. Selon le sexe, le taux de transition est de 55,1% pour les garçons et 50,7% pour les filles dans la région contre, respectivement, 52,60% et 47,1% au niveau national.

Les effectifs de l'enseignement secondaire général dans la région de Dakar s'élèvent de 51567 élèves dont 48,5% de sexe féminin en 2010. Ce chiffre a connu une hausse de 1,9% comparés à l'année 2009 où s'établissaient à 50595 élèves. L'indice de parité (rapport fille/garçon) qui est 0,93 en 2010, montre contrairement à l'élémentaire et au moyen, que les garçons sont beaucoup plus nombreux dans le secondaire. Cette situation s'explique par le fait que la plupart des filles abandonne au niveau moyen, soit à cause des mariages précoces, soit à cause du manque de moyens. La proportion des filles, bien qu'encore en deçà de celle des garçons, continue d'augmenter régulièrement depuis 2006 et permet d'espérer l'atteinte de la parité dans quelques années. Cette évolution montre que les filles continuent de plus en plus loin leurs études et bénéficient des mêmes avantages que les garçons.

En 2010, c'est dans le département de Dakar que sont concentrés près de la moitié des effectifs (47,3%) et (56,5%) de l'effectif du privé. C'est celui de Guédiawaye qui vient en seconde position (25,4% de l'ensemble et 12,6% du privé) suivi de celui de Pikine (15,9% de l'ensemble et 25,4% du privé). Et, si dans l'ensemble de la région, la participation du privé dans la scolarisation des élèves de l'enseignement secondaire général est de 37,4% il se situe au niveau de 44,6% dans le département de Dakar, Pikine (37,4%), Guédiawaye (29,5%) et Rufisque (18,1%) Cependant, à la faveur du développement de l'enseignement privé, cette participation a beaucoup augmenté, puisqu'elle était 38,4% en 2009.

Tableau 4.27 : Répartition des effectifs scolarisés dans l'enseignement secondaire de la région de Dakar selon le secteur et le département en 2010

Département	Privé			Public			Total	
	Eff.	% colonne	% ligne	Eff.	% colonne	% ligne	Eff.	% colonne
Dakar	10883	56,5%	44,6%	13498	41,8%	55,4%	24381	47,3%
Pikine	4897	25,4%	37,4%	8186	25,3%	62,6%	8194	15,9%
Guédiawaye	2421	12,6%	29,5%	5773	17,9%	70,5%	13083	25,4%
Rufisque	1070	5,6%	18,1%	4839	15,0%	81,9%	5909	11,5%
Région	19271	100%	37,4%	32296	100,0%	62,6%	51567	100,0%

Source : DPRE/MEN

Avec un taux brut de scolarisation de 34,3% dans le secondaire général (36,6% pour les garçons et 30,6% pour les filles), la région se classe en seconde position, derrière celle de Ziguinchor (47,5%), parmi les régions ayant le plus fort taux.

Cependant, même si, dans la région, le privé compte près de quatre fois plus de structures que le public, il n'en demeure pas moins que ce dernier abrite 55,5% des Groupes Pédagogiques (GP). Et cette proportion monte même jusqu'à 74,7% dans le département de Rufisque. Toutefois, il convient de souligner que 48,0% des GP existant dans le département de Dakar relèvent du secteur privé. L'objectif national de taux d'encadrement de 45 élèves par groupe pédagogique pour 2010 est atteint dans la région, sauf au niveau du public dans les départements de Pikine et de Guédiawaye.

Tableau 4.28 : Nombre de Groupes Pédagogiques (GP) et Effectifs/GP de l'enseignement secondaire général dans la région de Dakar selon le secteur et le département en 2010

Département	Privé		Public		Total	
	GP	EFF/GP	GP	EFF/GP	GP	EFF/GP
Dakar	285	38	303	45	588	41
Guédiawaye	138	35	152	54	290	45
Pikine	85	28	116	50	201	41
Rufisque	37	29	109	44	146	40
Région	545	35	680	47	1 225	42

Source : DPRE/MEN

Pour l'examen du baccalauréat 2010, le taux de réussite de 39,0% au niveau régional (40,9% chez les garçons et 36,8 chez les filles) est plus faible que celui de 2009 qui était de 41,0%. Il est plus faible que celui du niveau national qui est de 42,2% (42,6% chez les garçons et 41,6 chez les filles).

En tout état de cause, les faits restent évidents que l'école sénégalaise vit un profond marasme dont le dépassement interpelle tous les acteurs, de l'Etat aux structures syndicales enseignantes en passant par les parents d'élèves et les organisations de la société civile actives ou non, dans le monde de l'éducation. Au-delà des entraves structurelles qui bloquent le développement du projet éducatif, en termes de gestion et de pilotage du système, il semble que notre école a tout au plus besoin de paix et de stabilité sociale. L'apaisement du champ social reste en effet une condition sine qua non du développement de l'éducation.

4.5. ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle compte sous sa tutelle 213 structures publiques et privées d'enseignement technique et/ou de formation professionnelle, dont 92 à Dakar, soit 48,5% du nombre total de structures. Les 92 structures implantées dans la région de Dakar se répartissent en 16 structures publiques (3 lycées, 6 CETF/CRET, 7 autres centres publics) et 76 structures privées.

Avec 23015 apprenants inscrits en 2010, la région de Dakar abrite 61,42% des effectifs totaux d'apprenants inscrits en 2010 dans les structures sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle sur l'ensemble du territoire national. Comparés à l'année 2009, où ils étaient de 23804 apprenants, les effectifs des structures d'enseignement technique et de formation professionnelle de la région de Dakar ont subi une légère baisse de 1 233 apprenants en valeur absolue, soit 3,3% en valeur relative.

Les 16 structures publiques d'enseignement technique et de formation professionnelle de la région de Dakar, avec 7514 apprenants en 2010 contre 7412 en 2009, ont vu leurs effectifs augmenter de 1,4% (102 apprenants en valeur absolue). En 2010, les structures publiques de Dakar regroupent 45,1% du total des apprenants de l'ensemble des structures publiques d'enseignement technique et de formation professionnelle du Sénégal.

A Dakar, l'enseignement technique est assuré par trois lycées dont les deux se situent dans le département de Dakar (Lycée Technique Industriel Delafosse (LTID) et Lycée Technique Commercial Delafosse) et l'autre dans celui de Guédiawaye (Lycée Seydina Limamou Laye (LSLL)). Les départements de Pikine et Rufisque ne comptent aucun établissement d'enseignement technique. Il convient de souligner que ces lycées techniques de Dakar et Guédiawaye sont à la fois comptabilisés dans l'enseignement technique et dans la formation professionnelle puisqu'ils dispensent les deux types de formation.

En effet, le Lycée Technique Industriel de Dakar offre également des formations en mécanique générale, électricité, mécanique auto, ouvrages métalliques, chaudronneries et tuyauteries industrielles, analyse biologique et électromécanique qui conduisent aux diplômes professionnels (CAP, BEP, BP, BT, BTS). Il en est de même pour le lycée Seydina Limamou Laye dans les filières de la mécanique générale et de l'électricité.

APPRENANTS DANS LES CETF/CRETf

En 2010, l'effectif des apprenants au niveau national dans les **CETF/CRETf** est de 4128 dont 794 filles, soit 19,2% des apprenants sont dans la région de Dakar.

Tableau 4.29 : Evolution de l'effectif dans les CETF et CRETf entre 2007 et 2010

CETF/CRETf	2007		2010		Accroissement entre 2007 et 2010
	filles	%	filles	%	
Gueule Tapée	118	12,6%	108	13,6%	-8,5%
PIKINE	142	15,2%	141	17,8%	-0,7%
RUFISQUE	76	8,1%	84	10,6%	10,5%
OUAKAM	198	21,1%	141	17,8%	-28,8%
THIAROYE	115	12,3%	83	10,5%	-27,8%
DAKAR	288	30,7%	237	29,8%	-17,7%
TOTAL	937	100%	794	100%	-15,3%

Source : Annuaire statistique 2007/2008 et 2009/2010

Entre 2007 et 2010, le nombre d'apprenants dans les **CETF/CRETf** a connu une diminution. En effet, l'effectif des apprenants est passé de 937 en 2007 à 794 en 2010 soit une régression de 15,3%.

Les écoles privées offrent des formations en communication, management, comptabilité, marketing, commerce international, informatique, climatisation, banques et assurances, électricité, secrétariat, industrie, coiffure, couture, stylisme, logistique, restauration, hygiène et sécurité de l'environnement, bâtiment, électronique, mécanique, tôlerie et menuiserie, etc.

L'effectif total des 80 écoles de formation privées est de 15 501 élèves en 2010 contre 16 391 en 2009, soit une régression de 890 élèves en valeur absolue et de 5,4% en valeur relative entre ces deux années. Avec 59,8% des effectifs, les filles sont plus nombreuses que les garçons dans ces écoles. En 2010, les structures privées de Dakar regroupent 74.5% des apprenants du privé sur l'ensemble du territoire national.

4.6. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

En 2009/2010, la région de Dakar abrite 66 établissements d'enseignement supérieur relevant du secteur privé, 6 facultés et 6 instituts ou écoles supérieures appartenant au secteur public.

Le volume des étudiants et élèves en 2009/2010 est de 91359 individus dont 64,70% d'hommes. Par rapport à l'année scolaire 2008/2009, on note une augmentation de 11,74%. Aussi, le rapport femmes/hommes dans l'enseignement supérieur de la région n'est que de 0,54 en 2009/2010. Autrement dit, il y a presque deux fois plus d'étudiants que d'étudiantes dans les établissements d'enseignement supérieur de la région de Dakar.

Les effectifs ont augmenté de 10 551 étudiants en valeur absolue entre 2007/2008 et 2008/2009, soit 14,8% en valeur relative et de 9597 étudiants, soit 11,74% entre 2008/2009 et 2009/2010. C'est donc dire que la croissance des effectifs a été très forte entre ces deux années. Ce qui illustre parfaitement la faiblesse de la décentralisation des établissements d'enseignement supérieur, aussi bien publics que privés, attirant ainsi à Dakar, chaque année, la plupart des nouveaux bacheliers du pays et une bonne partie de ceux de la sous-région ouest-africaine. Toutefois, il convient de souligner que la bonne réputation de ces établissements, quant à la qualité de leurs produits et leur stratégie marketing agressive, y est également pour beaucoup.

Malgré leur nombre important, les établissements d'enseignement supérieurs privés ne comptent que 21 759 étudiants, dont 10 409 (47,8%) sont de sexe féminin. Ce qui veut dire qu'avec 60 003 étudiants, dont 18 921 étudiantes (31,5%), le secteur public regroupe près des trois quarts (73,4%) des étudiants de la région. Et les rapports femmes/hommes sont de 0,46 dans les établissements d'enseignement supérieur publics contre 0,92 dans ceux du privé. C'est donc dire que plus de la moitié des étudiants des établissements d'enseignement supérieur publics sont des hommes, alors qu'on approche de la parité dans ceux du privé.

Le secteur public compte en son sein une université qui comporte 6 facultés et 15 instituts et écoles. Les facultés de l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD) sont les suivantes :

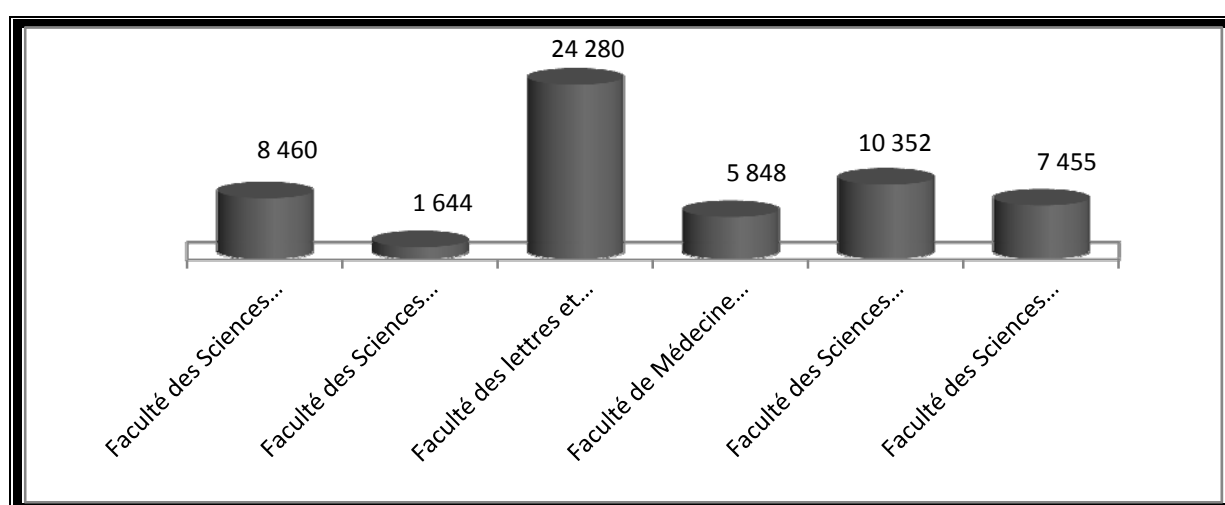
- La faculté des Sciences Economique et de Gestion ;
- La faculté des Sciences et Technologies de l'Education et de la Formation (ex-Ecole Normale Supérieure) ;
- La faculté des Lettres et Sciences Humaines ;
- La faculté de Médecine, Pharmacie et d'Odontostomatologie ;
- La faculté des Sciences Juridiques et Politiques ;
- La faculté des Sciences et Techniques.

Quant aux Instituts et écoles supérieurs publics, ce sont :

- Le Centre d'Etude des Sciences et Techniques de l'Information (CESTI)
- L'Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (EBAD)
- L'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique et Professionnel (ENSEPT)
- L'Ecole Supérieure Polytechnique (ESP)
- L'Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport (INSEPS)
- L'Institut Fondamental d'Afrique Noire (IFAN)
- L'Institut de Français pour les Etudiants Etrangers (IFEE)
- L'Institut de Recherches sur l'Enseignement de la Mathématique, de la Physique et de la Technologie (IREMPT)
- L'Institut de Pédiatrie Sociale (IPS)
- L'Institut des Sciences de l'Environnement (ISE)
- L'Institut de formation et de recherche en Population, Développement et Santé de la reproduction (IPDSR)
- Le Centre de Linguistique Appliquée de Dakar (CLAD)
- L'Institut Universitaire de Pêche et d'Aquaculture (IUPA)
- L'Institut de Santé et Développement (ISED)
- Le Centre d'Etudes et de Recherches sur les Energies Renouvelables (CERER).

Il y a des disparités au niveau des effectifs des facultés. Le graphique suivant en témoigne. Cela traduit aussi la préférence des étudiants à faire des séries littéraires plutôt que des séries scientifiques. Il se pourrait aussi que ce soit la difficultés à comprendre et intégrer les matières scientifiques comme les mathématiques ou la physique qui poussent les jeunes à aller vers les séries où ce sont les matières littéraires qui dominent.

Graphique 4.13 : Répartition des effectifs d'étudiants de l'UCAD selon la faculté



Source : Direction de l'Enseignement Supérieur

En effet, la faculté des lettres et sciences humaines, avec 24 280 étudiants (41,8% du total), affiche l'effectif le plus élevé. Elle est suivie par la faculté des sciences juridiques et

politiques (10 352 étudiants, soit 17,8% du total). La faculté des sciences et technologies de l'éducation et de la formation compte le moins d'étudiants avec un effectif de 1 644.

Dans toutes les facultés, les étudiants sont plus nombreux que les filles et l'UCAD compte deux fois plus d'étudiants que d'étudiantes.

Les produits des universités africaines auraient, de nos jours, du mal à s'adapter aux exigences de performance et de qualité des grandes écoles européennes. Et la baisse de niveau desdits produits semble avoir atteint un degré tel qu'il est temps de s'interroger sur la valeur des systèmes éducatifs en vigueur.

4.7. EDUCATION NON FORMELLE

A côté des écoles classiques, il existe des écoles dites non formelles. Elles prennent de plus en plus leur place dans le système éducatif, en proie à des grèves récurrentes. Il en existe aujourd'hui, plus d'une trentaine qui encadre plus de 5 000 élèves. Rien qu'entre Pikine, Guédiawaye, Thiaroye et Grand Yoff. Aujourd'hui, les autorités étatiques ont senti la nécessité de les accompagner.

Et, si le système éducatif sénégalais exclut des démunis en quête de refuge, des écoles dites alternatives, « abris » de la seconde chance, sont là pour les recycler. Elles donnent aussi l'opportunité aux analphabètes de se former. Les écoles alternatives prônent une approche participative qui met l'apprenant « au centre du système ». Outre la pédagogie dans l'application du programme national d'éducation, les élèves ont droit à l'apprentissage des valeurs comme la solidarité, l'entraide. Le « goûter-partager » servi avant 8 heures est une forme de cantine scolaire qui permet aux pensionnaires de ne pas arriver en retard. En plus des causeries sont organisées pour les tout petits, avec quelques ordinateurs pour les initier.

Jadis, peu considérées par les pouvoirs publics, les écoles alternatives se sont imposées au fil des années. Les crises scolaires aidant, elles se sont muées en une véritable « usine de recyclage » des rejets du système éducatif en crise permanente. C'est le cas dans d'autres pays, même les plus développés. Cela parce que « les nouvelles réformes scolaires sont loin de faire l'unanimité ». Les autorités étatiques ainsi que les bailleurs de fonds ont pourtant compris le double rôle que jouent ces écoles dans la scolarisation et l'alphabétisation qui peinent à se concrétiser.

Et le Partenariat pour l'efficacité de l'école sénégalaise (PEES), un projet de coopération entre la France et le Sénégal, a bien pris en compte la nouvelle donne. Dans sa première composante intitulée « Développement de l'école à la base », ledit projet estime qu'il convient de mener des actions pour assurer la pérennisation et l'amélioration d'actions déjà engagées : « Ecoles alternatives, la Formation, Qualité ». La nouvelle politique des bailleurs

de fonds et l'attention prêtée, aujourd'hui, par les autorités à ces écoles « ni publiques ni privée » cachent, en réalité les échecs du système éducatif.

C'est pourquoi, certains parents d'élèves se tournent vers ces écoles dites « alternatives ». C'est le cas du « coin de la rue » Moussé Diop de Grand Médine qui reçoit des élèves des Parcelles Assainies, de Cambérène, entre autres localités de la banlieue.

Si ces « écoles de quartier » participent à la réalisation effective de la déconcentration et à la décentralisation, elles constituent également une réponse à l'Education pour tous et à la scolarisation des filles (SCOFI). En effet, les dix écoles de la rue de Pikine forment plus d'élèves que la seule école publique du quartier, « Oumar Diouf Dia ». En outre, les résultats sont jugés satisfaisants dans les écoles alternatives. Une étude sur ces écoles, « Les écoles de la rue à Guinaw rails : une aubaine pour les enfants » (Bocar SAKHO, Grande enquête de fin d'étude pour l'obtention du Diplôme supérieur en journalisme, Cesti, 2005-2006) a révélé qu'en 2005, des statistiques du collectif des dites écoles estimaient entre 63% et 58% le taux de réussite, alors que l'Enquête sénégalaise sur les ménages (ESAM2) le chiffrait à 53% dans le public.

PRESENTATION DU PROGRAMME D'EDUCATION NON FORMELLE

L'éducation non formelle regroupe un total d'environ 2086 personnes dont 1936 femmes, ce qui représente en termes relatifs 92,81%. La majorité de ces personnes vivent dans le département de Rufisque.

a) Effectifs

Tableau 4.30: Effectifs du Non Formel en 2010 selon le genre

Département	Hommes	Femmes	Total
Dakar	0	0	0
Guédiawaye	2	358	360
Pikine	2	358	360
Rufisque	4	716	720
Total Région	150	1936	2086

Source : IA Dakar

b) Structures

Officiellement, on a 70 établissements dont la plus grande part est concentrée dans le département de Rufisque. Il semblerait que ce chiffre soit largement sous estimé.

Tableau 4.31: Structures du Non Formel en 2010

Département	Total
Dakar	0
Guédiawaye	12
Pikine	12
Rufisque	24
Total Région	70

Source : IA Dakar

c) Personnels

Ce qu'il faut noter par rapport à ces structures de n'éducation non formelle, c'est qu'en général on y compte un seul agent, et c'est pourquoi on a la même répartition qui se retrouve en termes de personnel et de structures.

Tableau 4.32 : Personnels du Non Formel en 2010

Département	Hommes	Femmes	Total
Dakar	0	0	0
Guédiawaye	5	7	12
Pikine	5	7	12
Rufisque	10	14	24
Total Région	14	56	70

Source : IA Dakar

4.8. EDUCATION SPECIALE

La finalité de l'éducation spéciale est l'éducation et la formation des enfants handicapés pour en faire des citoyens à part entière. Elle consiste à dispenser aux jeunes handicapés au sens de la loi d'orientation, outre les soins nécessaires à leur état, toutes les matières académiques, telles que l'éducation physique, l'enseignement ménager, l'ajustement psychologique et la formation professionnelle, nécessaires à leur intégration dans la société.

Les types de handicaps ciblés sont tout à la fois les déficits visuels, les déficits verbo auditifs, les handicaps physiques, les déficiences mentales, tous troubles de langages ou difficultés d'apprentissage. Il s'agit de faire en sorte que le pivot de leur monde soit solide, de leur inculquer l'idée que leur contribution au développement du pays est attendue en leur ouvrant l'accès à l'emploi et au bien être.

La mise en œuvre d'une synergie entre les ministères concernés par leurs handicaps comme le Ministère de l'Éducation, le Ministère du Développement Social ou le Ministère de la Santé est fondamental pour favoriser le dépistage précoce et la prévention des maladies invalidantes.

En effet, les efforts consentis dans le domaine auront beaucoup plus d'impact, si parallèlement, des campagnes de prévention sont menées pour lutter contre les grandes endémies et les accidents de la circulation. L'aide internationale pourrait juguler ces fléaux et enrayer tout ce qui est évitable.

C'est à partir de 1974 que le Sénégal s'est engagé résolument dans une politique d'éducation et de formation des enfants handicapés, qu'ils soient non voyants, sourd-muets, handicapés physiques ou mentaux.

Actuellement, après plus de 25 ans d'existence, l'éducation spéciale a droit de citer dans le système éducatif. Elle est, en effet, reconnue par tous les textes de référence et les élèves handicapés suivent dans les différents ordres d'enseignement et participent aux examens et concours, depuis le CFEE, le BFEM jusqu'au bac avec parfois des résultats très brillants.

Les différents handicaps sont pris en charge par des établissements scolaires publics et privés. Trois (3) des quatre (4) établissements scolaires publics et dix sept (17) des vingt (20) établissements scolaires privés existants sont installés dans la région de Dakar. Ce sont :

- les 3 établissements publics de Dakar : le Centre Talibou Dabo, le Centre verbo-tonal et le Service pédopsychiatrique Keur Xaley.
- les 17 établissements privés de Dakar : ASEDEM, EPHPHATA, le Centre de sauvegarde de Grand-Yoff, le Centre de sauvegarde de Guédiawaye, le Centre Ste Jeanne d'Arc, l'USE (Ex Centre de BOPP), le Centre l'Abri (Ouakam), Garance Afrique, le Centre de Yeumbeul, le Centre Enfance et paix (Parcelles Assainies), le Centre ESTEL (Ouakam), CEIDA (Guédiawaye), Les philanthropes (Rufisque), le Centre social privé (ASCOF), Enda Ecopole, le Centre de Malika et le Centre de prudence (Dieuppeul1).

CONCLUSION

Il résulte de ce qui précède que de nettes améliorations sont enregistrées au niveau de l'accès dans tous les sous-secteurs de l'éducation, même si les efforts sont à poursuivre pour le développement de la Petite Enfance et le Moyen secondaire.

C'est dire que beaucoup reste à faire, notamment par rapport aux ratios élève/manuels (qui est loin des normes), enseignants/inspecteur, au respect du crédit horaire et au suivi du quantum. En effet, à cause des grèves récurrentes, notre pays peine à atteindre le quantum

horaire (900 heures) dans l'enseignement, qui est un minimum en la matière, selon les normes internationales. Malheureusement, ce sont les enfants, qui n'ont rien à voir dans les conflits entre l'Etat et les enseignants qui en subissent les conséquences. Et plus grave, les enfants des familles pauvres en sont les plus grandes victimes, puisque les familles nanties envoient leurs enfants à l'étranger.

Par ailleurs, dans l'optique de réaliser la scolarisation universelle à terme, le Sénégal a opté, parmi ses stratégies d'élargissement de l'accès, la diversification de l'offre scolaire pour répondre aux besoins éducatifs des différentes communautés. C'est dans ce sens qu'une attention particulière a été accordée aux structures dispensant outre le programme français, un enseignement en arabe, voire religieux. Ce type d'école, qui répond mieux à la demande sociale de certains groupes de population, a davantage été développé par le privé confessionnel dans la région.

Chapitre 5 : SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE

La politique de santé trouve son fondement dans la Constitution Sénégalaise qui dispose en son article 17 que «...L'Etat et les Collectivités publiques ont le devoir de veiller à la santé physique et morale de la famille et, en particulier, des personnes handicapées et des personnes âgées. L'Etat garantit aux familles en général et à celles vivant en milieu rural en particulier l'accès aux services de santé et au bien être... ». La politique de santé reste basée sur les soins de santé primaires et prend en compte les engagements internationaux du Sénégal vis-à-vis des organisations sous régionales, régionales et mondiales en matière de santé dont les objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

C'est pourquoi, à l'instar de l'éducation, la santé est l'un des secteurs clés retenus dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et dont beaucoup d'indicateurs sont suivis dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). En effet, le DSRP s'est fixé comme objectif global de réduire de moitié la pauvreté à l'horizon 2015. Pour ce faire, l'un de ses objectifs majeurs est d'améliorer l'accès des populations en général mais des pauvres en particulier aux services sociaux de base dont la santé constitue un volet important.

La contrainte majeure qui se pose dans la région de Dakar par rapport à l'offre de services de santé de qualité est la taille de sa population et les problèmes de mobilité urbaine.

Par ailleurs, l'hygiène, qui est l'ensemble des règles qui permettent d'assurer la conservation et l'amélioration de la santé, est la pierre angulaire de la prévention qui est au cœur de la politique sanitaire du pays. La prévention permet d'empêcher la naissance ou le développement des maladies ou la réduction de leur gravité. Sa mise en œuvre permet, à n'en point douter, de protéger la santé de l'environnement, de l'homme, de stimuler la productivité et de soutenir le progrès économique et social. Défendre et améliorer l'hygiène publique est un objectif global de l'humanité, il est intimement lié aux objectifs de paix et de développement.

C'est ainsi que l'hygiène publique, par la prévention des maladies, concourt fortement à l'amélioration de la santé de la population et fournit également des indicateurs pour le suivi du DSRP et des OMD. C'est pourquoi, dans l'architecture gouvernementale, elle est souvent intégrée au Ministère chargé de la santé publique.

Par rapport à l'organisation régionale du secteur, on note qu'il y a la région médicale qui est le sommet de la hiérarchie et compte en dessous d'elle des districts qui sont plus proches des populations. Il faut savoir qu'au niveau nationale la région médicale a naturellement

des structures qui la chapeautent que sont le Cabinet du Ministre, le Secrétariat Général, les Directions et des Services rattachés.

L'analyse de la situation sanitaire et de l'hygiène publique dans la région 2010 se fera en référence aux quatre volets suivants :

- les infrastructures,
- le bilan des activités menées dans la région et des résultats obtenus,
- le financement de la santé et,
- l'hygiène publique.

5.1. INFRASTRUCTURES

La région de Dakar qui était subdivisée en 8 districts sanitaires, en compte désormais 10 avec la création des districts de Diamniadio et Keur Massar) suivant **l'arrêté n° 01259 MSP/SG/BL/12 Février 2010**.

Les districts sont répartis dans les quatre départements, à raison de 4 districts sanitaires dans celui de Dakar, 1 dans celui de Guédiawaye, 3 dans celui de Pikine et 2 dans celui de Rufisque.

En 2010, elle a 158 infrastructures sanitaires publiques dont 118 poste de santé, 28 cases de santé, 1 pharmacie régionale d'approvisionnement, 1 brigade régionale d'hygiène, 7 Etablissements publics de santé de type 3 (hôpital national) et 1 de type 1.

En outre, la région compte d'autres infrastructures sanitaires dont l'hôpital militaire de Ouakam(HMO), 11 centres médicaux de services, 8 centres médicaux de garnison dont 6 dotées de laboratoire, 6 postes médicaux de garnison rattachés et 04 centres d'odontologie des forces armées, 14 postes de santé confessionnels, 1 centre de santé dédié à la santé de la reproduction construite par MSI, 1 centre médico-social des fonctionnaires, 6 postes médicaux dans des Maisons d'Arrêt et de Correction et 2 services médicaux à l'UCAD.

A coté des EPS hospitaliers, existent des EPS non hospitaliers rattachés à la Direction des Etablissements de Santé qui sont des structures techniques d'appui à l'offre de service hospitalier. Ils sont au nombre de 06 et sont classés dans le tableau selon leurs domaines de compétences.

Tableau 5.1 : Liste des EPSNH rattachés selon les domaines techniques de compétences

EPSNH	Spécialités
Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS)	Produits sanguins et dérivés
Centre National d'Appareillage orthopédique (CNAO)	Kinésithérapie et Appareillage orthopédique
Centre Talibou Dabo (CTD)	Education et Réadaptation enfants handicapés
Service d'Assistance Médicale d'Urgence (SAMU National)	Régulation appels d'urgences et orientations transports sanitaires
Pharmacie Nationale d'Approvisionnement (PNA)	Médicaments et produits essentiels
Centre Anti Poison (CAP)	Surveillance et utilisation des produits toxiques

Source : Direction des Etablissements de Santé

Dans le secteur privé lucratif, on dénombre 463 cabinets privés médicaux et paramédicaux, 524 officines pharmaceutiques privées.

5.2. BILAN DES ACTIVITES MENEES ET DES RESULTATS OBTENUS

En matière de Santé de la reproduction

On constate que le nombre de premières consultations prénatales augmente de 2005 à 2007 mais baisse par la suite jusqu'en 2009. On pourrait penser que la baisse serait due au défaut de collecte, compte tenu des grèves qui ont engendré des pertes d'informations.

En outre, la CPN 4 a été suivie par 19975 femmes en 2005 et ce nombre a doublé en 2007 pour subir une petite baisse en 2008, mais augmenter en 2009.

Tableau5.2: Evolution des CPN1 et 4 de 2005 à 2009

Année		2005	2006	2007	2008	2009
CPN1	NOMBRE	46527	83386	88295	76092	68488
	Pourcentage	53%	96%	95,5%	90,30%	91%
CPN4	NOMBRE	19975	31333	38572	20113	46989
	Pourcentage	43%	35%	47,64%	22%	35%

Source : Direction des Etablissements de Santé

En 2009, on a le taux de femme en âge de reproduction utilisant une méthode de contraception qui est de 10.9%. Cela correspond à une augmentation de plus de trois points en termes relatifs. Cependant, il faut noter qu'il est encore très faible car c'est seulement une femme sur dix qui s'y adonne et en outre, l'indice de fécondité est encore élevé dans le pays.

En ce qui concerne les consultations prénatales, elles étaient, en 2008, au nombre de 238 538, dont 30,8% de CPN1 ; 27,7% de CPN2 ; 22,2% de CPN3 et 17,7% de CPN4 et plus. Lors de ces consultations prénatales, 37 519 femmes ont été supplémentées en fer et 11 723 grossesses à risque dépistées. Le nombre de Traitements Préventifs Intermittents 1^{ère} phase (TPI1) effectués est de 58 422, celui de TPI2 44 136, celui de TPI3 87 et le nombre total de Vaccins Anti Tétaniques (VAT) injectés 104 950.

Concernant les accouchements, il y a eu 69 914 enregistrés dans les structures de la région. Cependant, seuls 40 702 d'entre eux (soit 58,2%) ont été assistés par des personnels de santé. Parmi eux, 3 238 (soit 4,6%) l'ont été par césarienne.

Concernant les Consultations Post Natales (CPON), 49 710 femmes (soit 71,1% des femmes ayant accouché) ont été reçues dans les 42 jours après l'accouchement. 30,7% des accouchées ont suivi les CPON 1 ; 19,1% les CPON2 ; 14,3% les CPON3. Cependant, seules 0,04% ont suivi les 3 CPON.

Le nombre de naissances vivantes à Dakar s'élève à 70 817, dont 6 022 (8,5%) sont nés avec un poids inférieur à 2 500 gr et 1,01% (718) le sont avec un poids inférieur à 4 000 gr.

En 2008, il y a eu 1 861 morts nés dans la région dont 833 morts nés frais et 1042 morts nés macérés.

Le taux de mortalité maternelle est de 83,3 pour 100 000 naissances vivantes. Le taux de mortinatalité est de 25,6‰.

Enfin, 20 208 cas d'Infections Sexuellement Transmissibles (IST) ont été décelés et traités dans les Centres et Postes de santé de la région de Dakar en 2008. Parmi eux, 19 260 (95,3%) l'ont été chez les femmes.

Le Programme Elargi de Vaccination (PEV)

Au total, il y a eu 422 778 enfants qui ont été vaccinés en 2008. Les enfants complètement vaccinés sont au nombre de 83 734.

Tableau 5.3 : Bilan du PEV dans la région de Dakar en 2008

ANTIGENES	ENFANTS VACCINES	FEMMES ENCEINTES
BCG	99 272	
PENTA 1	94 440	
PENTA 2	90 265	
PENTA 3	91 494	
ROUGEOLE	81 769	
FIEVRE JAUNE	82 399	
VPO 1	90 873	
VPO 2	87 381	
VPO 3	91 728	
VAT1		61 035
VAT2 et +		85 427

Source : Région Médicale de Dakar

Le paludisme

Le paludisme demeure une des maladies les plus répandues dans la région. En effet, en 2008, sur les 1 297 776 personnes consultées en externe dans les structures sanitaires de la région, 40 491 l'ont été pour cause de paludisme. Et, sur les 25 988 personnes hospitalisées toutes causes confondues dans les districts et hôpitaux de la région, 5 868 l'ont été pour cause de paludisme, soit 22,5%. Parmi les 5 868 hospitalisés, 230 ont moins de 5 ans ; 4 889 patients de plus de 5 ans et 828 cas de femmes enceintes.

Sur les 375 décès toutes causes confondues enregistrés dans les structures sanitaires de la région durant la même année, 30 sont dus au Paludisme. Ce qui correspond à un taux de mortalité palustre de 8% et un taux de létalité¹ de 0,074%.

Le suivi des maladies à potentiel épidémique

Pour la méningite cérébro-spinale, 73 cas ont été notifiés en 2008, contre 13 en 2007. Parmi ces 73 cas, 57 ont bénéficié d'une investigation épidémiologique, contre 6 en 2007.

S'agissant de la Rougeole, 102 cas suspects ont été notifiés en 2008. Tous les cas ont subi un prélèvement pour le laboratoire. Parmi eux, 2 cas de Rougeole ont été confirmés.

¹ Taux de létalité : rapport entre le nombre de décès dus à une maladie sur le nombre de personnes atteintes de cette maladie.

Pour ce qui est de l'ictère fébrile, 31 cas ont été notifiés, ils ont été tous investigués.

Quant au Tétanos Néonatal, il en a été notifié 7 cas qui ont tous fait l'objet d'investigation.

Pour la Paralyse Flasque Aiguë, 23 cas ont été notifiés qui ont tous été confirmés.

A propos du Choléra, 44 cas ont été suspectés en 2008. Parmi ces cas, 15 ont été confirmés dont 2 suivis de décès.

Les cas de Diarrhée sanglante notifiés sont au nombre de 286. Cependant, seuls 126 d'entre eux ont été investigués.

Enfin, 7 cas de Manifestation Post-vaccinale Indésirable Identifiée (MAPI) ont été notifiés. Et tous ces cas ont été investigués.

Tableau 5.4: Résultats de la surveillance des maladies à potentiel épidémique, des maladies à éradiquer et des MAPI dans la région de Dakar selon le département et le district en 2008

Département / District	Méningite	Rougeole	Fièvre jaune	D + Sg	Choléra	PFA	Tétanos	MAPI
Sud	0	5	0	83	0	1	0	0
Centre	0	11	2	110	0	3	0	3
Nord	1	8	4	3	1	3	0	1
Ouest	4	4	4	6	0	4	0	0
M. Infect.	1	0	2	0	2	0	7	0
HEAR	1	2	0	0	1	2	0	0
HPD	22	0	0	0	1	0	0	0
HOGGY	1	0	0					
HALD	28	1	0					
A. Ndao	0	0	0					
Dpt Dakar	58	31	12	202	5	13	7	4
Guédiawaye	0	9	11	16	22	2	0	0
Dpt Guédiawaye	0	9	11	16	22	2	0	0
Pikine	8	13	0	3	14	4	0	0
Hop Pikine	4	0	0	0	0	0	0	0
Mbao	2	47	5	25	1	3	0	3
Dpt Pikine								
Rufisque	1	2	3	40	2	1	0	0
Dpt Rufisque	1	2	3	40	2	1	0	0
Total	73	102	31	286	44	23	7	7

Source : Région Médicale de Dakar

La tuberculose

Concernant la Tuberculose, 4 448 cas ont été notifiés. Les nouveaux cas sont au nombre de 3 111. Les rechutes sont de l'ordre de 318. La tuberculose extra pulmonaire concerne 407 patients. Il y a eu 147 reprises de traitement et 516 retraitements.

Le tableau suivant montre la répartition des personnes atteintes de tuberculose qui ont subi un test de dépistage et recevant un traitement en fonction des départements

Tableau 5.5 : répartition des personnes atteintes de tuberculose qui ont subi un test de dépistage et recevant un traitement en fonction des départements en 2008

Département	Nombre de sérologie HIV faite chez patients TB	Nombre de patients TB testés positifs	Nombre de patients TB VIH + recevant du Cotrimoxazole	Nombre de patients TB sous traitement ARV
Dakar	634	29	6	4
Guédiawaye	27	15	4	0
Pikine	998	36	27	22
Rufisque	304	6	3	0
Total	1963	86	40	26

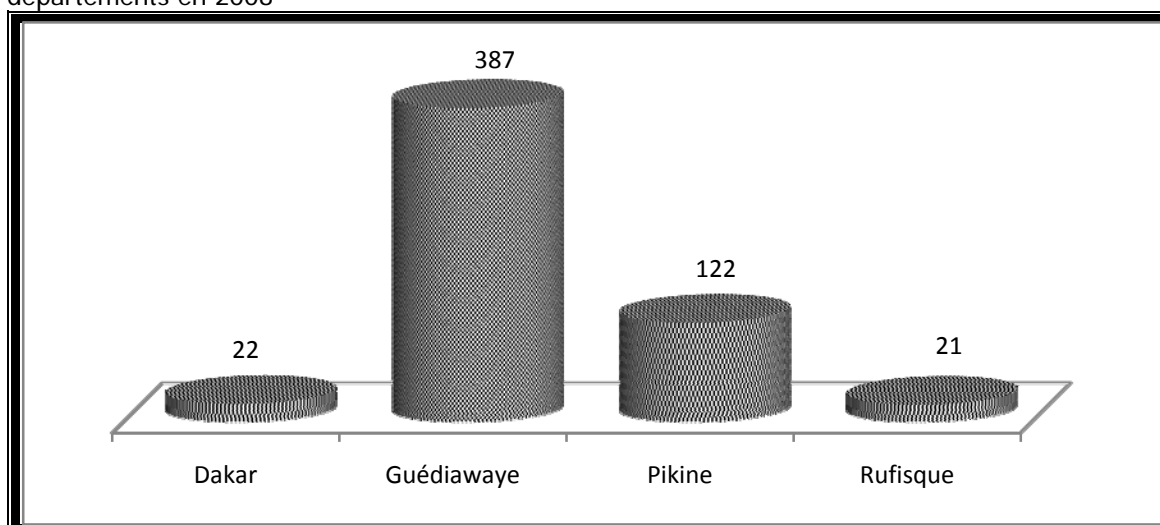
Source : données de la région médicale de 2008.

La lutte contre le SIDA

Concernant le VIH, sur les 49 011 personnes qui ont été sensibilisées dans la région en 2008, 31 715, soit 64,7%, ont accepté de faire le test et ont été effectivement dépistées. Parmi ces dernières, 7 638 (soit 24,1%) sont séropositives. Et, sur les 552 patients sous ARV dans la région en décembre 2008, on dénombre 196 nouveaux cas.

C'est dans le département de Guédiawaye qu'on dénombre le plus grand nombre de patients sous ARV (387) et celui de Dakar le plus faible nombre (22).

Graphique 1 : répartition des patients sous Anti Rétro Viraux (ARV) dans la région de Dakar selon les départements en 2008



Source: Région médicale de 2008.

Concernant la Prévention de la Transmission Mère-Enfant du VIH/SIDA, il a été suggéré à 70 558 femmes enceintes de faire le test. Cependant, seules 29 872 d'entre elles (42,3%) l'ont effectivement fait. Parmi ces femmes, 173 (soit 0,5%) sont séropositives dont 132 ont bénéficié d'une prophylaxie ARV. 84 nourrissons sont nés d'une mère séropositive suivie. Parmi eux, 35 (dont 4 séropositifs) ont bénéficié d'un diagnostic précoce, c'est-à-dire avant 18 mois. 11 nourrissons (dont un seul séropositif) sont diagnostiqués après 18 mois. 34 femmes sont sous trithérapie.

Il convient de souligner que le Sénégal fait partie des pays africains les plus touchés par cette propagation de l'épidémie chez les Femmes. De même, la proportion des femmes infectées par le VIH ne cesse de croître, selon un document du Conseil national de lutte contre le Sida (CNLS).

Aussi, « les acquis de la prévention ne doivent pas occulter la tendance à la féminisation de plus en plus préoccupante. De 4 hommes infectés sur 1 femme, cette tendance s'est inversée et est passée après 20 ans à 2 femmes infectées pour 1 homme», note-t-on dans le document.

Chez les jeunes, 11 822 ont été sensibilisés, 7 466 ont effectué le test dont 26 séropositifs. Il est maintenant établi que cette pandémie frappe surtout les jeunes de 15 à 25 ans et, parmi cette tranche d'âge, les jeunes filles sont les plus touchées. C'est pourquoi, les stratégies de lutte devront davantage cibler les jeunes filles.

Les activités de nutrition

En 2008, sur les 279 748 enfants pesés dans la région de Dakar, 26 075 enfants sont malnutris. Parmi ces derniers, seuls 4 123 (soit 15,8%) ont récupéré.

Par ailleurs, pour ce qui est de la supplémentation (utilisation d'un aliment comme complément alimentaire) et du déparasitage de routine, les objectifs fixés en 2008 sont une supplémentation de 80% des enfants de 6 à 59 mois et un déparasitage de 80% des enfants de 12 à 59 mois.

Les enfants de 6 à 59 mois qui ont fait l'objet de supplémentation en vitamine A sont au nombre de 429 351 sur une cible de 453 740, soit un taux de couverture de 94,4%, ceux de 12 à 59 mois qui ont fait l'objet de déparasitage sont au nombre de 388 204 sur une cible de 404 053, soit un taux de couverture de 96,1%.

C'est dans les départements de Pikine et Guédiawaye qu'ont été dépassés les 100% de taux de couverture de la supplémentation en vitamine A. Pour le déparasitage, par contre, seul le département de Pikine a dépassé les 100% de taux de couverture.

Tableau 5.6 : Résultats des campagnes de supplémentation en vitamine A et de déparasitage menées dans la région de Dakar en 2008

Département	Supplémentation en vitamine A			Déparasitage		
	Pop cible 6-59 ans	Supplémentés	Taux de couverture	Pop cible 12-59 ans	Déparasités	Taux de couverture
Dakar	191 829	168 249	87,7%	165 234	150 944	91,4%
Guédiawaye	58 577	50 717	86,6%	52 720	46 506	88,2%
Pikine	154 276	161 277	104,5%	137 650	142 963	103,9%
Rufisque	49 058	49 108	100,1%	48 449	47 791	98,6%
Total	453 740	429 351	94,6%	404 053	388 204	96,1%

Source : Région Médicale de Dakar

5.3. QUALITE DES SOINS DANS LES FORMATIONS SANITAIRES

La qualité des soins dans les formations sanitaires dépend de plusieurs facteurs dont la disponibilité en nombre suffisant de personnels qualifiés, le niveau d'équipement des structures, l'importance de leurs moyens de fonctionnement, etc.

La réforme hospitalière amorcée en 1998 était censée donner un nouveau souffle aux hôpitaux. Or, sa mise en application se heurte à une multitude de blocages. Dix ans après, les Etablissements publics de santé (EPS) ne sont toujours pas réellement autonomes. Les hôpitaux manquent de tout pour assurer une prestation de qualité. Leur plateau technique a connu l'usure du temps. Les personnels sont souvent en grève pour déplorer leurs conditions de travail. L'alternative qui est donnée aux patients est : faire confiance à un centre de santé ou un hôpital (public) ou recourir aux services payants d'une clinique. Le deuxième choix n'est pas donné à tout le monde, à cause du coût des soins. Il arrive même qu'on souscrive à cette solution plus chère sans même avoir ce qu'on veut. Car, dans les cliniques en général, le manque de personnel est un autre problème.

Aussi, le droit à la santé, bien qu'étant inscrit dans la Constitution en son article 8, constitue un luxe pour une population malmenée par une conjoncture multiforme. Tomber malade est quasiment une malédiction pour les couches vulnérables de la population. Si, dans le public, les pouvoirs publics mettent tout en œuvre pour subventionner le coût des prestations, dans le privé, les tarifs sont excessivement chers. Les différentes politiques sanitaires restent très peu efficaces devant l'ampleur des besoins du secteur. Au fur et à mesure que les années passent, les hôpitaux s'enlisent dans une situation alambiquée qui les transforme en « mouvoir ». Ils ont perdu la confiance des patients.

Pourtant, l'Etat du Sénégal emploie des politiques de gratuité pour certaines couches vulnérables. Mais les moyens qui doivent soutenir ces politiques ne sont pas suffisants. C'est le cas de la gratuité des antirétroviraux et de la césarienne, de la prise en charge des handicapés et des indigents ainsi que du plan « sésame » pour les personnes âgées. Ces politiques sociales sont salvatrices pour les couches sociales défavorisées. Cependant, elles constituent souvent des freins au développement des EPS qui, en raison de l'insuffisance des moyens dégagés par l'Etat pour leur mise en œuvre, sont obligés de supporter les gaps. Ainsi, ces différents plans contribuent à alourdir l'ardoise salée des établissements publics de santé.

En effet, les hôpitaux, qui font face à un flux de patients écartés du privé, ont du mal à maintenir leurs recettes à flot, puisqu'ils ne peuvent pas compenser le coût que représente la prise en charge des personnes en situation de précarité. En effet, la subvention versée par l'Etat n'est pas suffisante puisque les dépenses de fonctionnement ne sont pas couvertes par les recettes et la subvention. C'est ainsi que l'hôpital se retrouve dans l'obligation de rechercher l'équilibre budgétaire et à comprimer les dépenses et à les continger dans des dimensions qui sont en phase avec les ressources mises à sa disposition. Et ces ressources, ce sont des tarifs à ne pas dépasser (des maxima et des minima) par rapport à la participation des populations pour couvrir les coûts des soins. La subvention donnée par l'Etat n'étant pas calculée sur la base des besoins. Ainsi, l'autonomie de gestion revient à l'hôpital qui joue aux équilibristes pour réaliser cette mission de service public et arriver à l'équilibre budgétaire.

Les programmes de lutte contre certaines maladies (paludisme, Sida, vaccination, nutrition, cécité, etc.) connaissent des lenteurs notoires dans leur mise en application. Rares sont parmi ces programmes ceux qui ont révélé une efficacité et une efficacité avérée.

Le système de santé a beaucoup de difficultés pour faire face aux épidémies et contaminations à large échelle. Pour preuve, en juin 2008 suite à une série de décès d'enfants à Thiaroye sur Mer, une équipe dépêchée par l'OMS a permis de déterminer de manière formelle les causes de ces décès. En réalité, il s'agissait d'une contamination au plomb recyclé dans une ancienne décharge de batteries. L'apparition cyclique des épidémies de choléra et de fièvre jaune atteste de la faiblesse dans nos dispositions de prévention sanitaire.

Par ailleurs, l'hôpital a aujourd'hui besoin d'être plus humanisé. Les lois, décrets, arrêtés, règlements, réformes, allant dans ce sens se renouvellent et pourtant le nombre d'exclus de la couverture médicale grimpe. Chômeurs, sans-abri, retraités, veuves inactives, personnes aux ressources faibles ou simplement des patients ayant dépensé leurs maigres ressources

dans leur traitement sont autant de monde à la situation sociale précaire qui frappe avec la dernière énergie aux portes de la « santé pour tous » comme l'indique la réforme hospitalière. Mais hélas les portes des structures de santé leur sont fermées. Et à cette population sans ressources ou sans prise en charge, les obstacles administratifs sont difficiles à surmonter. C'est souvent un vrai parcours du combattant jonché d'obstacles en perspective pour le démuné. Pour ces gens, qui vivent dans la précarité, la difficulté à remplir les formulaires, l'absence d'interlocuteur, les rejets de dossier pour pièce manquante sont autant d'épreuves à affronter.

Dans les halls ou autres salles d'attente, le cérémonial est toujours le même : de longues et interminables files d'attente. Un accueil loin d'être serviable, une communication presque inexistante font office de premier contact pour ces usagers du service public. Pourtant, la mission de service public dévolue à ces structures est de répondre aux besoins de toutes les populations notamment les personnes indigentes afin de leur offrir un service de qualité. Mais les patients sont obligés de prendre leur mal en patience face à certains fonctionnaires insuffisamment formés ou carrément animés d'une mauvaise volonté. Pourtant, ils jouent un rôle crucial de soutien, d'accompagnement, d'orientation, de remise de résultats d'analyses, de régulation et d'intermédiation entre praticiens et patients, etc.

Concernant la qualification du personnel, l'essentiel des médecins officiant dans les formations sanitaires de la région ont été formés à la Faculté de médecine et de pharmacie de l'Université Cheikh Anta DIOP (UCAD). Cependant, il en existe un certain nombre formé dans les grandes universités européennes et nord américaines. Les produits, issus aussi bien de l'UCAD que des grandes universités ci-dessus sont réputés avoir reçu d'excellentes formations.

Mais, depuis quelques années, une université privée (Saint Christopher Iba Mar DIOP) a vu le jour à Dakar et propose la formation des médecins en 5 ans au lieu de 7 à l'UCAD. Et bien qu'une étude ait conclu à la bonne qualité des enseignements fournis dans cette université privée, des controverses sont apparues quant à la possibilité de celle-ci à livrer sur le marché des médecins d'une qualité irréprochable.

Quant aux autres personnels de santé, si la région pilule aujourd'hui d'écoles privées de formation sanitaire, il est maintenant établi que, dans la région de Dakar, pratiquement seule l'Ecole Nationale de Développement Sanitaire et Sociale (ENDSS) forme des sages-femmes, infirmiers, assistants infirmiers... selon les normes édictées. En effet, dans la majeure partie des écoles privées de santé, le niveau des étudiants est bas, très bas. La rigueur y est absente et le cadre d'études est non conforme aux conditions requises. Chaque année, le concours d'Etat organisé par le ministère de la Santé montre les tares de ce système désordonné. Les résultats catastrophiques prouvent à bien des égards que la plupart des structures privées offrent des formations au rabais.

C'est ainsi que, pendant que les étudiants de l'ENDSS passent, chaque année, haut la main les examens avec des résultats qui frôlent les 98 %, ceux de certains établissements privés n'enregistrent aucun admis ou très peu dans certaines filières. Mais l'échec à l'épreuve de validation de leurs diplômes d'Etat ne les empêche guère d'exercer dans les structures privées et publiques ; menaçant ainsi gravement la santé publique.

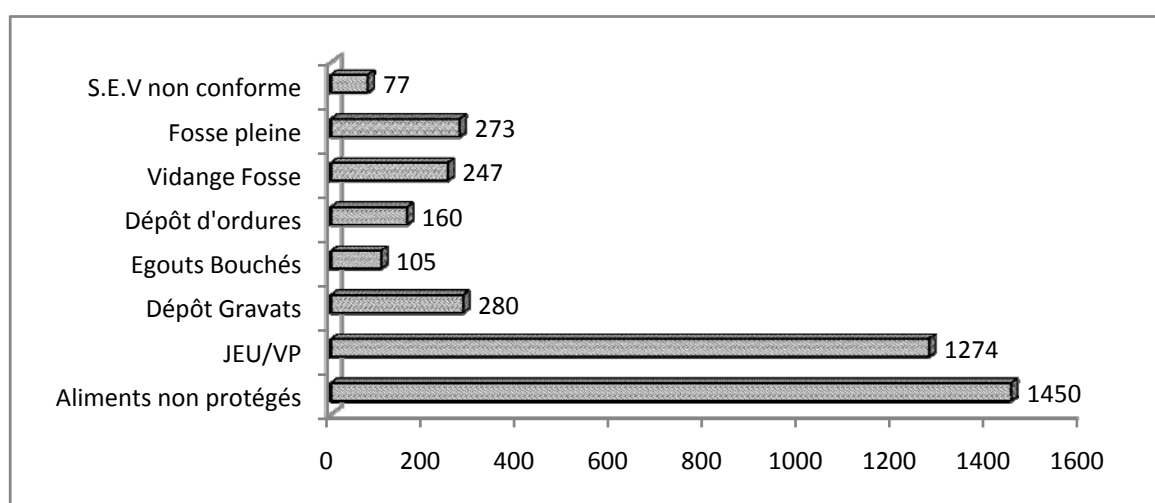
5.4. HYGIENE PUBLIQUE

Le service de l'hygiène joue un rôle majeur dans le domaine de la santé mais également un rôle de contrôle administratif et technique des règles d'hygiène dans la région. Sa mission est de veiller à la salubrité publique et à l'hygiène collective, participer à l'information, l'éducation et la communication de la population en matière d'hygiène, contrôler l'approvisionnement en eaux potables des populations, veiller à l'évacuation correcte des eaux pluviales, d'assurer la prophylaxie des épidémies et des pandémies, la surveillance aux frontières et du contrôle de la circulation des personnes en matière d'hygiène.

Contrôle de la salubrité sur la voie publique

Le contrôle de la salubrité sur la voie publique est l'une des mesures prises pour éradiquer toute forme de maladie endémique ou contagieuse. En 2010, le Service de l'hygiène a relevé 3866 infractions dont les plus importantes sont la vente des aliments non protégés avec 1450 infractions soit 37,51%, les jets d'eaux usées sur la voie publique avec 1274 infractions soit 32,95%, les dépôts de gravats avec 280 infractions soit 7,24 %, les fosses pleines avec 247 infractions soit 6,39%, les vidanges fosses avec 247 infractions soit 6,39%. Les dépôts d'ordures et les égouts bouchés viennent en dernière position.

Graphique : Répartition des infractions commises lors des visites domiciliaires selon le type en 2010



Source : Région Médicale de Dakar

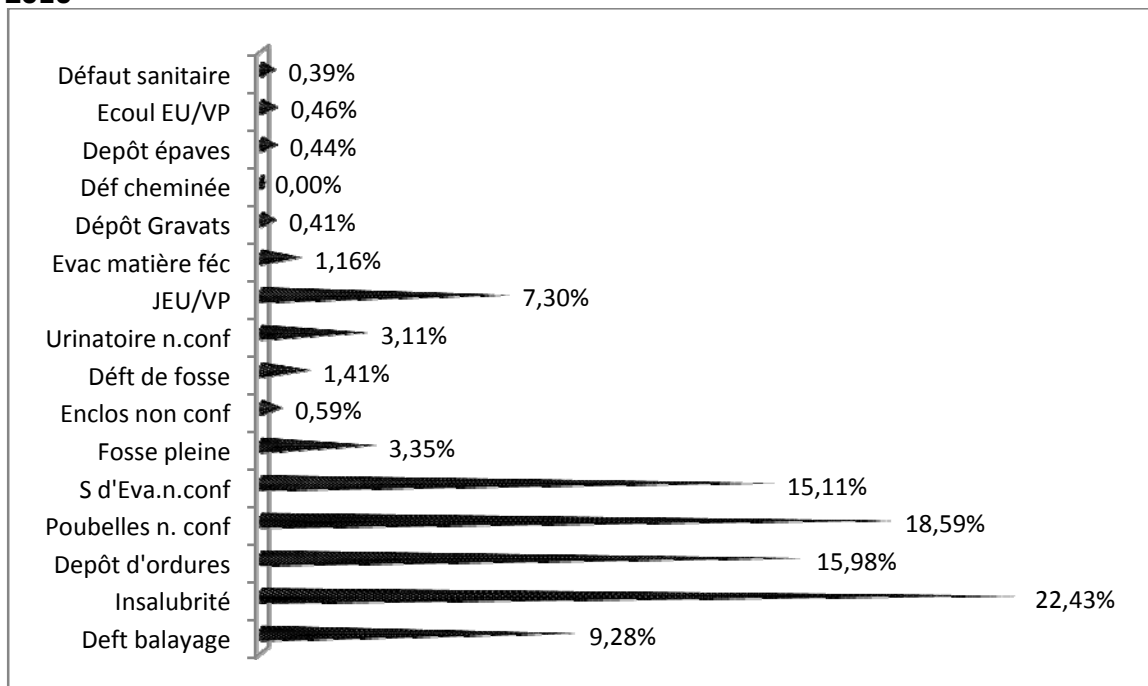
Contrôle de la salubrité des établissements recevant du public

Les Etablissements Recevant du Public sont les lieux les plus vulnérables et les plus sensibles à la propagation des maladies.

- **Les domiciles**

Les infractions relevées lors des visites domiciliaires sont au nombre de 9194 infractions en 2010 soit 69,34% de plus qu'en 2009. Les plus importantes de ces infractions ont pour motif l'insalubrité avec 2062 cas soit 22,43%. L'utilisation de poubelles non conformes arrive en deuxième place avec 1709cas soit 18,59%. Elle est suivie par les dépôts d'ordures qui compte 1464 infractions soit 15,98%, les systèmes d'évacuation non conformes avec 1398 cas soit 15,11%. Les dépôts de gravats et le défaut de système évacuation sanitaire viennent en dernière position avec chacun 0,4% des infractions relevées

Graphique: Répartition des infractions commises lors des visites domiciliaires selon le type en 2010

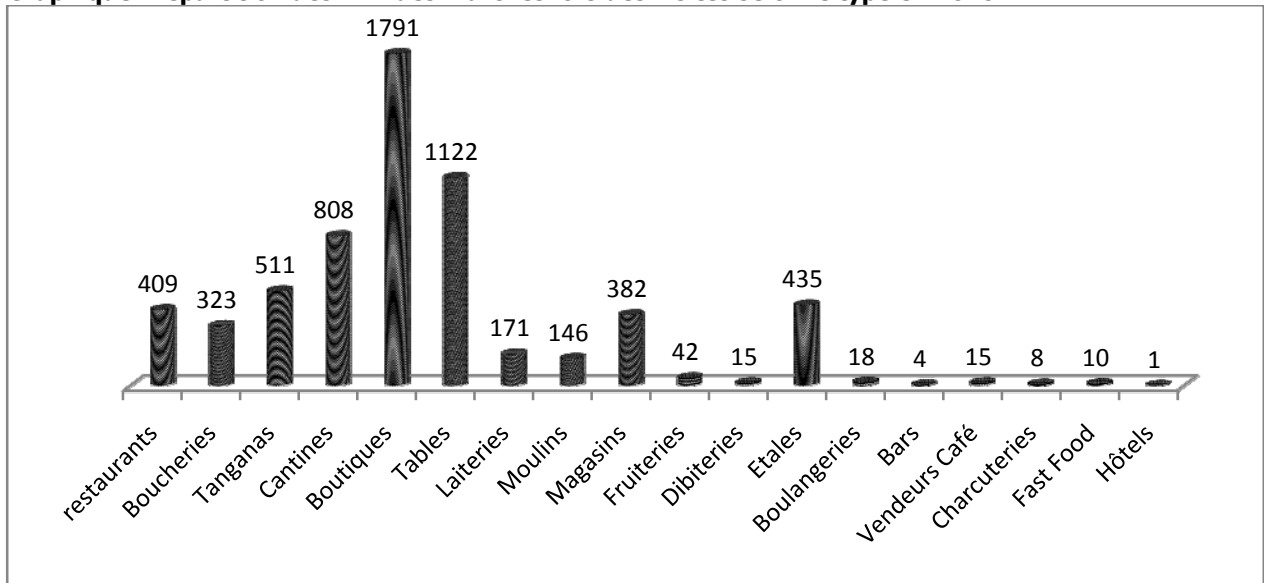


Source : Région Médicale de Dakar

- **Les marchés**

Parmi les Etablissement Recevant du Public, les marchés sont les plus vulnérables à la propagation des maladies. En 2010, le Service d'hygiène a effectué 6.211 visites dans les marchés. Les statistiques montrent que les visites sont plus fréquentes dans les boutiques avec 1.791 visites soit 28,84 %. Les tables de marchés reçoivent 1.122 visites soit 18,08%, les cantines 808 visites soit 13,01%, les tanganas 511 visites soit 8,23%, les étales 443 visites soit 7 %, les restaurants 409 visites soit 6,59% et les magasins 382 visites soit 6,15%.

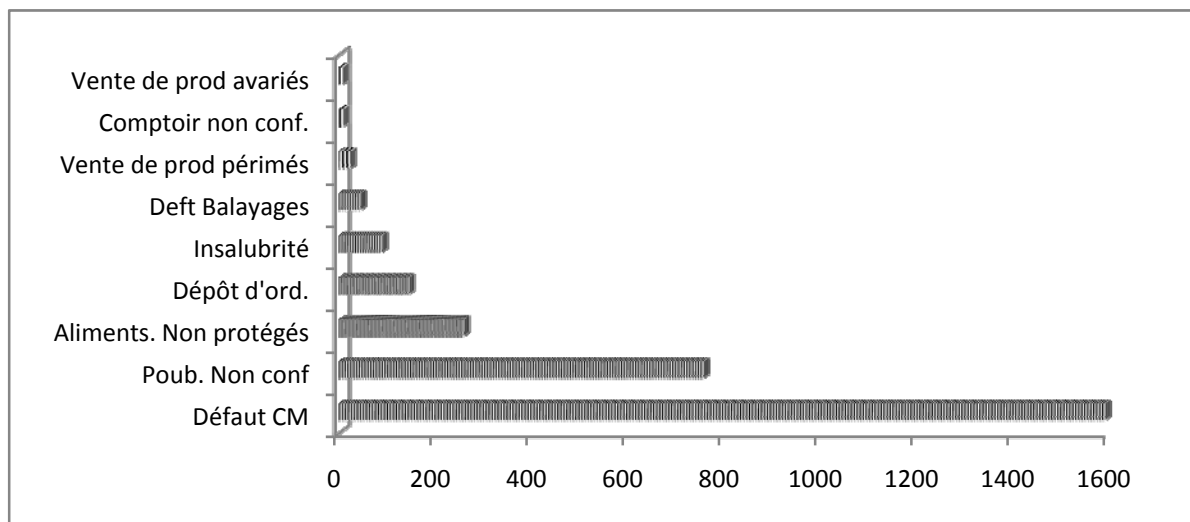
Graphique: Répartition des ERP des marchés lors des visites selon le type en 2010



Source : Région Médicale de Dakar

Dans les marchés, les infractions les plus importantes sont celles liées au défaut de certificat médical qui représentent 54, 40% des infractions. L'utilisation de poubelles non conformes occupe la deuxième place avec 25% des infractions. Elle est suivie par la vente d'aliments non protégés (8,84%), les dépôts d'ordures (4,95%), l'insalubrité (3,04%) et les défauts de balayage (1,50%).

Graphique : Répartition des infractions commises lors des visites des marchés selon le type en 2010



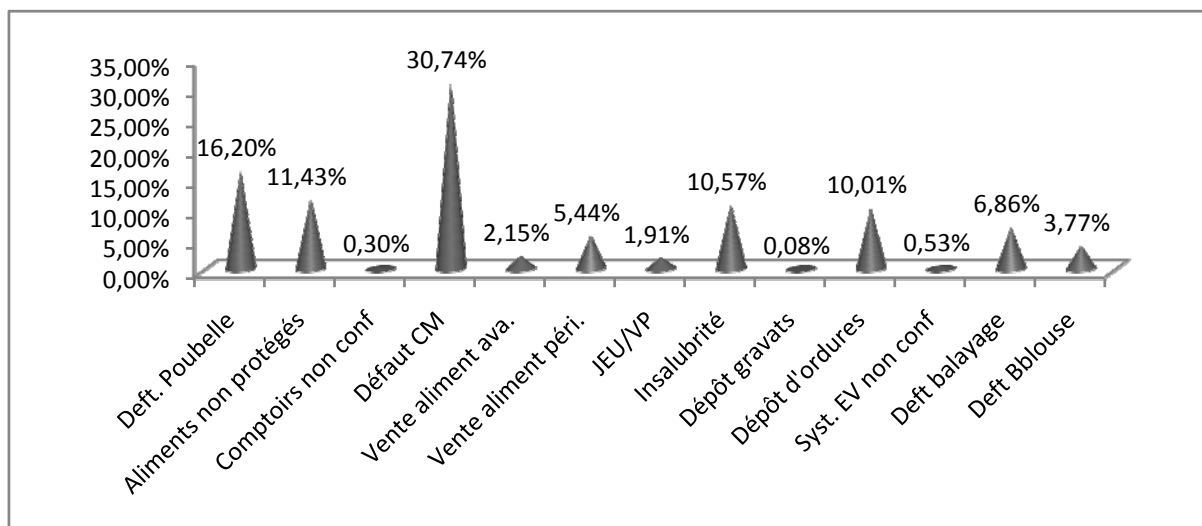
Source : Région Médicale de Dakar

- **Les autres établissements Recevant du Public**

Le service régional de l'hygiène a effectué 15.569 visites dans les autres établissements Recevant du Public. Concernant les infractions notées dans ces établissements, les défauts de certificat médical occupent la première place avec une proportion de 30,75%., Les

infractions concernant les défauts de poubelles viennent ensuite avec 16,20% ; la vente d'aliments non protégés occupe la troisième place avec 11,43% des infractions. Les comptoirs non conformes et les dépôts de gravats sont les infractions les plus rares avec des proportions respectives de 0,3% et 0,1%.

Graphique : Répartition des infractions commises lors des visites dans les autres ERP selon le type en 2010



Source : Région Médicale de Dakar

Opérations Techniques

Le Service Régional d'Hygiène a effectué 286 opérations techniques dans la région de Dakar, parmi ces dernières, celle de la désinfection est la plus importante avec 162 opérations effectuées par 52 équipes techniques. Elle est suivie par la désinsectisation avec 109 opérations faites par 137 équipes techniques. La délarvation vient en troisième position avec 4 opérations techniques faites par 3 équipes. La désinfection de corps sans vie et le saupoudrage avec 1 cas chacun sont les opérations les moins fréquentes.

Conclusion

La santé qui est un vecteur de développement passe nécessairement par le respect des règles d'hygiène. Le Service Régional de l'hygiène qui assure l'hygiène publique à travers une multitude d'actions continue de rencontrer d'énormes problèmes causés la plupart du temps par les comportements de la population. Une sensibilisation importante et un changement des comportements allégeraient certainement le travail de ce service.

Chapitre 6 : ASSISTANCE SOCIALE ET LUTTE CONTRE LES INCENDIES

INTRODUCTION

L'assistance est un terme générique utilisé ici pour traiter des activités menées par plusieurs services régionaux pour venir en aide aux personnes en difficulté ou pour lutter contre certains risques pouvant porter préjudice à l'intégrité des personnes et de leurs biens. Ne seront analysées dans ce chapitre que les informations que nous avons pu collecter auprès des différents services contactés dont tous n'ont malheureusement pas répondu à nos attentes.

C'est ainsi que, le présent chapitre va, dans un premier temps, traiter des activités menées par le service en charge de l'action sociale dans la région et, dans un second et dernier temps, faire la situation des activités du Groupement National des Sapeurs Pompiers dans la région durant l'année 2007.

6.1. ACTION SOCIALE

Le Service Régional du Développement Communautaire a une mission d'information, d'éducation, de sensibilisation et de formation des organisations communautaires de base ; c'est ainsi que les statistiques sont axées sur les activités menées en direction de ces cibles. De fait, en 2009, le Service Régional du Développement Communautaire a réalisé les activités consignées dans le tableau qui suit :

Tableau 1: Répartition des activités selon les libellés

Activités	Résultats obtenus
Organisation de séances de dépistage sur le SIDA	1585 personnes dépistées
Sensibilisation des organisations de femmes sur le SIDA	5762 femmes sensibilisées
Recensement des organisations de femmes	3200 recensées
Formation des organisations de femmes en gestion	150F formées
Formation de meuniers	42 personnes formées
Formation des organisations de femmes en transformation de céréales locales	200F formées
Financement de projets générateurs de revenus Pour les structures d'accueil des enfants	6 structures financées
Interventions des ONG	180 recensées
Appui en matériel aux collectivités locales victimes des inondations	5 C.L.

L'appui-conseil-orientation

En 2008, le Service Régional de l'Action Sociale de la région de Dakar a reçu et traité 605 dossiers répartis comme suit :

- Secours : 306, soit 50,6% des demandes reçues ;
- Prise en charge médicale : 59, soit 9,7% des demandes reçues ;
- Appareillage : 11, soit 1,8% des demandes reçues ;
- Consultations : 82, soit 13,6% des demandes reçues ;
- Subvention Daaras : 2, soit 0,3% des demandes reçues ;
- Demande d'emploi : 2, soit 0,3% des demandes reçues.

Ainsi donc, ce sont les demandes de secours qui sont les plus fréquentes dans la région, puisqu'elles représentent plus de la moitié des demandes.

Avec 342 demandes, c'est le département de Pikine qui a enregistré le plus de demandes en 2008. Dakar occupe la deuxième position avec 142 demandes. Guédiawaye vient en troisième position avec 118 demandes. C'est le département de Rufisque qui a le plus petit nombre avec 3 demandes seulement.

Il convient de souligner qu'il n'est pas fait cas des dossiers qui ont été directement envoyés au niveau central par certaines structures déconcentrées. Cette situation s'explique par la proximité des services où la voie hiérarchique est rarement respectée.

L'absence de feed-back sur les dossiers traités au niveau central pose un réel problème pour évaluer correctement la réponse apportée à la demande sociale globale dans la région.

En ce qui concerne les enfants en situation difficile, le déroulement du plan d'action départemental du projet de lutte contre les pires formes d'exploitation des enfants est suivi de près. Le dernier forum organisé à cet effet, de concert avec les parlementaires, les marabouts de Daaras, les parents des talibés a vu la participation du service département de l'action sociale de Guédiawaye.

Les secours

Le Service Régional de l'Action Sociale de Dakar a contribué à la prise en charge des enfants contaminés au plomb du quartier Ngagne Diaw de Thiaroye en collaboration avec la région et le centre Guindi.

La fête de la Tabaski a encore été un prétexte pour l'ONG Secours Islamique France de venir au secours des populations démunies. Ainsi pour la région de Dakar, il a été procédé à

la distribution de deux cents (200) moutons à :

- Trente (30) associations de personnes handicapés membres des associations des femmes,
- Quinze (15) familles victimes du bateau le « Diola »,
- Soixante (60) veuves,
- Cinq (05) personnes vivant avec le VIH,
- Dix (10) responsables de Daaras,
- Quatre vingt (80) chefs de familles (hommes et femmes) à très faible revenu.

Le service départemental de Guédiawaye a participé à la distribution de dons en nature organisée au profit de familles nécessiteuses par l'Organisation Islamique Internationale de Secours durant le mois de ramadan. A cette occasion, 250 familles ont été touchées. Aussi, un quota de riz et de sucre a été alloué au projet EVF (Education à la Vie Familiale) Daaras du Ministère de la famille, de la solidarité nationale, de l'entrepreneuriat féminin et de la micro finance. Dans le cadre des secours apportés aux populations, les victimes des inondations ont reçu du riz et du mil à raison de 25 kilogrammes par famille dans les quartiers de Wakhinane Nimzatt, Médina Gounass, Ndiarème Limamoulaye. Au total, 6,5 tonnes de mil et 16 tonnes de riz ont été partagés entre 620 familles.

La distribution annuelle des carcasses de moutons, offertes par l'Arabie Saoudite, a eu pour cadre les centres de promotion et de réinsertion sociale de Pikine, Rufisque, les services départementaux de l'action sociale de Guédiawaye et Dakar.

Des zones prioritaires ont été l'objet de cibles. Ce sont :

- pour Pikine : les zones inondées et la zone de recasement ;
- pour Rufisque : les zones de Dougar et de Sangalkam ainsi que la maison d'arrêt et de correction des femmes ;
- pour Guédiawaye : les zones de Wakhinane Nimzatt, Golf ;
- pour Dakar : les pileuses de mil de la Médina, les lingères de la Gueule tapée, la maison d'arrêt des femmes de Liberté VI.

La promotion sociale des personnes handicapées et des personnes âgées

Elle se fait par l'intermédiaire du programme de Réhabilitation à Base Communautaire (RBC) et du Projet d'Appui à la Promotion des Aînés (PAPA).

La Réadaptation à Base Communautaire est un programme qui vise à inclure les personnes en situation de handicap et leurs problématiques dans les réalisations communautaires. Elle a permis de financer dans la région douze (12) associations de personnes handicapées pour des montants dont le minimum s'élève à 980 000 francs. C'est le cas de l'Association

Nationale des Lépreux Blanchis dans le commerce de produits cosmétiques, de SOS Handicap Réinsertion dans la gestion de télé centres et la vente de produits cosmétiques et de l'Association Régionale de Aveugles du Sénégal (ARAS), sise à Niarry Tally, dans la location de bâches et du matériel de sonorisation.

Le programme de réhabilitation à base communautaire se déroule normalement dans le départemental de Dakar mais il rencontre des difficultés liées à un déficit en capacitation technique des membres et, parfois, de l'encadrement.

La demande sociale des handicapés n'a pas encore trouvé de réponse à Guédiawaye. Les demandes d'appareillage, de financement d'activités génératrices de revenus, de formation, de plaidoyers consignés dans le plan d'action départemental de la RBC sont restées insatisfaites.

Les personnes âgées bénéficient d'un projet de promotion sociale dénommée P.A.P.A. Le départemental de Guédiawaye en est le bénéficiaire pour 2007 (mais les financements n'ont été mis en place qu'en 2008), Rufisque et Dakar pour 2008.

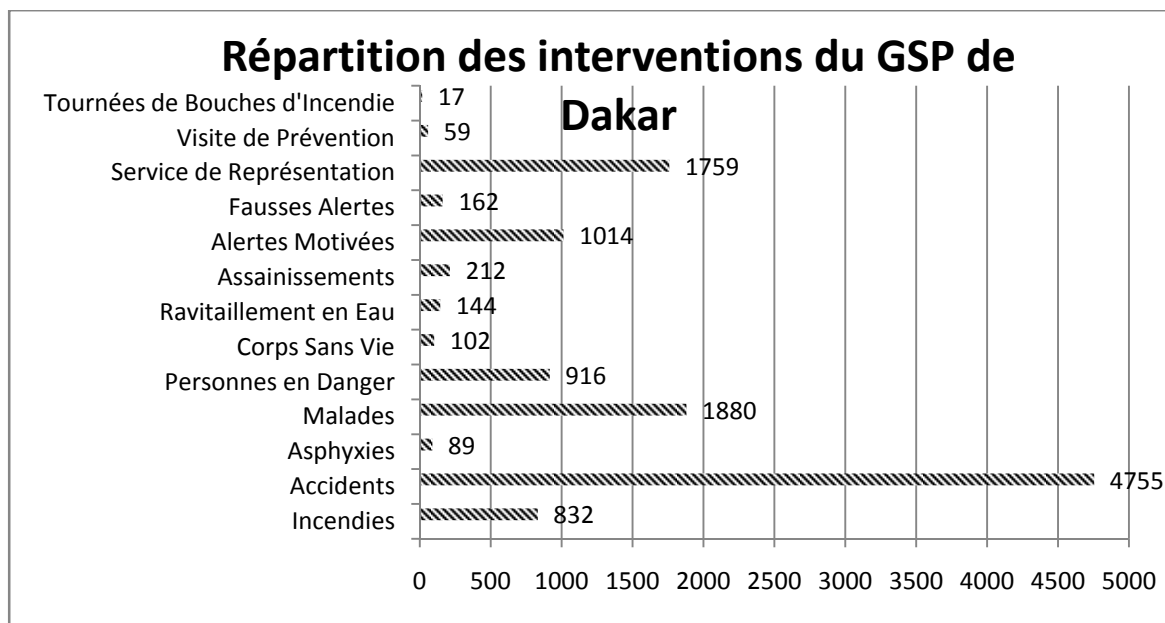
L'intégration des personnes âgées dans les programmes de développement social en vue de l'amélioration de leurs conditions de vie constitue un des aspects phares du troisième Plan d'Action et d'Investissement Prioritaire (P.A.I.P). C'est dans ce cadre que le programme d'Appui à la Promotion des Aînés (P.A.P.A.) a vu le jour. Retenu parmi les projets et programmes prioritaires du Ministère de la Famille, de la Solidarité Nationale, de l'Entreprenariat Féminin et de la Micro Finance, le PAPA contribue à l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées en suscitant leur implication dans des actions de formation, d'encadrement, de réflexion, de partage d'informations ainsi que dans des activités génératrices de revenus en vue de favoriser leur autopromotion.

Au cours de l'année 2008, les dossiers de personnes âgées de Guédiawaye, Dakar et Rufisque ont été financés pour un montant total de 20 950 00 F CFA.

6.2. ACTIVITES MENEES PAR LE GROUPEMENT NATIONAL DES SAPEURS POMPIERS

Dans le cadre de leurs missions de sauvetage, le sous Groupement National des Sapeurs-Pompiers de Dakar a eu à effectuer en 2009, 11941 interventions. Ce grand nombre d'opérations ne couvre pas l'ensemble des besoins de la population. En effet, on constate qu'il y a toujours une frange d'interventions que nos sapeurs pompiers ne prennent pas en charge pour plusieurs raisons dont le manque de moyens.

Aussi, es interventions sont réparties comme suit :



GNSP

Le secours aux victimes d'accidents, avec 5 047 sorties, a été le motif de 39,82% des sorties des pompiers dans la région. 98,8% de ces sorties l'ont été pour des accidents, contre 1,2% pour des asphyxies.

L'assistance aux personnes a été la cause de 2 529 sorties des Sapeurs dans la région de Dakar en 2008 (soit 22,1% du total). 58,8% de ces sorties l'ont été surtout au profit de malades contre 41,2% pour venir en aide à des personnes en danger.

Les sorties pour opérations diverses, au nombre de 2 049 (soit 17,9% de l'ensemble), occupent la troisième position des interventions des sapeurs pompiers dans la région de Dakar. 51,6% d'entre elles ont pour motif des alertes motivées. Il convient de souligner que la proportion de fausses alertes (11,3%) est plus importante que celles de ravitaillement en eau (9,6%), des opérations d'assainissement (9,4%) ou d'évacuation de corps sans vie (9,1%).

La lutte contre les incendies, avec 742 sorties (seulement 6,5% de l'ensemble), est le motif qui a entraîné le moins d'interventions des soldats du feu en 2008. Ce qui, en soi, constitue une bonne chose pour la région, si cela traduit effectivement une réduction sensible du nombre d'incendies.

Les sorties pour cause d'incendies l'ont été la plupart du temps dans les habitations (34,9%), ensuite les autres risques (30,2%). Les incendies déclarés dans les industries (21,4%) viennent en troisième position, suivis par ceux d'Etablissements Recevant du Public (5,7%) et enfin ceux déclarés dans le secteur agricole (5,1%).

CONCLUSION

Comme dans toutes les sociétés traditionnelles, l'assistance et l'entre aide occupent une place prépondérante dans nos mœurs. C'est dans ce cadre que le secours et la prise en charge médicale occupent une place de choix dans les statistiques du SRAS. Il en est de même pour les activités de secours aux victimes et d'assistance aux personnes que mènent les sapeurs pompiers.

Chapitre 7 : EAU ET ASSAINISSEMENT

INTRODUCTION

L'accès à l'eau potable constitue un des plus grands besoins du monde. L'eau doit être accessible à partir d'une source saine et en quantité suffisantes pour satisfaire les demandes de la population. Par ailleurs, un assainissement adéquat est important pour maintenir les sources d'eau potable hors de la portée de la contamination par les eaux usées et pluviales.

Ce présent chapitre s'articule sur trois parties notamment les ressources en eau et leur qualité, la production et la consommation en eau et l'assainissement.

7.1. L'EAU

Ressources en eau et leur qualité

Ressources en eau

La région de Dakar est une presqu'île, pourtant elle ne dispose pas de sources d'eau proches pour son alimentation en eau potable hormis les eaux souterraines et les eaux de surface. Les eaux souterraines avec l'exploitation des zones de Kiréne et de pout sud contribuent à hauteur de 10% à la production d'eau potable dans la région. Cependant, la caractéristique principale de ces eaux est la forte concentration en fer (de 0.5 à 3mg /l). Dakar dispose aussi de sources locales et internes en eau que sont les mamelles point B, Thiaroye, Sébikotane et le littoral nord ainsi que de ressources externes que sont les eaux de surface, le lac Retba qui est une eau douce mais salée ainsi que le lac rose. Toutefois, seul le lac de Guiers qui est un lac d'eau douce alimenté par le fleuve Sénégal fournit les besoins en eau potable pour les dakarois depuis 1971 à travers l'usine de traitement situé au nord de la région.

En 2010, la Société Nationale des Eaux du Sénégal (SONES) a mis sur place des objectifs de millénaire pour assurer l'autosuffisance en eau à l'horizon de 2025. Ces derniers sont :

- L'achèvement des derniers projets structurants de la deuxième phase du PELT (sur-presseurs de MEKHE et de CARMEL) pour permettre de satisfaire la demande en eau dans la région de Dakar jusqu'à l'horizon 2015 ;
- La finalisation des études d'exécution du PEPAM et le démarrage les travaux de renforcement et d'extension des ouvrages d'AEP prévus dans les centres du périmètre concédé ;
- Le démarrage de la mise en œuvre des options retenues pour l'alimentation en eau de Dakar au delà de 2015 ;
- La programmation de l'intégration progressive des gros centres ruraux identifiés dans l'étude ANTEA/SETICO de 2008 ;
- Le respect des engagements contractuels de renouvellement de l'infrastructure vis à vis du fermier ;
- La contribution à la lutte contre la pauvreté par la réalisation de branchements sociaux dans les quartiers défavorisés.

Qualité de l'eau

La qualité de l'eau est suivie par la direction de la gestion et de la planification des ressources en eau (DGPRES). Toutefois au mois de juin de chaque année, la SONES organise une tournée des piézomètres dédiées à l'analyse physico-chimiques et bactériologiques de la qualité des nappes exploitées. Ces analyses sont effectuées dans les laboratoires prestataires de services et dans celles de la Sones. Les résultats montrent que les teneurs en fer sont généralement supérieures à la norme de l'OMS (inférieure ou égale à 0,3 mg/l), dans les zones comme Pout et le littoral nord. Les eaux de Sébikotane sont chlorurées et à Thiaroye, les teneurs en nitrates sont très importantes (250 à 450 mg/l). Par conséquent, ces eaux sont mélangées avec du BONNA avant distribution pour atténuer les teneurs en nitrates et aussi respecter la norme donnée par l'OMS qui est de 50 mg/l.

Les tableaux suivants donnent la situation des résultats d'analyses faites sur l'eau distribuée par la SDE au 31 décembre 2010.

Tableau 7.1 : Analyses bactériologiques physico-chimiques en 2010

Analyses bactériologiques en 2010				Analyses physico-chimiques en 2010			
Réalisations 2010		Objectifs	Ecart(%)	Réalisations 2010		Objectifs	Ecart(%)
ER	8 706	8 076		ER	2 425	2 316	
TR (%)	107,80	-	7,8	TR (%)	104,71	-	4,71
EC	8 638	-	-	EC	2 424	-	-
TC(%)	99,2	96	3,2	TC (%)	99,95	95	4,95

ER : Nombre d'échantillon réalisé	ER : Nombre d'échantillon réalisé
TR : Taux de réalisation	TR : Taux de réalisation
EC : Echantillon conformes	EC : Echantillon conformes
TC : Taux de conformité	TC : Taux de conformité qui tient compte des dérogations accordées à l'exploitant

Source : SONES de 2010

LAPRODUCTION ET LA CONSOMMATION EN EAU

En 2010, la production en eau à Dakar s'élève à 106531955 m³ contre 100149983 m³ en 2008, soit une augmentation en valeur absolue de 6381972 m³. Il est important de noter que toute la production n'est pas consommée, seuls les 94881163 m³ sont consommés soit une consommation journalière de 263558 m³. Les efforts fournis durant ces dernières années pour augmenter l'approvisionnement en eau potable dans la région ont donné des résultats positifs. Avec l'urbanisation de la région et l'accroissement démographique, ces efforts doivent être poursuivis pour éviter d'éventuelles pénuries et aussi sensibiliser les populations à appliquer davantage de mesures d'économie en consommation d'eau potable. Pour le secteur agricole, la consommation en eau est assurée durant toutes les saisons grâce aux potentiels hydriques (la réserve en eaux souterraines, des eaux pluviales dans les bassins).

7.2. ASSAINISSEMENT

Les analyses courantes de contrôle de la pollution des usines ont été effectuées sur les échantillons pour la détermination des paramètres usuels : Température, Conductivité, Salinité, MES, DBO₅, DCO, O₂, NH₄⁺, NtK, Pt, CF.

En 2010, un nombre de 2860 échantillons ont été analysés au laboratoire pour le suivi des neufs (9) stations d'épuration de la Direction de l'exploitation :

Cambérène plus particulièrement,
SHS boue activée,
Niayes boue activée,
Rufisque lagune,
Saly-Portudal lagune,
Thiès boue activée,
Kaolack lagune,
Louga lagune,
Saint-Louis lagune.

STATION D'ÉPURATION DE CAMBÉRÈNE

En 2010, la station d'épuration de Cambérène a fonctionné avec toutes ses filières de traitement : prétraitement (dégrillage, dessablage, dégraissage), primaire (décantation), secondaire (anoxie, aération, clarification, digestions primaire et secondaire), tertiaire (filtration) et chloration.

Tableau 7.2 : Principales caractéristiques de la STEP

	Filière biologique	Extension Primaire Renforcement	Traitement Tertiaire	Extension Biologie Renforcement
Année de mise en service	Janvier 1989	Mars 2004	Août 2004	Août 2008
Nombre d'équivalents habitants	100 000	200 000	-	200 000
Nature du réseau	Séparatif	Séparatif	-	Séparatif
Type de station	Boue activée	-	Filtration lente sur sable	Boue activée + Anoxie
Charge massique	Moyenne charge	-	-	Moyenne charge
Concentration du bassin d'aération	4 g/l	-	-	4 g/l
Débit moyen journalier	9600 m ³	19 200 m ³	5700 m ³	19 200 m ³
Débit de pointe	700 m ³ /H	1400 m ³ /H	375 m ³ /H	1400 m ³ /H
Débit moyen horaire	400 m ³ /H	800 m ³ /H	200 m ³ /H	800 m ³ /H
Pollution entrante DBO ₅	6 000 kg/j	14 976 kg/j	50 kg/j	21 696 kg/j
Pollution entrante MES	9 000 kg/j	18 000 kg/j	-	17 664 kg/j
Pollution entrante DCO	-	32 947 kg/j	-	47 731 kg/j
Degré d'épuration DBO ₅	20 mg/l	-	10 mg/l	20 mg/l
Degré d'épuration MES	30 mg/l	-	15 mg/l	30 mg/l
Degré d'épuration DCO	90mg/l	-	45 mg/l	90mg/l
Degré d'épuration Coliforme fécale	10 ⁺³ /100ml	-	10 ⁺² /100ml	10 ⁺³ /100ml
Cl ₂ Résiduel	-	-	0,4 mg/l	-
By-pass	-	9 600 m ³	-	2 200 m ³
Exécutoire	Mer de Cambérène	Mer de Cambérène	Golf du Technopole	Mer de Cambérène

Source : SDE_Dakar

RESULTATS DES ANALYSES

Les moyennes mensuelles 2010 des résultats d'analyse ont donné ces valeurs suivantes :

Tableau 7.3 : Moyennes mensuelles 2010

Mois	Volume Total (m ³)	Volume By-pass (m ³)	Volume Traité (m ³)	Volume Filtré (m ³)
Janvier	768369	201714	566655	19976
Février	664120	174154	489966	13555
Mars	765931	207852	558079	14654
Avril	779650	228744	550906	10570
Mai	783202	363023	420179	14482
Juin	809082	336 99	472483	15163
Juillet	817799	312427	505372	10777
Août	888582	352439	536143	6585
Septembre	835576	329597	505979	3704
Octobre	834974	291039	543935	10490
Novembre	816312	310754	505558	11650
Décembre	890358	334 451	555907	15858
Total	9653955	3442800	6211155	147463

Source : SDE_Dakar

Les volumes d'eaux affluant dans la station d'épuration en 2010 sont ainsi établis :

Volume total entrée step : 9 653 955 m³ dont 110 944 m³ des 12268 camions Vidangeurs en 255 jours ouvrables.

Conception : 19200 m³/jour

Entrée step : Moyen de 26 449 m³ /jour

: Temps sec de 22 274 m³/jour

: Temps humide de 30100 m³/jour

Volume total eau brute en By-pass : 3 442 800 m³

Volume total en eau clarifiée : 6 211 155 m³

Volume total en eau filtrée : 147463 m³ soit en moyenne 404 m³/jour ou 1,5 % de l'effluent total.

Charge volumique : 138%.

Charge organique : 117%.

Les eaux traitées et filtrées ont été livrées avec un taux de chlore résiduel moyen de 0,2 mg/l.

Tableau 7.4 : Abatement de la pollution

Mois	Eau brute			Eau traitée		
	MES (mg/l)	DBO5 (mg/l)	DCO (mg/l)	MES (mg/l)	DBO5 (mg/l)	DCO (mg/l)
Janvier	616	950	1843	55	84	201
Février	563	1012	1825	46	70	212
Mars	633	1187	1878	89	150	261
Avril	551	1100	1866	91	143	236
Mai	567	1088	1762	79	108	225
Juin	601	1030	1695	70	102	183
Juillet	586	1069	1573	55	96	175
Août	512	935	1285	32	57	110
Septembre	560	813	1270	81	87	136
Octobre	520	987	1540	51	103	230
Novembre	480	925	1541	96	102	182
Décembre	517	517	1407	73	87	169
Moyenne	557	961	1612	68	99	193

Source : SDE_Dakar

Les Coliformes Fécaux(CF) dans l'**Eau Brute** sont de **10⁷ UCF/100ml** et de **6*10⁴ UCF/100ml** dans l'**Eau Traitée**.

Les normes sénégalaises (**MES : 50mg/l ; DBO₅ :40mg/l ; DCO : 100mg/l et CF : 2*10³/100ml**) ne sont pas respectées pour les effluents traités et rejetés.

FLUX ANNUELS DE POLLUTION : ENTREE STATION ET REJET EN MER

Les flux annuels de pollution en 2010 entrée et sortie station rejetés en mer nous donnent des indications sur les rendements épuratoires finaux.

La dépositante de boues de vidange, avec un volume annuel de 110 944 m³ des 12268 camions en 255 jours ouvrables en 2010, a participé à 1,15 % de la charge volumique totale.

Tableau 7.4 : Flux annuels de pollution

	ENTRÉE	SORTIE	RENDEMENT %
MES (kg)	5378276	2333986	57
DBO ₅ (kg)	9279216	3912798	58
DCO (kg)	15565137	12950408	57

Source : SDE_Dakar

- Objectifs ONAS 2010 :

Mode Normal (MES: 85% ; DBO₅: 85% ; DCO: 85%)

Mode Dégradé (MES: 50% ; DBO₅: 50% ; DCO: 50%).

Les objectifs ONAS 2010 en mode normal ne sont pas atteints pour les paramètres de pollution (MES: 85% ; DBO₅: 85% ; DCO: 85%).

Pour le mode dégradé, les objectifs ONAS 2010 sont atteints pour les paramètres de pollution (MES: 50% ; DBO₅: 50% ; DCO: 50%).

LIGNE DES BOUES

La ligne des boues anaérobie, a fonctionné en 2010, avec une alimentation des deux (2) digesteurs primaires par les boues du décanteur primaire qui reçoit les boues aérobies recirculées en excès. Le trop plein des digesteurs primaires alimente le digesteur secondaire où sont extraites les boues digérées et envoyées sur les lits de séchage.

La production de gaz méthane se poursuit avec en partie un rejet à l'atmosphère du gaz produit suite à l'arrêt du groupe gaz et de la torchère depuis juillet 2010.

Les analyses effectuées sur les boues ont donné les résultats moyens suivants :

Tableau 7.5: Ligne de boue

	BOUE PRIMAIRE FRAICHE	BOUE DIGEREE PRIMAIRE	BOUE DIGEREE SECONDAIRE
MES (mg/l)	37355	25659	34340
MVS (mg/l)	26289	16448	20679
MVS/MES %	70	64	60

Source : SDE_Dakar

Les pourcentages de MVS /MES indiquant la tranche de matière organique dans les boues donnent des résultats de digestion à la limite supérieurs aux normes de conception. Le fonctionnement normal de la digestion devrait indiquer des rendements moyens MVS/MES compris entre 40% et 60%.

RECOMMANDATIONS D'OBJECTIFS DE 2011

Les deux lignes de traitement et les eaux brutes de by-pass donnent ces recommandations d'objectifs pour l'année 2011 avec les deux modes.

Mode dégradé :	Mode normal :
MES : 60%	MES : 85%
DBO ₅ : 60%.	DBO ₅ : 85%
DCO : 60%	DCO : 85%

Pour ce faire, il est recommandé, de faire passer toutes les eaux par le décanteur primaire qui est dimensionné pour 30000m³/jour, et éventuellement by-passer une partie des effluents décantés.

STATION D'ÉPURATION DE RUFISQUE

VI-1-1 LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA STEP DE RUFISQUE

a) DONNÉES DE BASE

La station d'épuration de Rufisque est un lagunage avec les caractéristiques suivantes :

Nombre Equivalent habitants : 45.403 Eq/Hb

Débit de dimensionnement : 2.856 m³/jour

Charge DBO total : 2.535 kg/jour

Charge MES total : 957 kg/jour

b) OUVRAGES EXISTANTS

- Un poste de relèvement équipé de pompes
- Un venturi
- La station est constituée de cinq (5) bassins dont :
 - Deux (2) lignes de deux (2) bassins anaérobies (A1, A2) et aérobies (F2, F3)
 - D'un (1) bassin facultatif intermédiaire (F1).
- Un rejet gravitaire en mer.

MESURE DE LA CHARGE POLLUANTE

Volume annuel total entrée step en 2010 : 760327 m³ + 104882m³ des 12907 camions vidangeurs en 255 jours ouvrables.

Volume total entrée Step 2010	: 865209 m ³
Conception moyen journalier	: 2856 m ³ /jour
Entrée Step moyen journalier 2010	: 2370 m ³ /jour
Charge volumique	: 83%.
Charge organique DBO	: 77%
Charge physique MES	: 389%.

Le laboratoire a effectué en 2010 à la station d'épuration de Rufisque quatre (04) missions. Les moyennes pondérées des résultats d'analyse ont donné les valeurs et rendements annuels suivants :

Tableau 7.6: Mesure de la charge polluante

	Résultats moyens de l'année 2010			Performances du constructeur		
	Entrée	Sortie	% Abattement	Entrée	Sortie	% Abattement
MES (mg/l)	1572	104	93	•335	•50	•85
DBO ₅ (mg/l)	828	128	84	•888	•40	•95
DCO (mg/l)	2752	460	83	•1776	•100	•94

Source : SDE_Dakar

- Norme Sénégalaise, recommandations et conception.

Les Coliformes Fécaux(CF) dans l'**Eau Brute** sont de **5,1*10⁶UCF/100ml** et de **4,7*10⁴UCF/100ml** dans l'**Eau Traitée**.

Les normes sénégalaises (**MES : 50mg/l ; DBO₅ :40mg/l ; DCO : 100mg/l et CF : 2*10³/100ml**) ne sont pas respectées pour les effluents traités et rejetés.

Les objectifs ONAS 2010 ne sont pas atteints pour le mode normal pour les paramètres DBO₅ et DCO (MES: 85% ; DBO₅: 85% ; DCO: 85%).

Pour mode dégradé les objectifs ONAS 2010 sont atteints pour tous les paramètres de pollution (MES: 50% ; DBO₅: 50% ; DCO: 50%).

STATION D'ÉPURATION SHS

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA STEP DE SHS

Tableau 7.7: Données de base de dimensionnement

	Filière biologique	Traitement Tertiaire
Année de mise en service	Octobre 2007	
Nombre d'équivalents habitants	8500	8500
Nature du réseau	Séparatif	
Type de station	Boue activée	Filtre à sable
Charge massique	Faible Charge	
Concentration du bassin d'aération	4 g/l	
Débit moyen journalier	595 m ³	595 m ³
Débit de pointe	60 m ³ /H	60 m ³ /H
Débit moyen horaire	43 m ³ /H	60 m ³ /H
Pollution entrante DBO ₅ Moyenne	357 kg/j	-
Pollution entrante MES	357kg/j	-
Pollution entrante DCO	714 kg/j	-
Pollution entrante N t K	119 kg/j	
Pollution entrante P t	36 kg/j	
Degré d'épuration DBO ₅	<30 mg/l	-
Degré d'épuration MES	<35 mg/l	-
Degré d'épuration DCO	<90mg/l	-
By-pass	0	-
Exécutoire	Bas fond du quartier	Bas fond du quartier

MESURE DE LA CHARGE POLLUANTE

Volume annuel entrée step 2010	: 235467m ³
Conception moyen journalier	: 595 m ³ /jour
Entrée Step moyen journalier 2010	:645 m ³ /jour
Charge volumique	: 108%.
Charge organique	: 125%.

Le laboratoire a effectué en 2010 à la station d'épuration de SHS, une mission par semaine en moyenne.

Les moyennes pondérées des résultats d'analyse ont donné les valeurs et rendements annuels suivants :

	Résultats moyens de l'année 2010			Performances du constructeur		
	Entrée	Sortie	% Abattement	Entrée	Sortie	% Abattement
MES (mg/l)	429	39	91	•600	•<30	•92
DBO ₅ (mg/l)	694	52	92	•600	•<30	•92
DCO (mg/l)	1305	114	91	•1200	•<60	•92

Source : SDE_Dakar

- Conception.

Les Coliformes Fécaux(CF) dans l'**Eau Brute** sont de **1,7*10⁶UCF/100ml** et de **3*10⁴ UCF/100ml** dans l'**Eau Traitée**.

Les normes sénégalaises (**MES : 50mg/l ; DBO₅ :40mg/l ; DCO : 100mg/l et CF : 2*10³/100ml**) ne sont pas respectées pour les effluents traités et rejetés, sauf pour la MES.

- **Objectifs ONAS 2010 :**

Mode Normal (MES: 85% ; DBO₅: 85% ; DCO: 85%)

Mode Dégradé (MES: 50% ; DBO₅: 50% ; DCO: 50%).

Les objectifs ONAS 2010 sont atteints pour le mode normal pour tous les paramètres (MES: 85% ; DBO₅: 85% ; DCO: 85%).

Pour mode dégradé les objectifs ONAS 2010 sont atteints pour tous les paramètres de pollution (MES: 50% ; DBO₅: 50% ; DCO: 50%).

STATION D'ÉPURATION NIAYES

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA STEP DE NIAYES

Données de base de dimensionnement

	Filière biologique	Traitement tertiaire
Année de mise en service	Juin 2008	
Nombre d'équivalents habitants	12500	12500
Nature du réseau	Séparatif	
Type de station	Boue activée	Filtre à sable
Charge massique	Faible Charge	
Concentration du bassin d'aération	5 g/l	
Débit moyen journalier	875 m ³	875 m ³
Débit de pointe	88 m ³ /H	88 m ³ /H
Débit moyen horaire	63 m ³ /H	63 m ³ /H
Pollution entrante DBO ₅ Moyenne	525 kg/j	-
Pollution entrante MES	525 kg/j	-
Pollution entrante DCO	1050 kg/j	-
Pollution entrante N t K	198 kg/j	

Pollution entrante P t	53 kg/j	
Degré d'épuration DBO ₅	<30 mg/l	-
Degré d'épuration MES	<30 mg/l	-
Degré d'épuration DCO	<60mg/l	-
By-pass	0	-
Exécutoire	Lac du technopôle	Lac du technopôle

MESURE DE LA CHARGE POLLUANTE

Volume total entrée Step 2010	:250577 m ³
Conception moyen journalier	: 875m ³ /jour
Entrée Step moyen journalier 2010	: 686m ³ /jour
Charge volumique	: 78%.
Charge organique DBO ₅	: 88%.
Charge Physique MES	: 53%

Les eaux traitées et non filtrées ont été livrées avec un taux de chlore résiduel moyen de 0,2 mg/l.

Le laboratoire a effectué en 2010 à la station d'épuration de Niayes une mission en moyenne par semaine.

Les moyennes pondérées des résultats d'analyse ont donné les valeurs et rendements annuels suivants :

	Résultats moyens de l'année 2010			Performances du constructeur		
	Entrée	Sortie	% Abattement	Entrée	Sortie	% Abattement
MES (mg/l)	404	25	94	•600	•<30	•94
DBO ₅ (mg/l)	671	22	97	•600	•<30	•94
DCO (mg/l)	1295	77	94	•1200	•<60	•94

Source : SDE_Dakar

- Conception.

Les Coliformes Fécaux(CF) dans l'**Eau Brute** sont de **3*10⁶UCF/100ml** et de **8*10³UCF/100ml** dans l'**Eau Traitée**.

Les normes sénégalaises (**MES : 50mg/l ; DBO₅ :40mg/l ; DCO : 100mg/l et CF : 2*10³/100ml**) sont respectées pour les effluents traités et rejetés pour tous les paramètres sauf pour les CF.

- **Objectifs ONAS 2010 :**

Mode Normal (MES: 85% ; DBO₅: 85% ; DCO: 85%)

Mode Dégradé (MES: 50% ; DBO₅: 50% ; DCO: 50%).

Les objectifs ONAS 2010 sont atteints pour le mode normal (MES: 85% ; DBO₅: 85% ; DCO: 85%) pour tous les paramètres de pollution.

Pour le mode dégradé, les objectifs ONAS 2010 sont atteints pour tous les paramètres de pollution (MES: 50% ; DBO₅: 50% ; DCO: 50%).

RECOMMANDATIONS AUX STEPS

XI-1 STATION D'EPURATION DE CAMBERENE

- Faire passer toutes les eaux par le traitement primaire
- Assurer une bonne distribution sur les deux files
- Faire passer en by-pass le surplus décanté
- Fonctionner en moyenne charge.

XI-2 STATION D'EPURATION DE SHS

- Remettre en service le deuxième aérateur qui est hors service
- Remettre les filtres à sables en marche pour une meilleure qualité du traitement
- Penser à une extension de la step qui est saturée.

XI-3 STATION D'EPURATION DE NIAYES

- Remettre les filtres à sables en marche pour être dans les normes de réutilisation
- Remettre la chloration pour la désinfection des eaux traitées.

XI-4 STATION D'EPURATION DE RUFISQUE

- Prévoir un traitement primaire des eaux en amont des bassins
- Réduire l'impact de la déposante sur la lagune, par une extraction correcte des boues et la réduction du nombre camions au dimensionnement
- Assurer la maintenance et l'entretien par des désherbages systématiques de la step
- Installer un débitmètre de sortie pour la quantification des eaux de rejet.

L'ONAS assure la gestion (collecte, traitement, valorisation et évacuation) de tous les déchets liquides (eaux usées, eaux pluviales) en zone urbaine et péri – urbaine. Au niveau du centre Ville, les eaux pluviales sont évacuées vers la mer. Des réseaux d'égouts complètent le système en desservant le plateau, la Médina, Grand Dakar, SICAP et HLM.

L'assainissement au niveau de la zone industrielle de Hann pose beaucoup de problèmes, en raison de la concentration des Unités Industrielles de la Région dans ce territoire. Les rejets urbains et domestiques sont évacués vers la baie de Hann à travers le canal IV.

Description du système existant

Le réseau des eaux usées de la région de Dakar est long de 863 kms, comporte 45 stations de pompage en U et 4 stations d'épuration d'une capacité totale de 24 100 m³/j. Le nombre de branchements en U sur ce réseau est de 79 477.

Deux facteurs caractérisent ce patrimoine : sa vétuste et sa faible capacité d'épuration des eaux usées.

En effet, sur le linéaire de 863 kms, 300 kms (soit 34,8%) nécessitent d'être renouvelés en urgence compte tenu de leur âge, de leur vétusté et de leur nature (amiante ciment en majorité) qui occasionne de fréquentes casses des conduites, (environ 400 par an) et des affaissements (Quartiers de Castors, de Médina et Plateau).

Cette vétusté des installations, combinée au sous dimensionnement du réseau est à la base de toutes les difficultés notées sur le réseau d'assainissement de la capitale. Car, le réseau initialement conçu pour des branchements de concessions moindres s'est vite avéré inadéquat face à la croissance démographique qu'a connue la ville de Dakar. Entre 1994, date de l'élaboration du premier Plan directeur d'assainissement de Dakar, et aujourd'hui, la population a littéralement explosé. Augmentant, du coup, la demande en matière d'assainissement. Des immeubles entiers ont remplacé les simples villas et de nouveaux quartiers se sont créés.

Cette urbanisation galopante exerce une pression énorme sur le réseau, déjà désuet, qui a du mal à satisfaire une demande de plus en plus accrue, consécutive à l'accélération démographique de la ville. A cette demande croissante, s'ajoute le comportement parfois regrettable des populations qui, très souvent, prennent les canaux d'assainissement pour des dépotoirs d'ordures ménagères.

Malgré l'existence de quatre stations d'épuration, le taux de traitement des eaux usées collectées par le réseau dans la région de Dakar, est seulement de 40 %. En effet, sur 59 377 m³/j d'eaux usées collectées, seuls 24 100 m³/j sont traités, soit un volume de 35 277 m³/j d'eaux usées (59,4%) rejetées sans traitement directement en mer au niveau des différents points dont la localisation des principaux sont indiqués sur le schéma ci-après :

Localisation des principaux points de rejet des eaux usées dans la région de Dakar



Source : ONAS

Le cas le plus édifiant est sans nul doute celui de Dakar-Plateau qui, faute de station d'épuration, rejette l'ensemble de ses eaux usées dans l'océan Atlantique. Ainsi, ce sont tous les déchets liquides des hôpitaux, industries et foyers de cette circonscription qui atterrissent à 200 m dans l'Atlantique, et ce, malgré les impacts sur l'environnement marin et les dispositions du nouveau Code de l'environnement. La baie de Hann et la Corniche ouest constituent les symboles palpables de cette tragédie écologique. Une situation à laquelle les autorités comptent mettre un terme par la construction d'une station d'épuration au niveau de la pointe de Fann, pour un montant de 22 milliards de FCFA, avec l'appui de l'Agence américaine du commerce et du développement (USTDA).

La faible capacité de la station des Niayes, construite depuis 1974, est à l'origine des problèmes rencontrés au niveau de Pikine Dagoudane. Quand au département de Guédiawaye, il ne dispose pas encore de réseau d'assainissement, à l'exception des Cités HLM et d'une partie des Parcelles Assainies.

Le département de Rufisque, quant à lui, constitue une zone où les problèmes d'assainissement se posent avec acuité. Le Centre ville se trouve sur une zone basse en dessous du niveau de la mer, ce qui est à l'origine des difficultés d'évacuation des rejets liquides. En ce sens, un plan directeur d'assainissement est en cours d'élaboration.

Les Communes de Bargny et Sébikotane ne disposent pas encore de véritables réseaux d'évacuation des eaux pluviales. En ce qui concerne les eaux usées, les populations adoptent des solutions individuelles.

Le drainage des eaux pluviales :

Pour ce qui est du drainage des eaux pluviales, l'expansion rapide, autant sur le plan démographique que sur le plan de l'espace géographique, et l'urbanisation poussée de la région, ont eu pour conséquences :

- La réduction des zones d'infiltration des eaux pluviales ;
- La modification des conditions de ruissellement des eaux de pluies ;
- L'élimination des réseaux naturels d'évacuation ;
- Une augmentation de l'impluvium urbain susceptible d'être drainé ;
- Une aggravation des écoulements tant en volume qu'en débit de pointe ;
- Une inondation des bas-fonds érigés en zone d'habitation ;
- La multiplication des zones de stagnation des eaux pluviales ;
- L'absence de réseau de drainage des eaux pluviales dans les nouvelles citées érigées par des promoteurs immobiliers, motivés uniquement par le profit, avec comme conséquence la dégradation prématurée des chaussées et l'ensablement des réseaux d'évacuation des eaux usées dont les regards sont ouverts pour évacuer les eaux pluviales.

Cette situation est venue se greffer aux problèmes du réseau existant caractérisé par :

- Sa vétusté ;
- L'accessibilité difficile des collecteurs ;
- L'ensablement ou l'obstruction de ces derniers situés dans le domaine de la voirie publique ;
- L'absence d'auto curage liée à l'insuffisance de pente qui est favorisée surtout par les dépôts des produits d'érosion (sable) ;
- La vidange des ordures ménagères dans les collecteurs ;
- Le vol des plaques de fermeture des regards ;
- L'absence d'exutoire dans certaines zones (cas de Sicap Mermoz et liberté 6) ;
- L'insuffisance de la capacité de certains collecteurs suite à l'imperméabilisation des zones d'infiltration (zone du « triangle sud »).

Suite aux inondations de l'hivernage 2005, le gouvernement du Sénégal a pris à bras le corps la question d'assainissement des eaux pluviales et a mobilisé une grande enveloppe

pour résoudre de façon durable la question des inondations. Le financement mobilisé pour l'ONAS tourne autour de 10,5 Milliards de FCFA.

Ledit financement a déjà permis de réaliser le projet de drainage des eaux pluviales du « triangle sud », terminé depuis septembre 2007. La presque totalité des grands travaux routiers entrepris dans la région par l'ANOCI, l'APIX et l'AATR, qui visent tous l'amélioration de la mobilité urbaine ont également intégré le volet assainissement dans sa composante drainage des eaux pluviales.

Enfin, la période hivernale étant toujours critique pour la gestion du réseau d'assainissement, chaque année, des opérations pré-hivernales de curage des canaux sont réalisées par l'ONAS.

CONCLUSION

A Dakar, toute l'eau produite n'arrive pas aux consommateurs, du fait des nombreuses pertes sur les réseaux. Malgré tout, les efforts produits ces dernières années n'ont pas été vains, ayant permis, entre 2004 et 2008, de faire passer le taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain, respectivement, de 76% à 98% et en milieu rural de 64% à 86%. Cependant, il convient de poursuivre ces efforts, surtout dans la réduction des pertes sur les réseaux, la lutte contre les gaspillages et en augmentant le nombre de branchements sociaux, compte tenu de l'importance du taux d'accroissement démographique de la région (>2%).

Par ailleurs, l'assainissement par réseaux collectif et semi collectif est encore très peu développé dans la région. Du fait des coûts très onéreux de réalisation de ces types de réseaux et de la rareté des financements, l'ONAS semble avoir un penchant pour les ouvrages individuels moins coûteux à réaliser. Cependant, d'importants efforts ont été réalisés pour l'extension des réseaux, la réhabilitation, l'augmentation de la capacité et la modernisation des stations d'épuration existantes, la construction de nouvelles stations, la réalisation de nombreux ouvrages individuels d'assainissement et de réseaux de drainage des eaux pluviales. Cependant, il reste beaucoup à faire dans ce domaine pour satisfaire les besoins toujours croissants.

Chapitre 8 : ENVIRONNEMENT

INTRODUCTION

Si le respect de la nature figure en bonne place parmi les valeurs essentielles qui sous-tendent la promotion d'un monde meilleur pour tous, c'est en raison de l'impact de la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement dans la paupérisation. De ce constat, découle un des objectifs majeurs du Projet du Millénaire, à savoir l'objectif n°7, qui consiste à instaurer un environnement durable. Il s'agit essentiellement d'intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et d'inverser la tendance à la déperdition des ressources environnementales.

Les effets du réchauffement climatique sont en train de se manifester à tout point de vue au Sénégal, en général, à Dakar, en particulier. Inondations, perte de la biodiversité, dégradation des terres, baisse de la pluviométrie et érosion côtière en constituent les preuves palpables.

La région de Dakar fait aussi face à une pollution multiforme. Aux rejets gazeux provenant des industries, des pots d'échappements des véhicules de plus en plus nombreux, s'ajoutent les effluents liquides et les déchets solides qui polluent les eaux. Il y a également les pesticides obsolètes en quantité encore importante et qu'il faut éliminer totalement. Ces différentes formes de pollution ont des conséquences diverses sur l'environnement ; parmi celles-ci, les modifications du climat (effet de serre et dépérissement de la couche d'ozone), la contamination des eaux et des sols ou les accidents consécutifs à la manipulation des pesticides et autres déchets dangereux.

La gestion des déchets constitue un autre pan important de la politique menée par le gouvernement en matière de protection de l'Environnement. Elle constitue, avec d'autres secteurs, des conditions essentielles à la promotion de la santé publique. Dans la région, de nombreux acteurs sont impliqués de près ou de loin dans cette activité, mais on note principalement les Ministères en charge de l'Assainissement et de l'Hygiène publique, de l'Environnement et de la Protection de la Nature, de l'Agence pour la Propreté du Sénégal (APROSEN), des ONG et autres structures comme l'Institut Africain de Gestion Urbaine (IAGU), l'Entente CADAK-CAR, etc.

Par ailleurs, la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement entretient des liens étroits avec la dégradation du cadre de vie urbain et les problèmes liés au développement de l'habitat spontané et des taudis. Le tissu urbain de la ville de Dakar est caractérisé par la persistance des zones insalubres et impropres à l'habitation. Ces zones représentent, dans beaucoup de cas, l'espace occupé le plus souvent par des populations

venant des zones rurales très éprouvées ces dernières années par les cycles répétés de sécheresse. De plus, la dégradation sensible des conditions d'existence des populations, les contraint inexorablement à l'accroissement de la forte dynamique de "taudisation". Cette implantation des populations dans des dépressions, des zones d'infiltration ou de passages naturels des eaux pluviales, a occasionné durant l'hivernage 2008 l'inondation de plusieurs quartiers.

Enfin, les études de vulnérabilité des côtes sénégalaises montrent que ces dernières sont confrontées aux phénomènes d'inondation et connaissent des problèmes d'érosion, de salinisation des terres et des eaux, de dégradation du couvert végétal et des productions halieutiques. Les coûts socio-économiques de ces impacts sont importants. Dans la région de Dakar, les populations menacées sont estimées entre 174 864 et 730 249 habitants avec une valeur économique variant de 52 millions FCFA à 129 millions FCFA, selon le niveau d'inondation minimum et un taux d'actualisation de 6%(PAFR).

La gestion de l'environnement dans la région est du ressort de la Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés du Ministère du même nom, mais fait intervenir l'Inspection Régionale des Eaux et Forêts du même Ministère ainsi que d'autres Ministères et plusieurs autres structures dont les collectivités locales et des ONGs.

Pour traiter de l'environnement, ce chapitre va, dans un premier temps, faire la situation de la collecte, de l'évacuation et de la gestion des déchets, dans un deuxième temps, celle de la pollution de l'air, dans un troisième temps, celle de l'érosion côtière et, dans un quatrième temps, examiner les défis environnementaux de la région. La situation des eaux et forêts sera analysée dans un autre chapitre.

8.1. COLLECTE, EVACUATION ET GESTION DES DECHETS SOLIDES

La gestion des déchets solides sur le territoire régional est confiée à deux structures : l'Agence pour la Propreté du Sénégal (APROSEN) et les Collectivités Locales, à travers l'entente CADAK-CAR (Communauté des Agglomérations de Dakar – Communauté des Agglomérations de Rufisque). Ces structures d'Etat ont passé des contrats avec des opérateurs privés pour la collecte des ordures ménagères, notamment la société Véolia propreté (depuis le 5 octobre 2006).

L'APRODAK, devenue APROSEN, a été créée après la dissolution de la Communauté Urbaine de Dakar (CUD) en 2000 et constitue la structure évoluée de la Haute Autorité pour la propreté de Dakar créée par le décret n° 2000-694 du 07 août 2000. Elle est chargée d'assurer la coordination, le suivi et le contrôle de la mise en œuvre des actions complémentaires de nettoyage, collecte et traitement des déchets, d'assurer la maîtrise

d'ouvrage du programme complet de gestion de déchets en s'appuyant sur les opérateurs privés et d'impulser une dynamique participative durable des populations autour de l'assainissement de leur cadre de vie. Les collectivités locales sont chargées du ramassage et du transport des ordures ménagères.

La collecte, le transport et l'élimination des déchets solides sont loin d'être performants à Dakar, malgré l'apport de sociétés privées et l'intégration des charrettes dans le ramassage des ordures.

La production d'ordures ménagères peut, selon l'APROSEN, être estimée pour la région de Dakar à 1.400 tonnes/jour, soit en moyenne 0,6 kg/hbts/jour, dont 93 % proviennent des ménages, 6 % des industries et 1 % des hôpitaux.

Les déchets industriels sont estimés à 540 m³ par mois, soit un volume annuel de 6 480 m³. C'est la production d'une trentaine d'industries. Ils proviennent de la parachimie, de la métallurgie, du textile, de la chimie et pétrochimie, de l'agro-alimentaire, des Papiers et Cartons, etc.

En outre, l'unique décharge de la capitale Mbeubeuss, ouverte en 1968 est implantée sur le lit desséché du lac de même nom. Actuellement, le volume de déchets non traités de Mbeubeuss est estimé à trois (03) millions m³. Depuis 1970, ce site est le seul lieu autorisé de dépôt des déchets dans la région de Dakar après la fermeture du site de Hann intervenue la même année. Seulement, de par sa situation géographique, Mbeubeuss est difficile d'accès pendant les heures de pointe.

Le site a aujourd'hui atteint ses capacités en matière de stockage des déchets, car il n'a pas fait l'objet de travaux d'aménagement préalables pour assurer les fonctions d'une décharge contrôlée. De plus, aucune mesure de protection de la nappe n'a été prise par ailleurs, ce qui pose un problème aigu d'environnement. Ce qui amène même certains à qualifier la décharge de « bombe écologique », parce que les résultats des études réalisées sur le site ont montré que les populations qui habitent à Malika, Keur Massar ainsi que les récupérateurs des matières sont confrontés à plusieurs types de pathologies. Il s'agit des affections respiratoires qui touchent 14% des personnes citées plus haut. A cela s'ajoutent les parasitoses intestinales (9,1%), les dermatoses (8,4%) et les infections bucco-dentaires (8,1%).

La collecte et l'élimination correcte des déchets solides demandent une implication parfaite des populations. Ces dernières, premier maillon de la chaîne de gestion de déchets, doivent faciliter la tâche aux opérateurs de collecte et rendre aisé le travail des futures unités de traitement des ordures par un travail préalable de tri des déchets solides effectué au niveau

des concessions.

Par ailleurs, les institutions de gestion des déchets devront recourir sans cesse de manière constante aux méthodes d'information, d'éducation et de communication (I.E.C) pour mieux sensibiliser les populations sur la nécessité de préserver leur environnement et de participer à la sauvegarde de leur cadre de vie.

8.2. POLLUTION ATMOSPHERIQUE

Les principales sources de la pollution atmosphérique au Sénégal sont les activités industrielles et les transports, grands consommateurs de produits énergétiques. On dit de Dakar qu'elle est malade de son air. La qualité de celui-ci est en effet altérée par les rejets, dans l'atmosphère, de gaz polluants résultant de la forte concentration de l'activité industrielle et de la densité du trafic automobile. Les risques sanitaires du fait de la pollution atmosphérique sont de plusieurs ordres. Des enquêtes épidémiologiques ont attesté la nocivité de plusieurs polluants.

L'activité industrielle

Les industries, essentiellement concentrées le long de la baie de Hann, rejettent des gaz non épurés dans l'atmosphère. Si les données sur les émissions de gaz pour ces différentes unités sont mal connues, il n'en demeure pas moins qu'elles semblent se soucier peu du respect des normes environnementales, étant complètement en déphasage du nouveau code de l'environnement.

La carte des risques inhérents à l'activité industrielle montre que la région, avec un pourcentage élevé pour le département de Dakar, est confrontée à de véritables dangers potentiels de pollution. Les principaux facteurs de risque sont les fuites de gaz, les explosions, les incendies, les lâchées de poussière, etc.

Le secteur des transports

Le secteur des transports contribue d'une manière significative à la pollution atmosphérique au Sénégal. Ses émissions de gaz ont, sans nul doute, des incidences graves sur la qualité de l'air en milieu urbain, plus particulièrement à Dakar et par conséquent sur la santé des populations. La concentration et le mauvais état des véhicules sont sources de pollution. Le parc automobile est vieillissant et en perpétuelle hausse.

Le Ministère des transports, chargé de mettre en œuvre la politique nationale en matière de transports urbains et interurbains, également responsable du développement des transports aériens et ferroviaire, est aujourd'hui conscient de l'importance de la dimension environnementale de sa politique. C'est pourquoi, il a intégré une composante

environnementale forte dans la planification de ses différents programmes phares, à savoir la phase 2 du Programme Sectoriel des Transports (PST) et le Programme d'Amélioration de la Mobilité Urbaine (PAMU).

Le PST II a pour objectif principal l'amélioration de la qualité des infrastructures et des services en vue d'un relèvement significatif de l'appui que ce secteur apporte au reste de l'économie. Dans cet ambitieux programme, il est prévu la mise à jour de la législation sur les transports routiers en dépassant le seul contrôle de la circulation et des stationnements dans les agglomérations, ceci notamment en y incluant une dimension environnementale.

L'objectif du PAMU est d'améliorer la sécurité, l'efficacité, l'accessibilité et la qualité environnementale de la mobilité urbaine dans l'agglomération de Dakar, avec une attention particulière pour les conditions de déplacement des populations les plus démunies. Ce programme a une forte composante relative à l'amélioration de la qualité de l'air en milieu urbain. Cette composante vise à l'amélioration de la qualité de l'air par un ensemble d'investissements et mesures visant la construction de centres de visite technique des véhicules, la création d'un système de suivi des indicateurs de la pollution de l'air en milieu urbain, le support et la mise en place d'une stratégie de réduction de la pollution atmosphérique générée par les transports motorisés et comprenant entre autres, l'introduction de l'essence sans plomb et un programme de renforcement des capacités en matière de lutte contre la pollution atmosphérique.

Ainsi donc, dans ce programme, il est prévu la création de trois (3) centres de visite technique fixes qui seront localisés à Diamniadio, Keur Massar et à TP Som et un autre centre mobile qui aura à couvrir l'intérieur du pays. Aussi, il est attendu la création d'un laboratoire central chargé du contrôle de la qualité de l'air et de trois stations de mesure, dont une mobile.

8.9. EROSION COTIERE

L'accroissement rapide de la population, les migrations vers les côtes, l'expansion rapide du tourisme et de l'industrie ainsi que l'exploitation anarchique du sable marin favorisent un développement rapide des infrastructures qui modifie les caractéristiques physiques des côtes. A ces causes anthropiques, viennent se greffer les effets du changement climatique. En effet, l'élévation du niveau de la mer, consécutive au réchauffement climatique, constitue un grand risque de dégradation pour les côtes africaines. Selon les estimations, l'augmentation du niveau de la mer, au cours des 100 prochaines années, entraînera des grandes inondations ainsi qu'un recul du littoral.

La couverture progressive des Niayes par le sable des dunes qui avancent du fait de l'action

du vent est une illustration des dangers qui menacent les populations. La coupe de la végétation qui y prospère a fragilisé leur fixation, malgré les efforts énormes consentis par l'Etat.

Par ailleurs, le littoral subit une érosion très poussée au niveau de la Baie de Hann, de la pointe de Bel Air à Diokoul ; les villages de Thiaroye sur mer, Mbao, M'batal, Yoff et toute la zone industrielle étant menacée. Ce processus est accentué par le prélèvement inconsidéré et frauduleux de sable de mer par des charretiers.

Par ailleurs, les études réalisées révèlent une grande vulnérabilité des côtes sénégalaises aux changements climatiques et à la hausse du niveau marin qui en est une des principales conséquences. Le phénomène d'érosion côtière est signalé dans presque toute la Presqu'île du Cap Vert. Les processus qui l'entretiennent sont très divers.

La stratégie proposée pour lutter contre ce phénomène combine la protection des zones côtières importantes et le reboisement des dunes littorales.

Dans la lutte contre l'érosion côtière et la dégradation des écosystèmes littoraux, les mesures visant à combattre les causes d'origine humaine comme les constructions anarchiques sur le littoral et le prélèvement de sable marin, pour ne citer que ces exemples, devraient être renforcées.

Cependant, il faudra dépasser le simple objectif de protection pour initier de véritables systèmes intégrés de gestion qui tiennent compte des divers acteurs et activités (pêche, tourisme, conservation, etc.), se déroulant sur ces espaces et dont l'impact est multidimensionnel.

CONCLUSION

Les flux migratoires et l'expansion démographique se traduisent par une détérioration des ressources naturelles. Il en est de même pour la concentration des unités industrielles. La décharge de Mbeubeuss n'est pas aménagée pour accueillir les déchets qu'elle reçoit de nos jours. La concentration de véhicules à Dakar joue un rôle important dans la pollution de l'air.

L'année 2010 a, comme 2005, été marquée par une abondante pluviométrie qui a entraîné des inondations dans plusieurs quartiers de la banlieue. Ce qui a justifié le déclenchement du plan ORSEC et la poursuite et l'accélération des travaux de construction de bassins de rétention et de stations de pompages dans les zones dépressionnaires et points bas ainsi que des canaux de drainage des eaux pluviales, notamment le long de la route nationale n°1.

Chapitre 9 : JUSTICE

INTRODUCTION

La justice constitue un secteur important suivi dans le cadre de la lutte contre la pauvreté en ce qu'elle constitue un pilier fondamental dans la politique de bonne gouvernance du pays. Malheureusement, en l'absence de données sur les infrastructures, moyens et activités des tribunaux et maisons de justice installés dans la région, malgré les correspondances et nombreux déplacements effectués auprès du tribunal régional de Dakar, ce chapitre va se limiter à l'analyse de la situation de l'administration pénitentiaire et de l'éducation surveillée dans la région en 2010.

9.1. ADMINISTRATION PENITENCIAIRE

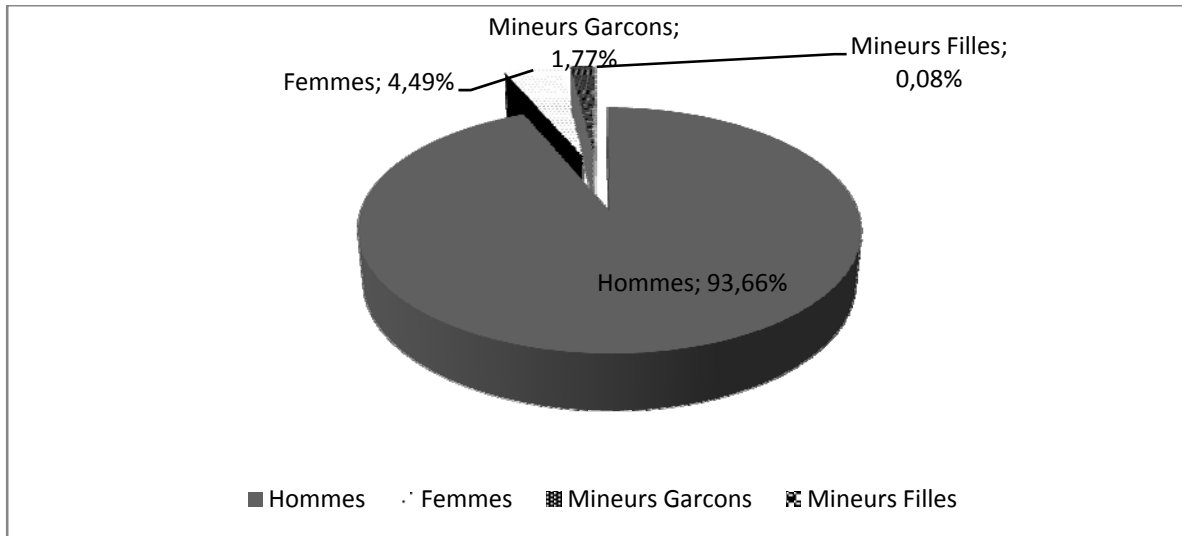
Les infrastructures

La région de Dakar compte, en 2010, huit (8) lieux de détention, dont six (06) sont situés dans le département de Dakar (la Maison Centrale d'Arrêt (MCA) de Dakar, située dans le quartier de Rebeuss, les Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC) de Hann, Cap Manuel et du pavillon spécial de l'hôpital Aristide Le Dantec, le Camp Pénal (CP) de Liberté 6 et la Maison d'Arrêt pour Femmes (MAF) de Liberté 6) et deux (02) dans celui de Rufisque (la MAC de Rufisque et la Maison de Correction (MC) de Sébikhotane).

Population carcérale par nationalité selon le type de détention

D'une manière générale, les décisions de justice déterminent la population carcérale. En 2010, la population carcérale est de 2650 détenus dans la région de Dakar composée de 2482 hommes soit 93,66%, 119 femmes soit 4,49%, 47 mineurs garçons soit 1,77% et 2 mineures filles soit 0,08%. On constate que la population carcérale est essentiellement masculine.

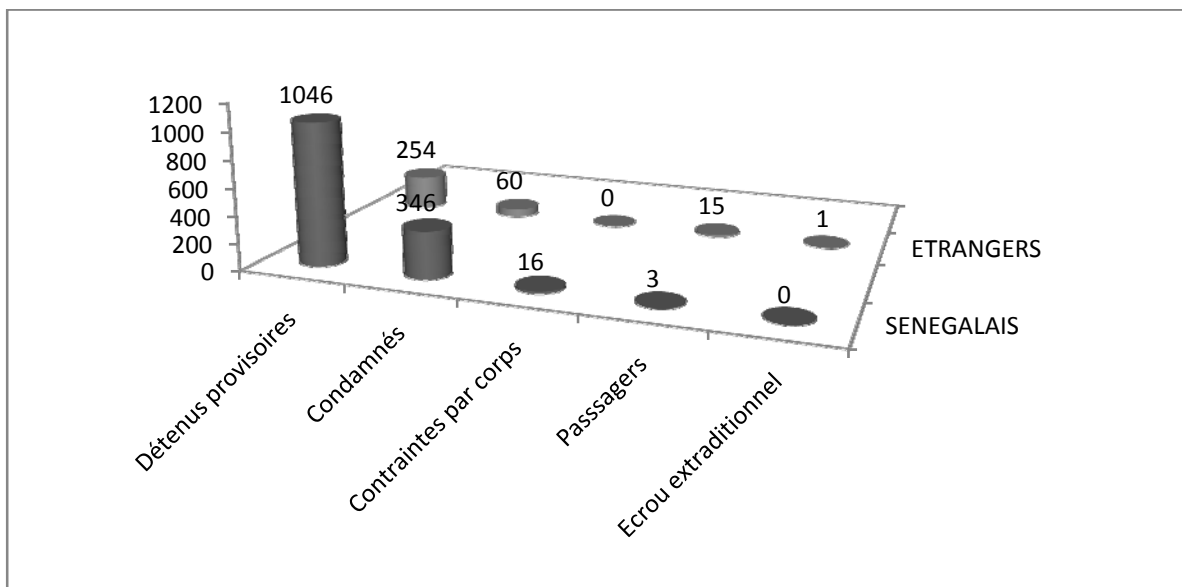
Graphique 9.1: Répartition de la population carcérale dans la région



Source : Direction de l'administration pénitentiaire

Dans la région, 81,05 % de la population carcérale est constituée de nationaux contre 18,95% d'étrangers. Les détenus sénégalais qui sont au nombre de 1411 comptent 1046 détenus provisoires, 346 condamnés, 16 contraintes de corps et 3 passagers. Concernant les étrangers, on dénombre 254 détenus provisoires, 60 condamnés, 15 passagers et 1 écroué extraditionnel.

Graphique 9.2: Répartition de la population carcérale par nationalité selon le type de détention

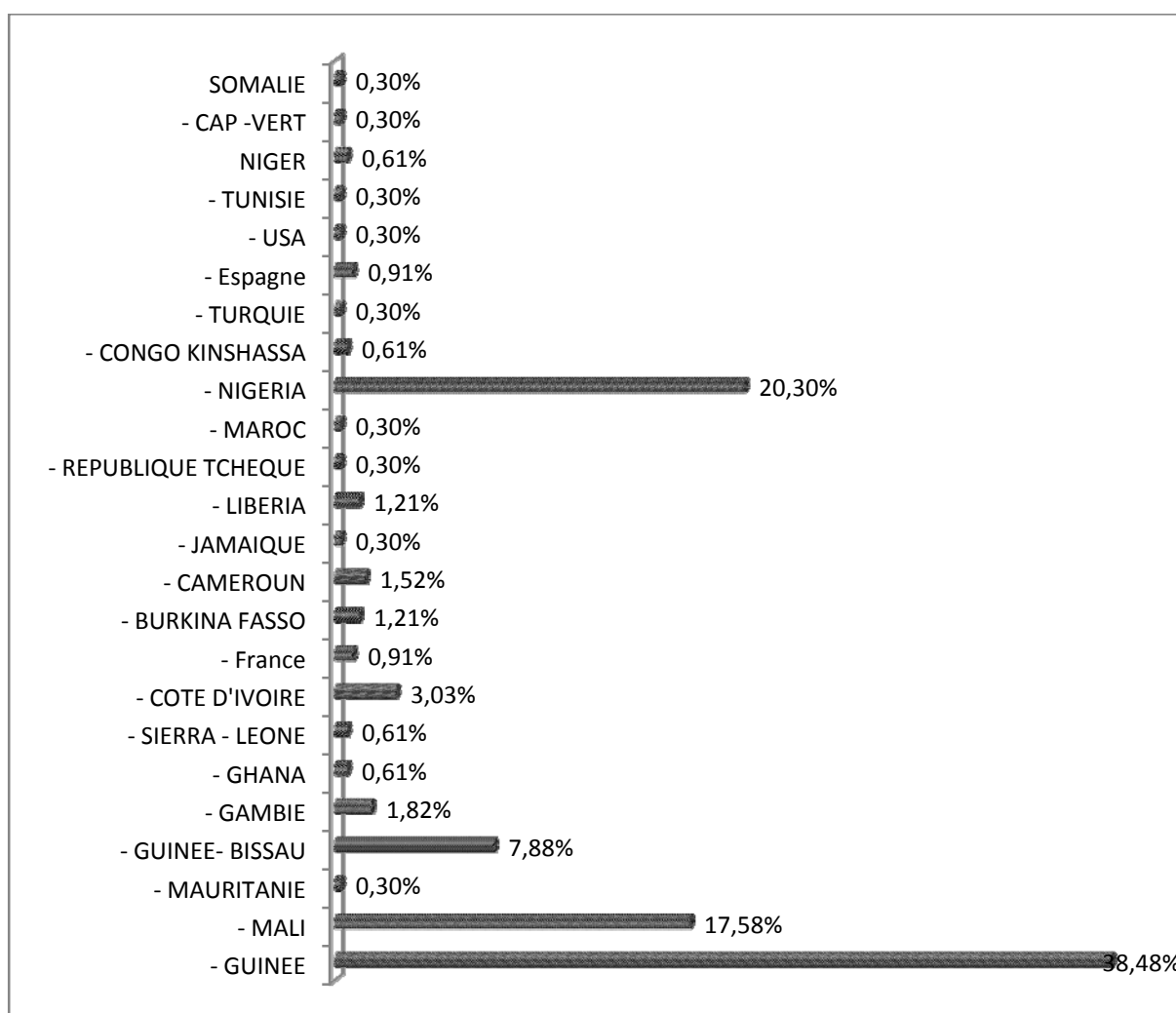


Source : Direction de l'administration pénitentiaire

Population carcérale étrangère par pays d'origine

A Dakar, Le nombre d'étrangers écroués est de 330 dont 255 prévenus et 75 condamnés provenant de 24 pays avec une prédominance des ressortissants des pays limitrophes. Parmi ces détenus d'origine étrangère, les ressortissants guinéens occupent la première place avec 127 détenus soit 38,48% des détenus étrangers. Les autres détenus sont constitués de Nigériens avec 67 détenus soit 20,30%, de Maliens avec 58 détenus soit 17,58%, de Bissau Guinéens avec 26 détenus soit 7,88%, d'Ivoiriens avec 10 détenus soit 03,03% etc....

Graphique 9.3: Répartition de la population carcérale étrangère par pays d'origine



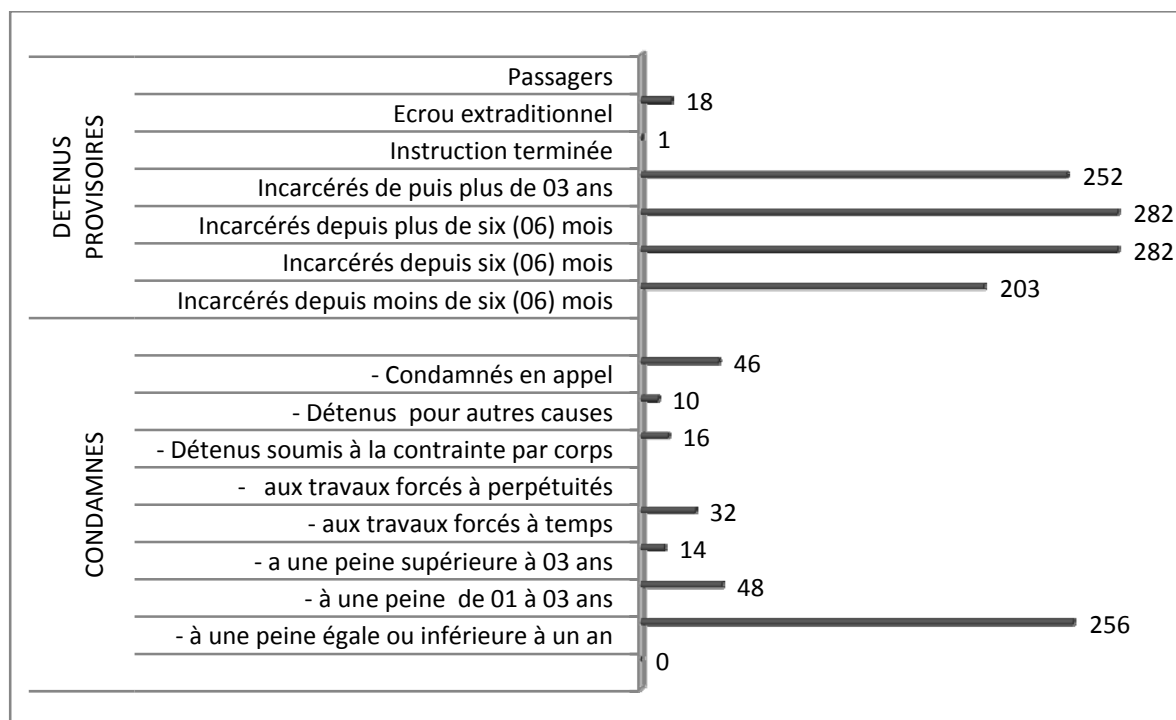
Source: Direction de l'administration pénitentiaire

Répartition des détenus selon la peine à purger

Parmi les détenus, 422 soit 28,90% sont condamnés et 1038 soit 71,10% sont sous détention provisoire. Parmi les condamnés, ceux ayant une peine inférieure ou égale à un an sont plus nombreux avec 256 condamnés. Ils sont suivis par 48 condamnés à une peine

de 01 à 03 ans, 46 condamnés en appel, 32 condamnés aux travaux forcés à temps, 16 détenus soumis à la contrainte par corps et 14 condamnés à une peine supérieure à 3 ans. S'agissant des détenus provisoires, les incarcérés depuis six (06) mois et plus sont plus importants et représentent 282 détenus, suivis des incarcérés depuis plus de 03 mois soit 252 détenus, les incarcérés depuis moins de 6 mois sont au nombre de 203 et les écroués extraditionnels 18. Il est important de noter que tous ces détenus sont des hommes.

Graphique 9.4: Répartition des détenus selon la peine à purger



Source : Direction de l'administration pénitentiaire

Répartition de la proportion des condamnés par durée de détention

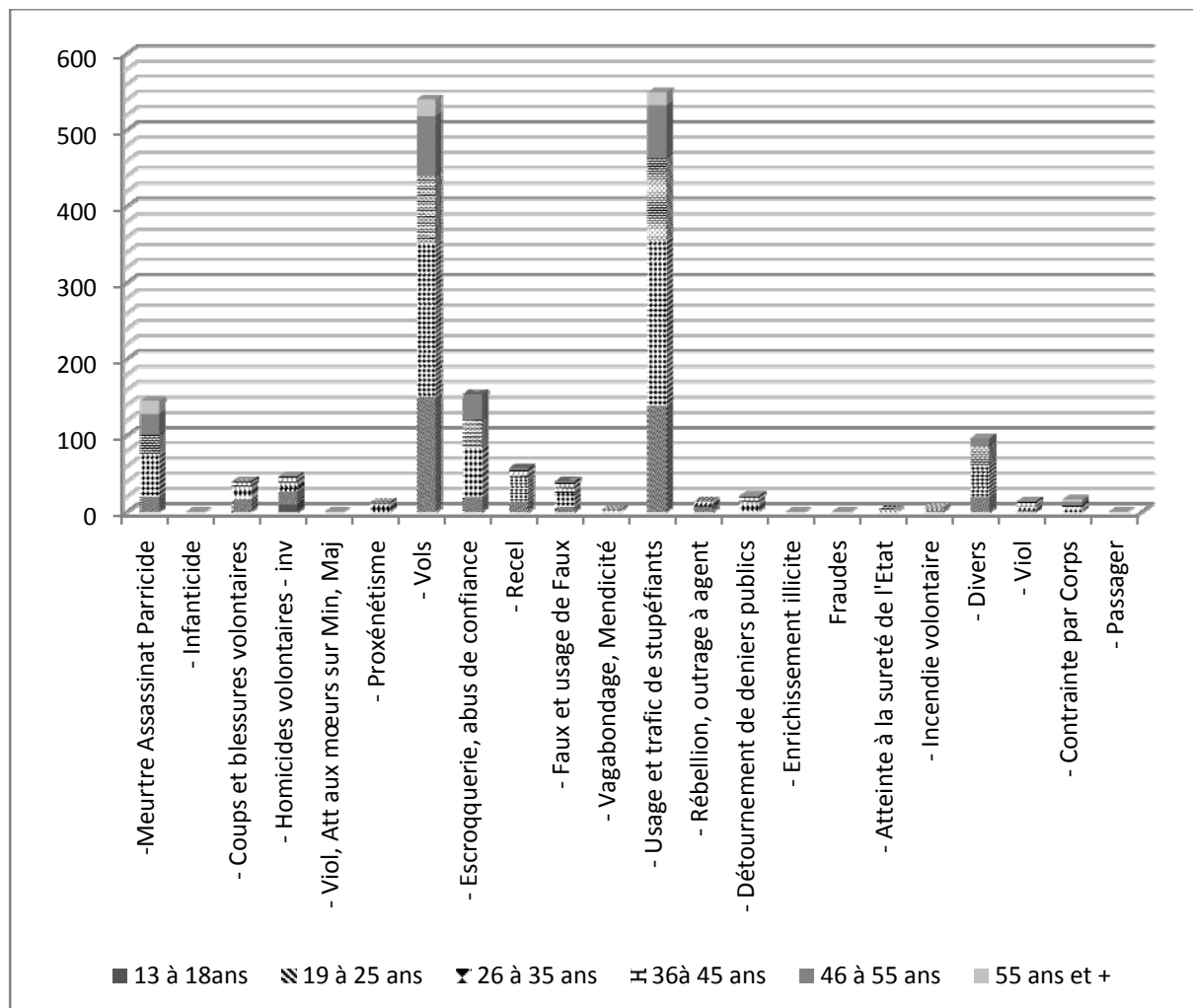
L'année 2010 est marquée par une évolution en dents de scie du nombre de condamnés. L'évolution mensuelle de la population pénale permet d'avoir une idée de la dynamique de développement de la criminalité réelle à Dakar. Les condamnés à 01 mois sont plus nombreux soit 153 condamnés. Viennent ensuite les condamnés à 02 mois qui sont au nombre de 66, ceux à moins de 1 mois et ceux à 06 mois avec 59 condamnés chacun et les condamnés à 03 mois sont *au nombre de* 50.

Répartition de la population carcérale selon l'Infraction

En 2010, la répartition des détenus selon la nature de l'infraction montre que 31,35% sont incarcérés pour usage et trafic de stupéfiants contrairement en 2009 où les cas de vols étaient plus importants. Le vol vient en deuxième position avec 30,84 % des infractions commises, le meurtre assassinat parricide occupe la troisième place avec 8,28 %. Les détenus de (26 à 35 ans) représentent le tiers (1/3) des effectifs carcéraux, ceux de (19 à

25 ans) viennent en deuxième position et ceux de la tranche d'âge de (36 à 46 ans) occupent la 3ème position.

Graphique 9.5: Répartition de la population carcérale selon l'infraction

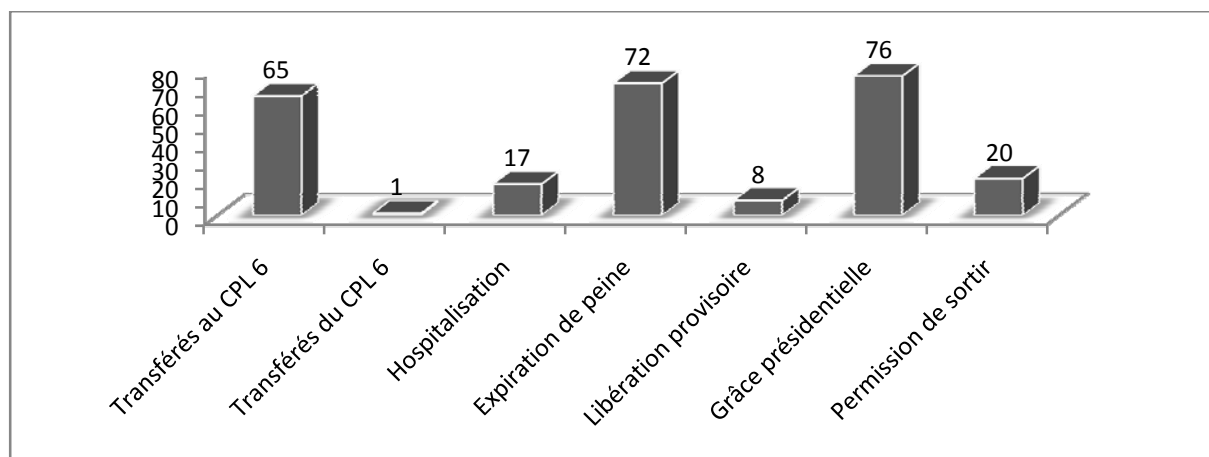


Source : Direction de l'administration pénitentiaire

Autres événements notés dans les pénitentiaires de Dakar

A Dakar, 1119 détenus quittant la maison d'arrêt ont été transférés vers les établissements pénitentiaires des autres régions sur autorisation du directeur de l'administration pénitentiaire. La MAC liberté 6 a reçu 65 détenus venant des autres MAC, 1 détenu partant de la MAC liberté 6 a été transféré dans une autre MAC, 17 détenus ont été hospitalisés, 72 détenus sont sous l'expiration de peine, 8 ont bénéficié d'une liberté provisoire, 76 d'une grâce présidentielle et 20 d'une permission de sortir.

Graphique 9.6: Répartition des différents mouvements dans les prisons de Dakar



Source : Direction de l'administration pénitentiaire

Le programme de réinsertion sociale des détenus

L'une des missions principales de l'administration pénitentiaire après la mission de sécurité est celle de la réinsertion sociale des détenus. Dans les établissements pénitentiaires, plusieurs activités de préparation à la réinsertion ont été réalisées. En effet, l'année 2010 a été marquée par des expositions d'objets d'art réalisés par les détenus, le fonctionnement des services socio-éducatif, la formation des détenus, le renforcement des capacités du personnel, le partenariat et les activités de production.

Dans le cadre du festival Mondial des Arts Nègres (FESMAN) une fresque a été réalisée sur le mur d'enceinte du camp pénal de liberté 6. Certaines associations ont organisé à ce titre des formations en Art plastique et en Artisanat pour les détenus sous le couvert de l'association Li-Bitti Air Libre.

L'association « Nit Nit Aye Garabam » de l'Hôpital Principal avec l'appui de la coopération Française a animé un atelier d'initiation à la peinture au profit des détenus de la MAC de Rufisque.

9.2. EDUCATION SURVEILLEE

La Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS) est un service public de protection judiciaire à vocation éducative et sociale. Elle est chargée de la prévention, de la protection, de la stabilisation, de l'accompagnement et de la réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi et des enfants en danger.

Elle est composée de services centraux et de services extérieurs. Les services centraux jouent un rôle clé dans le dispositif de fonctionnement. Ils sont chargés de la conception, de l'orientation de la politique éducative, du suivi et de la coordination des différentes activités développées par les services extérieurs.

Infrastructures et personnel

La région de Dakar compte 12 structures de prise en charge des enfants en conflit avec la loi et des enfants en danger parmi les 36 réparties dans le pays. Ce qui représente le tiers des services extérieurs. On trouve dans la région tous les types de structures que compte la DESPS, à savoir :

- les services de l'Action Educative en Milieu Ouvert avec leurs différents démembrements,
- les centres de sauvegarde,
- les centres polyvalents,
- les centres d'adaptation sociale.

La répartition par département montre que c'est le département de Dakar qui abrite la moitié (06) des structures présentes dans la région. Il est suivi par ceux de Pikine (03) et Rufisque (02) ; le Guédiawaye étant le moins doté (01). A l'exception d'un Centre d'Adaptation Sociale, le département de Dakar abrite tous les autres types de structures comme l'illustre le tableau ci-après.

Tableau 9.1: Répartition des structures de prise en charge de l'éducation surveillée dans la région de Dakar en 2010

Département	Coord. AEMO	Section AEMO	Secteur AEMO	CS	CP	CAS	Total
Dakar	1	1	2	1	1	0	6
Guédiawaye	0	1	0	1	0	0	2
Pikine	0	1	0	0	1	0	2
Rufisque	0	1	0	0	0	1	2
Région	1	4	2	2	2	1	12

Source : Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale

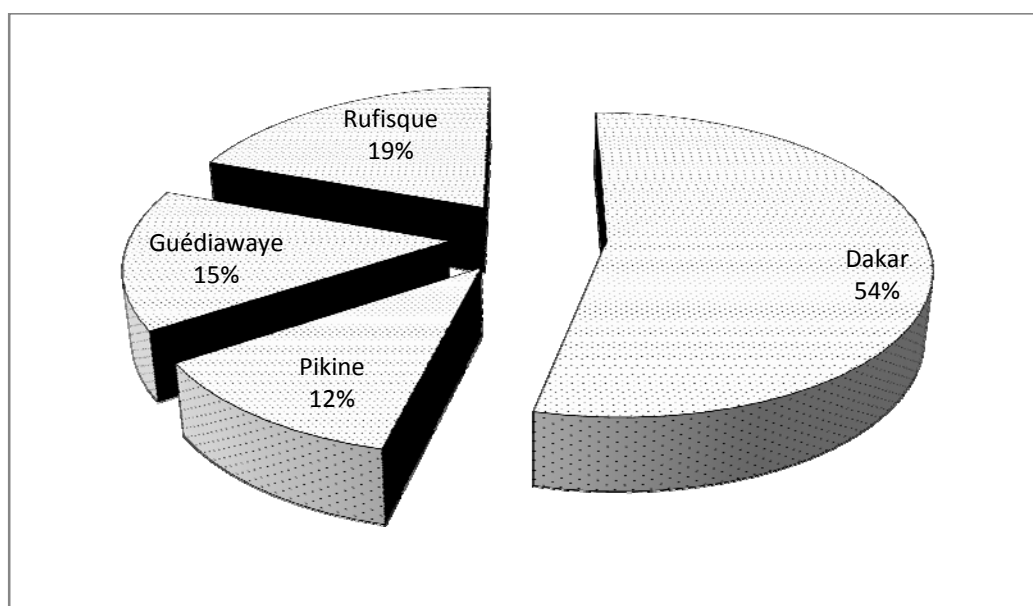
L'évaluation de ces structures montre que la plupart ne répondent plus à la politique architecturale définie en rapport avec les pouvoirs publics. Aussi, pour offrir aux enfants un cadre de vie décent, une politique de modernisation des services est entreprise par la DESP en relation avec ses partenaires.

C'est ainsi que, du fait de la demande de plus en plus forte et pour développer une politique de proximité, la DESPS envisage de créer de nouvelles structures modernes en vue de répondre aux besoins d'écoute des jeunes, d'atténuer la déperdition scolaire, d'accompagner ceux qui sont en perte de repère et de veiller sur leur protection et leur réinsertion.

Par ailleurs, en 2010 pour la prise en charge des mineurs, la région dispose de soixante sept (67) éducateurs spécialisés (ES), représentant 45,071% de l'effectif total d'ES que compte le pays. Parmi ces 64 ES, trente sept (37), soit 55,2%, sont des femmes et trente (30) des hommes. L'effectif a augmenté de quelques éducateurs, car, il était de 64 éducateurs durant l'année 2009, ce qui représente une hausse de 5%.

En 2010, c'est le département de Dakar qui, avec 36 ES (54% du personnel), compte le plus d'éducateurs, suivi de Rufisque (13 ES, soit 19% du personnel) ; le département de Pikine totalise le plus faible nombre (8 ES, soit 12%), alors que l'année d'avant, il était en deuxième position derrière le département de Dakar.

Graphique9.7: Répartition des éducateurs spécialisés exerçant dans la région de Dakar selon le département en 2010



Source : DESPS

Tableau 9.2: Répartition du personnel éducateur dans les départements en 2009 et 2010

Département	Educateurs en 2009	Educateurs en 2010
Dakar	31	36
Pikine	8	8
Guédiawaye	12	10
Rufisque	13	13
Total	64	67

Il convient de souligner, qu'en plus des éducateurs spécialisés, l'Education Surveillée compte en 2010 71 autres agents, dont 24 hommes et 47 femmes, répartis dans les

différentes structures. Parmi ceux-ci, on dénombre 17 Maîtres d'enseignement technique et professionnel, 11 Techniciens et Agents horticoles, , 10 volontaires de l'éducation, 10 cuisiniers, 8 lingères, 3 secrétaires, 2 maitresse d'économie familiale et d'autres agents par unité.

Effectifs des enfants en conflit avec la loi ou en danger

En 2010, sur 3019 enfants pris en charge, 256 sont en conflit avec la loi, soit 8,47 % et 2763 en danger représentant 91,52 %.

Les garçons représentent 93,75% des enfants en conflit avec la loi alors que les filles occupent un pourcentage de 6,25%.

La relative faiblesse du taux de représentativité des filles, en 2010, pourrait s'expliquer par la capacité d'accueil limitée du centre Polyvalent de Thiaroye qui est la seule structure recevant des filles en internat au Sénégal. De plus, le nombre de filles impliquées dans des délits est réduit en dehors de celui de la prostitution.

La faiblesse du taux de représentativité des filles parmi les enfants en conflit avec la loi montre le caractère protectionniste de la société sénégalaise à l'égard de cette cible et trouve une explication plausible dans l'éducation de nos filles.

Enfin, les enfants en danger représentent 96,9% des effectifs ; cette proportion se situant même au niveau de 99,7% chez les filles. Cette importance des enfants en danger s'explique par la politique de prévention largement menée, de plus en plus, par la DESPS avec l'ouverture de sections scolaires, de sections d'enseignement technique féminin et d'ateliers d'apprentissage professionnel dans les centres de sauvegarde et les centres polyvalents.

Concernant les enfants en danger en 2010, les garçons représentent 51,24% et les filles 48,75%. Le nombre important des enfants en danger pourrait s'expliquer par la politique de prévention large menée de plus en plus par la DESPS avec l'ouverture de sections scolaires, de sections d'enseignement technique féminin et d'ateliers d'apprentissage professionnel dans les centres de sauvegarde et dans les centres polyvalents. Il est cependant important de souligner que tous les mineurs qui comparaissent devant le tribunal pour enfants ne sont pas systématiquement placés dans nos structures. Cela revient à dire que la grille de lecture en matière de délinquance juvénile est mal renseignée, parce qu'elle ne prend pas en compte les mineurs confiés à leur civilement responsable sans mesure de liberté surveillée. Voilà un exemple qui justifie la nécessité d'améliorer les canevas statistiques de la DESPS, utilisés dans la collecte des données.

Tableau 9.3 : Evolution des effectifs d'enfants pris en charge dans les structures d'éducation surveillée de la région de Dakar entre 2008, 2009 et 2010 selon le motif de la prise en charge et le sexe

Motif de prise en charge	2008			2009			2010		
	Garçon	Fille	Ens.	Garçon	Fille	Ens.	Garçon	Fille	Ens.
Enfants en conflit avec la loi	82	8	90	90	4	94	240	16	256
Enfants en danger	1 253	1747	3000	1350	1622	2972	1416	1347	2763
Total	1 335	1 755	3 090	1 440	1 626	3 066	1656	1363	3019

Source : DESPS

Effectifs scolaires

Le tableau montre qu'en 2010, on a dans les sections scolaires, les garçons qui représentent 48,85% et les filles 51,14% de l'effectif.

Les Centres de Sauvegarde de Pikine et de Cambérène ont les effectifs les plus élevés. Le Centre de Sauvegarde de Cambérène enregistre 1043 élèves, alors que Pikine en totalise 895. Concernant l'enseignement technique féminin qui n'est pas spécifié sur le tableau, le centre de sauvegarde de Cambérène se retrouve avec 104 filles, suivi de Thiaroye avec 97 filles, de Pikine avec 76 filles.

Par ailleurs, on constate que c'est le cycle secondaire qui compte le plus d'élèves avec 1910 élèves. Cela s'explique par le fait que ce cycle accueille une bonne partie des enfants exclus du système scolaire classique et qui ont besoin d'un encadrement et d'un accompagnement spécialisés. Et aussi par la fait que les enfants normalement en âge d'aller à l'élémentaire sont maintenus dans le carcan familial longtemps avant d'être placés dans un centre ; cela pour tenter toutes les solutions possibles de récupération. Donc, c'est en dernier lieu que les parents font appel à l'état pour les aider afin de sauver leurs enfants.

Tableau 9.4: Répartition des effectifs en fonction des sexes des apprenants dans les sections scolaires des différentes structures.

Cycle Structures	Elémentaire			Moyen secondaire			Total		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T
Pikine	08	0	08	479	408	887	487	408	895
Cambérène	07	13	20	450	573	1023	457	586	1043
Thiaroye	41	37	78	-	-	-	41	37	78
Total	56	50	106	929	981	1910	985	1031	2016

Source : DESPS

Tableau 9.5: Répartition des effectifs scolaires en fonction des cycles en 2009 et 2010

Cycle	2009			2010		
	Elémentaire	Moyen secondaire	Total	Elémentaire	Moyen secondaire	Total
Effectif	407	1944	2351	106	1910	2016
Pourcentage (%)	17,31%	82,68 %		4,50%	81,84 %	

Source : DESPS

Notons que l'effectif du cycle élémentaire est passé en 2009 de 407 à 301 élèves en 2010. En revanche, le moyen secondaire a subi durant la même période une baisse de 34 élèves, soit 0,88%, dû à des abandons scolaires.

Dans la région, le nombre de mineurs, en situation difficile, ne cesse d'augmenter alors qu'on assiste à une baisse de l'effectif des éducateurs spécialisés avec notamment les départs à la retraite. Cela impacte négativement sur la surveillance correcte à assurer par l'encadrement et aussi sur l'accompagnement des enfants pris en charge.

Sur l'apprentissage professionnel, on notera qu'il est pratiqué dans le centre de Sauvegarde de Pikine et Cambérène.

Ainsi, on a, en 2010, 133 apprenants qui sont admis dans les différentes branches d'apprentissage professionnel. La présence des garçons dans la section Menuiserie métallique est beaucoup plus remarquée avec 30 garçons, soit 22,55%, la Mécanique générale avec 26 mineurs, soit 19,56%, la Mécanique Auto avec 12 mineurs, soit 9,02%, la sérigraphie avec 11 mineurs, soit 8,27%, la tapisserie, l'Electricité Auto, Froid, le Tournage, la couture Broderie, la Tôlerie Auto, avec moins de 5 mineurs avec un pourcentage de 3,75%.

Le centre de Sébikotane, quant à lui, dispose d'une section de formation en agriculture élevage avec 30 enfants.

Tableau 9.6 : Répartition des mineurs selon les types de métiers des centres sauvegarde de Pikine, Sébikotane et Cambérène

Centre Sauvegarde de :	Menuiserie bois	Menuiserie métallique	Electricité bâtiment		Electricité Auto	Froid	Mécanique Auto	Mécanique générale	Section agriculture élevage	Sérigraphie	Tournage	Couture broderie	Sculpture sur bronze	Tôlerie Auto	Tapisserie	Couture & Broderie	TOTAL
			G	F													
Cambérène	1	4	1		3	2	12		-	-	2	-		2	1		28
Pikine	2	26	-		-	3	-	26	-	11	-	-		-	3	4	75
Sébikotane									30								30
Total	3	30	1		3	5	12	26	30	11	2			2	4	4	133

NB : Cependant, il convient de noter qu'avec l'appui financier de la FIAPP (Fondation Internationale et d'Amérique latine d'Administration et de Politiques Publiques), la DESPS a engagé la rénovation des deux centres de Sauvegarde. Les équipements prévus en partenariat avec les institutions sénégalaises (INEAD, Direction de l'apprentissage professionnel, de la formation professionnelle) compétentes en la matière, les programmes de formation seront revus et adaptés suivant les nouvelles approches pédagogiques.

CONCLUSION

A Dakar, la population carcérale est essentiellement masculine. Les femmes représentent une minorité. Le nombre d'écroués ne cesse de croître d'année en année, alors que les structures d'accueil ne voient ni leur nombre, ni leurs capacités augmenter. Ce qui fait que les prisons sont aujourd'hui surpeuplées, rendant ainsi les conditions de détention très dures.

En matière d'éducation surveillée, la DESPS développe une politique de veille, de protection, d'accompagnement et de rééducation des jeunes de plus en plus fragilisés et en perte de repères. En effet, il ya des facteurs socio-économiques qui s'avèrent déterminants dans la genèse de la délinquance, car ils ruinent les capacités de contrôle des parents. En plus d'une possible instabilité sur le plan psychologique, individuel, la situation d'échec sociale des parents décrédibilise leur discours normalisateur et intégrateur aux yeux de leurs enfants. Parmi ces facteurs, on peut retenir en premier lieu la pauvreté qui se caractérise par de faibles moyens financiers de la famille qui ne permettent pas des divertissements culturels tels que le théâtre ou le cinéma, mais entraînent d'autres solutions pour pallier le vide que laisse l'absence de divertissement. Cependant, malgré la volonté des intervenants, des écarts sont encore notés dans la prise en charge des mineurs au Sénégal.

Chapitre 10 : JEUNESSE ET SPORTS

INTRODUCTION

La jeunesse, en tant que catégorie sociale, constitue, de nos jours, une donnée structurante majeure, tant du point de vue de son poids démographique que de son dynamisme dans toutes les sphères de la vie économique et sociale. En tant que processus de socialisation, la jeunesse est un long ajustement progressif consistant à se construire une identité sociale et à se trouver une place dans la société, tout en faisant correspondre cette place à un diplôme et à une position professionnelle.

Le sport est un ensemble de disciplines, le plus souvent d'exercice physique et intellectuel. Les équipements étant très coûteux, certaines disciplines ne sont pas pratiquées dans les pays sous développés comme le Sénégal confronté à des problèmes d'infrastructures.

Dans ce chapitre, nous parlerons de l'emploi des jeunes et du sport dans la région.

10.1. JEUNESSE

EMPLOIS

L'Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ) a été instituée par décret n°2001-109 du 07 février 2001. C'est un service public de l'emploi dont son administration est gérée par un Directeur Général nommé par Décret présidentiel.

L'Agence a pour mission :

- **d'assister les jeunes à la recherche d'un emploi, d'une formation professionnelle ou d'un conseil professionnel ;**
- **d'accueillir les jeunes demandeurs d'emploi et les former ;**
- **d'assister les employeurs dans leurs démarches pour l'embauche des jeunes ;**
- **d'assister les jeunes pour la création d'activités productives génératrices de revenus ou la création d'entreprises.**

Ainsi, dans le souci de remplir sa mission, elle développe des services qu'elle offre aux jeunes visant à faciliter leur insertion aussi bien par l'auto-emploi que par le placement en entreprise. Les services sont constitués d'animation économique, de formation en entrepreneuriat, en technique de recherche d'emploi et en TIC, de placement, d'élaboration de plan d'affaires.

MOBILISATION

Au cours de l'année 2010, l'ANEJ a mobilisé **7395 jeunes** dans les différents services qu'elle offre aux jeunes, à savoir l'animation économique, l'élaboration des projets, le placement, la formation et le programme TIC. Le tableau suivant donne le récapitulatif de la mobilisation :

Tableau 10.1 : Activités pour la jeunesse

ACTIVITE	NOMBRE DE JEUNES TOUCHES	%
Animation économique	5352	72,4
Elaboration de projet	190	2,6
Formation	201	2,7
Placement	90	1,2
Programme TIC	1562	21,1
Total	7395	100

ANIMATION ECONOMIQUE

Les activités d'animation économique sont essentiellement constituées d'information, d'orientation, d'appui-conseil et de suivi à l'endroit du jeune afin de lui permettre de se ressourcer et d'avoir un regain espoir. Il s'agit d'informer le jeune sur les opportunités de formation et d'insertion (saliariat et auto emploi)et d'émigration légale qui sont à leur portée. La stratégie consiste à :

- accueillir les jeunes dans les locaux de l'Agence et dans ses stands à l'occasion de manifestations comme les salons, les foires et autres journées sur l'emploi et/ou la jeunesse ;
- rencontrer les jeunes là où ils se trouvent (écoles, facultés, quartiers, villages,...) pour leur faciliter l'accès aux services d'information et d'orientation.

Au cours de l'année 2010, l'ANEJ a touché plus de **5352 jeunes** en animation économique. Parmi cette cible, **4052 jeunes** ont été reçus à l'Agence même et **1300 autres** reçus au niveau du stand de l'ANEJ placé lors des fora et salons.

ELABORATION DE PLAN D'AFFAIRES

Elle consiste à aider le jeune à identifier un créneau porteur en termes d'activité économique rentable et de sources de financement disponibles et accessibles pour lui. Il s'en suit une élaboration de plan d'affaires, un accompagnement et un appui conseil au jeune promoteur.

Ainsi, au cours de l'année 2010, **210 plans d'affaires** ont été élaborés dans la région de Dakar, avec une capacité de création d'emploi direct de **956 emplois** pour un coût global de **2 469 694 122 FCFA**. Le tableau ci-dessous donne une vision détaillée sur les projets montés par département.

Tableau 10.2 : Répartition des projets par département

Localité	Projets montés		Coûts des projets		Nombre d'emploi à créer	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Dakar	190	90,5	2270117799	92	848	88,7
Guédiawaye	4	2	17992887	0,7	26	2,7
Pikine	9	4,3	163291151	6,6	56	5,9
Rufisque	7	3,3	18292285	0,7	26	2,7
Total	210	100	2469694122	100	956	100

Source : Rapport d'activité de l'anej pour la région de Dakar de l'année 2010

L'Elaboration de Plans d'Affaires, l'Accompagnement et l'Appui Conseil : cette activité consiste en l'identification d'activités génératrices de revenus et de sources de financement accessibles avec les promoteurs, l'élaboration de plans d'affaires, l'accompagnement du porteur de projet et l'appui conseil aux jeunes promoteurs. 181 jeunes ont été choisis pour cette activité.

FORMATION

Elle vise à renforcer les capacités managériales du jeune afin de faciliter son insertion.

Ainsi, **1763 jeunes** ont été formés dans la région au cours de l'année 2010, dans le domaine de l'entrepreneuriat, la technique de recherche d'emploi et dans le programme « Initiative pour l'accès des jeunes aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) contre la fracture numérique et en faveur de la création d'emploi ».

La formation en entrepreneuriat est une formation qui développe l'esprit d'entreprise et suscite des vocations d'entrepreneur. Elle confère aux jeunes des compétences techniques et managériales lui permettant de prendre des initiatives économiques et de porter son projet à termes, avec plus de chance de succès. Tandis que la formation en technique de recherche d'emploi aide le jeune à postuler avec plus de succès au niveau des offres d'emploi qui se présentent à lui.

Le tableau ci- dessous donne la répartition des bénéficiaires selon la nature de la formation, le département et le sexe :

Tableau10.3 : Bénéficiaires selon la nature de la formation

Sexe	Nature formation	Dakar	Guédiawaye	Pikine	Total
F	TIC	466	323	1	790
	TRE	80	0	0	80
	EJ	6	2	0	8
M	TIC	528	244	0	772
	TRE	107	0	0	107
	EJ	4	1	1	6
Total		1191	570	2	1763

Source : Rapport d'activité de l'anej pour la région de Dakar de l'année 2010

PLACEMENT

Il s'agit de développer des opportunités de stages et d'emplois pour les jeunes et d'assister les employeurs dans leurs démarches pour recruter des jeunes. Ainsi, il se déroule suivant 2 volets : le volet enregistrement du demandeur d'emploi et celui du placement proprement dit.

Pour ce qui concerne les demandeurs d'emploi, près de **2921 demandeurs** ont été reçus au cours de l'année sur l'ensemble de la région de Dakar.

Pour le placement en entreprise proprement dit, **90 jeunes** ont pu trouver un emploi ou stage par le biais de l'ANEJ à Dakar, constitués de 37 femmes et de 53 hommes. Cet effectif représente presque le double de celui de 2009 qui était de 48 jeunes. Ainsi, cela montre combien il est difficile d'intégrer le marché de l'emploi sénégalais.

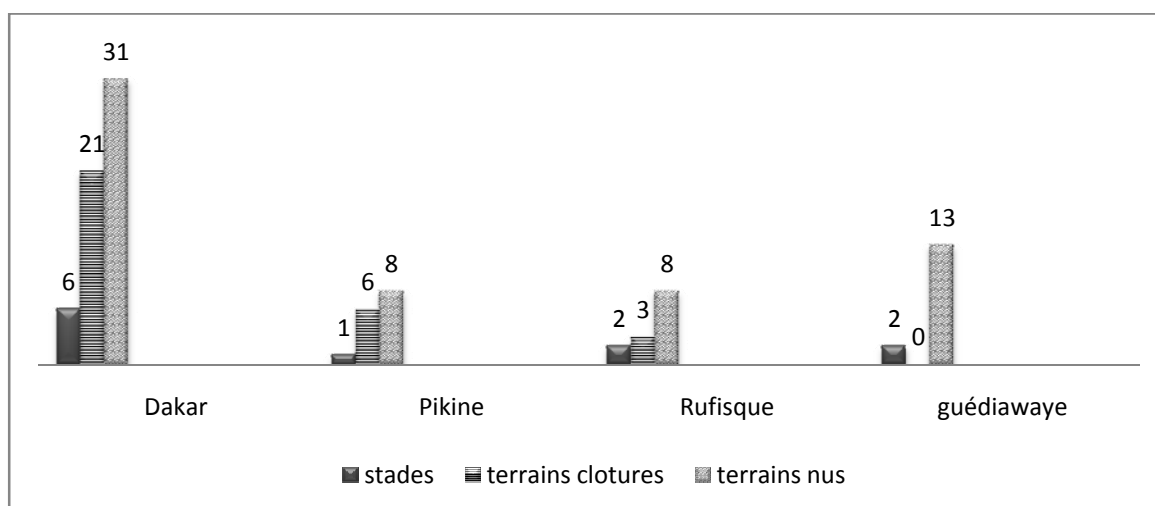
L'Agence gère également des programmes, parmi lesquels le programme « Initiative pour l'accès des jeunes aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) contre la fracture numérique et en faveur de la création d'emploi ». Avec ce programme, **1562 jeunes** ont pu bénéficier d'une formation dans le domaine des TIC en 2010.

10.2. SPORT

Infrastructures sportives dans la région de Dakar

Le Ministère du sport avec les collectivités locales depuis l'indépendance, a initié un programme de construction de stades et d'équipements sportifs (stade, tribune) à l'intérieur du pays particulièrement dans la région de Dakar. En 2010, les infrastructures sportives dont dispose la région sont largement inférieures à la demande des acteurs de ce secteur. En effet, Dakar compte onze stades repartis dans les quatre départements Dakar (6), Pikine (1), Rufisque (2), Guédiawaye (2) et 30 terrains clôturés à l'intérieur des départements et des terrains nus qui sont au nombre de 60. Par ailleurs, la lutte qui est très pratiquée tarde à avoir son arène nationale. Aussi, les arts martiaux sont les sports les moins valorisés avec très peu de salles et pourtant sur le plan résultat ils font partie des cinq premiers dans la région.

Graphique 10.1: Répartition des infrastructures sportives dans la région selon le département



Source : service régional des sports

Encadrement et formation

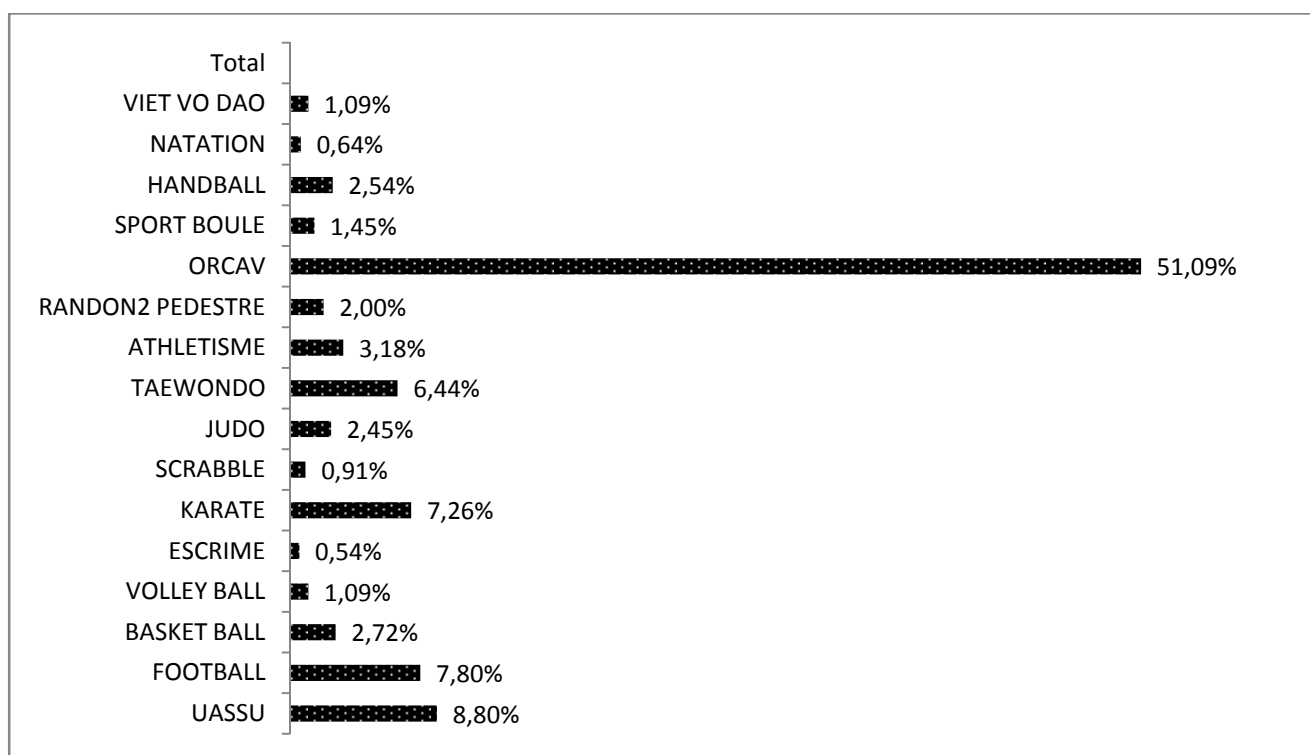
Aujourd'hui dans la région de Dakar, le nombre exact de formateur n'est pas publié, mais on peut affirmer sans risque de se tromper que Dakar est mieux lotie par rapport aux autres régions. Mais le profil des encadreurs doit être vérifié avec l'accroissement rapide que connaît ce secteur. Le ministère du sport et les collectivités locales doivent ajouter dans leurs cahiers de charge un programme visant à recruter un réseau d'encadreurs et de formateurs de proximité pour les différentes disciplines pour Dakar et sa banlieue. L'INSEPT qui est un grand centre de formation avec l'expertise de ses formateurs et encadreurs a aussi des problèmes comme le déficit de ressources humaines, la baisse du niveau de la formation et le déficit de ressources financières pour organiser les sessions de formation pour les récipiendaires.

Etat des lieux des ligues et comités

Malgré, les problèmes d'infrastructures, d'encadrement et de financements liés au sport, la pratique ne cesse d'augmenter dans la région de Dakar, avec une bonne partie des dakarois qui tendent vers une professionnalisation. Les ligues et comités qui sont le regroupement de plusieurs associations ou clubs amateurs ou professionnels sont au nombre de 18 dans la région et s'affrontent au sein d'une compétition commune.

Ce graphique ci-dessous représente la part de contribution de chaque club en activités au nombre total des clubs. D'après ce graphique les clubs qui contribuent le plus est l'ORCAV avec un taux de 51.09% ensuite UASSU, 8.80% et en fin le football avec 7.8%.les clubs les plus faibles contributions sont l'escrime 0.54%, le scrabble 0.91% et la natation avec 0.64%.

Graphique10.2 : Part de contribution de chaque club



Source : service régional des sports

Au Sénégal, le football est le sport le plus prisé. La proportion de licenciés dans le football en est une illustration parfaite. Ce taux est de 59,25% avec 57.58% pour le secteur des navétanes qui est le football local et 1.66% pour le football professionnel.

Analyses des données des lieux de ligues et comités

Navétanes

Les Navétanes sont organisés pendant les vacances scolaires pour les jeunes dans les quartiers. Ils s'étendent à l'ensemble du pays et sont devenus l'événement sportif le plus populaire devant le championnat national. Le nombre de clubs ou Associations sportives et culturelles (ASC) est de 563 réparties dans quarante trois zones sur quatre départements. Le département de Dakar enregistre quatorze zones avec 196ASC, PIKINE douze zones avec 163 ASC, Rufisque treize zones avec 156 ASC, et Guédiawaye treize zones avec 49 ASC. Cette répartition pourrait s'expliquer par le fait que la création d'ASC tient compte de la géographie mais aussi de la population. La répartition des licenciés montre que Dakar arrive en tête avec 31412 licenciés soit 19,8% ; il est suivi de Rufisque avec 17419 soit 10.98% et de Pikine avec 15795 soit 9.96%. Guédiawaye a le plus faible nombre de licenciés soit 9400.

Tableau 10.4 : Répartition des ASC dans la région

	NOMBRES DE ZONE	NOMBRES D'ASC	NOMBRES DE LICENCIÉS
DAKAR	14	196	31412
PIKINE	12	163	15795
GUEDIAWAYE	13	49	9400
RUFISQUE	13	156	17419
TOTAL	43	563	158626

Source : service régional des sports

UASSU

Pour l'année 2010, seul le département de Dakar a participé aux activités UASSU dans la région avec 97 établissements en compétition dont 43 élémentaires soit un taux de représentativité de 44.3%, 23 secondaires soit 23.7% et enfin 31 supérieurs soit 32%. Le nombre de licenciés est de 4684 dont 1339 chez les filles et 3345 chez les garçons.

Les arts martiaux

Un art martial est un style ou une école dont l'enseignement porte principalement sur des techniques de combat, à mains nues ou avec arme. A Dakar, nous avons :

- Le karaté qui est très pratiqué particulièrement par les jeunes que ce soit garçons ou filles. Dakar est divisée en cinq zones, dakar1, Dakar 2, Thiaroye/Yeumbeul,

pikine/guediawaye, Rufisque/Bargny qui représentent 80 clubs dont les dix travaillent en clandestin avec 3500 licenciés.

- Le taekwondo est un sport dont les pratiquants sont à 55% des garçons. Ils compétissent à Marius Ndiaye avec 71 clubs en activité et le nombre de licenciés est de 9760.
- Le judo, avec 27 club qui gèrent 1290 licenciés dont 65.5% sont des hommes et 34.4% des dames.
- L'ovinam Viet vo dao qui compte 12 clubs avec 965 licenciés dont 25% de filles et 70% de garçons.

Tableau 10.5: Répartition des clubs d'arts martiaux

	Nombres de clubs	Nombres de licenciés	Nombres de salles	hommes	femmes	enfants
KARATE	80	3500				
JUDO	27	1290				
TAWONDO	71	9760		976	3416	5368
OVINAM VIET VO DAO	12	965		676	241	
TOTAL	190	15515	57	1652	3657	5368

Source: service régional des sports

Les sports de balles

La région abrite 16 terrains de football, 6 terrains de handball et un terrain de basketball. Le basket compte le plus grand nombre de licenciés soit 3968 répartis en 30 clubs. Avec 86 clubs, le football vient après avec 3409 licenciés dont 3402 hommes. La troisième place revient au handball qui compte 30 clubs et 996 licenciés. Enfin, il y a le volleyball avec 12 clubs et 980 titulaires de licences.

Tableau 10.6 : Répartition des différents sports de balles

	Nombres de clubs	Nombres de licences	Nombres de terrains	hommes	femmes	enfants
football	86	3409	16	3402		
Volley Ball	12	980				
Hand Ball	28	996	6			
Basket Ball	30	3968	1	2250	750	968
total	156	9353	23	5652	750	968

Source : services régional des sports

Athlétisme

L'athlétisme organise dix sept compétitions par an avec 12 clubs affiliés et 23 écoles fédérales dont 1300 licenciés. Huit licenciés de l'athlétisme sur dix sont des hommes.

Tableau 10.7: Répartition des clubs de la ligue athlétisme

	Nombres de clubs	Nombres de licencié	femmes	hommes
athlétisme	35	1300	260	1040
TOTAL	35	1300	260	1040

Les autres sports

Les sports comme l'escrime, la natation, le sport de boule et le scrabble ne sont pas très développés dans la capitale. La natation compte 400 licenciés dont 30% de filles, le scrabble 10 clubs et 130 licenciés, l'escrime 06 clubs dont 2 non fonctionnels et 135 licenciés et enfin le sport de boule avec 16 clubs affiliés et 250 licenciés. La randonnée pédestre est organisée par des particuliers du milieu sportif avec 22 clubs. Le nombre de licenciés est de 15052 dont 3445 femmes, 9989 hommes et 1618 enfants

Tableau 10.8: Répartition des autres sports

	Nombres de clubs	Nombres de licenciés	Nombres de salles	hommes	femmes	enfants
L'escrime	06	135	0			
Le scrabble	10	130				
Le randonnée pédestre	22	15052		9989	3445	1618
La natation	07	400		280	120	
Sport de boule	16	250				
total	61	15957	0	10269	3565	1618

Source : Service régional des sports

CONCLUSION

Les résultats concernant l'insertion professionnelle des jeunes sont mitigés en dépit des efforts consentis. La jeunesse constitue un atout pour le développement de la région. De ce fait, les formations doivent être en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi pour faciliter l'employabilité et l'insertion des jeunes. Bref, la résorption du chômage des jeunes passe par la définition claire et précise de secteurs d'activités moteurs et la mise en place d'une politique d'information des jeunes sur les orientations socio-économiques retenues.

Dans l'ensemble, le sport est très pratiqué dans la région, malgré le manque d'infrastructures, de formateurs et de financement. En 2010, Dakar compte 120845 licenciés toutes disciplines confondues, ce qui démontre l'amour que les populations ont pour le sport. A côté des professionnels, des milliers de Dakarois s'adonnent au sport de leur choix dans les différents terrains vagues et parcours sportif.

Chapitre 11 : ACTIVITES ECONOMIQUES

INTRODUCTION

L'activité économique est l'activité humaine qui consiste en la production, la distribution, l'échange et la consommation de biens et services. Après le ralentissement enregistré en 2009 à cause de la crise, L'année 2010 est marquée, au Sénégal, par une relance de l'activité économique sénégalaise avec une progression de 4,1% du PIB réel. La région de Dakar concentre l'essentiel des activités économiques du pays.

Dans un premier temps, nous analyserons les données de l'APIX. Ensuite, nous traiterons les données du service régional du commerce.

Le Sénégal est une destination d'affaire attractive à plus d'un titre et le pays offre plusieurs atouts comme la stabilité institutionnelle et l'ouverture. L'APIX crée en juillet 2000 est l'organe chargée de la promotion des investissements et des grands travaux dont les missions sont l'amélioration de l'environnement des affaires, la recherche et l'identification d'investisseurs nationaux, étrangers, la promotion du Sénégal comme destination d'investissement et le suivi des contacts et évaluations des projets d'investissement.

En 2010, l'APIX a financé 193 projets dans la région de Dakar pour un volume d'investissement agréé de 552.614.321.656 FCFA ce qui donne en moyenne 2.863.286.641 FCFA par projet.

11.1. STATUT DES INVESTISSEURS

Les 552 614 321 656 FCFA ont été financé par différents investisseurs soit des nationaux, des étrangers et des mixtes (nationaux +étrangers). L'année 2010 est marquée par une forte présence des investisseurs nationaux qui ont financé près de 8 projets sur 10 dans la région. En effet, les nationaux ont financé 144 projets avec un volume agréé de 435 867 481 840 FCFA soit 79% des investissements de 2010..Les étrangers eux ont financé 13% des investissements soit 19 projets avec un montant agréé de 69 .536.392.643 FCFA. Et enfin, les investisseurs mixtes ont financé 9% des projets soit 30 projets avec un volume agréé de 47.210.447.173 FCFA.

Tableau 11.1.: répartition des projets selon le type d'investisseurs

	Nombre de projets	% intervention	Montants investis	% investissement
Nationaux	144	75%	435867481840	79%
Etrangers	19	10%	69536392643	13%
Mixtes	30	16%	47210447173	9%
Total	193	100%	552614321472	100%

Source : Donnés APIX 2010

11.2. SECTEURS D'INTERVENTION DES INVESTISSEURS

Les investissements agréés en 2010 concernent 3 secteurs et ont permis à 8409 jeunes d'avoir 6504 emplois permanents et 1905 emplois saisonniers.

Le secteur secondaire reçoit le plus d'investisseurs avec un volume agréé de 362.847.629.355 FCFA soit 66% des investissements repartis entre 134 projets avec une moyenne par projet de 2.707.818.130 FCFA. Ce secteur a permis de créer 4303 emplois permanents et 710 emplois saisonniers.

Secteur tertiaire avec 33% des investissements vient en deuxième position avec un volume agréé de 181.870.106.140 FCFA pour 48 projets 2830 emplois dont 1996 permanents ont été créés dans ce secteur. Et enfin le secteur primaire n'a engrangé que 11 projets soit 1% des investissements avec un volume agréé de 7.896.586.154 FCFA. Les projets du primaire n'ont permis de créer que 205 permanents et 361 saisonniers soit au total 566 emplois.

Tableau 11.2: Répartition des investissements agréés selon le secteur d'intervention

secteur d'intervention	nombres de projets	% intervention	montants	%montants	emplois permanents	emplois saisonniers
secteur primaire	11	6%	7 896 586 153	1%	205	361
secteur secondaire	134	69%	362 847 629 355	66%	4303	710
secteur tertiaire	48	25%	181 870 106 148	33%	1996	834
montants totales des investissements	193	100%	552 614 321 656	100%	6504	1905

Source : Données APIX 2010

11.3. LA NATURE DES INVESTISSEMENTS

Les investissements ont plusieurs destinations. En 2010, dans la région de Dakar, ils ont été alloués à la création, l'extension, la diversification, la rénovation, la modernisation, la réévaluation l'achèvement ainsi que la création achèvement et enfin le basculement de statut. D'après les statistiques du tableau ci-dessous, 41.42% des investissements concernent la modernisation d'entreprises soit un volume agréé de 228.889.440.036 FCFA. La rénovation enregistre 20.79% des investissements soit un montant de 114.906.057.033 FCFA et 12.20% des investissements soit 67.413.118.087 FCFA sont destinés à la création. Pour ce qui concerne la diversification, le basculement de statut, l'extension et la création-achèvement, les montants alloués sont respectivement 1.15%, 0.07%, 8.80% et enfin 0.05% des investissements.

En ce qui concerne le nombre de projets, 105 sont des projets de création d'entreprises, 40 des projets d'extension, 25 des projets de modernisation. La diversification et l'achèvement ont chacune 6 projets, enfin la réévaluation, la création-achèvement et le basculement de statut enregistrent par chacun un projet.

Tableau 11.3.: Répartition des investissements agréés selon leur nature

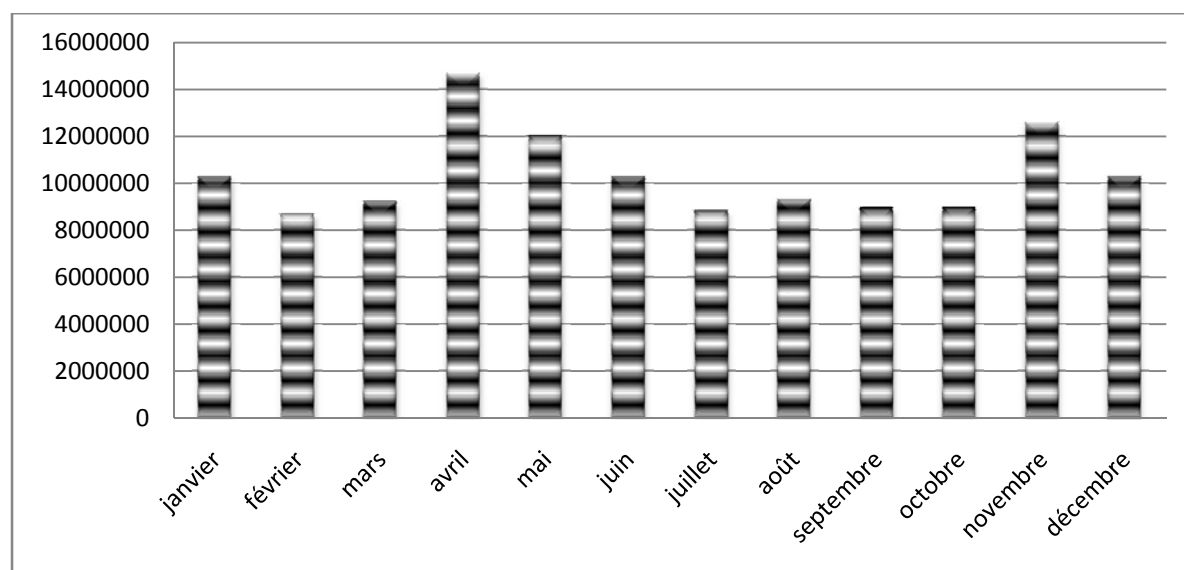
nature de l'investissement	nombre de projet	montants	%
extension	40	48613828574	8,80%
création	105	67413118087	12,20%
rénovation	8	114906057033	20,79%
diversification	6	6333195102	1,15%
achèvement	6	37519947578	6,79%
modernisation	25	228889440036	41,42%
réévaluation	1	48250000000	8,73%
création- achèvement	1	279000000	0,05%
basculement de statut	1	409735246	0,07%
Total	193	5,52614321650	100,00%

Source : Données APIX 2010

11.4. LE SERVICE REGIONAL DU COMMERCE DE DAKAR

Conformément aux programmes établis et des enseignements tirés des informations économiques, les différentes brigades de la Région ont reçu mission de contrôler l'application de la législation et de la réglementation économiques. Au terme de celles-ci, le bilan de l'année 2010 se présente comme suit :

Graphique 11.1. : Bilan de l'année 2010



Source : SRC de Dakar

Au total, le Service régional de Dakar a eu à faire recouvrer et à verser au Trésor public durant l'année 2010, **124 319 000FCFA**.

En moyenne, le Service régional a eu des versements de 10 000 000FCFA/mois. Le pic a eu lieu en avril, du fait des opérations effectuées au niveau des commerçants chinois.

Tableau 11.4.: Comparaison avec 2009

Année 2009	Année 2010	Ecart	Variation relative
126 301 765 FCFA	124 319 000 FCFA	-1 982 765 FCFA	-1,6%

Source : SRC de Dakar

Le Service de Dakar a consolidé les acquis en termes de recettes de 2009 en maintenant un niveau de versement à 1,6% près. Ceci reste une performance dans la mesure où le Service a privilégié la concertation et la sensibilisation avec les opérateurs pour une application des prix fixés avant de réprimer. Cette attitude repose sur une volonté de préserver l'outil de travail dans une période difficile au plan économique.

Le contrôle de la qualité des produits a eu une place de choix dans les activités du service régional durant 2010. En ce sens, les produits alimentaires ne répondant pas aux normes requises pour la consommation, ont été retirés des circuits de distribution et stockés dans l'attente de la destruction (450 T). Par rapport à cette dernière, il urge de l'organiser afin de venir à bout de la situation incommode dans laquelle l'état des produits stockés place les locaux du Service ainsi que le voisinage immédiat. Les odeurs nauséabondes que dégagent les magasins de stockage indisposent agents et riverains. La situation est beaucoup plus préoccupante dans les locaux du SDC de Pikine.

Par ailleurs, pour préserver le tissu industriel, des actions ont été menées pour retirer du marché des produits contrefaits à l'exemple des piles Helleisen non conformes, du papier à rouler pour tabac Rizla contrefait. Des opérations spéciales ont permis de rechercher et de sanctionner les commerçants coupables de vente de contrefaçons. La mise en place d'une brigade spéciale a permis d'obtenir des résultats appréciables.

CONCLUSION

Dakar attire de plus en plus d'investisseurs grâce au travail de promotion de l'agence nationale de la promotion des investissements et des grands travaux. Cependant, l'Etat avec la complicité de l'APIX doit consentir plus d'effort sur le secteur primaire qui est notre pôle de développement avec comme activité principale l'Agriculture et la Pêche tous qui est matières premières non transformées

Par rapport au secteur du commerce, le Service régional du commerce s'investit totalement dans la lutte contre toutes les infractions liées au domaine. C'est la raison principale qui justifie les bons résultats enregistrés.

Chapitre 12 : AGRICULTURE

INTRODUCTION

L'agriculture occupe une place importante dans l'économie sénégalaise. En effet, elle constitue un moteur réel de la croissance économique au Sénégal. Cependant, ce secteur est confronté à une faiblesse structurelle de la productivité malgré les énormes potentialités repérées, particulièrement dans les régions périphériques du Nord, de l'Est et du Sud du pays.

La région de Dakar se situe dans la zone nord-ouest (les Niayes), favorable à l'horticulture. Dakar et sa périphérie bénéficient d'une longue tradition agricole, notamment de productions maraîchères, fruitières et ornementales, tant pour l'autoconsommation que pour la commercialisation sur les marchés urbains. 80 % de la production horticole sénégalaise sont concentrés dans les Niayes qui assurent l'approvisionnement de l'agglomération dakaroise en produits frais. Néanmoins, l'intensification et la modernisation du secteur auraient permis, d'une part, de satisfaire le marché domestique, en particulier pour les produits habituellement importés (pomme de terre, oignon, concentré de tomate, banane, fleurs, plantes ornementales, etc.) et, d'autre part, de développer un courant d'exportation.

Nous analyserons dans un premier temps, la pluviométrie à Dakar en 2009, dans un deuxième temps de l'horticulture et enfin les autres spéculations.

12.1. PLUVIOMETRIE

En 2010, d'après les données fournies par l'Agence Nationale de la Météorologie du Sénégal, la région de Dakar a enregistré 614,5 mm de pluies en 47 jours contre 564,7 mm en 2009 soit une hausse de 9%.

12.2. HORTICULTURE

Les conditions de développement de l'horticulture à Dakar sont très favorables dans la zone des Niayes (bande côtière). Les systèmes de production intra et périurbains à Dakar sont très diversifiés en terme de spéculations (légumes, fruits, fleurs) de pression foncière (faibles surfaces, insécurité foncière) et de profil socio économique des exploitants (jeunes, immigrés, populations peu qualifiées, fonctionnaires, entrepreneurs, etc.).

Le système périurbain de production horticole familiale (plus de 90% des exploitations horticoles) est le principal système de production, avec moins d'un hectare de surface, des exploitations en relative insécurité foncière (métayage, location) et une forte présence d'immigrés des pays voisins.

Les producteurs sont en majorité analphabètes et peu formés aux Bonnes Pratiques

Horticoles (BPH). Cela représente un frein à la modernisation, à l'appropriation de nouvelles technologies, à la capacité de créer et de gérer des organisations de producteurs pour la défense de leurs intérêts et à la formalisation de leurs relations avec les fournisseurs et les clients.

Quant aux systèmes périurbains de production horticole de type entrepreneurial, ils constituent moins de 10% des exploitations horticoles, mais détiendraient plus de 70% des terres de la zone. Ce sont des exploitations privées ou à caractère associatif dont la particularité est la forte présence de populations d'origine citadine (commerçants, fonctionnaires, industriels), l'emploi de la main d'œuvre salariée et la forte mécanisation. Parmi elles, se trouvent des exploitations spécialisées, dont la taille dépasse souvent 50 ha et le niveau d'investissement la centaine de millions FCFA.

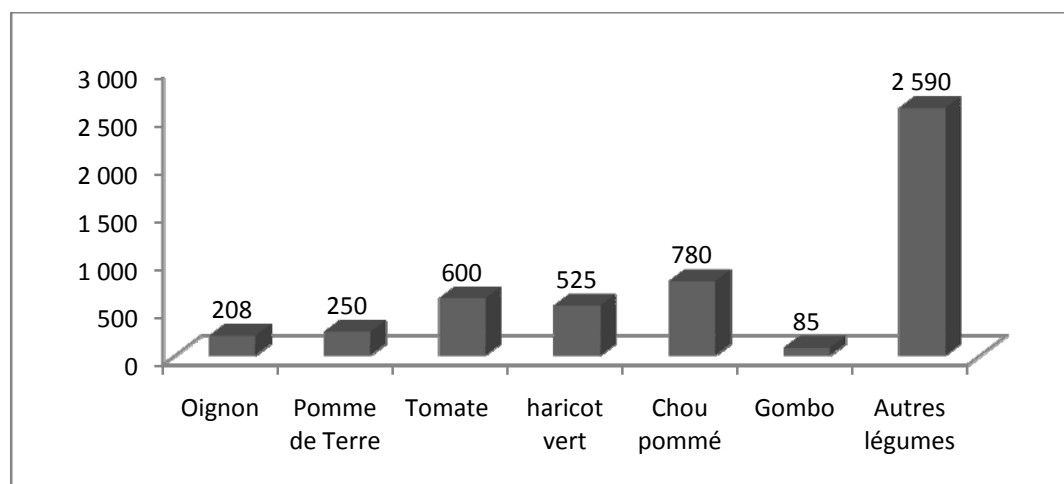
La destination principale de la production est l'exportation. Les spéculations sont très peu diversifiées, le haricot vert, la tomate et la mangue constituent plus de 80% des exportations. La main d'œuvre féminine, en provenance des villages environnants, est largement utilisée pour la récolte et le conditionnement des produits. Les producteurs essayent de plus en plus de maîtriser l'ensemble de la chaîne de production/exportation pour la totalité des produits afin de s'assurer de leur qualité et de leur traçabilité.

12.3. MARAICHAGE

Superficies emblavées pour le maraîchage

Les superficies emblavées pour le maraîchage dans la région ont été de **5 038 Ha** en 2010 contre **3 415 ha** en 2008, soit une augmentation de 47,5 % en valeur relative et 1 623 ha en valeur absolue. La superficie emblavée de Dakar en 2009 représente 14% de la superficie totale nationale, Par ailleurs, le haricot vert, le chou, la tomate cerise et la pomme de terre qui constituent les plus grandes spéculations occupent 42,7 % du total des superficies emblavées pour le maraîchage dans la région en 2010.

Graphique 12.1 : Superficies emblavées selon les spéculations



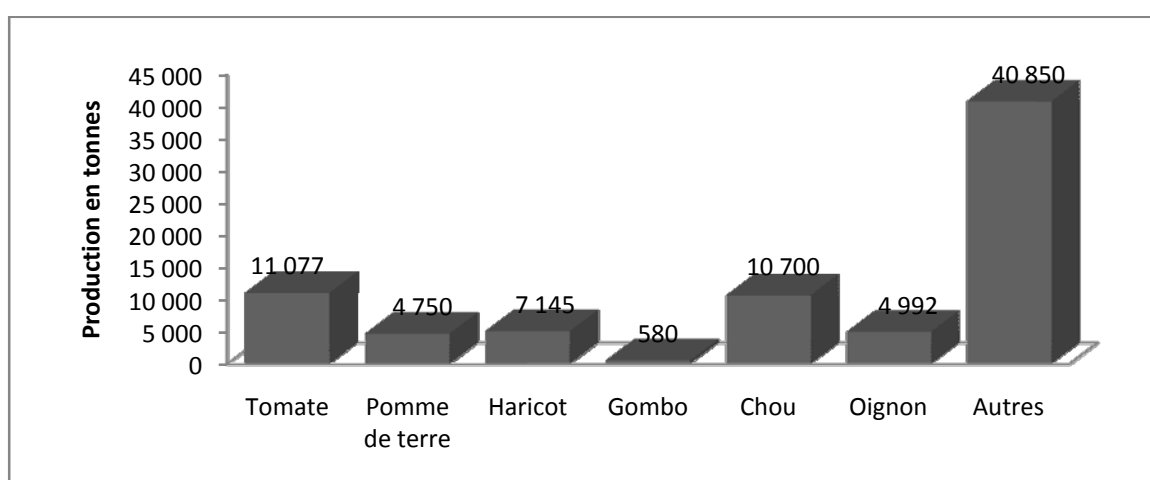
Source : SRSD de Dakar d'après les données fournies par la Direction de l'Horticulture

Production maraîchère

En 2010, la production maraîchère est de **80 274 tonnes**, toutes spéculations confondues, contre **78 094 tonnes** en 2009, soit une augmentation de 3% entre ces deux années. La hausse de la production est corrélée à l'augmentation des superficies emblavées dans la région.

Outre les spéculations non spécifiées, la tomate arrive en tête (11 077 tonnes). Le chou arrive en deuxième position avec 10 700 tonnes. Avec 7 145 tonnes, l'haricot vert occupe la troisième position. C'est le gombo qui est la spéculations la moins produite avec seulement 580 tonnes.

Graphique 12.2: Répartition de la production en fonction des spéculations



Source : SRSD de Dakar d'après les données fournies par la Direction de l'Horticulture

Evolution des rendements

Les rendements des spéculations maraîchères suivent des évolutions différentes. En effet, si pour la pomme de terre et le chou, les rendements sont restés les mêmes entre 2009 et 2010 dans la région (respectivement 19 et 24 tonnes/ha), ils ont, par contre, augmenté pour le haricot vert et le gombo et baissé pour la tomate et les autres spéculations. Le tableau suivant l'illustre bien.

Tableau 12.1: Evolution des rendements entre les campagnes de 2009 et de 2010

SPECULATIONS	RENDEMENTS (T/HA)		VARIATION % (entre 2009 et 2010)
	Campagne 2009 Région de Dakar	Campagne 2010 Région de Dakar	
Tomate	25	18,5	-35,1
Haricot vert	7	13,6	-0,4
Pomme de terre	19	19	48,6
Gombo	7	9,2	23,7
Chou	14	13,7	-2,1
Oignon	24	24	0
Autres	16	15,8	-1,4

Source : SRSD de Dakar d'après les données fournies par la Direction de l'Horticulture

12.3 FLORICULTURE

Elle est pratiquée dans la zone urbaine et périurbaine de Dakar. Les caractéristiques dominantes sont le fait de squatter des terres le long des axes routiers et dans les cités résidentielles, la production en miniature et la faiblesse des investissements. Beaucoup de fleuristes n'ont aucune formation initiale et la technicité est souvent acquise grâce à une longue pratique sur le terrain.

12.4 AUTRES SPECULATIONS AGRICOLES

a) Cultures céréalières

En 2010, la superficie totale emblavée par les cultures céréalières est de **610hectares**, contre 54 en 2009, soit une baisse de 556 hectares en valeur absolue. La production s'élève à 578 tonnes, contre 35 en 2009, soit une régression de 543 tonnes par rapport à l'année précédente. Cependant, il convient de noter que seuls le maïs et le sorgho sont produits comme céréales dans la région en 2010.

Tableau 12.2: Production céréalière dans la région en 2010

Céréales	Poids(Tonnes)	Superficie(Ha)	Rendement (Kg/Ha)
Sorgho	223	152	681
Maïs	387	426	1100
Total	610	578	

Source. : SRSD de Dakar d'après les données fournies par la DAPS

b) Cultures industrielles et autres cultures

Les autres cultures sous pluies dans la région sont : l'arachide huilerie, le niébé, le manioc et la pastèque. La superficie totale emblavée en 2010 est de 3385hectares. Comparé à la superficie totale emblavée lors de la précédente campagne, on note une hausse de 687 hectares. La production totale s'élève à **6 924 tonnes**, contre 6674 en 2009, soit une hausse de 250 tonnes par rapport à la campagne précédente.

Tableau 12.3: Production de cultures industrielles dans la région en 2010

Cultures	Poids (Tonnes)	Superficie(Ha)	Rendement (Kg/Ha)
Arachide huilerie	1250	1786	700
Niébé	349	857	407
Manioc	4641	546	8500
Pastèque	684	196	4000

Source. : DAPSA

CONCLUSION

La population urbaine de Dakar croît rapidement. Cela pose, entre autres, les questions de l'approvisionnement alimentaire, notamment en produits frais et la gestion durable des espaces ouverts : les Niayes et la zone agricole en périphérie de Rufisque.

Cependant, l'intensification et la modernisation du secteur auraient permis, d'une part, de satisfaire le marché domestique et, d'autre part, de développer un courant d'exportation.

Chapitre 13 : ELEVAGE

INTRODUCTION

La région de Dakar n'est pas une région à vocation agricole notamment en ce concerne la production, cependant elle reste un pôle de consommation du fait de l'importance de la population qui explique la forte demande en produits d'élevage. Dans la région le sous secteur de l'élevage est confronté à beaucoup de contraintes, notamment le manque d'espace, le déficit d'infrastructures de base et le faible niveau d'encadrement des éleveurs. Toutefois, le sous secteur de l'élevage a connu un réel dynamisme au cours des dernières années avec des performances soutenues.

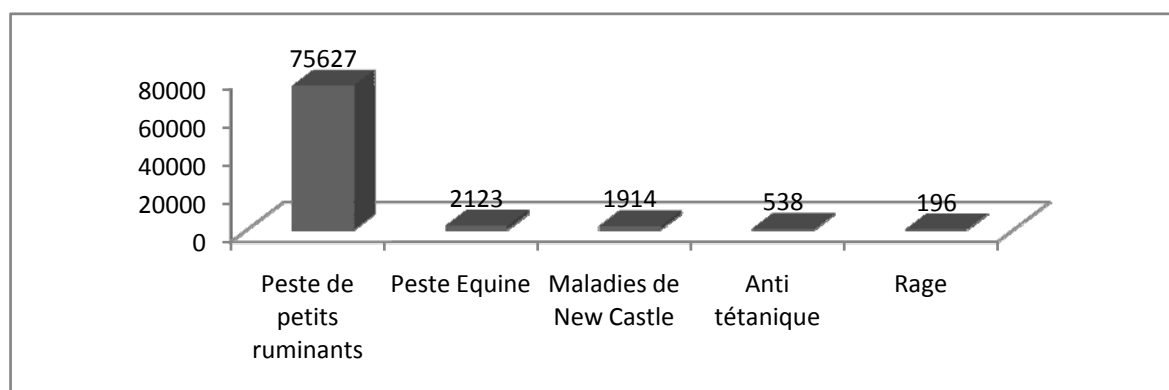
Dans ce chapitre, nous traiterons, dans un premier point de la santé animale, et dans un deuxième point des productions animales.

13.1. SANTE ANIMALE

Dans le cadre de la protection sanitaire du cheptel, le Ministère de l'Élevage organise chaque année une campagne nationale de vaccination du bétail. Au titre de l'édition 2010, les vétérinaires mandataires de la région de Dakar ont vacciné 205981 animaux principalement pour les maladies suivantes :

- ✓ la peste des petits ruminants (PPR) pour 75627 ovins et caprins soit 98,98% des objectifs de vaccination et un taux de couverture vaccinale de 50%
- ✓ la peste équine (PE) pour 2123 Equins soit 16% de moins qu'en 2009
- ✓ la maladie de Newcastle (MNC) pour 1914 volailles soit 879 animaux de moins que l'année précédente
- ✓ la rage pour 196 chiens errants
- ✓ et le vaccin antitétanique pour 538 têtes

Graphique 13.1 : Campagne de vaccination du cheptel en 2010 dans la région de Dakar



Source : Service régional de l'élevage de Dakar

En 2010, on a constaté un nombre assez réduit de foyer épidémiologique. En effet, on a eu seulement quelques foyers de gourme et cowdriose dans le département de Rufisque. Ainsi, la principale difficulté rencontrée est que le service public n'est pas toujours informé de tous les foyers constatés dans les exploitations. Les privés n'ont pas aussi le réflexe d'informer les services vétérinaires.

Les foyers détectés l'ont été dans les localités de Bambilor et Tivaouane Peul où on enregistré 8 cas de morbidité. Pour la cowdriose, c'était dans le Dougar et Losso où finalement on a eu 154 cas de morbidité et 18 cas de mortalité.

Par contre, on a enregistré une incidence notoire de la rage. C'est la prolifération des agents vecteurs de la rage qui a fait que les populations ont été exposées aux risques de contraction de la rage. En effet, l'errance des chiens est devenue un phénomène de plus en plus développée. De fait, les populations formulent des requêtes régulièrement pour l'intervention des services vétérinaires pour l'élimination de ces chiens. Donc, l'Etat a répondu favorablement en lançant une campagne nationale de lutte contre la rage via son ministère en charge de l'élevage. Dans cette perspective, les difficultés rencontrées sont la rupture de strychnine et un défaut de financement des activités retenues dans ce cadre. Pour ce qui est des résultats obtenus, on a signalé 4 chiens mordeurs (qui ont mordu 4 personnes), trois chiens qui ont été mis sous surveillance dont deux ont été confirmés atteints de rage. En outre, il y a eu 361 chiens abattus et 196 vaccinés.

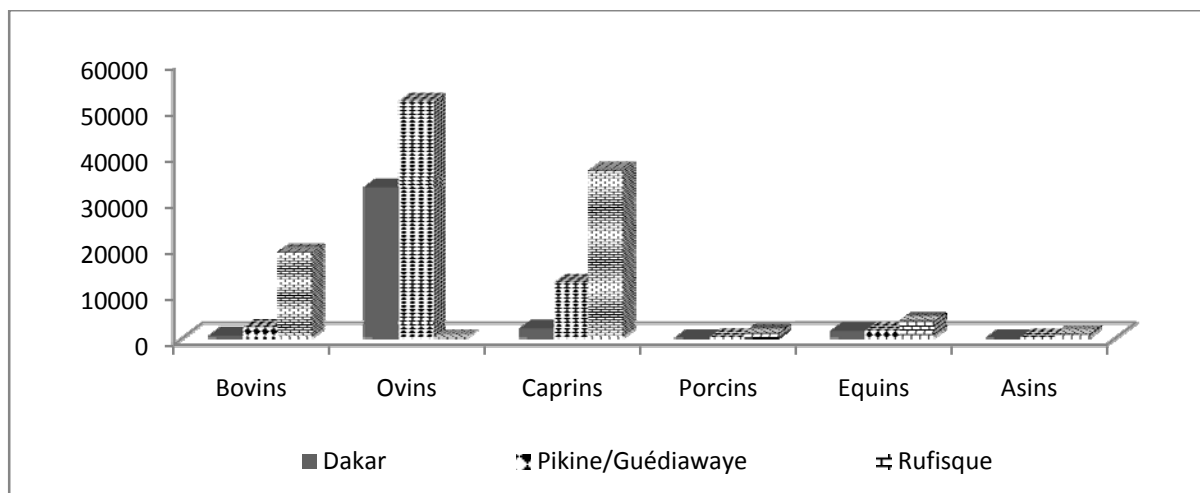
13.2. PRODUCTION ANIMALE

a) Le cheptel

La région compte 225 021 têtes estimées en 2009. Les ovins et caprins représentent 86,6% de l'effectif total et constituent les espèces les plus représentées dans la région. Les bovins avec 9,5% de l'effectif viennent en seconde position. Les équins représentent 2,9% du cheptel. Les porcins et les asins ont la plus faible part avec 1% des effectifs.

En ce qui concerne la répartition spatiale des effectifs, les statistiques indiquent que le département de Rufisque abrite 60801 têtes soit 27% du cheptel. Cela découle du fait que la seule zone rurale de la région se situe dans ce département. Pikine et Guédiawaye abritent 67540 têtes soit 30%. Enfin, 16,3% des effectifs soit 36751 têtes sont localisés dans le département de Dakar.

Graphique13.2.: Répartition des effectifs dans la région de Dakar par département et par espèce



Source : données fournies par le service régional de l'élevage de Dakar

b) La production de viande

En 2010, 22 631 616 Kg de viande ont été produits dans la région de Dakar. Il faut noter que la production a augmenté de 274 258 kg en valeur absolue, soit 1,22% en valeur relative par rapport à celle de 2009. Ces abattages ont été faits au niveau du département de Rufisque ainsi qu'au niveau de la SOGAS (Société de Gestion des Abattoirs du Sénégal). A Rufisque, 56 067 têtes ont été abattues soit au total un volume de 7784460 Kg toutes espèces confondues. Au niveau de la SOGAS, le tonnage en viande traité s'élève à 14 847 156 tonnes pour 558 750 têtes toutes espèces confondues.

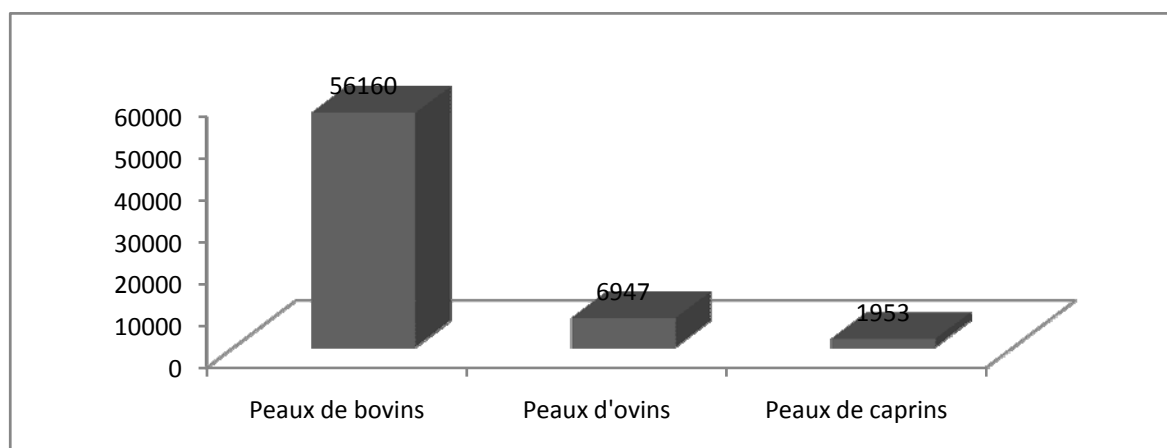
c) Lutte contre les abattages clandestins

Dans le but de préserver la population contre les viandes mal congelées et celles provenant d'animaux malades, les agents de l'Inspection régionale des services vétérinaires de Dakar luttent âprement contre les abattages clandestins. C'est dans ce sens qu'en 2010, 136 carcasses ont été saisies dont 10 bovins, 116 ovins et 10 caprins pour abattage clandestins. De manière routinière les services vétérinaires opèrent des saisies totales ou partielles de viande ou organes. Les motifs sont : altération, abattage clandestin, répugnance, manque d'hygiène et importation frauduleuse. La valeur estimée des saisies totales se chiffre à 2 595 000 francs CFA alors que les saisies partielles sont estimées à 2 639 600 francs CFA, soit un total de 5 234 600 francs CFA.

d) Production de cuirs et peaux

En 2010, 65 060 unités de cuirs et peaux ont été produites dans la région notamment dans le département de Rufisque. Cet effectif est dominé par les cuirs de bovins qui représentent 86,3 % de la production soit 56 160 unités. Le reste de la production est composé de 6947 peaux d'ovins et de 1 953 peaux de caprins.

Graphique 13.3: Les productions contrôlées de cuirs et peaux à Rufisque



Source : Service régional de l'élevage de Dakar

e) La commercialisation du bétail dans la région

Les entrées d'animaux sont enregistrées au niveau du département de Rufisque et Pikine (parc des petits ruminants et grand foirail de diamaguène). En 2012, 902984 animaux sont entrés dans la région. Parmi ces derniers, on dénombre 141 067 bovins, 570 496 ovins et 190 905 caprins. La quasi-totalité de ces animaux est destinée à la boucherie. Le tableau ci après montre la répartition des animaux selon la destination.

Tableau 13.10: Sorties des animaux en fonction de la destination en 2010

Destinations	Bovins	Ovins	Caprins	Total
Dakar-Ville	28606	260652	96714	385972
Abattoirs	64305	266795	83214	414314
Rufisque	32753	1650	722	35125
Totaux	125664	529097	180650	835411

Source : données fournies par le service régional de l'élevage de Dakar

Au titre de la tabaski 2010, un effectif de 233 551 Béliersa été enregistré au niveau des points de vente (18normalisés et 21 tolérés).

Conclusion

En 2010, les services vétérinaires ont assuré la mise en œuvre d'importants programmes dans le domaine de la santé animale, de l'hygiène publique vétérinaire et des productions animales. Cependant, il reste à entreprendre plusieurs actions dans le but de rendre le secteur plus dynamique :

- ✓ Renforcement de la protection sanitaire par la sensibilisation des éleveurs et l'implication des autorités locales ;

- ✓ Lutte plus accentuée contre la Rage avec le financement et le déroulement du Programme Spécial de lutte contre la rage ;
- ✓ Lutte contre les abattages clandestins avec une meilleure sensibilisation des populations et des autorités ;
- ✓ Contrôle de la qualité et l'hygiène publique vétérinaire pour la protection de la santé publique ;
- ✓ Amélioration génétique (Insémination Artificielle, Suivi des métisses, amélioration du circuit de collecte et de transformation) ;
- ✓ Financement des producteurs à travers le FONSTAB.

Chapitre 14 : PECHE

Grace à sa petite côte ouverte sur l'Océan Atlantique, Dakar est l'une des régions du Sénégal où l'activité de pêche est très développée. La pêche est un secteur vital de l'activité économique nationale. En 2010, les exportations de produits halieutiques représentent 19,8% des recettes totales d'exportation et 1,8% du PIB)².

Bien que ce secteur ait connu des contre performances dans le temps (recul persistant de son poids dans l'activité économique totale), il continue de susciter une attention particulière à cause de son poids considérable dans l'économie et de son potentiel non négligeable.

Dans ce chapitre, nous nous intéresserons à la pêche artisanale dans la région en passant en revue l'armement piroguier, les mises à terre, la ventilation des apports ainsi que les transformations artisanale et industrielle.

14.1. PECHE ARTISANALE

Une réelle complémentarité s'est instaurée entre l'industrie locale et la pêche artisanale, qui n'a pas renoncé pour autant à sa vocation consistant à satisfaire les besoins des ménages. Cela a abouti à l'augmentation de la productivité, grâce à la motorisation des pirogues, et à l'amélioration des techniques de pêche. Cette modernisation du sous-secteur a contribué à augmenter les revenus des pêcheurs de Ngor, Yoff, Cambérène ainsi que ceux de la Petite Côte au-delà de Bargny. Ainsi, s'est développé un circuit complexe permettant la desserte de la capitale en poissons.

Les quais de débarquements dans la région de Dakar sont implantés dans les trois départements de Dakar, Pikine et Rufisque ; celui de Guédiawaye n'en disposant pas.

14.2. LA FLOTTE

La région compte en 2010, 2711 pirogues dont 2332 pirogues locales et 378 saisonnières. La flotte artisanale a donc diminué de 109 pirogues par rapport à l'année 2009, où on dénombrait 2 820 pirogues. Cette réduction de la flotte pourrait être due à l'utilisation d'une bonne partie pour l'émigration clandestine.

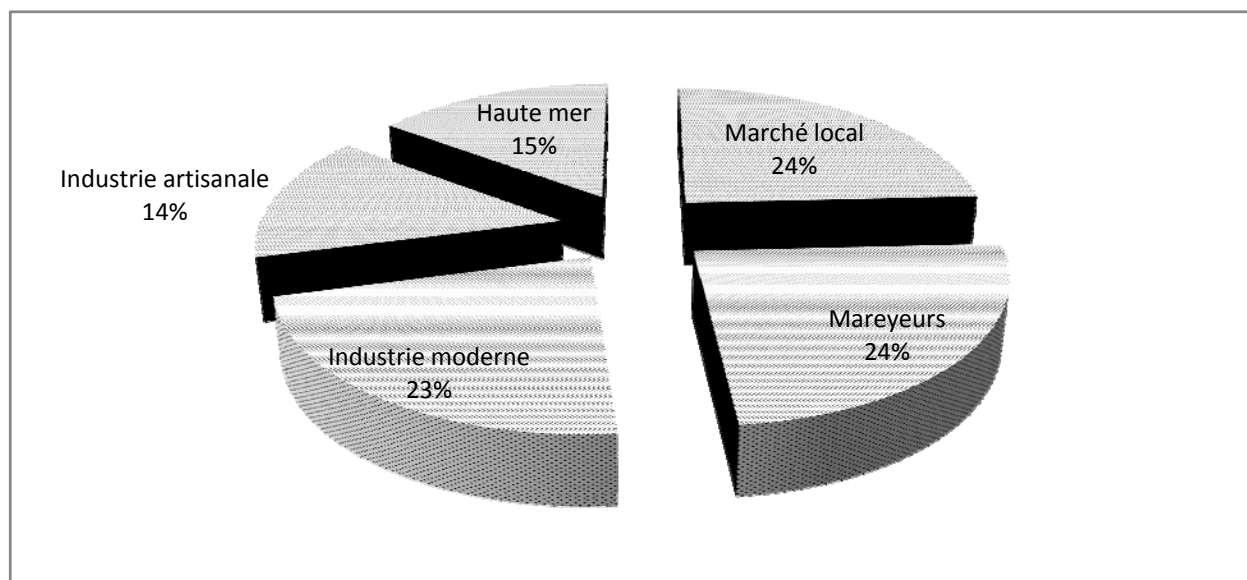
² Situation économique et sociale du Sénégal en 2010

14.3. LES MISES A TERRE

En 2010, la région de Dakar a connu une hausse de 33,5% (+14820 tonnes) des débarquements par rapport à l'année 2009. Les débarquements de la pêche artisanale sont évalués à 59018,379 tonnes de poissons en 2010 dans la région de Dakar, ce qui correspond à une production mensuelle moyenne de 4918,1 tonnes. La valeur commerciale estimée de ces mises à terres est de 15047610812 Francs CFA.

Ces tonnages débarqués ont plusieurs destinations. En effet, seul 24,2% de cette production est directement acheminé vers les marchés locaux et les points de vente spécialisés pour les besoins de la consommation des ménages. Une proportion équivalente à 24,3% tombe entre les mains des mareyeurs qui établissent des circuits de vente intermédiaires entre les pêcheurs et les utilisateurs potentiels (ménages consommateurs, industriels). Ces mareyeurs sont également chargés de transporter la production vers d'autres localités du pays où les produits de la pêche sont bien prisés. Une part importante, égale à 22,4%, parvient aux industries modernes de transformation de produits de la pêche et une proportion non négligeable équivalente à 14,3% est affectée aux besoins de la transformation artisanale. Enfin, le reste des produits halieutiques est débarquée en haute mer.

Tableau 14.1: Débarquements de la pêche artisanale dans la région de Dakar



Source : Service Régional de la Pêche de Dakar

14.4. PECHE INDUSTRIELLE

Dans la région de Dakar, La transformation industrielle des produits halieutiques est très importante vue la part importante de poissons frais qui lui est réservée. Elle est effectuée par sociétés orientées essentiellement vers les activités de filetage, de conservation et de traitement des déchets en farine de poisson.

Plusieurs grandes entreprises sénégalaises de transformation du poisson ont cessé leurs opérations en raison de leur flotte de petites tailles improductives, les coûts de production élevés, la surexploitation et la raréfaction du poisson de grande valeur, et le manque d'investissement. Toutefois, l'Etat continue de développer des stratégies pour redonner au secteur sa place dans l'économie.

CONCLUSION

La surexploitation des ressources halieutiques a des conséquences néfastes sur la production. Près du tiers de la production de la pêche artisanale est consommée sur place. La pêche industrielle est confrontée à la baisse des prix à l'exportation.

Chapitre 15 : EAUX ET FORETS

INTRODUCTION

Au Sénégal, l'option politique de l'Etat, en ce qui concerne la gestion des composantes environnementales, privilégie le reboisement comme acte majeur dans le cadre de la stratégie de lutte contre la désertification et la pauvreté. Si le respect de la nature figure en bonne place parmi les valeurs essentielles qui sous-tendent la promotion d'un monde meilleur pour tous, c'est en raison de l'impact de la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement dans la paupérisation.

Le faible couvert végétal dans la région a profondément souffert du boom démographique de cette zone fortement urbanisée.

Comme dans toutes les régions du pays, la gestion des eaux et forêts de la région de Dakar relève principalement de l'Inspection Régionale des Eaux et Forêts (IREF).

On relève une coordination insuffisante des institutions en charge de la conservation des ressources naturelles et la difficulté de mobiliser les ressources financières et humaines ; l'absence des conditions favorables à l'épanouissement et à l'intervention efficace des populations ; la dégradation des ressources forestières ; l'inefficacité des mesures réglementaires due à leur méconnaissance par le public et même par ceux qui doivent veiller à leur application ; l'absence d'un système d'information fiable sur l'évolution des ressources. A l'heure actuelle, peu d'informations sont disponibles sur la gestion des ressources naturelles. Il se pose donc le problème du suivi, de l'application des textes, du manque de circulation des informations et des insuffisances dans le domaine de la sensibilisation

Ce chapitre va, dans un premier temps, traiter de la gestion du domaine forestier de la région, dans un deuxième temps, de la sylviculture et du reboisement dans la région, dans un troisième temps, de la chasse et de la protection de la faune, dans un quatrième temps, de la protection forestière et, dans un cinquième temps, de la production forestière.

15.1. GESTION DU DOMAINE FORESTIER DE LA REGION

Dans la région de Dakar, le domaine forestier est composé de deux entités distinctes : le domaine protégé et le domaine classé.

Le *domaine protégé*, constitué de formations forestières naturelles situées dans les zones de terroir et dans les zones urbaines, comprend, entre autres, les boisements des mamelles, des villages traditionnels de Ngor et Yoff, de la SONES près de Hann, de Grand Yoff, de Bargny et des communautés rurales de Yenne et Sangalkam. Les parcs à Baobab de la zone de Bargny – Diamniadio marquent fort bien le paysage et constituent des indicateurs de sols calcaires où la culture du sorgho est bien adaptée.

La dégradation du couvert forestier de la région de Dakar est liée à beaucoup de facteurs parmi lesquels on peut noter :

- Les empiètements pour la construction de nouvelles cités ou pour l'extension des activités agricoles, suite à l'accroissement de la population ;
- Les prélèvements anarchiques de sable dans le périmètre de reboisement des Niayes, communément appelé « bande de filaos ». Ces prélèvements engendrent des déchaussements et la chute des arbres et/ou arbustes ;
- Les coupes clandestines et la divagation des animaux au niveau de ce périmètre ;
- Les dépôts d'ordures à l'intérieur de massifs forestiers ;
- le vieillissement du peuplement de la bande de filaos ;
- La remontée de la langue salée ;
- La non matérialisation des limites.

D'autres facteurs d'ordre purement écologique participent à la dégradation des formations forestières. Il s'agit principalement de la réduction de la lame d'eau enregistrée chaque année et ceci, depuis plus de trois décennies. L'une des conséquences c'est la remontée du biseau salé le long de la frange maritime avec ses effets négatifs, sur les formations végétales. D'autre part, la couverture végétale de la région de Dakar a connu un grand changement au profit du bâti. De façon générale, dans toute la partie périurbaine et rurale de la région de Dakar, les formations naturelles sont converties en zones de culture. Enfin, il importe de noter que l'intense urbanisation que connaît la région et qui n'intègre pas, dans les aménagements, un bon réseau d'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées, favorise les inondations ; ce qui crée d'autres conséquences négatives sur le milieu naturel et sur la santé des populations.

Le *domaine classé*, qui se situe le long de la grande côte, dans les zones urbaines et périurbaines joue ainsi un rôle de premier ordre pour la protection de la façade maritime (dunes et cuvettes maraîchères) et le renforcement des impacts socio-écologiques des zones considérées (cadre de vie). Les forêts urbaines et périurbaines sont constituées par les forêts classées urbaines et les forêts des collectivités. C'est le département de Rufisque qui a la plus grande superficie classée de 1883 ha. Elle est localisée à Sébikotane; Retba-lac rose ; Deny Youssouph et Noflaye. Les départements de Pikine et Dakar comptent respectivement 1481 ha et 205 ha. Le département de Guédiawaye a la plus petite superficie classée avec 15 ha.

15.2. PRODUCTION DE PLANTS ET AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

Dans la région de Dakar la production de plants est, généralement, assurée par les pépinières en régie et celles des privés. Cette dernière catégorie de pépinières est, surtout, constituée de fleuristes qui vendent leurs productions. Les départements de Guédiawaye et de Rufisque ne disposent pas de pépinières en régie. Ils sont approvisionnés à partir des pépinières de Hann et de Mbao.

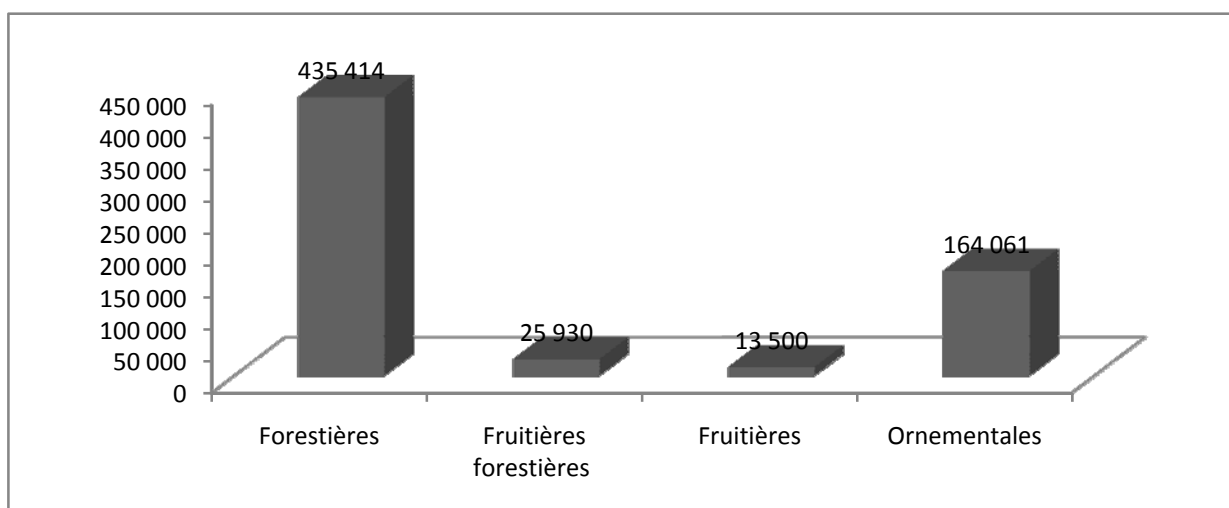
La campagne nationale de reboisement de 2010 a permis une production totale de plants dans pépinières en régie est de **638 905** plants. Les plants forestiers représentent 68,15% de la production totale contre 25,68% pour les plantes ornementales, 4,06% pour les fruitières forestières et 2,11 % pour les plantes fruitières.

Concernant les espèces forestières la Casuarina equisetifolia représente près du tiers avec 30,9% ; viennent ensuite l'Eucalyptus camaldulensis et Terminaliamantalis avec respectivement 27,3% et 9,1% de taux de représentativité. Ils sont suivis par l'Acacia mellifera Casuarina qui représente 5% des plantes forestières.

Pour les espèces fruitières, seules trois espèces sont plantées : le Caricapapaya, le Prunus avium et le *Citrus volkameriana* avec des taux de représentativité de respectifs de 57%, 24% et 19%.

Pour les plantes ornementales l'Acalypha, la Cordiamixta, la Verveine et l'Alternanthera sont les espèces les plus produites avec des proportions respectives de 17,2%, 16,8%, 11,2% et 10,9%.

Graphique 15.1: Production de plants par catégorie d'espèces dans les pépinières en régie



Source : IREF Dakar

La production de la pépinière de Hann représente 59,23% de la production de pépinières en régie. Par ailleurs, au niveau de la pépinière Hann, les pics de production sont notés des espèces forestières 57,59% et des espèces ornementales 39,79%. Les productions des espèces fruitières forestières et fruitières sont insignifiantes : 1,04 et 1,59% respectivement.

La production de Mbao, quant à elle, représente 40,77% de la production régionale en régie. Dans cette pépinière, la quasi-totalité de la production est constituées d'espèces forestières avec 83,49% de la production.

Tableau 15.1: Production globale de plants par pépinière en régie

Espèces	P. Hann	P Mbao	Total
Forestières	217 934	217 480	435 414
Fruitières forestières	3 930	22 000	25 930
Fruitières	6 000	7 500	13 500
Ornementales	150 561	13 500	164 061
Total	378 425	260 480	638 905

Source : IREF Dakar

15.3. PRODUCTION FORESTIERE

Bien que la région de Dakar ne soit pas une zone d'exploitation, elle constitue une région qui accueille la majeure partie de la production nationale commercialisée. Ainsi, au niveau de la région, la principale activité en matière d'exploitation forestière demeure le contrôle des produits forestiers. Ce qui justifie l'existence du poste de contrôle des produits forestiers à Bargny. Ce poste est fonctionnel vingt quatre heures sur vingt quatre. En plus de ce poste de contrôle, il existe une brigade forestière au port autonome de Dakar, de la gare et à l'aéroport Léopold Sédar Senghor. Ces dernières permettent le contrôle des produits à l'importation et à l'exportation.

Les produits contingentés

- Le charbon de bois

Pour l'année 2010, les rentrées de charbon de bois enregistrées au niveau du poste de contrôle de Bargny s'élève à 560 800 quintaux de charbon de bois dont 273736 sont produits par les exploitants forestiers.

La quantité de charbon venant de la région de Tambacounda représente 61,6% (soit 345 501 quintaux) du charbon enregistré au Poste contrôle de Bargny, le reste provenant de Kolda.

- Le bois d'artisanat

Le bois d'artisanat regroupe les sujets morts des espèces partiellement ou non protégées, dont les diamètres sont inférieurs aux diamètres d'exploitabilité spécifiés dans le décret fixant les taxes et redevances en matière d'exploitation forestière. Sont également concernés les billons de sujets morts d'espèces de bois d'œuvre dont le diamètre est supérieur à quinze centimètres.

Le bois d'artisanat à usage de sculpture se distingue dans ce type de catégorie de bois, du fait de son importance économique. Il est exploité au niveau des régions de Tambacounda, Kolda et Sédhiou. Il sert à la confection de «djimbé», de mortiers et d'autres produits de sculpture. En 2010, 28 930 quintaux ont été contrôlés dont 13740 quintaux venant de Kolda, 10 030 quintaux en provenance de Tambacounda et 5 160 qui viennent de Sédhiou.

Les produits non contingentés

- Le bois de feu

Le bois de feu est un produit qui n'est pas contingenté donc son exploitation est libre à condition de payer la taxe qui est de 500 FCFA le quintal.

Ce bois de feu est issu de la mise en œuvre du plan d'aménagement de la bande de filao. En 2010, 1886 quintaux de ce bois sont entrés à Dakar dont 1776 en provenance de Louga.

- Le bois importé

Le bois importé enregistrés au Port Autonome de Dakar en 2010 est constitué de 40 450,844 m³ de bois blancs ; 9 983,59 m³ de bois rouge ; 5 195 m³ de contreplaqués ; 1050 m³ de grumes; et 3 500 tonnes de papiers et cartons.

CONCLUSION

L'une des caractéristiques majeures de la région de Dakar c'est sa forte urbanisation découlant d'une densité de la population en hausse perpétuelle. Ceci a eu comme conséquence la raréfaction des ressources naturelles, particulièrement les ressources forestières. De plus, les aménagements immobiliers et routiers, qui ont fini d'empiéter sur les formations forestières, s'orientent de plus en plus vers les zones de cultures et les massifs forestiers classés.

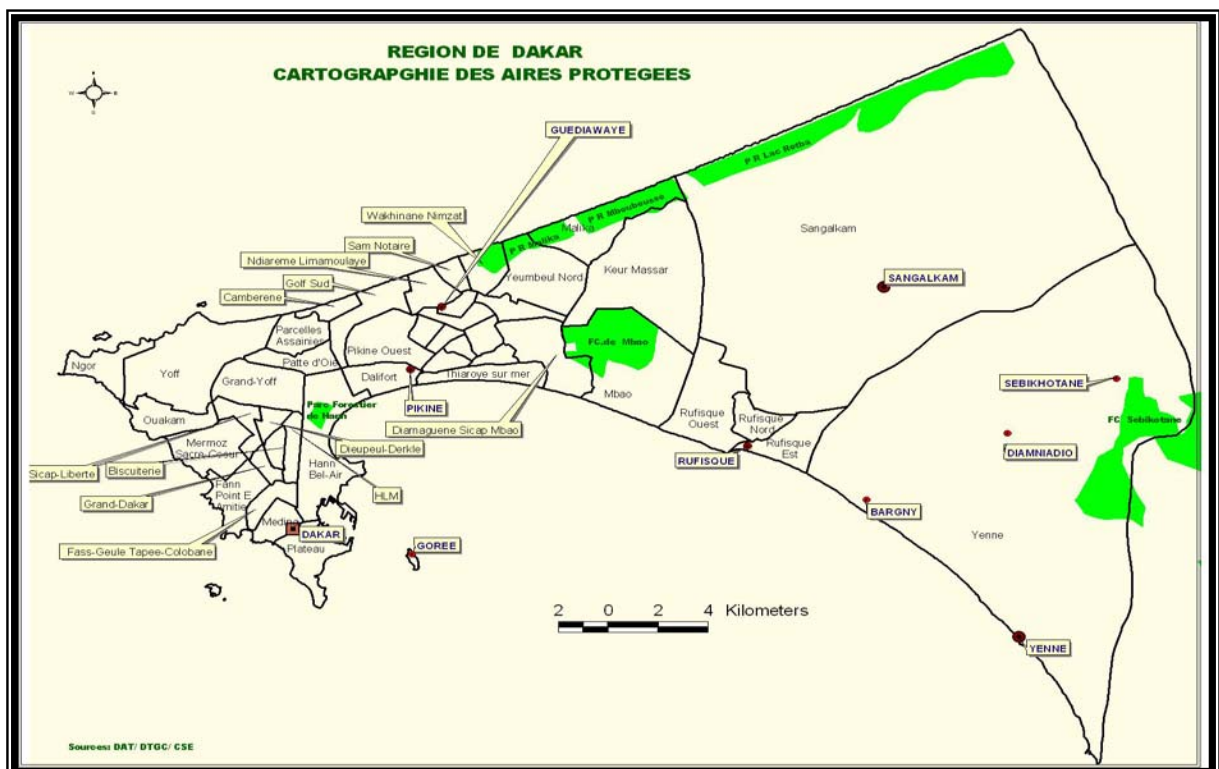
Cette situation, au delà de la dégradation du cadre de vie de la population, contribue à l'accroissement de la pauvreté. Dès lors, les rares ressources forestières existantes font l'objet d'une forte exploitation par les populations, surtout les plus démunies, pour la satisfaction des besoins primaires.

Ainsi, une stratégie prenant en compte l'intensification de l'agriculture, la gestion de l'eau et une vision globale dans l'occupation de l'espace améliorerait le paysage en intégrant les aspects forestiers et de façon plus globale, les aspects environnementaux.

L'aménagement du périmètre de reboisement des Niayes, communément appelé bande de filaos et de la forêt classée de Mbao, avec implication et responsabilisation des populations riveraines, assurerait une meilleure préservation de ces massifs, tout en procurant à ces populations des ressources financières supplémentaires.

D'autre part, du fait de la part importante que joue la zone des Niayes dans le développement socio-économique de la région et du rôle de protection des cuvettes maraîchères et des infrastructures humaines assurée par la bande de filaos, une attention toute particulière devrait être portée sur les programmes envisagés dans cette partie de la région.

Les forêts classées de Sébikhotane et de Deny Youssef, qui sont dans un état de dégradation avancée, méritent une attention particulière en vue de leur enrichissement.



Chapitre 16 : INDUSTRIE ET ENERGIE

INTRODUCTION

L'activité industrielle au Sénégal est assez diversifiée et englobe les secteurs de la pêche, de l'agriculture, de l'électricité, de l'eau, de l'industrie extractive, alimentaire, textile et chimique, etc.... Cependant la majeure partie de cette industrie date de l'époque coloniale avec des machines obsolètes. Une modernisation et une redynamisation de l'industrie sénégalaise est nécessaire pour atteindre un taux de croissance permettant le développement. Une forte croissance économique passe aussi par une bonne politique énergétique.

La question énergétique reste l'une des préoccupations majeures de ces dernières décennies. L'offre en énergie se raréfie alors que la demande en services énergétiques devient de plus en plus importante. Le Sénégal n'est pas à l'écart de ce problème et cherche des solutions structurelles pour régler le problème d'énergie auquel il fait face depuis plusieurs années.

Dans ce chapitre nous ferons une analyse de l'évolution de l'activité industrielle avant de faire un focus sur la situation énergétique de la région de Dakar au cours de l'année 2010.

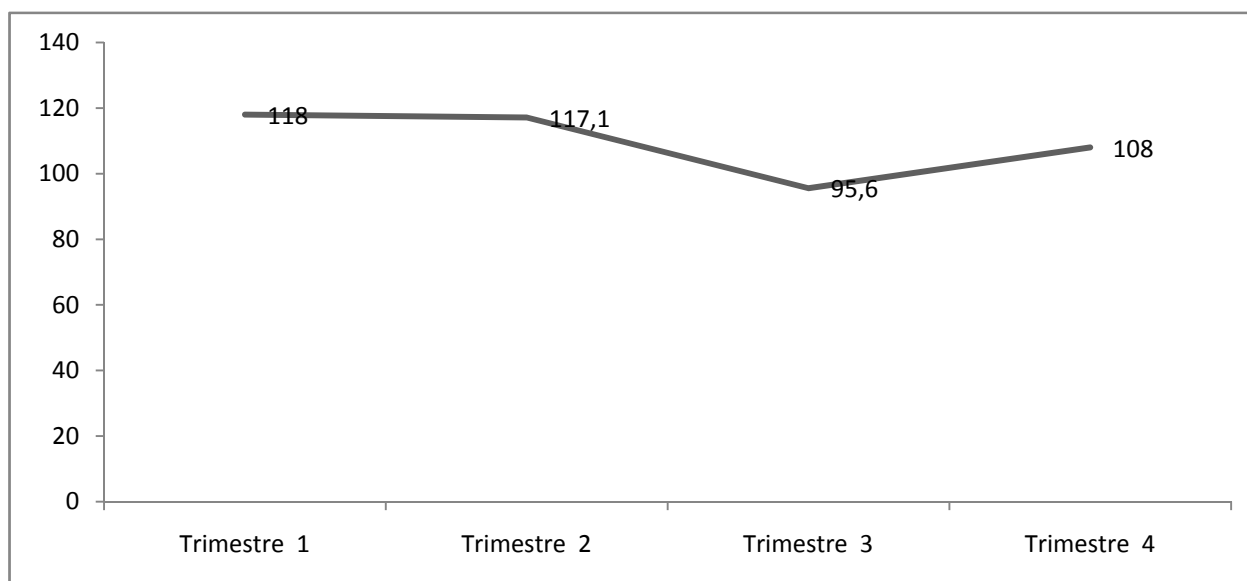
16.1. INDUSTRIE

La région de Dakar concentre pratiquement 80% des industries sénégalaises. La note de conjoncture publiée chaque trimestre par l'Agence Nationale de la Statistique et de Démographie analyse toutes les statistiques disponibles dans le secteur industriel. Nous allons nous appuyer sur cette dernière pour dégager la contribution de l'industrie au niveau de la région de Dakar.

En 2010, l'activité industrielle s'est bonifiée de 6,1% par rapport à 2009. Au premier trimestre l'indice Harmonisé de la Production Industrielle s'est établi à 118 avant de passer à 117,1 au deuxième trimestre soit un repli de 1,2%. Ce résultat est imputable à un ralentissement de la production des industries textiles et du cuir, du bois, alimentaires et extractives. En revanche, il est noté une progression de la production des industries des matériaux de construction, chimiques, de production d'énergie, ainsi que du papier et du carton. Ce repli de la production industrielle a continué au troisième trimestre où l'indice Harmonisé de la Production Industrielle s'est établi à 95,6 soit un recul de 18,4% par rapport au trimestre précédent. Cette baisse constatée est imputable à la production très faible des industries chimiques, alimentaires et des matériaux de construction et a été atténuée par la croissance de l'activité des industries du bois, textiles et du cuir et, dans une moindre mesure, de celle de production d'énergie. Après ce repli au troisième trimestre, on note un relèvement de 13% de l'indice Harmonisé de la Production

Industrielle qui s'établit à 108 au quatrième trimestre. Cette redynamisation de l'activité industrielle est imputable à une bonne orientation notamment de la production des industries textiles et du cuir, extractives et chimiques. En revanche, l'activité des industries des matériaux de construction, du papier et du carton, ainsi que des autres industries manufacturières connaît une baisse sur cette période.

Graphique16.1 : Evolution de l'indice harmonisé de la production industrielle au cours des quatre trimestres de 2010



Source : ANSD

Les industries textiles et du cuir

En 2010, la production moyenne des industries textiles et du cuir a baissé de 54,8% par rapport à celle de 2009 malgré la progression de l'activité due au bon rythme d'entrée des intrants. En effet, ces industries connaissent au premier trimestre 2010 une accélération de leur activité. Cette dernière s'explique par la reprise de l'activité d'égrenage de coton (principale unité de la branche) et le bon rythme d'entrée des graines de coton au niveau de l'usine. Par contre, au deuxième trimestre 2010, l'activité de cette branche a connu un repli de -9,4% suite à une baisse de l'activité de fabrication de chaussures et d'un arrêt de l'activité d'égrenage de coton. Malgré la dépendance de ces industries au coton dont on note l'arrêt de l'activité d'égrenage à cause de l'inter campagne cotonnière, la production des industries textiles et du cuir a progressé de +21,2%, sous l'effet d'une croissance de l'activité de fabrication de chaussures. Au quatrième trimestre, la production des industries textiles et du cuir s'est relevée, à la faveur de la reprise de l'activité d'égrenage de coton principale unité du sous secteur.

Les industries alimentaires

La production moyenne des industries alimentaires en 2010, comparée à celle de l'année précédente, a affiché une croissance de 2,7%. Entre le premier et le deuxième trimestre 2010, l'activité des industries alimentaires a enregistré une baisse de 12,1%. Cette dernière est due à la baisse de la production de la quasi-totalité des sous secteurs à l'exception de « transformation et conservation de poissons, crustacées et mollusques » qui connaît une hausse de 3,4%. La forte baisse de 25,8% enregistrée dans le sous secteur « fabrication de condiments et assaisonnements » résulte du dégarnissement des carnets de commandes en provenance de l'extérieur. Les industries alimentaires enregistrent une autre baisse plus importante de leur activité au troisième trimestre soit 23,5%. Cette contre performance découle d'un affaiblissement de l'activité de transformation et conservation des fruits et légumes en liaison avec la fin de campagne de production de double concentrée de tomate et d'un arrêt de l'activité de fabrication de sucre. Malgré l'accroissement de la production de conserves de poissons, crustacées et mollusques (+47,2%), ainsi que celle de condiments et assaisonnements (+32,8%), la baisse de l'activité n'a pas pu être amoindrie. Cette contre performance s'est poursuivie au quatrième trimestre avec une baisse de 1,2% de l'activité des industries alimentaires. Cette contraction est consécutive au repli de 41,9% de l'activité de transformation et conservation de poissons, crustacées et mollusques, du fait d'une diminution des prises en mer et de 23,0% de celle de fabrication des produits laitiers et de glaces. Cette tendance baissière n'a pas pu être atténuée par la reprise de l'activité de transformation et conservation de fruits et légumes et le relèvement de la production de sucre.

Les industries du papier et du carton

La production moyenne de 2010 de la branche papier et carton a progressé de juste 1,2% par rapport à celle de 2009. Notons que l'activité des industries du papier et du carton qui aurait dû être florissante à cause des commandes en liaison avec la rentrée scolaire a connu une baisse de 2,4% en raison d'une panne technique de l'une des unités du sous secteur. Suite à la résolution de cette dernière, la production des industries du papier et du carton est ressortie à +8,3%, au deuxième trimestre. Cette hausse résulte d'une progression de 17,6% de la production du sous secteur « fabrication de papier, de carton et d'articles en papier ou en carton ». Au troisième trimestre, un repli de l'activité de 14,9 points de pourcentage est noté. Ce résultat est consécutif à un dégarnissement des carnets de commandes des articles en papier et carton et ainsi qu'aux perturbations dans la fourniture d'électricité. Cette baisse de l'activité s'est poursuivie au quatrième trimestre avec un repli de 6,7% dû à un fléchissement de la production des articles en papier et carton, en raison d'une diminution du nombre de jours ouvrés liée aux congés annuels du personnel.

Les industries des matériaux de construction

En 2010, la production moyenne des industries des matériaux de construction s'est accrue de 26,3% par rapport à celle de 2009. Au premier trimestre 2010, l'activité des industries des matériaux de construction a enregistré une hausse de 21,1%, résultant d'une hausse de la production de ciment malgré la contraction de la production des plaques et des tuiles, du fait d'un entretien des installations. Elle enregistre encore une hausse de 12,8% au deuxième trimestre suite augmentation des carnets de commandes de ciment, soutenue par la demande locale. Cependant la production de ciment et de plaques connaît une baisse au troisième trimestre entraînant un fléchissement de l'activité de 21,1%. Au quatrième trimestre, il est noté une orientation à la baisse de l'activité des industries des matériaux de construction de 8,4% sous l'effet du tassement de la production des plaques, lié à un écoulement de stocks et la contraction de celle des tuiles.

Les industries extractives

En 2010, la production des industries extractives a crû de 9,6% par rapport à celle de 2009. Durant le premier trimestre de 2010, on note une bonne tenue de l'activité des industries extractives avec une progression de 2,8% par rapport au trimestre précédent malgré le repli de 0,4% de la production de pierre, de sable et d'argiles. Cette évolution est imputable essentiellement à une bonne orientation de l'activité du secteur « extraction de phosphate » (+5,0%), en liaison avec la progression de la demande extérieure et, dans une moindre mesure, de celui « extraction ou production de sel et de natron » (+1,9%).

Cependant au deuxième trimestre de 2011, l'activité des industries extractives a fléchi de 3,4% suite à un affaiblissement de l'activité d'extraction de pierre, de sable et d'argiles (-15,4%) en vue de l'écoulement des stocks de production. Cette baisse s'est poursuivie au troisième trimestre de 2010 avec un repli de 14,5% de l'activité de la branche. Cette baisse est imputable à un recul de l'activité « d'extraction de phosphate » (-30%) et de l'activité « d'extraction de pierre, de sable et d'argiles » (-7,8%) en raison respectivement du repli de la demande extérieure et des difficultés d'accès aux carrières durant la période hivernale. L'activité des industries extractives renoue avec la hausse au quatrième trimestre de 2010 (+21,6%). Cette évolution est imputable à un relèvement de l'activité de la quasi totalité des sous secteurs.

Les industries mécaniques

Entre 2009 et 2010, la production moyenne des industries mécaniques a augmenté de 22,2%. Au premier trimestre 2010, la production des industries mécaniques est ressortie à +12,4% malgré un repli de 4,8% de l'activité de fabrication de machines et matériels électriques. Ce résultat est imputable à un relèvement de la production des autres ouvrages en métaux (+14,5%), en raison d'une disponibilité des matières premières et d'une

extension de la capacité de production de la principale unité du sous secteur. Au deuxième trimestre, l'activité de la branche s'est bonifiée de 0,6% grâce à une hausse de la production des machines et matériels électriques notamment des piles électriques (+29,9%). En revanche, la production sidérurgique s'est repliée de 8,3%. Cette évolution positive est suivie d'un fléchissement au cours du troisième trimestre. En effet, l'activité des industries mécaniques a fléchi de 10,1% induite par une baisse de la quasi-totalité des sous secteurs. En revanche au quatrième trimestre, l'activité des industries mécaniques a enregistré une hausse de 3,3%. Cette évolution est liée un raffermissement de la production des machines et matériels électriques (+19,4%), ainsi que des autres ouvrages en métaux (+6,9%). Il convient de noter que le fléchissement de 3,7% de la production sidérurgique a affaibli l'impact de la hausse.

Les industries de production d'énergie

La production d'énergie en 2010 a augmenté de 9,6% par rapport à 2009. Les statistiques du premier trimestre de 2010 indiquent que la production d'énergie a reculé de 4,7% par rapport au trimestre précédent. Cette contre performance est imputable à une contraction de la production d'électricité (-10,2%), combinée à une progression de celle d'eau potable (+3,2%). La production d'énergie enregistre une hausse de 9,2% au second trimestre essentiellement grâce à une augmentation de la production d'électricité (+15,3% et, dans une moindre mesure, d'eau potable (+1,7%). La bonne orientation de l'activité des industries de production d'énergie amorcée au deuxième trimestre de 2010, s'est poursuivie, avec une légère hausse de 0,5% au troisième trimestre. L'évolution contrastée de la production d'électricité (+3,9%) et d'eau potable (-4,4%) est à l'origine de l'évolution enregistrée dans la branche. Au quatrième trimestre, la production d'énergie a reculé de 1,2%. Cette contre performance de l'activité est imputable à une évolution conjuguée de la production d'électricité (-1,8%) et d'eau potable (-0,4%)

Les industries chimiques

Au premier trimestre de l'année 2010, la production des industries chimiques s'est contractée de 0,7%, sous l'effet du ralentissement de la production de pétrole raffiné (-21,7%), de savons, détergents et produits entretien (-5,1%), ainsi que des autres produits chimiques de base (-4,5%). Cette tendance baissière n'a pas pu être inversée par la hausse de la production pharmaceutique (+28,6%), de peinture et vernis (+27,8%), ainsi que des autres produits en matières plastiques (+6,5%). Après la contraction enregistrée au premier trimestre, la production des industries chimiques s'est accrue de 9,5% au deuxième trimestre. La croissance de l'activité de fabrication de produits pharmaceutiques (+63,3%), en liaison avec la reprise de la production d'insecticides, ainsi que celle du raffinage pétrolier (+11,5%) expliquent cette évolution positive. Cependant, cette dernière a été atténuée par le repli de la production de savons, détergents et produits d'entretien (-

40,5%) et de peinture et vernis (-18,4%). Au troisième trimestre de 2010, la production de la branche a affiché un repli de 23,7%. Cette contre performance vient ,d'une part, du fait que l'activité de fabrication de produits chimiques de base connaît une baisse considérable de 40,4% en rapport avec la fin de la campagne agricole et les difficultés d'accès aux gisements, et d'autre part, du repli de 19,0% de celle de produits pharmaceutiques. Toutefois, on enregistre une hausse de la production des autres produits chimiques de base (+5,9%) et des produits en matières plastiques (+2%). Suite à ce recul, la production des industries chimiques a augmenté de 10,8% au quatrième trimestre du fait progression de l'activité de la quasi totalité des sous secteurs. Seuls ceux de fabrication de produits pharmaceutiques (-46,9%) et des autres produits chimiques de base (-9,8%) ne se sont pas bien tenus. Au finish, la production moyenne de cette branche en 2010 a progressé de 5,4% par rapport à celle de 2009.

Les industries du bois

La production des industries du bois a évolué en dents de scie a progressé de 48,2% entre 2009 et 2010. Au premier trimestre, une hausse de 37,2% l'activité de la branche bois est notée grâce à la disponibilité des matières premières favorisée par la contraction des cours du bois brut, et le garnissement des carnets de commandes des portes isoplanes. Cette hausse est suivie d'une d'un fléchissement de 26,4% au deuxième trimestre suite à la baisse de la production des mobiliers en bois, en liaison avec les difficultés d'approvisionnement en matières premières, notamment les contre plaqués. Au troisième trimestre et quatrième trimestre, l'activité des industries du bois renoue avec la hausse en enregistrant respectivement +24,9% et +5,6%. La disponibilité des matières premières nécessaires à la production des mobiliers en bois est à l'origine de l'évolution observée sur cette période.

Les autres industries manufacturières

La production moyenne des autres industries manufacturières en 2010 a reculé de 1,2% par rapport à celle de 2009. Au premier trimestre de 2011, la branche a affiché une baisse de 8,5% soutenue par un fléchissement de la production de matelas en mousses et de bougies domestiques lié aux difficultés d'approvisionnement en matières premières et à la mévente du fait de la concurrence des produits de contrefaçon . Après cette baisse, la production des bougies domestiques a augmenté suite au raffermissement des carnets de commande en provenance de l'extérieur et la disponibilité des matières premières. Cela a permis un relèvement de 3,2% de l'activité des autres industries manufacturières au deuxième trimestre. Le reste de l'année, la production des autres industries manufacturières s'inscrit en baisse avec -3,5% au troisième trimestre et -1,5% au quatrième trimestre. Ce résultat est imputable à la contraction de la production des matelas

en mousses et du repli de la production de bougies domestiques, en liaison avec la baisse de la demande et des difficultés d'approvisionnement en matières premières.

16.2. ENERGIE

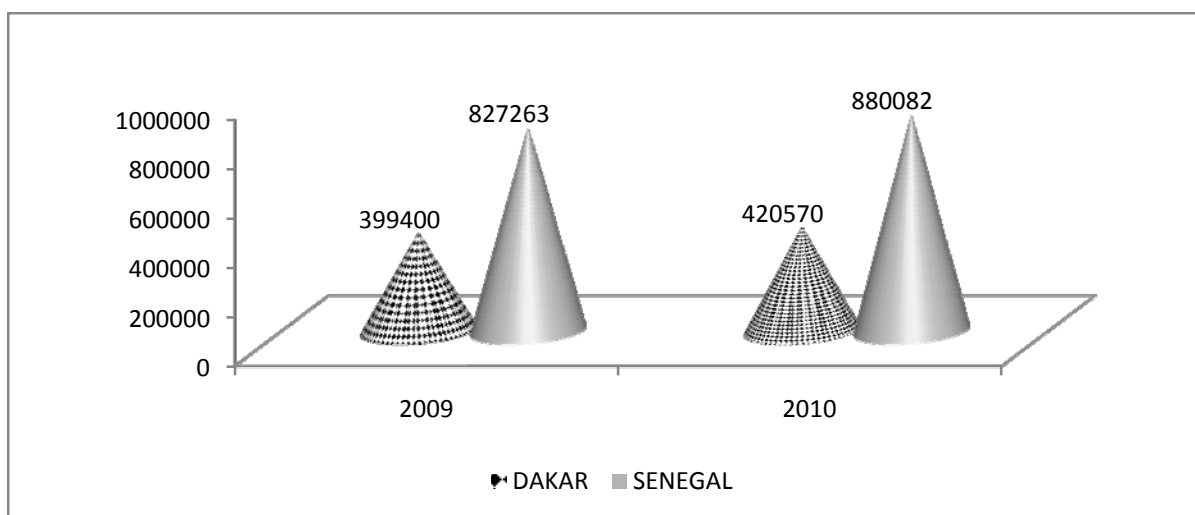
Le Sénégal est un pays dont la situation énergétique se distingue par une forte dépendance de ses importations de pétrole. Le système énergétique est très vulnérable à cause de la hausse des prix du pétrole qui se répercute sur les prix de l'électricité.

Les abonnés

La distribution de l'énergie électrique dans la région de Dakar est assurée par la Société Nationale d'Electricité du Sénégal (SENELEC) dont le parc de production est dominé par les centrales thermiques.

A Dakar, le nombre d'abonnés à la SENELEC en 2010 est de 420.570 soit 47,78 % des abonnés au Sénégal. Par rapport à 2009, on note une augmentation de 21.170 abonnés en valeur absolue, soit 5,3% en valeur relative.

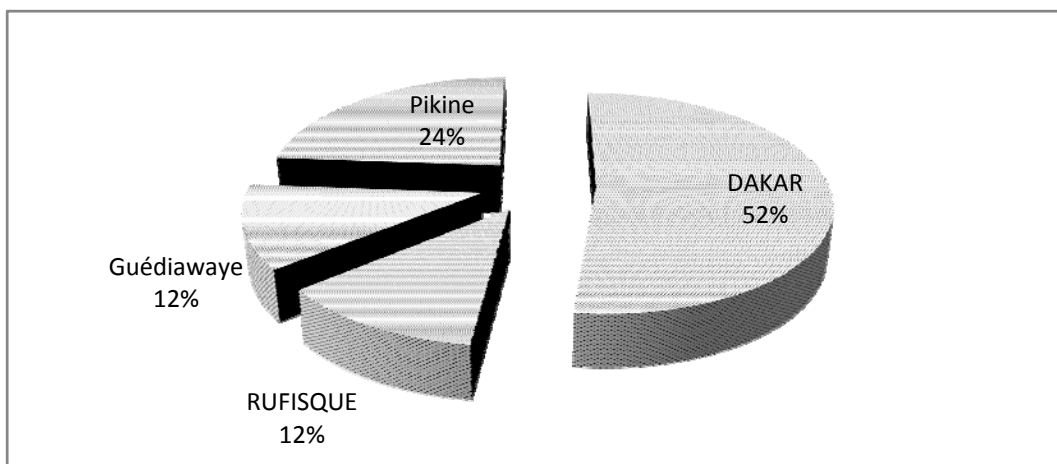
Graphique 16.2: Evolution du nombre d'abonnés à la SENELEC de 2009 à 2010 dans la région de Dakar et au Sénégal



Source : SENELEC

Plus de la moitié (51,87%) des abonnés de la région vivent dans le département de Dakar soit 218.163 abonnés. Le département de Pikine occupe la deuxième place avec 23,78% des abonnés. Rufisque et Guédiawaye viennent ensuite avec respectivement 12,20% et 12,15%.

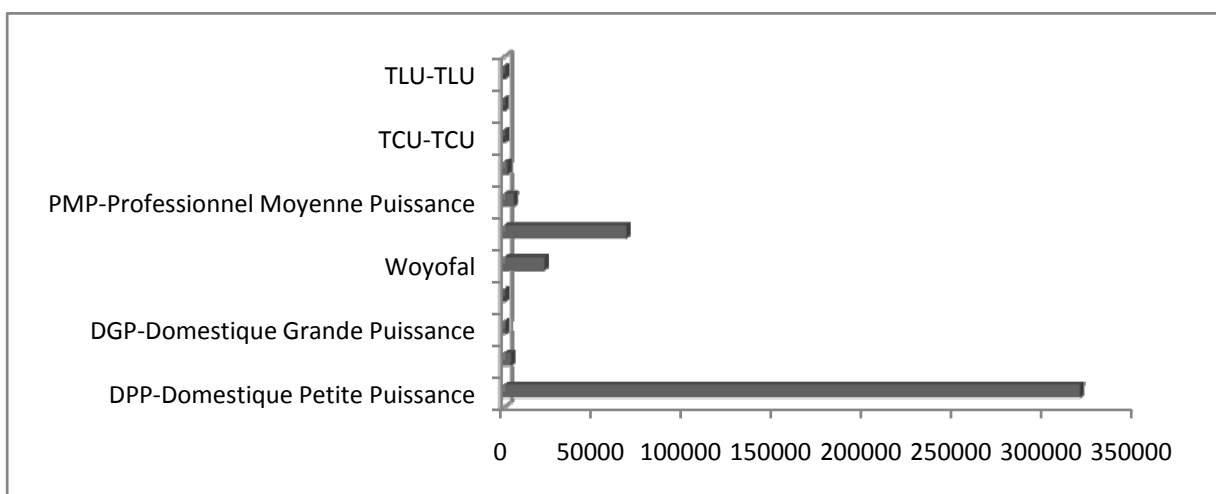
Graphique 16.3 : Répartition des abonnés de la SENELEC dans la région de Dakar selon le département



Source: données fournies par la SENELEC

Au niveau de la région, la majorité des clients de la SENELEC est abonnée à l'électricité Basse Tension. En 2010, ils sont au nombre de 420489 soit 99,98% de l'ensemble des abonnés contre seulement 81 abonnés de Moyenne Tension soit 0,02%. Les abonnés basse tension sont répartis selon le type d'abonnement. Les statistiques indiquent que les abonnements domestiques représentent 76,9% soit 327439 abonnés. Parmi ces abonnés à l'électricité à usage domestique, 319935 soit 76,09% ont de l'électricité petite puissance, 3509 abonnés soit 0,83 % ont de l'électricité moyenne puissance et seulement 466 soit 0,11% ont opté pour l'électricité haute puissance. Les abonnés à l'électricité à usage professionnel sont au nombre de 74536. Les abonnés à l'électricité à usage professionnel petite puissance représentent la plus grande partie soit 67560 abonnés. Ils sont suivis par les abonnés à l'électricité à usage Professionnel Moyenne Puissance et Grande Puissance qui sont respectivement au nombre de 5210 et 1766 abonnés. Les clients abonnés au forfait « Woyofal » quant à eux sont au nombre de 22031 soit 5,24% des abonnés de la région de Dakar.

Graphique 16.4: Répartition des abonnés selon le type d'abonnement



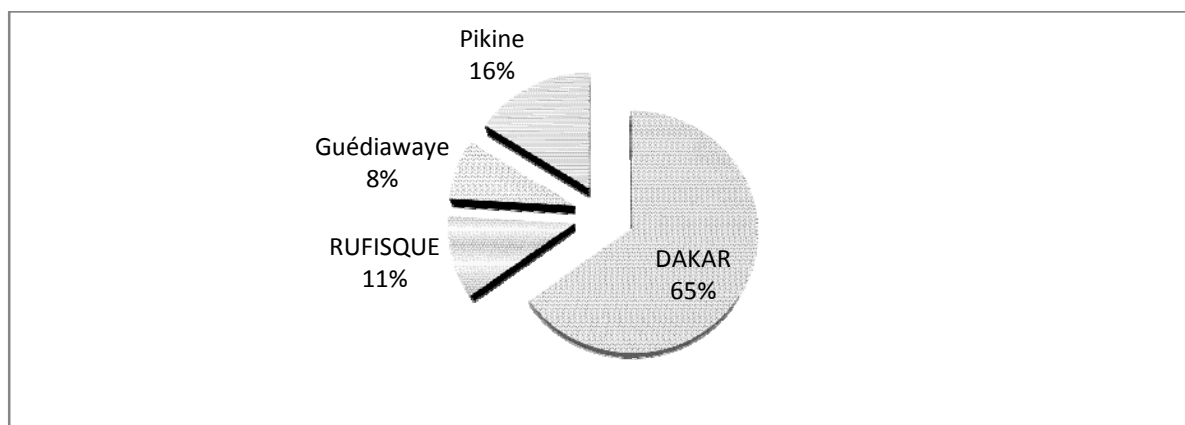
Source : SENELEC

La consommation

Dakar est la région qui consomme le plus d'énergie électrique au Sénégal. Dans la région, la consommation d'énergie en 2010 s'élève à 735610073 kWh soit 35,79% de la consommation nationale. Cela s'explique par le fait que la plupart de la population et des activités économiques est concentrée dans la capitale. Par rapport à 2009 où la consommation dakaroise s'élevait à 60821871 kWh, on remarque une augmentation de 127391356 kWh soit 17,31 % en valeur relative.

La répartition de la consommation d'électricité en fonction des départements montre que le département de Dakar est largement en tête avec 478201368 kWh consommés soit 65,01%. Il est suivi de loin par le département de Pikine qui a une consommation de 117844211 kWh soit 16%. Les départements de Rufisque et Guédiawaye viennent ensuite avec respectivement 10,91% et 8,06% de la consommation régionale.

Graphique 16.5: répartition de la consommation d'énergie électrique en fonction des départements



Source : données fournies par la SENELEC

La consommation des abonnés basse tension s'élève à 97,35% de la consommation régionale et celle des abonnés moyenne tension est de 19529025 KWh soit 2,65%. La consommation des abonnés à l'électricité destinée à usage domestique est de 526576954KWh alors que celle des abonnés au forfait « WOYOFAL » est de seulement 12687495 KWh en 2010 soit 1,77%. Les clients abonnés à l'électricité à usage professionnel ont consommé 175509235 KWh dont 43,2 % pour l'électricité petite puissance, 28,8% pour l'électricité moyenne puissance et 28% pour l'électricité grande puissance. L'électricité utilisée pour l'éclairage public est minime et ne correspond qu'à 0,18% de la consommation régionale en 2010.

Tableau 16.1: répartition de la consommation en électricité dans la région selon le type d'abonnement

Consommation d'électricité 2010(KWh)	Total	Pourcentage
BT-Basse Tension	716081048	97,3%
DPP-Domestique Petite Puissance	482009009	67,3%
DMP-Domestique Moyenne Puissance	34250041	4,8%
DGP-Domestique Grande Puissance	10317904	1,4%
EP-Eclairage Public	1307364	0,2%
Woyofal	12687495	1,8%
PPP-Professionnel Petite Puissance	75794165	10,6%
PMP-Professionnel Moyenne Puissance	50557665	7,1%
PGP-Professionnel Grande Puissance	49157405	6,9%
MT-Moyenne Tension	19529025	2,7%
TCU-TCU	171532	0,9%
TG-TG	18302095	93,7%
TLU-TLU	1055398	5,4%
Total général	735610073	100,0%

Source : données fournies par la SENELEC

Conclusion

En 2010, l'activité industrielle s'est bonifiée de 6,1% par rapport à 2009. Cela résulte de la bonne tenue de la quasi totalité des secteurs d'activités hormis ceux des industries du bois et mécaniques. Concernant l'énergie électrique, le nombre d'abonnés et la consommation en électricité sont beaucoup plus importants à Dakar que dans les autres régions car c'est la plus peuplée du pays et concentre la majeure partie des industries. Il est important de noter que l'année 2010 est marquée par de multiples délestages dus au manque de matières premières. Ces derniers ont des conséquences néfastes et sont un frein au développement de l'activité économique.

Chapitre 17 : TOURISME ET ACTIVITES CULTURELLES

INTRODUCTION

Moderne et accueillante, Dakar est une destination de premier choix pour le tourisme d'affaires. Ville carrefour, elle est au confluent des cultures africaines et européennes. La ville de Dakar fait partie des villes les plus agréables d'Afrique de par son atmosphère cosmopolite et animée, son climat tempéré, ses attractions variées, ses nombreux hôtels, ses cafés, bars et restaurants agréables et accessibles à tous les budgets, et ses discothèques où se produisent de célèbres groupes africains. Dakar constitue un véritable pôle de développement touristique avec, notamment :

- L'aéroport international L.S. Senghor ;
- Une dizaine de grands hôtels 4 étoiles de standing international, parfaitement équipés pour l'organisation de séminaires et manifestations professionnelles et culturelles ;
- Une vie culturelle active : théâtre, musées, artistes et artisans ;
- Le site historique de Gorée ;
- Plusieurs centres de pêche sportive de renommée internationale ;
- De nombreux établissements de sports et loisirs, balnéaires et autres (golf, équitation, etc.).

Faute de donnée suffisantes, seules les entrées des touristes et les activités culturelles du centre culturel Blaise Senghor seront traitées dans ce chapitre.

17.1.ENTREES DES VOYAGEURS A L'AEROPORT LSS

L'Aéroport Léopold Sédar Senghor (A.L.S.S) a accueilli **727 545** personnes en 2010, parmi elles **458 912** sont des touristes internationaux contre 491 552 en 2008, soit une baisse de 06,64%. Les résidents qui sont passés par l'aéroport LSS sont au nombre de 220 157 et les transits représentent 15127 passagers.

Tableau 17.1 : répartition des entrées à l'aéroport LSS

Année	Résidents	Transits	Touristes	Total
Janvier	20 249	1 242	47 188	68 679
Février	11 808	1 024	39 698	52 530
Mars	10 386	974	30 216	41 576
Avril	13 570	1 556	36 280	51 406
Mai	14 976	1 488	33 080	49 544
Juin	15 679	1 337	34 930	51 946
Juillet	19 947	1 324	47 538	68 809
Août	21 338	1 186	31 466	53 990
Septembre	21 047	1 004	25 691	47 742
Octobre	22 484	1 019	42 476	65 979
Novembre	19 912	1 247	44 633	65 792
Décembre	28 761	1 726	79 065	109 552
2010	220 157	15 127	492 261	727 545

Source : Aéroport Léopold Sédar Senghor

a) Les entrées des non résidents par nationalité

- **Les Français** : avec 198 978 touristes, les touristes de nationalité française occupent la première place du classement des entrées des non résidents. Ainsi, ils représentent une part de marché de 43,36% des entrées des non résidents, malgré une baisse de 06,27% par rapport à 2008.

- **Les Africains** : avec 111 525 touristes ayant la nationalité africaine, (soit 24,30% des entrées des non résidents à l'ALSS en 2009), ont connu une baisse de 08,05%.

- **Les Américains (USA)** : ils représentent la troisième nationalité des touristes débarquant à l'ALSS avec 18 942 entrées, soit 04,13% du total des non résidents. Ce marché a connu une hausse de 06,52%.

- **Les Belges** : avec 14 211 entrées de touristes, soit 3,09% du total, le marché belge occupe la quatrième place du classement. Le nombre de touristes belges a enregistré une très forte baisse de 17,72 %.

- **Les Espagnols** : avec 14 032 entrées de touristes, ils représentent une part de marché de 03,06% sur l'ensemble des touristes ayant débarqué à l'ALSS. Le nombre de touristes de nationalité espagnole a connu une baisse de 03,55% en 2009, comparé à 2008.

- **Les Italiens** : avec 11 547 entrées en 2009, (soit 02,51% des non résidents) contre 11 482 en 2008, les touristes de cette nationalité ont connu une légère hausse de 0,57%.

En guise de conclusion, nous notons que ces six nationalités précitées totalisent ensemble près de 80% des entrées des non résidents par nationalité à l'ALSS.

Tableau17.2 : entrées des non résidents par nationalité

	ANNEE 2009	ANNEE 2010	Variation
Français	198978	205114	3,08%
Sénégalais	47909	58879	22,90%
Belges	14211	14400	1,33%
Américains	18942	19958	5,36%
Italiens	11547	11603	0,48%
Espagnols	14032	14503	3,36%
Guinéens	14114	15327	8,59%
Maliens	10885	11919	9,50%
Mauritaniens	7847	8139	3,72%
Nigériens	11298	12595	11,48%
Ivoiriens	8659	9981	15,27%
Autres Africains	58722	56662	-3,51%
Autres Européens	24889	25704	3,27%
Reste du Monde	16879	27477	62,79%
Total	458912	492261	7,27%

Source : Aéroport Léopold Sédar Senghor

a) Entrées des non-résidents par motif de séjour

Les motifs de voyages pour les 458 912 touristes internationaux débarquant à l'ALSS sont :

- Loisirs : 226 296, soit 49,31% des entrées
- Familles : 102 776, soit 22,4% des entrées
- Conférences : 27 778, soit 06,05% des entrées
- Affaires : 65 334, soit 14,23% des entrées
- Le Pèlerinage et la Santé : avec respectivement 0,31% et 0,47% occupent une part marginale du total.
- La rubrique « Autres motifs » occupe 07,22% du total

Cependant, il est à noter les parts importantes de marché des motifs loisirs et familles (71,71%) sur celles d'Affaires et de Conférences.

Tableau 17.3: Entrées des non-résidents par motif de séjour

	Affaires	Conférence	Famille	Loisirs	Pèlerinage	Sante	Autres	Total
1 A 7 Jours	51126	21364	12810	87768	1856	640	12516	188080
8 A 15 Jours	11136	4135	28972	87585	739	570	8760	141897
16 A 21 Jours	2538	658	18663	24983	122	159	3963	51086
(+) 21 Jours	6606	1255	60825	30141	285	509	11577	111198
Total	71406	27412	121270	230477	3002	1878	36816	492261
Variation (10/09)	9,29%	-1,32%	17,99%	1,85%	109,05%	-12,08%	11,04%	7,27%

Source : Aéroport Léopold Sédar Senghor

a) Répartition des entrées par type d'hébergement

Parmi les 458 912 touristes débarquant à l'ALSS :

- **224 741** ont fréquenté les **hôtels**, soit 48,97% du total
- **183 513** sont allés chez des **parents et amis**, soit 40% du total
- **14 757** ont fréquenté **les résidences**, soit 03,21% du total
- Les **auberges et campements**, avec respectivement 0,18% et 0,74%, occupent une part marginale
- **31 657** ont eu à utiliser d'**autres types de mode d'hébergement**, soit 06,9% du total

Tableau 17.4 : Entrées des non-résidents par type d'hébergement

	HOTELS	CAMPEMENTS	AUBERGES	PARENTS ET AMIS	RESIDENCES	AUTRES	TOTAL
AFFAIRES	53778	180	74	9494	1907	5973	71406
CONFERENCE	22649	59	34	2201	821	1648	27412
FAMILLE	6571	83	44	110049	717	3806	121270
LOISIRS	147127	2450	450	58076	11855	10519	230477
PELERINAGE	449	35	0	1011	96	1411	3002
SANTE	611	12	4	828	59	364	1878
AUTRES	10592	250	90	10808	917	14159	36816
TOTAL	241777	3069	696	192467	16372	37880	492261
Variation (10/09)	7,58%	-9,50%	-18,41%	4,88%	10,94%	19,66%	7,27%

Source : Aéroport Léopold Sédar Senghor

17.2. LES ACTIVITES CULTURELLES

La culture est l'ensemble de la production, de la diffusion et de la consommation des produits de l'esprit créateur humain dans le domaine des arts et des connaissances. Les données suivantes proviennent du centre culturel Blaise Senghor.

a) Activités culturelles

En 2009, 188 activités ont été recensées au centre culturel Blaise Senghor. Les activités concernées sont les suivantes : théâtre, musique, défilés de mode, cinéma, arts plastiques, danse et ateliers pour enfants. Ces activités ont regroupé au total 87 474 participants.

b) Bibliothèque

La bibliothèque compte 192 abonnés. Elle compte 10 000 ouvrages. En 2009, le nombre total de visiteurs est de 5 114. Le nombre de prêts annuels est de 2 943 dont 1 890 ouvrages pour adultes et 1 053 ouvrages pour jeunes.

c) Activités organisées en partenariat avec les opérateurs culturels

- Journée internationale du Théâtre : **27 mars 2009**
- Journée internationale de la Danse : **29 avril 2009**
- Fête de la Musique : **21 juin 2009**
- Association des Sourds Muets
- Association Nationale de la Presse sénégalaise
- Journée de dépistage en partenariat avec l'association Boololène de la Médina
- Festival Interscholaire
- Projections de films
- Fest'art
- «Kaayfecc».

CONCLUSION

Dans la région de Dakar, les potentialités touristiques sont énormes et les produits offerts sont variés. En effet, des investissements significatifs dans le secteur, surtout lors du sommet de l'Organisation de la Conférence islamique, ont induit une évolution exponentielle de la capacité d'accueil. Un Tourisme Haut de Gamme se met en place avec la présence de nombreux hôtels de luxe qui viennent de s'installer.

Chapitre 18 : TRANSPORT

INTRODUCTION

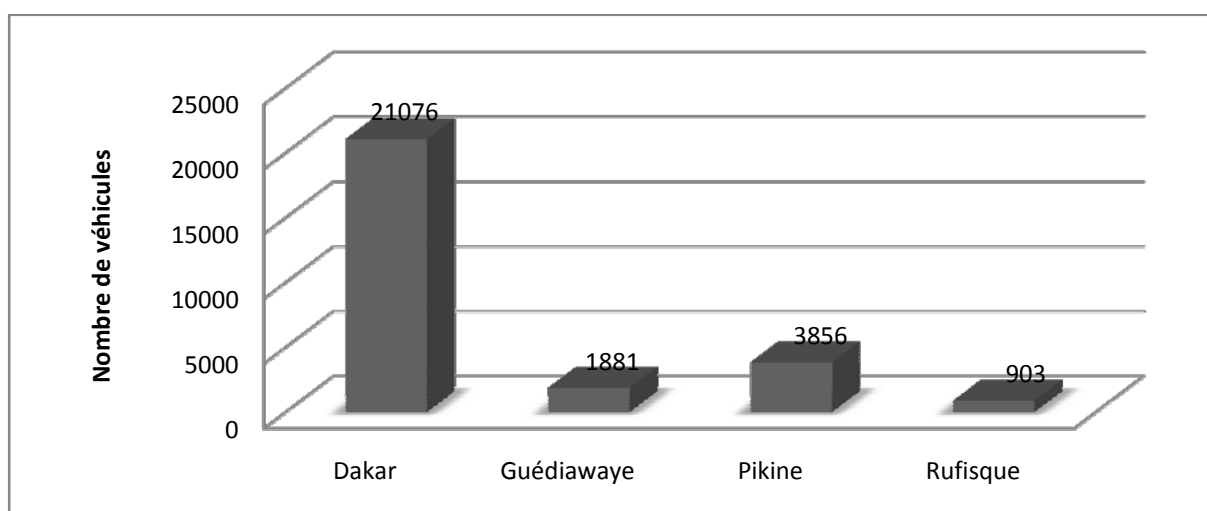
La gestion du transport urbain est un facteur essentiel dans le processus de développement. C'est dans cette optique que la ville de Dakar est confrontée, de nos jours à d'énormes difficultés quant à la prise en charge des besoins de tous les usagers. Pour satisfaire la demande sans cesse croissante en moyen de transport, une large palette bien qu'insuffisante s'offre aux usagers. Cette insuffisance s'explique en partie par la dégradation avancée du réseau routier mais aussi à la vétusté du matériel roulant. Dans un premier temps, nous étudierons le transport terrestre. Ensuite, nous verrons le transport maritime. Dans un troisième temps, nous étudierons le transport ferroviaire. Enfin nous verrons le transport aérien.

18.1. TRANSPORT TERRESTRE

Les transports routiers constituent le mode prédominant du système des transports à Dakar. Ils assurent la quasi-totalité des déplacements de personnes et de marchandises.

En 2009, le nombre total de véhicules immatriculés à Dakar s'élève à **27 716**. Les immatriculations ont augmenté de façon fulgurante par rapport à l'année précédente. Cette hausse s'élève à 92,64% en valeur relative, soit 13 329 immatriculations en valeur absolue par rapport à 2008 durant laquelle 14 387 immatriculations ont été recensées. Avec 21076 véhicules immatriculés, c'est le département de Dakar qui enregistre le plus de véhicules immatriculés en 2009. Il est suivi par Pikine avec 3856. Guédiawaye vient en troisième position avec 1881 véhicules immatriculés. C'est le département de Rufisque qui en compte le moins avec seulement 903 immatriculations. Le graphique suivant l'illustre bien.

Graphique 18.1 : Répartition des immatriculations



Source : Service Régional des Transports de Dakar

D'autre part, les immatriculations concernent plus les véhicules particuliers(18 248 immatriculations) et les camionnettes(3 104). Avec 2677 immatricuations, les taxis urbains occupent une place de choix. Le tableau suivant montre la répartition en fonction de la catégorie et des départements en 2009 à Dakar.

Tableau 18.1. immatriculations selon le département

Catégorie / Département	Dakar	Pikine	Guédiawaye	Rufisque	Total
Autocar de location	9				9
Autocar interurbain	282	230	73	26	611
Autocar personnel	95	11	2	1	109
Autocar urbain	87	102	47	6	242
Camion	390	133	34	22	579
Camionnette	2 460	410	139	95	3 104
Minibus urbain	15	9	4	1	29
Remorque semi-remorque	500	135	37	42	714
Taxi banlieue	6				6
Taxi interurbain	45	29	9	4	87
Taxi urbain	1 829	506	320	22	2 677
Tracteur	509	136	36	44	725
Transport privé de marchandise	2				2
Transport privée personnes	1				1
Véhicule auto école	7	3	3		13
Véhicule e location	53		3		56
Véhicule particulier personnel	14 442	2 044	1 142	620	18 248
Véhicule sanitaire médical	20	4	2		26
Véhicule spécial de transport	271	97	30	20	418
Véhicule spécial industriel	2	2			4
Véhicule transport touristique	46	4			50
Véhicule travaux publics	5	1			6
Total	21 076	3 856	1 881	903	27 716

Source : données fournies par le Service Régional des Transports de Dakar

En 2009, l'AGERROUTE (Ex Agence Autonome des Travaux Routiers) a entrepris les travaux suivants :

- Assainissement et réhabilitaion de la RN1 : tronçon croisement route de Rufisque-Fass Mbao, y compris l'aménagement des carrefours de Thiaroye et Diamaguene. Les travaux d'urgence sont terminés à 95%. La première section (poste Thiaroye-

- Sicap Mbao) est terminée à 90% ; la seconde section (Sips-poste Thiaroye) à 45% et la dernière section(Sicap Mbao-Fass Mbao) à 40%,
- Travaux d'entretien courant et d'entretien périodique des voiries à Dakar, Pikine et Guédiawaye(programme spécial Dakar-Banlieue),
- La liaison routière « Avenue Lamine Gueye » place du tirailleur à Dakar. Elle se traduit par la construction d'une nouvelle gare routière, constituant le prolongement de l'autoroute appelée « La Trouée de la Gare ». Cependant, en raison de la proximité du tracé de la route avec le projet du théâtre national, les travaux ont été arrêtés,
- Construction et réhabilitation de la route Patte d'Oie-aéroport, y compris l'échangeur du CICES d'une longueur de 6,5Km.

C'est à St Louis C'est à Ziguinchor Outre les travaux, l'AATR projette de bitumer 73,63km de route, répartis comme suit :

- Liaison Malick SY-porte du millénaire qui s'étend sur 1,280 Km. Cet aménagement se traduit par la construction en 2x2 voies du tronçon. Elle prend également en charge l'aménagement des carrefours : poste de Médina, RTS, Place de Bakou, Hydrocarbures, Hacienda, Séras et Seven Up,
- Prolongement de la VDN(Voie de Dégagement Nord), comportant 2 sections. La distance totale est de 50,5 km. Les travaux pourront démarrer dès que le financement sera bouclé,
- Exécution de la route des Niayes d'une distance totale de 21,85 km.

18.2. TRANSPORT FERROVIAIRE

La configuration de la région Dakar en presqu'île et la concentration en centre ville abritant la grande gare, offre au chemin de fer des capacités considérables dans la résolution des problèmes de transport public urbain de personnes. C'est pourquoi, la desserte ferroviaire de la banlieue de Dakar a été mise en service en 1987 sous l'appellation du « Petit Train Bleu ». Les horaires sont les suivants : de 06heures à 10 heures et de 16 heures 30 à 20 heures. A propos des tarifs, pour le PTB, ils sont de 200 francs CFA pour le trajet Dakar-Rufisque et varient entre 1250 et 750 francs pour l'autorail reliant Dakar à Thiès. En 2009, la société a réalisé un chiffre d'affaire qui s'élève à **1 164 030 820** francs CFA. Au 31 Décembre 2009, le nombre d'agents était de 116. La longueur du réseau est de 27 km. On compte 3 stations qui sont : Rufisque, Thiaroye et Cynros. Le PTB a transporté 4 881 335 clients, soit une moyenne journalière de 13 374 clients. Concernant l'autorail reliant Dakar à Thiès, le nombre total de clients est de 169 457, soit en moyenne 464 clients par jour. 8 096 PTB ont circulé en 2009, soit une moyenne de 22 trains par jour. Pour l'autorail, le nombre total de circulation est de 484, soit une moyenne journalière de 1,3 autorail.

18.3. TRANSPORT MARITIME

En 2010, le tonnage global tous sens confondus du PAD (Port Autonome de Dakar) s'élève à 10 271 371 tonnes. Par rapport aux tonnages de 2009, il enregistre une hausse de 17% soit 1 528 400 tonnes en valeur absolue.

Cette performance s'explique par la hausse de tous les composants du trafic:

- +15% pour les débarquements qui passent de 7 063 935 tonnes en 2009 à 8 121 051 tonnes en 2010
- +28% pour les embarquements qui passent de 1 679 036 tonnes en 2009 à 2 150 320 tonnes en 2010
- +34% pour les trafics concurrentiels.

1. Structure du trafic global par type de conditionnement

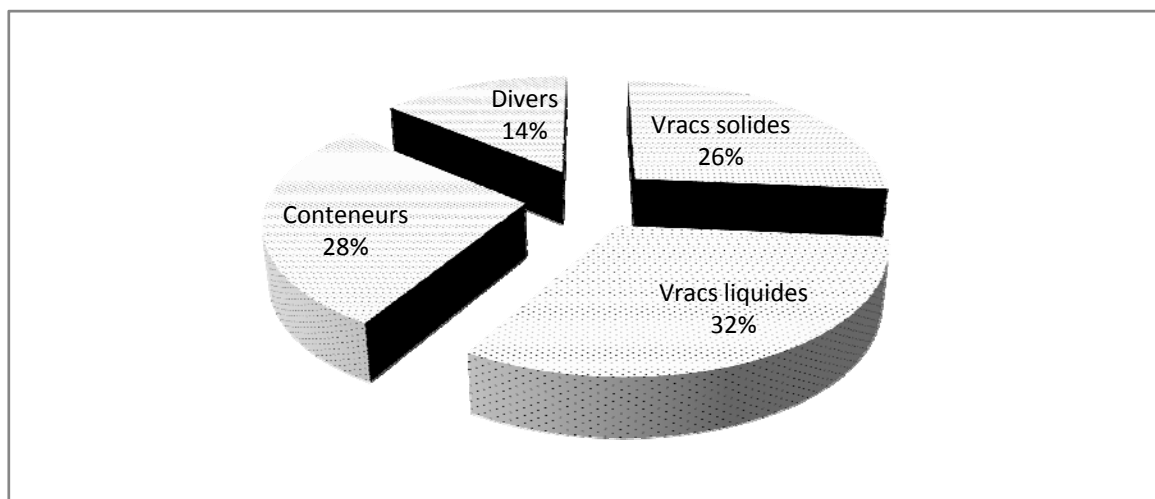
Avec 32%, le type de conditionnement « vrac liquide » est le plus fréquent. Le trafic conditionné en « vrac liquide » pèse 3 219 183 tonnes en 2010 contre 2 776 806 tonnes en 2009 soit une hausse de 16% en valeur relative. Cette dernière est imputable à la hausse des hydrocarbures (+300815 tonnes), des boissons non alcoolisées (34004 tonnes), l'huile de alimentaire (+22036 tonnes) ; de l'huile lubrifiante (+ 12 803 tonnes) ; des boissons alcoolisées ; etc.

Le type de conditionnement qui vient en second en 2010 est le conteneur. En effet, 27,6% du trafic est conteneurisé soit 2778140tonnes. Par rapport à 2010, il a enregistré une hausse de 10% en valeur relative soit 253 157 tonnes en valeur absolue. Cette hausse est imputable à l'augmentation de tous ses composants à l'exception du transbordement. Les importations constituent la plus grande partie du trafic conteneurisé avec 1 454 456 tonnes, elles sont suivies par les exportations avec 478 427 tonnes. Les transits et transbordements viennent en troisième et dernière position avec respectivement 473 357 tonnes et 371 900 tonnes.

A la troisième place, on trouve les « vrac solides » qui concernent 26,4% du trafic global. Le tonnage des « vrac solides » a enregistré une hausse considérable de 45% passant de 1836501 en 2009 à 2653945tonnes en 2010. Cette dernière est imputable à la hausse du trafic du Clinker (+188 006 tonnes), du ciment (+135 252 tonnes), du soufre (+128 825 tonnes) etc.

Le conditionnement de type « Divers » occupe la dernière place avec seulement 13,9%. Entre 2009 et 2010, le conditionnement « divers » a connu une légère baisse de 4306 tonnes pour s'établir à 1 400 959 tonnes.

Graphique 18.2 : Répartition du trafic global au PAD en 2010 par type de conditionnement



Source : Port Autonome de Dakar

2. Trafic par sens

a) Débarquement

Le tonnage débarqué au Port autonome de Dakar durant l'année 2010 s'élève à 8 121 051 tonnes et a enregistré une hausse de 15% par rapport à 2009 soit 1 057 116 tonnes en valeur absolue. Cette dernière s'analyse sous l'effet des hausses :

- de l'import qui a enregistré un relèvement de 13% pour s'établir à 6 870 748 tonnes ;
- du transit malien à l'entrée qui affiche +46%
- du transbordement à l'entrée qui s'est bonifié de 14%
- La pêche en débarquement qui a augmenté de 9% par rapport au tonnage de 2009.

Notons que la hausse des débarquements a été atténuée par le repli significatif de 46% des transits autres.

b) Embarquement

Le tonnage embarqué au PAD (Port Autonome de Dakar) en 2010 a enregistré une hausse de 471 284 tonnes, soit +28% par rapport à 2009. Cette hausse est imputable essentiellement au transit Mali sortie qui connaît une hausse de 61% soit 266 818 tonnes de plus qu'en 2009 essentiellement due au tonnage de l'engrais qui connaît une hausse de 72 246 tonnes. En outre, les produits exportés ont augmenté de 32% passant de 6 076 411 tonnes à 6 870 748 tonnes entre 2009 et 2010. Le transbordement sortie a enregistré aussi une hausse de 13% et s'élève à 323 036 tonnes contre 286 778 tonnes en 2009. Enfin, les embarquements de la pêche ont augmenté de 11% en valeur relative soit +10 347 tonnes.

c) Transit

Le trafic en transit au port de Dakar s'est apprécié de 34 points par rapport à 2009, passant de 699 711 tonnes à 938 844 tonnes. Ce trafic est tiré par le transit Mali, qui a affiché une hausse de 47%. Notons que le transit global contribue à hauteur de 9,1% au trafic portuaire.

d) Transbordement

Le trafic en transbordement enregistre une hausse de 13% en 2010 pour s'établir à 566 153 tonnes en 2010. Le segment est entretenu principalement par GRIMALDI et THOCOMAR qui affichent respectivement 297 767 tonnes et 129 917 tonnes.

3. Trafic véhicule

Le trafic véhicules (toutes catégories confondues) s'élève à 38 361 unités au titre de l'exercice 2010 contre 35 140 unités en 2009, soit une hausse de 3 221 unités. Les véhicules légers importés s'élèvent à 32 401 en 2010 contre 9 185 unités en 2009.

Pour le transit Mali, 9745 véhicules légers ont été recensés à l'entrée contre 8945 en 2009, soit une hausse de 800 unités. Pour le transbordement, 9827 opérations ont porté sur les véhicules légers en 2010 contre 9792 en 2009. La même tendance a été observée pour les camions.

4. Trafic des navires

Le Port de Dakar a enregistré 2 511 navires en escale en 2010 contre 2 262 durant l'année 2009, soit une hausse de 249 navires. Cette hausse est à mettre à l'actif des pêcheurs, des cargos et des tankers.

Le nombre d'escales des porte-conteneurs recensés en 2010 s'élève à 713 navires contre 679 en 2009, soit une hausse de 34 navires.

Le taux de fréquentation des navires rouliers s'est amélioré en 2010, en passant de 425 navires en 2009 à 436 navires en 2010. Les navires Minéraliers ont effectué 53 touchées en 2010, soit 13 navires en plus qu'en 2009.

Le nombre de tankers ayant fait escale s'est apprécié de 45 navires en 2010. Cette hausse peut s'expliquer par les activités soutenues la hausse des vrac liquides notamment les hydrocarbures raffinées, les produits gazeux, etc....

Les cargos ayant fait escale au port de Dakar en 2010 s'élèvent à 504 navires contre 409 navires en 2009, soit une hausse 95 navires.

Le nombre de navires de croisière ayant fréquenté le port de Dakar en 2010 s'élève à 14 paquebots contre 22 en 2009, soit une baisse de 36,3%.

Pour les navires de pêcheurs, leur nombre a augmenté de 57 unités, et s'explique par le regain d'activité du secteur.

Pour ce qui est des autres navires, leur nombre s'élève cette année à 203 contre 201 en 2009.

Tableau: Répartition du nombre d'escales au PAD en 2010 par type de navires

Types de navires	2009	2010	Variation
Porte – conteneurs	679	713	34
Rouliers	425	436	11
Minéraliers	40	53	13
Tankers	301	346	45
Cargos	409	504	95
Croisière	22	14	-8
Pêcheurs	185	242	57
Autres	201	203	2
Total	2262	2511	249

Source : données fournies par le Port Autonome de Dakar

18.4. TRANSPORT AERIEN

Au cours de l'année 2010, les entrées globales des passagers à l'aéroport Léopold Sédar Senghor (**A.L.S.S**) ont été dénombrées à **758 220**, contre **682 662** en 2009, soit une hausse de 11,06% en valeur relative. Les **758 220** entrées se répartissent comme suit :

- **Touristes** : 330904 soit 43 ,64%
- **Transits** : 33761 soit 4,45%
- **Résidents** : 393555 soit 51 ,9%

On note qu'en 2010, les flux des touristes ont connu une baisse de 23,58% par rapport à l'année 2009. Quant aux transits on constate une augmentation de 1 ,47%, enfin pour les résidents une hausse de 22,11%.

CONCLUSION

L'accélération démographique que connaît la capitale sénégalaise a eu des effets sur la mobilité urbaine. Ainsi, il existe de réels problèmes de mobilité dans la ville de Dakar, du fait de la centralisation des activités au niveau de Dakar en général et au Plateau plus particulièrement. Par ailleurs, c'est vers le Plateau que convergent tous les grands axes de communication dont le fonctionnement non satisfaisant entraîne des congestions parfois systématiques. A cela s'ajoute, l'état de l'infrastructure routière, la vétusté du parc automobile qui provoque des encombrements et embouteillages monstrueux lors des heures de pointe. Les pouvoirs publics doivent résoudre le problème de la mobilité car les enjeux sont importants : compétitivité de l'économie nationale, réduction de la pauvreté, et promotion de politiques d'inclusion sociale.

Chapitre 19 : ARCHIVES

INTRODUCTION

Avec une réduction de la moitié de son budget en 2010, le service régional des archives a dû renoncer à certaines de ses activités au niveau des départements de Pikine, Guédiawaye et Rufisque. En lieu et place, le service a, d'une part, mené une campagne de visibilité, et d'autre part, a développé un certain nombre d'activités avec des structures administratives du département de Dakar et des milieux scolaires. Enfin, le SRA a communiqué une trentaine de dossiers d'archives.

Cependant, si les ressources financières sont impératives à la réussite des activités, la principale préoccupation du SRA demeure un problème d'espace (ce problème sera traité en fin de partie).

19.1. LA CAMPAGNE DE VISIBILITE

Pour se rapprocher davantage des populations, le SRA de Dakar multiplie les stratégies pour une meilleure visibilité notamment avec la création d'un site web qui sera bientôt présenté aux autorités, l'élaboration des supports d'information qui sont distribués lors de la Journée internationale des archives le 9 juin et en établissant des contacts avec des professeurs des collèges et des lycées de Dakar pour les exposés scolaires.

Des exemplaires d'instruments de recherche ont été distribués gratuitement aux chercheurs et aux étudiants pour faire la publicité du fonds documentaire du SRA qui, rappelons-le, était inconnu jusqu'en 2007.

19.2. LES ACTIVITES AVEC LES STRUCTURES ADMINISTRATIVES ET SCOLAIRES

Avec la Gouvernance de Dakar, un versement en provenance du Bureau des élections a été effectué. Un autre versement en provenance du Bureau des affaires générales vient alimenter une base de données déjà créée à cet effet et riche de plus de 1864 associations.

Un contact a été établi avec l'archiviste de l'Inspection Régionale du travail de Dakar et des différentes maisons syndicales pour les préparatifs d'un colloque sur les archives du monde du travail.

Des dépliants ont été remis aux élèves de lycées et de collèges venus se documenter au SRA pour appeler les professeurs encadreurs à une collaboration pour l'élaboration de meilleurs supports pédagogiques. Une meilleure connaissance des besoins des professeurs permettrait au SRA de mieux participer à la richesse des cours dispensés grâce à une documentation fournie.

19.3. LA COMMUNICATION DES DOSSIERS D'ARCHIVES

La décision gouvernementale visant à faire des permis d'occuper un sésame pour les titres fonciers, a occasionné une ruée des populations vers le SRA de Dakar. Cet intérêt soudain des populations constitue également une menace pour la sécurité des dossiers d'archives : risques de vol ou de découpage d'articles, etc. D'ou encore une raison supplémentaire pour poursuivre la numérisation des dossiers d'archives déjà entamée depuis l'an dernier.

Conclusion

Le chapitre 3 du décret 2006 -596 du 10 juillet 2006 consacré aux services régionaux des archives insiste bien sur les missions qui leur sont dévolues. Par conséquent, la gestion des documents administratifs est une des prérogatives du SRA. Il se trouve qu'actuellement le SRA de Dakar ne dispose plus d'espace pour accueillir de nouveaux versements. Il arrive même qu'on libère une partie du personnel pour que les chercheurs puissent avoir un espace de travail et des chaises pour s'asseoir. L'adjoint du préfet avait émis le souhait d'effectuer un versement, mais faute d'espace le SRA, n'a pu répondre favorablement à sa demande.

D'année en année, en pareilles circonstances, le SRA lance un appel aux autorités pour des locaux plus spacieux. Cet appel est renouvelé cette année encore pour permettre au SRA de mieux jouer son rôle dans la région.

ANNEXES

ANNEXE1 : EFFECTIFS DE POPULATION PAR GROUPE D'AGES

Groupes d'âge quinquennaux	Total		Rap. Masculinité
0-4 ans	362 286	13,98%	101,90%
5 - 9 ans	301 610	11,64%	113,42%
10 - 14 ans	235 671	9,09%	104,61%
15 - 19 ans	251 325	9,70%	90,58%
20 - 24 ans	255 791	9,87%	95,31%
25 - 29 ans	242 550	9,36%	98,09%
30 - 34 ans	212 204	8,19%	105,65%
35 - 39 ans	180 588	6,97%	108,03%
40 - 44 ans	148 507	5,73%	93,13%
45 - 49 ans	106 080	4,09%	100,32%
50 - 54 ans	84 278	3,25%	109,53%
55 - 59 ans	69 915	2,70%	97,56%
60 - 64 ans	49 496	1,91%	76,05%
65 - 69 ans	37 586	1,45%	92,67%
70 - 74 ans	21 654	0,84%	78,49%
75 - 79 ans	14 502	0,56%	69,93%
80+	18 148	0,70%	83,98%
Ensemble	2 592 191	100,00%	100,19%

ANNEXE 2 : RECAPITULATIF STEP ONAS 2010

Step	Paramètres	Résultats 2010			Observations	
		Entrée	Traité	% Abat	By-pass	%/ Entrée
Cambérène	Volumes (m ³)	9 653 955	6 211 155	64,3	3 442 800	35,7
	MES (mg/l)	557	68	88	557	0
	DBO ₅ (mg/l)	961	99	90	961	0
	DCO (mg/l)	1612	193	88	1612	0
	CF (u/100ml)	10 ⁷	6*10 ⁴	99,4	10 ⁷	0
SHS	Volumes (m ³)	235467	235467	100	0	
	MES (mg/l)	429	39	91		
	DBO ₅ (mg/l)	694	52	92		
	DCO (mg/l)	1305	114	91		
	CF (u/100ml)	1,7*10 ⁶	3*10 ⁴	98,2		
Niayes	Volumes (m ³)	250557	250557	100	0	0
	MES (mg/l)	404	25	94		
	DBO ₅ (mg/l)	671	22	97		
	DCO (mg/l)	1295	77	94		
	CF (u/100ml)	3*10 ⁶	8*10 ³	99,7		
Rufisque	Volumes (m ³)	865209	865209	100	0	0
	MES (mg/l)	1572	104	93		
	DBO ₅ (mg/l)	828	128	84		
	DCO (mg/l)	2752	460	83		
	CF (u/100ml)	5,1*10 ⁶	4,7*10 ⁴	99,1		
Total	Volumes (m³)	14742912	11192038	76	3550874	24

Les Coliformes Fécaux(CF) dans l'**Eau Brute** sont de **10⁷UCF/100ml** à **8*10³UCF/100ml** dans l'**Eau Traitée**. **Les rendements épuratoires tous ≥ à 98% sont relativement bons.**

Les normes sénégalaises (**MES : 50mg/l ; DBO₅ :40mg/l ; DCO : 100mg/l et CF : 2*10³/100ml**) ne sont pas respectées pour les effluents traités et rejetés.

ANNEXE 3 : TAUX DE CONFORMITÉ DE REJET 2010

Pour une STEP, le taux de conformité des rejets est le rapport entre le nombre d'analyses de l'eau traitée conformes à la norme de rejet (ou lorsque la station ne peut pas satisfaire à la norme, aux garanties données par le constructeur de l'ouvrage) et le nombre total d'analyses réalisées.

Pour un ensemble de stations d'épuration, **le taux global de conformité** des rejets est le taux de conformité des rejets de chacune d'elles pondéré par le volume traité correspondant.

ANNEXE 3 : STATIONS D'ÉPURATION DE L'ONAS

STEP	Volume traité (m ³)	Volume total (m ³)	MES (mg/l)		DCO (mg/l)		DBO ₅ (mg/l)	
			P C: 30	N S: 50	P C:90	N S:100	P C: 20	N S: 40
Cambérène	6211155	9653955	231/496	289/496	26/190	37/190	3/164	13/164
SHS	235467	235467	24/35	26/35	14/41	18/41	15/32	18/32
Niayes	250577	250577	22/37	29/37	21/37	28/37	31/36	31/36
Rufisque	865209	865209	0/4	0/4	0/4	0/4	0/4	0/4
An 2010	11192038	14742912	222/596	275/596	31/296	42/296	23/260	34/260

PC : Performance Constructeur.

NS : Normes Sénégalaises de rejet.